This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

121. Bo.

d/k Bo

247142. e. 18

A. MÉRAY

Auteur des *Libres Prêcheurs, Devanciers de Luther et de Rabelais* et de la *Vie au temps des Trouvères*

LA VIE
AU TEMPS DES
COURS D'AMOUR

LA VIE

AU TEMPS DES

COURS D'AMOUR

CROYANCES, USAGES ET MŒURS INTIMES

des

XIe, XIIe & XIIIe Siècles

D'APRÈS LES

CHRONIQUES, GESTES,

JEUX-PARTIS ET FABLIAUX

Par

ANTONY MÉRAY

PARIS

A. CLAUDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

3 et 5, rue Guénégaud, 3 et 5

MDCCCLXXVI

BODLEIAN
31 1 1898
LIBRARY

INTRODUCTION

A DIVERSES époques de nos annales, on voit les femmes entrer en scène avec la gracieuse autorité de l'intuition morale, de la délicatesse et du dévouement. De grandes figures féminines illuminent fréquemment les coins assombris de notre vie nationale. Après chacune de ces guerres si longues, si meurtrières, si compliquées du moyen-âge, ramenant à leur suite les formes brutales et les appétits grossiers, apparait au milieu de nous une Héloïse, une Christine de Pisan, une Marguerite d'Angoulême qui ravivent la recherche de l'idéal et le bon goût ; chaque épreuve accablante, infligée à la patrie, fait surgir d'entraînantes enthousiastes : Clotilde, Geneviève, Jeanne d'Arc, dont la souriante confiance relève les courages abattus.

Dans les périodes de violence et d'avidité sans frein, où les mœurs se dégradent, où tout est à la merci du plus rusé et du plus fort, les femmes se liguent par groupes, compagnies franches de l'honneur et du droit; elles se mettent en avant, sans scandale et sans haine, afin de sauver, en France, la renaissance de la civilisation.

Avec une adresse infinie et des raffinements adorables, on les voit, aux douzième et treizième siècles, se saisir de la direction morale de la société française, sans rodomontade et sans bruit. Au moyen de jeux d'esprit, de sentimentales distractions, elles parviennent à glisser, peu à peu, des tribunaux présidés par leur sexe, en plein pays de loi Salique; elles accoutument bel et bien les fiers donneurs de coups de lance à les voir juger les détails des mœurs intimes, créer des lois nouvelles, et courber sous leur gracieux arbitrage, les fronts les plus sauvages, les plus orgueilleux, les plus puissants.

Cette juridiction sans précédent, décorée du doux nom de Cours d'Amour, est si complètement originale ; elle touche de si près au rêve, à l'utopie, à la poésie idéale, que les historiens n'ont pas osé la prendre au sérieux. Ceux d'entre eux qui la mentionnent, en passant, craindraient pour leur réputation de gravité, s'ils se hasardaient à y reconnaître autre chose

qu'un divertissement de haute saveur. Et cette influence si légitimement usurpée, ce lot des choses du cœur, dont l'appréciation leur revient si naturellement, nos femmes de France les conservent jusqu'au jour où toute joie s'éteint parmi nous, jusqu'à l'heure où cessent de chanter nos Trouvères; quand commencèrent les longs désastres de la patrie, inaugurés par le roi Jean.

Au lieu de rester reléguées dans leurs manoirs aux croisées soigneusement grillées et treillagées de fer, comme leurs contemporaines d'Espagne et d'Italie; au lieu d'imiter ces cloitrées du mariage, ees épouses recluses de par de là les Alpes et les Pyrénées, les femmes de France se mêlent à la vie publique de leur pays.

Pour adoucir la férocité des tournois, elles y assistent, elles se font juges des coups de lance; elles couvrent de leurs talismans d'amour: d'une écharpe, d'un nœud de *Samis*, d'une fleur de leur corsage, d'un ruban de leur coiffure, d'une manche brodée, la poitrine des combattants. Elles les marquent à leur devise, à leur couleur; elles pansent leurs blessures, et le prix de la lutte n'est rien moins que leurs lèvres et leurs joues, qu'elles offrent au baiser du vainqueur.

Plus près de nous, existe un exemple historique de ces vaillantes ingérences des femmes françaises. Quand les troubles interminables,

causés par les guerres de religion, eurent multiplié les jurements et l'habitude des paroles obscènes, comme le témoignent les mémoires écrits sous les derniers Valois, un joli bataillon de censeurs en cornettes, auquel on a donné le nom ironique de *Précieuses*, n'hésite pas à reprendre la lutte de la courtoisie contre la grossièreté des mœurs et du langage. A l'exemple de leurs belles devancières, les aimables conjurées de l'hôtel de Rambouillet parvinrent à triompher de l'ennemi.

Notre histoire est pleine de ces glorieuses entrées en scène, qui ont placé si haut le renom des femmes de France. La part de leur œuvre accomplie sous les premiers rois de la troisième race va, seule, nous occuper aujourd'hui. Il est intéressant de reconnaître combien leur était nécessaire le lot d'activité qu'elles étaient parvenues à conquérir, à une époque où, en dépit des grands préceptes de la chevalerie, les paladins avaient une tendance décidée à considérer leurs légitimes compagnes comme de simples annexes des fiefs et des héritages féodaux.

Dans ce tourbillon trois fois séculaire des Croisades, au milieu duquel les alliances de familles se contractaient à la hâte, pour assurer la survivance de la race ; où l'on mariait souvent les héritiers au berceau ; où le cœur était si peu consulté ; où les maris abandonnaient si facile-

ment leurs femmes, pour courir les aventures d'outre-mer et se livrer aux héroïques vagabondages de la chevalerie errante, les femmes françaises étaient obligées à de grands efforts d'intelligence, pour sauvegarder leur dignité et leur indépendance.

Les absences de ces hommes de fer se prolongeaient souvent outre-mesure : les routes de terre n'étaient guère alors que de simples sentiers, les trajets de mer se faisaient plutôt à la rame qu'à la voile. Dans les voyages d'autrefois les années ne valaient pas les semaines d'aujourd'hui. On savait le jour du départ, pour celui du retour il fallait se confier à la garde de Dieu.

Après avoir dit adieu à leurs barons, avec des larmes dans la voix, comme le fit la vaillante Guilborc, dans *la bataille d'Aliscan*, à son époux Guillaume au Court-Nez :

Sire Guillaume, dit Guilborc en plorant,
Car i allez, par le voltre commant,
Je remendré en Orenge la grant,
Avec les dames dont il (y) a çaienz tant...

Les belles éplorées, veuves temporaires, privées de leur appui naturel, avaient à se défendre contre des périls de toute nature. A elles désormais de protéger leurs domaines et les humbles

classes qui vivaient à l'ombre du manoir ; à elles de dérouter les projets de voisins ambitieux, de désarmer l'avidité d'un suzerain puissant ; à elles de se garder des embûches d'hôtes armés et des entreprises des amants ; à elles, d'encourager les sains et de guérir les navrés.

Pour se maintenir à la hauteur de ces difficiles épreuves, que de qualités merveilleuses ne fallait-il pas développer, dont le détail surprendrait bien leurs sœurs oisives d'aujourd'hui, habituées à tant de calme et de sécurité.

Blanche de Castille, dont l'adresse a étonné l'histoire, se trouva deux fois placée dans cette dangereuse position ; elle est loin d'être un type unique. Son intelligence, mise en éveil par la nécessité, ne fit qu'imiter l'exemple des châtelaines de son pays d'adoption. Les isolées de tout rang, si nombreuses alors, lui avaient appris à compter au moins autant sur le pouvoir de ses charmes, que sur celui de ses tours crénelées, de se confier plus aux sourires et aux ruses d'amour, qu'à la force ouverte et aux *Brancs* d'acier. La mère de St-Louis tenait de ses sujettes l'art de faire doux visage aux suspects, de leurrer de tendres promesses les amoureux et les soupirants, l'art de s'en créer des soutiens à toute épreuve, comme elle fit du légat Saint-Ange et du comte Thibault.

Il fallait à ces belles délaissées garotter leur entourage masculin de préceptes d'honneur et de lois d'amour, enlacer dans un idéal légendaire la fiévreuse activité qui délirait autour de chacune d'elles.

Si la pruderie moderne est tentée de s'effaroucher de la partie galante de l'arsenal féminin à l'usage de la reine Aliénor, de Sybille de Flandres, de Marie de Champagne, d'Ermangarde de Narbonne, il faut se reporter aux nécessités de leur temps. Si les Pénélope féodales s'écartent du convenu actuel, dans les préceptes de leur code ; si l'article premier de ce code déclare que le mariage n'est pas un obstacle à l'amour, si l'article 31 semble permettre la pluralité des affections amoureuses, c'est qu'outre la nécessité de faire patienter l'ardeur effrénée des poursuivants, il fallait donner à l'humeur aventureuse des maris un avertissement sérieux, capable de les faire hésiter dans leurs courses folles, à travers le monde.

Quelquefois le cœur semble faiblir dans ces dangereuses luttes ; il refuse de cesser de battre sous l'armure d'emprunt, dont elles affublaient leurs blanches poitrines. Les châtelaines avaient beau se cuirasser, à guise de combattants, à l'exemple de la noble Guilborc:

> Je ère *(je serai)* armée à loi de combattant
> D'auberc et d'elme et d'espée tranchant,

Elles restaient femmes ; or quelles terribles épreuves que celles qui se renouvelaient pour elles, chaque jour, chaque heure, pendant d'interminables années ! Une chose reste d'ailleurs acquise à leur louange, c'est que les arrêts des cours d'amour, quelqu'ait été leur tendre subtilité, ont toujours banni la violence, la vénalité et l'excès de tempérament, *nimia voluptatis abundantia.*

Tenir la force à distance, donner un frein envié à la violence, et faire patienter la passion, quelle tâche ! Comment les femmes des XIIe et XIIIe siècles ont-elles réussi à accomplir ce triple miracle ? Quelles mœurs nouvelles, quelle civilisation originale, de semblables efforts, soutenus pendant plus de deux cents ans, ont-ils fait naître dans nos contrées ? Comment nos mères ont-elles amené ce pays de France, si longtemps noyé dans un entourage barbare, à devenir la terre classique de la galanterie et de l'amour raffiné ? C'est en vérité une piquante question à résoudre, ce que j'ai essayé de faire ici.

Ce volume est le complément de *la Vie au temps des Trouvères*. Ecrit en même temps, il est le résultat des mêmes recherches. Ce sont encore des documents dédaignés par l'enseignement historique, qui vont passer sous nos yeux. Les premières pages, consacrées à la Vénerie et à

la Fauconnerie, peuvent paraître un hors d'œuvre; les chasses ne sont cependant que la préface naturelle de la série des jeux. Or dans la vie de nos aïeux, privés de lectures régulières et des distractions du théâtre, les jeux occupaient une place considérable. Ils formaient un des points principaux de l'instruction, ils aidaient à acquérir la fortune et la renommée.

Il n'était pas permis à un homme, faisant figure dans la société féodale, d'ignorer les règles déjà très-savantes de la Vénerie et de la Fauconnerie ; il devait être initié aux secrets des échecs et des différents jeux de tables. Nos vieux trouvères n'oublient jamais, dans l'éloge d'un héros favori, l'énumération de ces précieux talents. Ecoutez ce que notre poète Robert Wace nous apprend de l'éducation de Richard, fils de Guillaume, Longue-Épée :

Sun père l'out (*l'avait*) bien fet duire et doutriner :
De table et d'eschez sout son compagnon mater,
Bien sout paistre un oisel è livrer è porter.
En bois sout cointement è berser è vener.
Richart sout escremir (*escrimer*) o verge et o baton ;
Cers et bisses sout prendre et altre venoison,
Et sun senglier, tout seul, sanz altre cumpagnon.

Non-seulement les hommes blasonnés, mais les simples bourgeois qui avaient alors le droit

de « voler l'oiseau, » sans lévriers, mais les trouvères qui devaient les chanter, étaient tenus de connaître ces glorieux passe-temps.

Les choses ont bien changé : on peut sans honte ignorer aujourd'hui la manière de dresser les meutes, de coupler les chiens, de les corner, de les lancer ; on a presque complètement perdu la science d'élever les oiseaux de vol, de muer le faucon, de le chaperonner, de lui offrir le leurre pour le rappeler ; on ne sait plus la différence qui existe entre chacun de ces lévriers de l'air, ni pourquoi le même oiseau de fauconnerie est dit *Nice, hagart* ou *pèlerin*. Quant aux échecs, il semble qu'on ait abandonné les hautes combinaisons de ce divertissement réfléchi, silencieux, sévère, à une classe de spécialistes. Le facile et rapide maniement des cartes en a fait à peu près perdre le goût ; de même que la poudre a tué la haute science cynégétique.

Si émouvantes que soient les diaboliques chevauchées de nos pères dans les forêts sombres, dans « les gauts profonds, » hantés encore par les vigoureux animaux sauvages, que nos princes essaient de remplacer par les fauves à demi-privés de leurs réserves, nous n'en parlerons qu'en passant. Cette robuste distraction des vieux siècles a été l'objet de tant de savantes recherches ; la réédition des anciens traités de vénerie a rendu si familière aux érudits la théo-

rie de la grande chasse « en forêt et en rivière », que nous effleurerons simplement les singularités les moins connues.

Nous arriverons lestement aux jeux d'esprit, à ces distractions fines, piquantes, indiscrètes souvent, et ne reculant pas devant les personnalités les plus malicieuses, cachet très caractéristique de cette intéressante époque. Les jeux sous l'ormel, *le prêtre qui confesse*, *le roy qui commant*, *le roy qui ne ment*, les tensons, les énigmes d'amour aux enjeux galants, les jeux-partis, ces divertissements raffinés, qui mirent en relief et firent triompher la sagacité féminine, nous conduiront, sans lacunes, à leur transformation la plus glorieuse, à ces consultations régulières, à ces parlements d'amour, selon l'expression du président Fauchet, qui nous ont paru avoir été presqu'officiellement organisés.

Ce sera le principal attrait de ce livre, la part la plus attentivement étudiée, celle que tous nos efforts ont tendu à transformer en certitude historique. Ce sera le cœur de cet ouvrage qui, à lui seul, eut suffi à inspirer un volume entier avec ce titre attrayant ; «*La vie de nos mères au temps des Croisades.* »

Pour éclairer cet important épisode de nos mœurs du temps passé, nous avons consulté les documents les moins vulgarisés, lu et relu sur-

tout la singulière compilation d'*Andreas Capellanus Regius*, non encore traduite à l'heure qu'il est; nous avons soigneusement examiné nos contradicteurs allemands, toujours jaloux de ce que la vie de la France contient d'original et de franchement civilisateur. Nous placerons sous le yeux de nos lecteurs les codes légendaires de ces charmantes assises, les consultations, les arrêts rendus en pleine assemblée de dames, dont la plupart sont signés de noms célèbres dans l'histoire. Nous donnerons quelques détails biographiques sur les présidentes des Cours d'Amour, et, s'il se peut, sur leurs gracieuses coadjutrices.

Toutes les traces de ce mystère de nos annales intimes, de cette page vraiment française, qu'il nous a été possible de réunir, seront étalées ici.

Viendront ensuite les mœurs générales, qui s'expliqueront mieux et s'éclaireront plus largement, après que nous aurons constaté l'idéal de moralité qui veillait au sommet de cette curieuse époque. Quand nous aurons vu les sens mâtés, les appétits tenus en laisse par le noviciat d'amour, par les épreuves sentimentales, les petits dons successifs; ces mignardises dilatoires du *flirtage* des temps féodaux, qui nous paraitraient sans cela si en dehors des lois d'une honnête retenue, auront pour nous une toute autre signification.

On s'effarouchera moins des conversations sur le lit, des baisers sur la bouche, de l'usage de manger « dans la même écuelle » et de boire au même hanap. Toutes ces privautés savoureuses, savamment graduées, nous apparaitront ce qu'elles étaient réellement, de gracieuses étapes conduisant avec prudence aux grandes joies de la passion partagée. Elles complèteront simplement, logiquement à nos yeux la physionomie franchement exceptionnelle de ces sociétés du moyen-âge, de ces siècles si pleins de chaleur et de rayons, dont les fonds rouges et sanglants ont seuls étonné nos regards.

L'ours, si rare aujourd'hui, ne se gênait pas pour venir goûter aux fruits des vergers et au miel des ruches. Le lynx aux oreilles velues guettait, le long des sentiers, les femmes et les enfants qui rentraient fatigués du travail. Les sangliers fondaient par tribus sur les champs cultivés, et les retournaient avec rage, pour en dévorer les récoltes. De grands chats sauvages, changés en tigres et en léopards par l'imagination des trouvères, aidaient les renards à mettre à mal les poules et les paons des basses-cours.

Il semblait que la lutte à succès égaux, entre l'animal et l'homme, n'avait pas encore cessé. Les mystérieuses profondeurs des bois aux limites indéterminées, surtout dans l'est et le centre de la France, conservaient, dans leurs inviolables retraites, des champions assez formidablement armés de cornes, de crocs, de mâchoires et de griffes, pour fournir encore des épisodes dramatiques au chroniqueur et au romancier.

Quand le jeune Doon de Mayence erre dans « la forest moult grans qui X journées dura, » n'a-t-il pas raison de regretter la maison paternelle, d'où le traître Herchambaut l'a chassé :

Ahi ! dolent, fet-il, ce chétif où gerra ? *(où couchera)*.
Si je fusse en meison dont li glout m'enmena,

Je gausse moult miex ; je n'i feusisse jà !
Je sai bien que sangler ou leus m'estranglera,
Si Diex ne me sequeurt.....

Au cortége diabolique des animaux sauvages, existant réellement, les trouvères ajoutaient encore. La réalité avait pourtant de quoi faire trembler le voyageur que la nuit surprenait dans les épais fourrés si mal hantés. Ecoutez la description de l'historique forêt des Ardennes, au moment où la belle princesse Urraque la parcourt, en quête du jeune Partonopeus de Blois ; l'enchanteur Maruc qui, par la force de ses charmes, tient les monstres en respect, et qui en sait les gîtes, les lui montre en cheminant :

Les ors *(ours)* sont tapiz ès rochiers,
E li dragon ès noirs moriers,
E li leus ès mons hauteins,
E li liépars de soz les raims ; *(la ramée.)*
Li félon serpent sont ès monts,
Li grans guivres ès vaus parfons,
Desor les eves *(sous les eaux)* ténébroses,
Noires les font et vénimoses.

Sous l'exagération de la poésie, on sent que l'ère des chasses héroïques, des chasses de défense, offrait encore des occasions de lutte aux grands courages. Pour retrouver un tel régal

d'émotions, il faut gagner, aujourd'hui, les contrées nouvellement découvertes, où errent encore en liberté les grandes espèces animales. Nos bois amoindris et coupés de vastes routes sont vides de leurs hôtes antiques ; les quelques bêtes de chasse qui les parcourent le font sous la surveillance du maître, qui les a comptées et numérotées. Plus de luttes acharnées, plus de corps-à-corps avec la redoutable victime ; si quelque chien est encore décousu, à moins d'insigne maladresse, les chasseurs ne courrent plus aucun danger.

Les derniers souvenirs précis du bison d'Europe, l'aurochs des Gaulois, l'*urus* de César, remontent aux princes Carolingiens ; la légende le fait rencontrer à Charlemagne dans un des plis rhénans de la Forêt Noire. Or, si l'on en croit la tradition, cette magnifique surprise aurait coûté cher au futur empereur, sans la présence d'esprit de la belle Hildegarde, fille du duc de Souabe, Hildebrand.

Habituée à parcourir les sombres fourrés sous la garde de deux griffons de haute taille, qu'à leurs fauves crinières on eût pris pour des lions des pays maures, la belle sauvage suivait l'escorte du vainqueur Franc ; quand d'un buisson de genévriers, un taureau gigantesque fond comme un éboulement sur le groupe royal. Cette apparition étonna le roi qui ne fit pas un

mouvement pour se dérober à ce bloc vivant. La blonde Germaine, rapide comme une fille d'Odin, saisit la lance d'un des géants d'Austrasie, et frappe au jarret l'aurochs qui va s'abattre aux pieds de l'hôte de son père.

— Ce sera toi qui sera la reine! dit à Hildegarde le fils de Pépin, enthousiasmé.

Le jour même en effet, le chef des Francs prit à femme l'intrépide chasseresse. Quelque temps après, il régularisa son choix, en répudiant Desiderata, fille du roi des Lombards, sous prétexte, dit le moine de Saint Gall, qu'elle était *clinica*, maladive et inapte à porter fruits.

Pépin le Bref avait, lui-même, prouvé sa force aux seigneurs qui raillaient sa taille, en combattant un taureau sauvage, dont l'aspect les faisait tous trembler. Les traces de ce redoutable gibier sont plus nombreuses dans la chronique Mérovingienne. Childebert II éprouva une joie extrême en apprenant qu'on venait de découvrir, dans les bois voisins de sa résidence, un buffle de cette espèce. L'aurochs chassé dans toutes les régles, avec de bonnes meutes qui le coururent « jusqu'au vespres », tomba sous l'épieu du roi.

Grégoire de Tours mentionne en détail la colère éprouvée par Gontram, le bon roi des Burgondes, en découvrant, un jour qu'il chassait

dans les Vosges, les traces sanglantes d'un aurochs, tué sans sa participation. Cela lui fut si sensible qu'il ordonna le duel judiciaire entre le neveu du coupable, un de ses familiers qui se nommait Chundon, et le forestier qui le dénonçait. Ce duel destiné à purger un délit cynégétique eut lieu à Châlon-sur-Saône, et se termina, par la mort des deux champions. Le roi, loin de s'apaiser, fit poursuivre le malheureux Chundon jusque dans l'église de Saint-Marcel, illustrée depuis par le séjour d'Abailard ; puis il le fit lier à un arbre et lapider sans pité.

Longtemps après, sans doute, il dut arriver qu'on rencontrât, de temps en temps, quelque bison égaré dans les forêts de France ; les charbonniers racontèrent, encore longtemps, que les rauques beuglements des solitaires errants de cette race puissante, venaient les troubler dans leur besogne. Mais le gros de l'espèce était remonté vers le nord ; ce n'était plus un gibier sur lequel on pût compter. Les princes et leurs rudes compagnons se virent obligés de reporter leurs efforts sur les sangliers, dont quelques-uns parvenaient alors à des splendeurs de dimension et de férocité, qui eussent rendu des points au sanglier d'Erimanthe.

Inférieur de beaucoup à l'aurochs, sous le rapport de la taille, le sanglier n'était pas cepen-

dant à dédaigner ; on l'éprouve quelquefois même à notre époque, bien qu'on laisse à peine au marcassin le temps de se développer. Les poèmes du temps, les chansons de gestes et les chroniques parlent fréquemment de victimes illustres, faites par leurs terribles défenses. Les chasseurs d'autrefois, les rois comme les autres, attaquaient il est vrai la bête eux-mêmes à l'épieu et au couteau. Ils cornaient pour animer les chiens, sans souci de l'étiquette, et se réservaient le dangereux honneur d'abattre l'animal exaspéré par les cris des meutes et la rage de la poursuite.

Quand on voit, de nos jours, un prince partir en chasse, suivi de piqueurs et de veneurs factices et de valets portant ses armes à tir rapide, on n'a plus aucune crainte de le voir revenir sur une civière, comme il arriva à Louis d'Outremer qui mourut, à Reims, des suites d'une chasse au loup, et à Philippe le Bel qui se vit désarçonner, dans les grands fourrés de Fontainebleau, par un monstrueux sanglier.

Dans la chanson de geste de *Garin le Loherain*, on voit le noble duc Bégon de Bélin à la poursuite d'un porc sauvage, dont le sabot avait « une grande palme de long et de lès » un vrai démon, disaient ses chevaliers. Le sanglier lui tue ses meilleurs chiens. Le duc demande son bon limier Brochart ; lui-même le détache du

reste de la meute, et le caresse pour l'animer à bien faire :

Li dus demande Brochart son liemier;
Par devant lui li amaine un brenier.
Li dus le prent et si l'a desloié,
Il li menoie (caresse) les costes et le chief,
Et les oreilles, pour mieux l'encouragier.

Le vaillant Brochart attaque la bête blottie entre deux chênes couchés sur une mare. Le sanglier d'un furieux coup de croc « giéta mort le gentil liemier, » que son maître aimait tant. Monté sur un cheval maure, présent du roi, Bégon s'obstine à la poursuite. Il prend sur sa selle, entre ses bras, ses trois meilleurs lévriers, pour ménager leurs forces, et parvient enfin, « sur le vespre », après des péripéties étrangement dramatiques, à frapper au poitrail, d'un coup qui lui traversa le cœur jusqu'à l'épaule, le « maudit fils de truie », qui s'était enfin décidé à fondre sur lui, avec la rapidité « d'un carreau barbelé ».

Quant à l'ours, ce compère, si bien fourré, qui se montre à peine aujourd'hui dans quelque haute vallée des Pyrénées ou des Alpes, il descendait de toutes les hauteurs boisées qui bossellent le sol de la France. Il venait sans vergogne, presqu'en plein jour, lever la dîme sur les fruits du seigneur et du vilain. On le prenait dans des

fosses reeouvertes de branchage, amorcées de pain au beurre ou au miel, afin d'en faire l'ornement des foires et le héros des combats d'animaux, dont nos aïeux étaient très friands.

Seigneurs, manants et vilains raffolaient, à l'envi, de ces sortes de combats. Annonçait-on une mêlée de taureaux, d'ours, de chiens et de loups, dans laquelle l'homme consentait quelquefois à figurer, toutes les maisons se vidaient, à plusieurs lieues à la ronde; leurs habitants s'entassaient sur le lieu destiné à la fête sauvage. Si ces diminutifs des jeux du cirque n'étaient pas toujours gratuits, le prix en était si minime qu'il s'adaptait à toutes les bourses. Le *dit de la maille* nous apprend que, pour l'équivalent de notre sou, on était admis dans le champ de lice :

> Si en voit l'en jouer les singes,
> Les ours, les chiens et les marmotes;
> Si en ot l'en (*entend-on*) chançont et notes
> Por la maaille seulement.

Dans le fabliau, *le Serpent et le chien*, cette curiosité ardente pour les combats d'animaux est vivement dramatisée. Un ours devait être le héros de la fête sanglante, qui faillit devenir si funeste à l'enfant du Sénéchal. Mais cet ours avait été nourri à l'attache; c'était presque un animal domestique, au lieu d'un de ces

ours sauvages, bruns ou noirs, qui léchaient en paix leurs énormes pattes, dans les montagnes boisées des environs, à peine troublés par les seules poursuites, du roi et des grands vassaux.

Deux siècles plus tard, sous Charles VI, nous retrouvons toute fraîche la trace de l'ours. Ce gibier de haute saveur est traité comme venaison ordinaire, dans une charte de 1397, dans laquelle on énumère les parties que le roi se réserve des bêtes abattues sur ses domaines. L'article 20 de cette curieuse ordonnance est ainsi conçu :

In venationibus aprorum retinemus nobis caput et ungulas; du sanglier le roi se réservait la hure et les pieds. *Et in venationibus ursorum enchiam;* de l'ours, on le voit, c'était la hanche ou le jambon. *Et plantas cervorum, bicchiarum espaulam;* le pied du cerf et l'épaule de la biche.

Remarquons en passant la naïveté de ce latin. Celui qui a rédigé cette charte ne serait-il pas un simple employé aux sauces royales ou quelqu'un de ces bons moines qui, d'après Rabelais, sont volontiers en cuisine, d'où ils tirent le plus clair de leur érudition?

Si les seigneurs s'étaient réservé, tous droits sur les grands animaux: ours, loups, cerfs, daims et sangliers, ils ne s'amusaient pas encore « à courir la petite bête »; d'où est venu le proverbe dédaigneux qui frappe ceux qui cherchent

les menus détails d'un grand fait. La chasse du lièvre, du lapin, du blaireau et du renard ne leur paraissait pas digne d'occuper leurs meutes. Ce n'est qu'après le dépeuplement de nos forêts, que les menues bêtes à quatre pieds et le gibier à plumes furent sévèrement interdits aux fantaisies du manant.

Sauf les déduits de la fauconnerie qui visaient plus spécialement les oiseaux d'étangs et de rivières, les gardes du domaine suffisaient à fournir la table du baron, de ces délicates friandises, en les prenant aux pièges et aux toiles. Le bourgeois et le vilain purent longtemps braconner, sans crainte, sur ce fretin dédaigné du noble chasseur. Gaston Phébus conseille ces distractions de petit exercice aux chanoines et aux gens chargés d'embonpoint. Un chevalier qui se mêlait de tracasser cet innocent gibier se voyait méprisé. Les griefs des deux frères du *Chevalier à la Manche* de Jehan de Condé, n'étaient pas autres. Honteux de voir leur cadet se déporter si *nicement*, si niaisement, les deux chevaliers lui avaient assigné une terre éloignée de leurs domaines, sur laquelle le jouvenceau pût satisfaire ses lâches passions :

Pour çou qu'il aimoit le repos,
Et volentiers aloit au bos,
Pour prandre sauvagine au las;

C'iert ses déduis et ses soulas
De prandre pertris et faisans,
Li estoit li déduis plaisans;
S'iert mestres de prendre oisilles
A uregielles et à bruilles,(*au trébuchet et à l'appeau*)
Pour çou que teus (tels) iert ses usaiges
Ot (eut) nom li campegnois sauvoiges.

Le droit naturel, qu'ils perdirent plus tard, de se défendre contre les pillards à poils et à plumes qui ravageaint leurs champs, les paysans l'avaient en ce temps-là; à la condition de les attaquer sans chiens et sans attirail apparent. C'est à la ruse qu'ils demandaient les moyens de diminuer le nombre des lièvres et des lapins. La *Somme rurale* constate ce fait, en rappelant une ancienne ordonnance qui énonce en termes formels ce droit primordial : « bestes sauvaiges et oiseaux qui phaonnent en l'air, par le droit des gens, sont à celui qui les peut prendre. »

Les abbés et les prélats possesseurs de terres féodales jouissaient des privilèges qui y étaient attachés. Bien que, dès cette époque, les canons de l'Église et les convenances leur interdisaient de porter les armes et de verser le sang, les ecclésiastiques titrés tenaient à leurs droits de chasse, qu'ils exerçaient souvent eux-mêmes, sans souci des convenances et des canons romains.

Vers 1144, Suger abbé de Saint-Denis, le grand

ministre de Louis VII, jugea bon de rappeler d'une manière éclatante les priviléges cynégétiques de son abbaye. Pendant huit jours entiers l'illustre moine courut le cerf dans la forêt d'Iveline, en compagnie nombreuse et choisie. Amaury de Montfort, Evrard de Villepreux, Simon de Neaufle, le comte d'Evreux et autres nobles hommes, mêlés aux chanoines de la grande abbaye, passèrent une semaine entière sous la tente, en pleine forêt. Le nombre de cerfs, de chevreuils, et de daims qu'on abattit à l'épieu et à la lance, à l'aide des puissantes meutes de l'abbé, fut prodigieux. Ajoutons que le nombre des vins fins, qui s'y consomma, ne le fut pas moins.

Le droit d'abattre les cerfs sur les domaines de leur couvent, appartenait à l'abbaye de Saint-Denis, à celle de Saint-Thin et à plusieurs autres, depuis les premières années du règne des princes Carolingiens. Leurs requêtes pressantes adroitement motivées, avaient fait fléchir la répugnance de Charlemagne à cet égard. Les moines déclaraient que la chair de ce gibier de choix était nécessaire pour réconforter les frères infirmes, et que les peaux s'employaient à couvrir les livres de leurs librairies. L'emploi de la peau de cerf, douce au toucher, agréable à l'œil, souple comme celle du castor, pour la reliure des livres, a

durè très-longtemps; on voit encore des manuscrits aux panneaux de bois et des incunables vénérables, habillés de ce cuir velouté d'un jaune verdâtre, qui ne se fend jamais, pas plus que le maroquin du Levant, si fort en usage aujourd'hui.

Un emploi honorifique était, d'ailleurs, assigné à la peau de cerf par les moines de Saint-Denis: elle servait de linceul et de suaire aux corps de nos rois, qui avaient choisi les cryptes de leur église pour leur dernière demeure.

Nos monastères eurent longtemps la charge d'héberger les meutes royales et celles des grands feudataires. Souvent les chants de l'office divin étaient accompagnés par les hurlements des chiens profanes, auxquels se mêlaient les aboiements des meutes du prélat ou de l'abbé.

Une chasse qui mérite d'être mentionnée, est la chasse au cerf blanc, qui ne manquait jamais d'avoir de sanglants résultats. Cette variété albine du cerf a toujours été rare; à ce titre elle était estimée comme l'éléphant blanc à Siam. Les romans et les fabliaux nous apprennent que la condition pittoresque de cette chasse peu commune était que l'heureux chevalier qui abattait la bête, jouissait du droit de choisir, « entre toute les pucelles qui là estoient » celle qui lui semblait la plus belle, et de lui donner « ung baiser sur la bouche ».

Un choix aussi ostensible a paru plus dangereux à La Curne de Sainte-Palaye, que l'antique pomme de discorde. Cette faveur ne manquait jamais d'exciter des rivalités féroces parmi ces paladins, dont pas un n'était d'humeur à souffrir une préférence, qui lui semblait un sanglant affront fait à la dame de ses pensées. Le roi Artus tenant, un jour, cour plénière à Cardigan sur les confins de la féerique forêt de Brocéliande, annonce aux chevaliers de la Table Ronde une chasse au cerf blanc, qui doit être, selon l'usage, suivi du baiser à la plus belle. De sages conseillers s'efforcent en vain de démontrer au célèbre ami de Merlin les cruelles suites de cette condition traditionnelle; Artus tient bon et la chasse eut lieu. Les mélancoliques prévisions des sages ne furent que trop justifiées. La préférence publique, donnée à l'une des belles de la cour par le chasseur heureux, excita de furieuses jalousies. La fête fut suivie de duels, où le sang coula à flots; et les dames irritées ne firent rien pour apaiser les combattants.

Les intrépides chasseurs du temps des Croisades ne se contentaient déjà plus des émotions qui les attendaient à la poursuite du cerf, du loup et du sanglier; on en voyait courir le monde dans l'unique intention de rencontrer un gibier plus dramatique; comme nos Gérard et nos Bon-

bonnel, ils passaient déjà les mers, en quête de la panthère et du lion.

Joinville raconte une visite originale que le bon roi Saint Louis reçut en Syrie, pendant qu'il fortifiait Césarée ; c'est celle d'un chevalier scandinave, nommé Elinards de Seninghan. Il venait de Noroë (Norwège), pays étrange « où les nuits sont si courtes en esté, qu'il ny avait nuit là, où l'on ne ne veist encor le jour au plus tard de la nuit. » Le nouveau venu entreprit de chasser le lion avec ses hommes d'armes, à la mode des gens du pays de Syrie.

« Quant fu accognu au païs, dit Joinville (édit. de Claude Ménard) se print à chasser aux lions, lui et ses gens. La façon de faire que ils avoient en en ladite chasse estoit qu'ils courroient sus aux lions, à cheval, et quant ils en avoient trouvé aucuns, ils lui tiroient du trait d'arc ou d'arbaleste, et quand ils en avoient atteint quelqu'un celui lion couroit sus aux premiers qu'il véoit, et ils s'enfuyoient piquant des éperons, et laissoient cheoir à terre aucune couverte ou une pièce de viel drap, et le lion la prenoit et dessiroit, cuidant tenir l'ome qui l'avoit frappé ; et ainsi que le lion se arestoit à dessirer cette viele pièce de drap, les autres homes lui tiroient d'autres traits . . . . . et ainsi souventes fois, ils tuoient des lions de leurs traits. »

Saint Louis était lui-même passionné pour la

chasse. Les misères de sa première croisade ne l'empêchèrent pas de distinguer une race de chiens tartares, qu'il ramena en France, où elle se conserva des siècles, comme nous l'apprend *la Chasse royale* de Charles IX.

« Comme entre autres bonnes choses, il (Saint Louis) aymoit le plaisir de la chasse, estant sur le point de sa liberté, ayant sceu qu'il y avoit une race de chiens en Tartarie, qui estoient fort excellens pour la chasse au cerf, il feist tant qu'à son retour il en amena une meutte en France. Cette race de chiens sont ceux que l'on appelle *gris*, la vieille et ancienne race de ceste couronne, et dict on que la rage ne les accueille jamais. »

Savoir faire le bois, reconnaître la bête, lever le cerf, sonner de *l'Olifant* (trompe d'ivoire), corner les chiens, faisait partie de l'éducation des jeunes chevaliers. Cette science était toujours une puissante recommandation auprès des héros, de nos trouvères.

Le noble Huon de Bordeaux, que la nécessité force à paraître déguisé en valet de ménestrel à la cour du prince sarrazin Ivoirin de Montbrant, est requis par lui de lui dire s'il ne sait autre métier que ce piteux état. Certes! s'écrie Huon oubliant la prudence :

Je sai mestiers à moult grande plenté :
Je sai moult bien 1 esprivier muer,

Je sai cacier le cerf et le sangler ;
Quant j'ou l'ai pris, la prise sai corner,
Et la droiture *(la curée)* en sai as chiens donner.

Dans *le dit dou lévrier*, Jehan de Condé n'a garde de mettre en oubli les talents du veneur, en faisant l'énumération de tous ceux que son héros avait reçus de ses parents :

Il s'entremist tant de chevaus,
Et corru par mons et par vaus,
S'aprist des chiens et des oiseaux ;
De tous desduis, sachiés pour voir,
Que nuls homs francs doie savoir
Iert bien enseignés et apris.

Egalement dans le roman de *Gérard de Roussillon*, nous voyons Charlemagne, reconnaissant les vertus d'un chef rival, placer l'adresse à bien mener une chasse au nombre des grandes qualités dont il le loue.

Le dit de *la chace dou cerf*, publié dans le *nouveau recueil* de Jubinal, nous apprend que la savante chasse française, la chasse à courre, était déjà pratiquée avec toutes ses finesses, dès le commencement du treizième siècle. La manière de reconnaître la bête, à l'inspection du pied, au dégât de son bois, à ses fumées ; le lancer, la poursuite, la curée, les diverses façons de sonner pour animer et guider les chiens, tout

cela ne sera pas mieux décrit, quatre cents ans plus tard, par Salnove.

Le premier ouvrage un peu étendu qui nous ait renseigné sur ce noble déduit est *le livre du roi Modus et de la reine Racio*, poème bizarre, où, sous la forme allégorique, le trouvère passe en revue les défauts et les qualités de toutes sortes de sauvagine et les différentes manières de s'en emparer. La véritable originalité de cette œuvre curieuse est dans ses analogies fantasques entre les différents animaux de chasse et les diverses classes de la société.

Aux biches craintives, aux lièvres prompts à s'effarer, le poète compare le menu peuple; les gens d'église sont assimilés aux cerfs, par cette inimaginable raison que les andouillers des dix-cors représentent les dix commandements, et que le prêtre tient ses dix doigts en l'air pendant l'élévation, comme le cerf son bois aux dix branches, au moment du lancer.

Quant au sanglier, c'était décidément la bête noire; on le chargeait d'exécration, comme brutal, boueux, intempérant et sanguinaire. L'auteur du *Roi Modus* fait de ce pachyderme quinteux le vrai symbole de l'Antéchrist, enseignant à rebours les dix commandements de Dieu :

C'est mon premier commandement
Qu'on maugrèe Diex souvent.
Fay à ton corps tous ses délits,
Il n'est point aultre paradis;
Visite souvent mon hostel,
C'est la taverne et le bordel.
Si ton père te fait riote,
Si lui mets sus qu'il radote;
En lieu du service divin;
Faut getter hazart sur le vin.
Si croiras sors et sorceries....
Se tu as défaulte de mise
Si le prens aux biens de l'Eglise.

Il semble tout d'abord que l'exercice de la chasse aurait dû avoir pour utilité première de détruire les bêtes nuisibles, et d'en débarrasser les pauvres vilains, dont elles menaçaient le corps et les biens; c'est le contraire qui est vrai; ce plaisir seigneurial était l'un des fléaux des campagnes. Le soin jaloux avec lequel on conservait le gibier pour le plaisir des chefs, multipliait les troupeaux sauvages qui, plus que la taxe et la dîme, diminuaient les récoltes du malheureux attaché à la glèbe. Les loups enlevaient les chèvres et les agneaux; les grands fauves aidaient activement les lièvres, les lapins et les pigeons des colombiers féodaux à tondre les blés

en herbe, à dévorer les racines de pleine terre et les friandises des jardins.

Si seulement, tout ce qui était de race libre, avait eu le droit de courir sus à la bête rousse et à la bête fauve, ce droit en eût, au moins, diminué le nombre ; beaucoup de hobereaux aussi pauvres que le paysan eûssent vécu sur la sauvagine. Il s'en fallait bien qu'il en fut ainsi : une pénalité féroce veillait à la garde des chasses des grands vassaux, même contre les châtelains de petite terre ; l'histoire nous a transmis des actes de cruauté impitoyable, commis pour réprimer ce genre de délit.

Enguerrand sire de Coucy n'hésita pas à faire pendre trois damoiseaux de noble extraction, que ses gardes avaient trouvés chassant sur ses domaines. Or, pour un fait aussi atroce, le terrible comte ne fut condamné, par Saint Louis, qu'à une amende et à une expiation temporaire ; encore ce jugement trop doux, fut-il vivement désapprouvé des hauts barons, qui y virent unanimement une atteinte à leurs droits légitimes. Il est bon de rappeler aussi le fait, plus odieux encore, du seigneur d'Intéville, évêque d'Auxerre, qui fit crucifier un de ses gardes, pour avoir détourné à son profit quelques oiseaux de vol.

Certes, le sang des barbares, leurs ancêtres ; bouillonnait encore activement dans les veines

de ces gens là. Ils avaient grand besoin de la conciliante intervention des femmes, pour adoucir leurs mœurs ; heureusement cette gracieuse école de civilisation ne leur manqua pas.

CHAPITRE II.

LA FAUCONNERIE, CHASSE EN RIVIÈRE ET EN PLAINE, DAMES ET FAUCONS.

Une des grandes originalités du moyen-âge, c'est la domestication perfectionnée des oiseaux de proie. Etre parvenu à faire de ces libres voiliers de l'air, de ces fantaisistes du mouvement, qui planent au dessus de nos têtes, sans souci de nous ni de nos demeures, à moins qu'elles ne soient en ruines, de véritables chiens fidèles, dressés à reconnaître un maître et à lui obéir au moindre signal; voilà certes un chef d'œuvre de la volonté.

Cela est si étrange qu'on a peine à se l'imaginer réel. On est tenté de ranger au nombre des féeries, cette conquête de l'oiseau de haut vol, aux serres puissantes, au rostre d'acier,

aux ailes infatigables; cet apprivoisement si complet, qui le fait consentir à mettre ses rares facultés au service de l'homme, à s'en aller sur un signe, loin de sa main, hors de la portée de sa voix, lui chercher la pâture de sa table et l'ornement de sa volière. C'est pourtant ce que le fauconnier a accompli.

Le fauconnier a pétri l'épervier à son caprice; il lui a remanié l'œil et la plume, les mœurs et l'instinct. Il a amené l'être indépendant par excellence, auquel la lumière intense, les vastes espaces et l'air vif sont nécessaires, à se laisser lier, chaperonner, siller, presqu'aveugler et priver d'air, jusqu'à ce qu'il plaise au maître de lui rendre l'espace et de lui indiquer, dans ses profondeurs, une proie déterminée à atteindre. De farouche et d'inabordable, le faucon est devenu familier et joyeux de la présence de l'homme; il s'est civilisé jusqu'à se plaire aux hennissements des chevaux, aux aboiements des chiens.

Voilà qui accompagne merveilleusement les légendes de fées et la science des enchantements. Il semble qu'il n'y ait pu avoir que l'enchanteur Merlin ou la fée Viviane capables d'opérer de semblables prodiges; des intelligences surnaturelles, comme il en existait au temps de l'enchanteresse Mélior et du nain Obéron, ont pu,

seules, concevoir l'idée de mettre d'aussi fantastiques serviteurs dans notre main.

Autre sujet d'étonnement : comment l'homme a-t-il pu se résigner à perdre un tel pouvoir ? Comment l'art splendide de la fauconnerie a-t'il pu s'oublier, se dédaigner ? Comment, après avoir possédé de semblables serviteurs, avons-nous consenti à nous en priver ? Laisser retourner à leurs rochers sauvages, les gerfauts, les autours, les éperviers, les sacres, les laniers et les faucons francs, n'est-ce pas comme si l'on permettait aux chiens de redevenir loups ?

Dès les premiers temps de notre histoire, nous surprenons nos pères chassant à l'oiseau, et nos mères aussi sans doute, car Brunehaut aimait les faucons. Grégoire de Tours nous conte que, pour faire sortir Mérovée de l'église de Saint-Martin de Tours, et le livrer aux vengeances de Frédégonde, le traître Gontram Boson dit au fils de Chilpéric :

« Pourquoi restons-nous assis là comme des poltrons, cachés dans les niches d'un moustier comme des gens qui n'ont pas de cœur? Levons-nous, faisons venir nos chevaux, nos chiens et nos *oiseaux*, et allons nous livrer aux joies de la chasse, dans les grands espaces de la campagne. »

L'art de la fauconnerie n'atteignit toute sa perfection que sous les premiers rois de la troi-

sième dynastie. Cette chasse à l'air libre, en plein ciel, sans trait, ni épieu ni couteau, ni attirail menaçant d'aucune espèce, était devenue, au temps de la première chevalerie, le passe-temps favori des femmes de France. La mâle fierté de l'oiseau de vol avait séduit la femme ; l'élégante domination de la femme avait captivé l'oiseau. Il n'est assurément pas absurde de supposer que les femmes aient contribué beaucoup à perfectionner « ce gentil déduit. » Le timbre harmonieux de leur voix attirait le captif du perchoir, qui préférait le gant d'une souriante maitresse au poing robuste du fauconnier. A elle seule, la voix féminine est un charme, l'un des plus puissants de la féerie naturelle. Je ne crois pas que ce soit une fable, le délicieux épisode du *lai de la Lande dorée*, où la pucelle « au cler vis, aux trèçes blondes » apprend à chanter aux oiseaux du bois :

Elle chantoit,
Un lai si biau qu'il convenoit,
Et si doucement le notoit,
Que oisillon
Venoient oïr la chanson,
Et tôt après sus mesme ton,
La redisoient.

Aussi, pour plaire aux dames, le faucon était-il prodigué dans les chants des Trouvères. C'est sous la forme d'un autour, qu'afin de moins

l'effrayer, le poétique amant du *lai d'Ywenec* apparut à son amie qui languissait dans une tour. Dans *Guillaume au faucon*, c'est sous l'allégorie transparente de cet oiseau que la douce châtelaine, aimée de Guillaume, explique à son baron de retour au château, la passion qui allait causer la mort de son écuyer favori. L'impossibilité de jouir du plus beau faucon de son seigneur avait fait résoudre le pauvre Guillaume à se laisser mourir de faim. — Qu'on le lui donne s'écrie le châtelain :

> Et si ot le lendemain
> Le faucon dont il ot si faim.

Dans *Garin de Monglave*, l'une des plus belles chansons de geste du cycle de Charlemagne, la reine avouant son amour pour Garin, dans un élan de franchise passionnée, vraiment sublime, n'oublie pas d'ajouter à la liste de tout ce qui lui est devenu indifférent, depuis qu'elle aime, les joies de la fauconnerie. Ces délices de sa jeunesse sont devenues sans saveur à ses yeux :

> Veoir voleir ostour, gyrfaut ne faucon,
> Espervier ne sacret, ne vol d'émérillon,

Ne me peuvent aider ni distraire, s'écrie la pauvre affollée d'amour. Celle-là était d'une autre vigueur que ces lâches héroïnes de l'anti-

quité, qui ont fourni tant de redites à la banalité dramatique; à l'exemple de Phèdre et de Putiphar, elle ne rejette pas la faute sur celui qu'elle aime; mais nous la retrouverons plus loin.

Nous verrons tout-à-l'heure que c'est encore dans les serres du bel épervier, au perchoir d'or, de la forêt de Broceliande, que fut trouvé le code d'amour aux feuillets d'or, dont les tendres et hardis préceptes, recueillis et appliqués par les dames de France, jugeant en Cour d'Amour, devaient avoir une si grande influence sur les mœurs et la civilisation des Français. Quelle que singulière que cette comparaison nous paraisse aujourd'hui, les yeux des belles étaient fréquemment comparés à ceux du faucon. Cet œil vif et brillant donnait un type au moins comparable, avouons-le, à celui employé par le vieil Homère, « l'œil de vache » auquel il assimilait l'œil de la compagne de Jupiter.

La passion des femmes pour le faucon, ressemblait à l'amour que portent à leurs fusils les collégiens armés pour la première fois. Ces chasseurs novices ont l'arme à poste fixe sur l'épaule ; c'est le compagnon obligé de toutes leurs courses : un merle peut se rencontrer dans une haie, une grive dans une touffe de gui, une alouette sur la crête d'un sillon. Ainsi faisaient les femmes de leur oiseau préféré. On les

voyait passer dans les sentiers de la plaine, portant gracieusement le gerfaut, le lanier ou l'émérillon, coiffé, chaperonné, la houppe de soie en tête et la sonnette d'argent aux *gets*.

Si la belle était de race, elle avait, en outre, un épagneul ou un lévrier, quelquefois deux, qui suivaient sa haquenée, en festonnant la route, chargés d'effaroucher, à droite et à gauche, les innocentes victimes. A la vesprée surtout, quand la chaleur du jour s'attiédit, quand la perdrix rappelle, et que le ramier cherche pâture dans les vergers, rien n'était moins rare que de voir les dames et les damoiselles chassant au vol, en compagnie d'un page ou d'un ami.

Dans la *Vengeance de Raguidel*, le célèbre Gauvain, après avoir reçu chez la belle Ydoine l'hospitalité complète dont nous avons parlé, au chapitre IV de *la Vie au temps des Trouvères*. — « O lui mangea et o lui jut, » — engage son amie de rencontre à se lever et à l'accompagner à la cour : — Je le veuil, dit Ydain; et pour tout bagage, elle prend un épervier sur son poing.

Ydain se lève, Ydain se lace,
Ydain fait venir en la place,
Une mule bien affrétée...
..... Lors la monta.
Un espervier sans plus porta,
Et li lévriers o li (*avec elle*) enmaine.

Les dames avaient si cher ce plaisant *déduit*, elles aimaient tant à tenir l'oiseau avec ses parures de tête à tons vifs ; elles réussissaient si bien à *jeter* le faucon, à le lancer « à vent clair », à le réclamer, à le faire revenir avec la proie intacte, sans mors ni blessures, qu'on faisait souvent du faucon le prix de la beauté. C'était le vainqueur du tournois qui l'offrait lui-même devant tous, à celle qu'il préférait. Le roman de *Méraugis de Portlesguez*, par Raoul de Houdenc, contient un épisode de ce genre.

A la fontaine, sous le pin,
Sus une lance de sapin,
Sera un esperviers muez....
... Il sera donez par nom,
A cèle qui ert (*sera*) eslue,
D'estre la plus belle à vue.
Einsi fu lors li tornois pris,
Li bacheliers d'amor espris,
Y ameinent chascun s'amie.

Ce fut la belle pucelle Lidoine qui obtint ce prix tant désiré. Le poète déclare que cette victoire eut l'assentiment général ; je crains qu'il ne s'aventure beaucoup en affirmant un pareil désintéressement, de la part de la noble assemblée, où tant étaient d'autres dames et damoyselles, tant de chevaliers et d'amoureux.

N'i ot chevalier ne pucèle,
Un trestot seul, qui ne deist

Qu'il ert raison qu'èle preist
L'espervier ; èle l'ala prendre.
Lors vont chascuns son nom aprendre,
Et demendent qui el estoit.

Voilà qui est bien beau pour cette époque de jalousie héroïque. Le roman du Bel Inconnu de Renault de Beaujeu, *Li Biaus Desconneus*, nous fournit une preuve que les droits de la beauté n'étaient pas toujours acclamés aussi bénignement. L'ami de la belle Marguerie venait de se faire tuer pour obtenir ce prix envié à sa maîtresse ; le maître de l'épervier, Giflet fils d'O, ne voulait permettre à la pucelle en larmes de s'en emparer. Le Bel Inconnu prend alors la défense de Marguerie : « Biau sire, dit-il à Giflet le fils d'O, por quel cose volez-vos dire que la bèle Marguerie l'espervier ne doit avoir? » — Parce que m'amie est plus belle.

Les deux champions prennent champ, et fondant l'un sur l'autre de tout le poids de leurs chevaux, ils se heurtent avec fureur. Après quelques merveilleuses passes d'armes, le détenteur du faucon se déclare vaincu, et l'oiseau est remis à la belle qui s'en retourne au pays de ses pères;

Sor son puing portant l'espervier,
Qu'èle ot conquis, si l'ot moult cier (*cher*).

Au temps de Philippe-Auguste, la chasse au

vol se nommait plus spécialement chasse en *rivière*, par opposition à la chasse au *bois*. Les géants de l'ornithologie, cantonnés le long des étangs et des rivières, attiraient seuls l'attention des fauconniers « de grand arroy » ; l'humeur orgueilleuse des chefs de fiefs n'acceptait la distraction de l'oiseau, qu'avec l'attirail compliqué et l'équipage bruyant de la grande fauconnerie. Ils aimaient à voir les puissants carnassiers du perchoir lutter contre le héron, la grue, la cigogne, le cygne, le grand courlis, l'oie sauvage et tous les aquatiques à large envergure, dont les évolutions compliquées, les ruses et la longue défense multipliaient les péripéties et les émotions du combat. Les granivores de la plaine : perdrix, cailles, ramiers étaient dédaignés par eux ; ils prenaient grand soin d'empêcher le faucon d'aller au change sur ce menu fretin si fort apprécié, cependant, de l'officier de bouche.

Pour la chasse en rivière, on choisissait les plus fortes espèces des giboyeurs de l'air, celles dont l'aile aigue et vigoureuse, dont « le vol roide et pointu » ne craignait pas de couper le vent. Le Gerfaut à la serre d'acier, à la course infatigable était admirable, pour cette besogne, à laquelle il mettait, disait-on, « quelque sentiment de gloire ». L'épervier et l'autour étaient également de haute entreprise. On faisait accom-

pagner le pointeur ailé par des chiens, qu'on l'avait habitué à aimer. Ces derniers, lévriers ou épagneuls, étaient chargés de faire lever le gibier qui paressait ou demeurait transi de peur, dans les roseaux et les hautes herbes ; ils servaient aussi à l'empêcher de se dérober, et rapportaient les blessés égarés.

Dans le roman du cycle carolingien qui porte son nom, *Auberi le Borgignons* revenait de chasser en rivière avec son neveu Garselins, tous deux bien montés et bien accompagnés, quand la reine de Bavière et sa fille tombèrent ensemble amoureuses du beau réfugié français.

Auberis est en rivière alès,
Portant faucons et bons ostoirs *(autours)* mués ;
Hairons et grues prenent, le jor, assés.
A la vesprée iert Auberis retornés ;
Devant les dames sos la tour est passés.
Dist la roine : — Fille, or esgardés
Le plus bel hom qui soit de mère nés.

Ce terme de faucon *mué*, d'autour *mué*, qui revient à tout propos, indique que l'oiseau a fait sa plume, qu'il est vif et gaillard, dans toute sa force, dans la perfection de sa livrée ; qu'il n'a rien de commun avec l'oiseau nouvel qui a son premier duvet, ni avec l'*halbrené* qui a les plumes en désordre et des pennes rompues. Le mot d'ailleurs est resté, chacun sait encore ce qui signifie muer, et être en mue. Le mot

hobereau est, lui aussi, emprunté à la langue du fauconnier ; c'était le moins puissant des oiseaux de proie: le *mouchet* ou émouchet était du genre hobereau, ainsi que l'émérillon.

Une autre expression, dont le négatif seu est resté usité, est celle de *siller* les yeux : dessiller les yeux c'est les ouvrir ; siller ceux du faucon c'était les fermer, lui coudre les paupières aux narines, pour changer la direction de sa vue. Cette opération bizarre et celle de lui « donner le feu », d'élargir avec un fer rouge ses narines, pour l'embellir et le rendre plus apte à aspirer le vent, indiquent bien, avec celle de curer la plume, de greffer de nouvelles pennes à la queue et dans l'aile, quand il y en avait d'usées, à quel point la fantaisie avait pétri ces serviteurs ailés de nos aïeux.

Nous avons vu que les chiens aidaient à faire lever le gibier d'eau, tapi dans les végétations aquatiques, ordinairement si drues et serrées ; pour obtenir un effet plus rapide et plus sûr, on leur adjoignait quelquefois des timbaliers et des valets munis de tambours, dont les roulements formidables faisaient partir, à tire d'ailes, les nageurs les plus paresseux et les échassiers les plus rusés, ceux qui se seraient contentés de faire des chassés-croisés dans les hautes jonchées, pour décourager les quêteurs.

Au temps de Gace de la Bigne, qui fut cha-

pelain du roi Jean, il en était encore ainsi. Dans son curieux poème, « Li roman des déduis qui traite de toute chace, selon les bestes et les païs, » le bon chapelain de cour décrit très-agréablement cet emploi de l'instrument guerrier. Il nous apprend aussi que, de son vivant, la chasse au vol était libre encore. Hélas! cela ne devait pas tarder à changer. Peut-être est-ce à l'interdiction des oiseaux de fauconnerie au bourgeois et au manant, qui fut décrétée dans les premières années du règne de Charles VI, qu'il faut attribuer l'oubli rapide de cette charmante distraction.

Les domaines de l'air jouissaient dônc de toute franchise ; avait faucon qui voulait, à la seule réserve, s'il n'était noble, de ne pas s'aider de chiens pour poursuivre les victimes de l'épervier. Cependant nous trouvons encore, dans une charte du temps, une autre restriction, celle-là commune à tous : c'est que les princes souverains retenaient, pour leur usage, tous les nids d'oiseaux nobles, *omnes nidos avium nobilium*, c'est-à-dire les nids des oiseaux propres à la fauconnerie, qui se trouvaient dans les bois et rochers de leur domination. Pour mieux assurer ce privilège royal, le grand fauconnier de France percevait un tribut sur les oiseleurs ambulants, portant faucons à vendre, et sur chaque tête de leur marchandise, quelle qu'en fût la provenance déclarée.

A l'époque des Croisades, le personnel ailé de la fauconnerie s'enrichit encore des oiseaux de grand vol, employés par les Sarrazins à la chasse du flamand, de l'ibis, de l'autruche et de la gazelle.

Le *tunicien* ou alphanet, « qui a bon œil et fait bon guet » était une de ces nouvelles acquisitions ; également le *tartaret*, « qui vole hors vue », et qui ressemble au *pélerin* ainsi nommé, parce qu'il n'est jamais pris en France sur le nid. Mais nos gerfauts, éperviers, autours, sacres et faucons francs, transportés par les Croisés en terre orientale, ne tardèrent pas à faire envie aux chefs musulmans ; ils appréciaient fort la perfection de leur vol et leur docilité, et se montraient très-désireux d'en acquérir.

Il est vraisemblable que les faucons, portés à la Croisade par les Francs, durent rendre de meilleurs services que ceux d'une simple distraction de chasse. On les employa sans doute à voler les espions de l'air, les pigeons messagers, dont, au témoignage de Joinville, les Sarrazins se servaient, pour se transmettre des dépêches à longue distance.

« Les Sarrazins, dit le fidèle historien, envoièrent (annoncer) au Soudan, par *Coulombs messagiers*, par trois fois, que le roy estoit arrivé ; mais onques messagiers n'en orent. »

Pendant les trèves, les adversaires échangeaient mutuellement les plus beaux échantillons de leurs volières de chasse. On vit même le don de certains faucons de grand prix, entrer dans les conditions des rançons ou des traités.

Vers la fin du XIVe siècle, Bajazet qui battit, près de Nicopolis, les chrétiens commandés par Jehan de Nevers, se fit gloire d'étaler, devant ses prisonniers francs, les trésors de sa riche fauconnerie, où l'on comptait sept mille oiseaux de vol. Lors qu'il fut question de la rançon de Jehan de Nevers, le prince turc exigea douze faucons blancs du nord, oiseaux des plus puissants et de la plus grande rareté. Le roi Charles VI, pour achever d'adoucir le vainqueur, ajouta à ce lot officiellement stipulé, des autours admirablement dressés et des éperviers *hautains* de grand prix, le tout accompagné des gants brodés de perles fines, destinés à les porter au poing.

Ce n'est pas la seule apparition historique du faucon dans nos annales. Froissart nous apprend qu'Edouard d'Angleterre traversait la France en chassant à grand appareil, pour humilier la noblesse française.

« Avoit bien pour lui (le roi anglais) trente faulconniers à cheval, chargés d'oiseaux, et bien soixante couples de forts chiens et autant de lévriers, dont il alloit chascun jour en chasse ou

en rivière, ainsi qu'il li plaisoit; et y avoit plusieurs seigneurs et de moult riches hommes qui avoient aussi leurs chiens et leurs oiseaux. »

D'après le même auteur, le fils du roi Jean fit un étrange rêve : il songea, une nuit, que le comte de Flandres lui disait :

« Monseigneur, je vous donne en bonne estrenne ce faulcon pour le meillor que je veisse onques, le plus gravement chaçant et le miex abattant oiseaus. »

Charles V, continuant son rêve, employa aussitôt cette belle paire d'ailes et de serres, sous lesquelles, tout d'abord, hérons et grues tombaient par centaines. Mais le hardi *voleur* coupe le vent, rapide comme l'éclair; il s'éloigne à tire d'ailes, montant dans la nue, si bien qu'il lasse chiens et chevaux; s'il ne se fut rencontré à point un merveilleux cerf ailé, sur lequel le roi put monter pour suivre son faucon, celui-ci échappait, et le rêve eut été de mauvais pronostic. Heureusement le roi l'atteignit, et le fit revenir au poing, ce qui le consola beaucoup à son réveil.

Autre souvenir de l'intervention du faucon dans notre histoire. Sous Philippe le Valois, le jeune comte Louis de Flandres, déjoua, par son moyen, à la tyrannique injonction de ses sujets, qui voulaient le contraindre à épouser la fille du roi d'Angleterre. Gardé à vue, surveillé jusqu'à

l'accomplissement de cette union forcée, Louis de Flandres feignit, un jour, « d'aller en rivière », où, lâchant un gerfaut sur un héron de bonne fuite, il échappa à ses gens qui le crurent simplement sur la piste de la proie.

La Curne de Sainte-Palaye cite encore un trait singulier d'un roi Louis, qu'il a lu, dit-il, dans un roman de fauconnerie, et qu'il attribue, bien à tort sans doute, au roi Louis IX. Il s'agit d'un faucon de grand cœur, qui n'hésite pas à voler un aigle royal, et l'abat aux pieds de toute la cour étonnée et charmée de tant d'audace. Loin de s'associer à cette admiration, ce roi Louis condamna à mort le fier vainqueur, sous prétexte qu'il avait forfait à la loyauté, en entreprenant sur le roi des airs, sur son propre roi. Cette anecdote, je l'ai rencontrée, presque dans les mêmes termes, dans une chronique du temps d'Aliénor d'Aquitaine, avec cette différence qu'elle était attribuée à un prince sarrazin, et que l'aigle avait deux agresseurs, « deux sacres, » au lieu d'un seul faucon.

A côté des exploits des oiseaux hautains, de vol *roide et pointu*, à côté des poursuites, menées à grand attirail, contre les géants aquatiques, il y avait des chasses au vol, de moindre entreprise et de moindre orgueil ; ce n'étaient peut-être pas celles de moindre agrément. On

volait le gibier fin en val, en coteau et en plaine.

Nous l'avons dit, ce gracieux passe-temps, qui ne coûtait pas de larmes au laboureur, était à la disposition de chacun. Quiconque avait du temps à lui, pouvait aller voler la perdrix, la caille, la grive, l'alouette et le *coulomb;* l'outarde et la canepetière, ces princesses de la gent granivore, ne faisaient pas exception à ce droit précieux. On prenait même ainsi le lièvre et le lapin : « li lanier bat bien le lièvre », dit un vieil auteur. Il arrivait souvent que de simples bourgeois, sans terres, possédaient sur la *perche* de plus beaux oiseaux que les seigneurs de fiefs.

Aussi bien que les châtelaines, de simples pucelles et femmes de petite condition portaient sur le gant le faucon coiffé, *houppé* et muni de sonnettes. Ce fut une simple damoiselle, fille d'un bourgeois de Chalons en Champagne, qui fit don à Gérard de Nevers de l'épervier « Si bien duit à tote chace », chaperonné d'or fin et portant un rubis au sommet, en guise de houppe ou de cornette. Ce beau chasseur se sentait d'avoir appartenu à une pucelle; il savait prendre tous oiseaux qu'on lui montrait, si menus fussent-t'ils, sans les blesser ni défaire en rien. Aussi porta-t'il bonheur à Gérard, en lui mettant, un jour, en mains, une alouette qui

avait emporté « à son col l'anelet de s'amie Euriant. »

Bien qu'on pût dresser le grand faucon au vol du gibier de grain, et que le pélerin, le gerfaut et l'autour y fussent, eux-mêmes, assez fréquemment façonnés, les damoiselles et les simples gens se contentaient, pour la plupart, de l'oiseau de vol moyen et de petite taille. Les mâles, de la plupart des espèces de proie leur convenaient mieux que les femelles : dans les oiseaux de fauconnerie, les lois des sexes sont, généralement renversées, chacun le sait ; la femelle est grande et forte, le mâle semble n'en être que le diminutif; on leur donnait le nom dédaigneux de tiercelets qu'ils portent encore aujourd'hui.

Moins bien avantagés de la taille, les tiercelets étaient, chose étrange, plus fantasques, plus capricieux, moins dociles et plus difficiles à dresser que leurs majestueuses femelles. Pourtant les dames s'entendaient à merveille avec ces mâles, mignons, drus et mutins, qui ne fatiguaient pas beaucoup le poing. Les tiercelets de l'épervier, du lanier et du sacre, le mouchet, le laneret, le sacret et l'émérillon donnaient à celles et à ceux qui daignaient s'en servir, beaucoup de plaisir, et leur rendaient de bons services. Dans *le roman de la Charrette*, commencé par Chrestien de Troyes, l'intarisable trouvère, et terminé par Godefroy de Laigny, un chevalier, qui force

son adversaire à se rendre, est comparé à l'émérillon que fascine l'alouette :

> Tant li passe, tant li tràvalle,
> Qu'à merci venir li estuet.
> Comme l'aloé qui ne puet
> Devant l'esmérillon voler.

Gace de la Bigne revient souvent, dans son poème curieusement allégorique, sur les joies que la *volerie* procure aux dames et aux damoyselles ; et cela sans péril et sans donner prise à la médisance, comme il arrive souvent quand elles suivent la chasse au boïs. D'ailleurs rien n'est perdu pour elle au vol des oiseaux, aucun détail ne leur échappe, au contraire de la course des meutes, qu'elles n'entrevoient que par éclairs, à travers les grands fourrés. La chasse à l'oiseau aurait donc du être rayée de l'énumération proverbiale que cite le bon chanoine :

> De chiens, d'oiseaux, d'armes, d'amours,
> Pour une joie cent doulours.

En vrai dignitaire de l'Eglise, le friand chapelain se livre à l'énumération succulente et détaillée de tous les fins gibiers qui se prennent avec les faucons, et les compare avantageusements à la grossière venaison du cerf. Il fait mieux, il indique la manière de mettre ces frian-

dises en œuvre, et donne à ses lecteurs la recette savante et compliquée d'un pâté de gibier de haute saveur, que nous retrouverons plus loin sur la table de nos ancêtres. Nous avons sous la main une citation qui s'encadre mieux dans notre sujet actuel : c'est un agréable fabliau de fauconnerie, dont Gace de la Bigne a orné son *roman des déduits*, en déclarant que la vérité de l'aventure lui a été attestée « sor tos li saints de Rome » par le chevalier Pierre d'Orgemont.

Un chevalier revenant de chasser en rivière, avait laissé son épervier, vaguer en liberté, sans capuchons, longes ni sonnettes ; il avait oublié de le « coiffer après gibier. » Sa femme qu'il adorait, avait, de son côté, un gentil étourneau qu'elle aimait à la folie ; aussi était-il inappréciable.

Il parloit si bien et si bel,
Que très grant merveille avoient
Ceulx qui si bien parler l'oyoient.

Or, pendant que l'épervier se tenait librement perché « sur le trait d'une haulte fenestre, » le précieux étourneau prit la clef des champs, comme il avait accoutumé de faire, et sa maîtresse ne se doutant pas du danger, « en soubriant le regardoit. »

Tantost com l'espervier le vit,
D'amont où estoit descendit,
Et le preist et l'en emporta.

Jugez de l'émoi de la chatelaine ; elle se désolait, se tordait les mains, en disant : « lasse que ferai ? car mon estournel perdu ai. » Ses lamentations attirèrent son *baron* qui n'était pas loin :

Le chevalier tost print son gant,
Et le poin lui tent maintenant,
En s'en alant droit à la porte.
Tantost l'espervier li aporte
L'estournel. Or le chevalier,
Qui savoit d'oyseaus le mestier,
Courtoisement le descherna,
Et du pié tout sain lui osta.
Et dit à la dame : — Tenez,
Vostre estournel, et le gardez.

Ce charmant fabliau peint, on ne saurait mieux, l'influence que l'homme était parvenu à acquérir sur l'espèce la plus indépendante des êtres vivants. Se faire obéir à la minute, en montrant son gant à l'oiseau en liberté, le *réclamer* d'un geste ; faire descendre des profondeurs de l'air ce capricieux vagabond, *le descharner*, enlever de ses serres impitoyables la proie vivante et sans blessures, quel résultat magique, quelle preuve poétique de la puissance de fascination

que l'homme peut arriver à exercer sur les créatures inférieures !

On comprend l'attrait que les coups d'ailes du faucon dompté, obéissant avec la docilité d'un chien en laisse, ont dû avoir pour nos aïeux, auxquels ils soumettaient les caravanes errantes du ciel; et l'on se prend à regretter vivement les satisfactions de cette puissance perdue.

CHAPITRE III.

Jeux d'adresse et de hazard : les dés, les échecs, les tables.

Quand la pluie, les frimats et les interminables soirées d'hiver retenaient nos aïeux au logis, les moyens de s'y distraire ne leur manquaient pas; ils en avaient d'aussi piquants, d'aussi nombreux que nous. Les mille combinaisons fournies aujourd'hui par les cartes, leur faisaient défaut, il est vrai ; bien qu'on ait prétendu qu'ils tînssent des Arabes d'Espagne les cartes cabalistiques, aux figures bizarres, dont les Maures d'Afrique et les Espagnols du Midi de la Péninsule se servent encore, les traces de ce jeu Sarrazin sont très-controversables, dans la littérature de leur temps. Aucun texte clair et formel n'est venu autoriser l'hypothèse que les contem-

porains des Croisades aient tenu de véritables cartes entre leurs mains.

Aux subtiles combinaisons des soixante et deux petits cartons qui font la joie des sociétés modernes, nos ancêtres suppléaient par d'autres jeux de hazard et d'adresse, tout aussi subtilement combinées. Les échecs, les tables, la mérelle et les dés étaient les plus populaires de ces passe-temps. Les dés, surtout se montraient sur toutes les tables ; on les rencontrait au château, au manoir de modeste apparence, à l'auberge, au cloître même, et jusqu'à la chaumière du Villain.

Bien déchus de leur gloire, puisqu'ils ne s'emploient plus guère qu'aux tables de tric-trac, bien oubliées elles-mêmes depuis la fin du dernier siècle, ces petits carrés d'ivoire au pointillé fatidique étaient comme les jongleurs et les trouvères, de toutes les fêtes, de toutes les réunions. Nos pères s'y livraient avec passion : clercs et laïques, nobles et manants, gens d'armes et paisibles bourgeois aimaient à agiter les cornets.

Les fabliaux nous parlent de gens de tout rang, de toute profession et de tout âge qui s'y ruinaient avec entrain. Avant de se faire *guaite* au haut de la grande tour du château de celle qu'il aimait, Gauthier d'Aupais avait perdu aux dés jusqu'à ses chausses et son surcot. Les coups de dés menaient lestement les joueurs à l'opu-

lence ou à la misère, sans les raffinements du calcul, d'intelligence et de mémoire, qui aident à corriger les duretés du sort. Les dés étaient *le lansquenet* de ce temps-là.

De tous ceux qui aimaient à tenter la chance de ces petits cubes piquetés, les hommes d'armes, les ménestrels et les clercs étaient les plus zélés ; ayant plus de loisir que les autres, ils s'y livraient avec fureur. Dans le fabliau : *du provoire et des deux ribauds*, il est question de deux vauriens, deux ménestrels hélas ! qui ne gagnaient pas une maille, légitimement ou d'autre façon, sans l'aventurer sur cet irrésistible trébuchet de Satan.

A leur goût pour le jeu de dés, ils ajoutaient, dit l'auteur, on ne sait si c'est dans l'intention d'y applaudir et de les en louer, une rare habileté à les manier. Malgré tout leur talent, nos aventuriers ne payaient pas de mine : leurs habits montraient plus que la corde. En les voyant, on disait : — « Véci de quoy faire de biaus soudoyers ! » — Ainsi nommait-on les guerriers de rencontre, à solde quotidienne, que Philippe-Auguste avait introduit dans son armée. Toute place était bonne à nos ribauds pour déployer leur talent, la poussière du chemin aussi bien que la table du cabaret.

Un jour ils se trouvent face-à-face avec un chapelain à l'air opulent, monté sur un beau che-

val bai. L'un d'eux, Thibault, accoste l'homme de Dieu et lui propose un coup de dés, comme chose très-ordinaire,et dont il ne pouvait se scandaliser. Alléché par une ceinture artificieusement gonflée d'une douzaine de mailles, le prêtre descend de son cheval, et entame la partie.Quelques passes de cornets le mettent en chemise; le pauvre chapelain perd jusqu'à son cheval.

Sans s'inquiéter de sa colère et de ses injures, les gagnants s'emparent consciencieusement de ses effets. Thibault saute sur le beau cheval bai, et l'éperonne pour s'éloigner. Heureusement pour le perdant tonsuré, la monture était ombrageuse : l'intervention du maître devient nécessaire. On devine qu'il en profita pour sauver au moins cette partie de ses biens.

Saint-Pierre lui-même qui fut grand clerc en son temps, puisqu'il passe pour avoir adroitement placé le chef de *clergie* dans la capitale du monde, est représenté les dés à la main, dans le curieux fabliau, *de Saint Pierre et du Jongleur*. Voici comment la chose advint. Un pauvre ménestrel du pays de Sens n'avait pas été très-régulier de conduite, durant sa vie; il vendait souvent son bliaud, ses braies ses chausses et jusqu'à son violon pour s'enivrer et paillarder.

Le dez et la taverne amoit
Tout son gaing i despendoit.

La Mort l'ayant surpris en état de péché, le pauvre jongleur fut emporté droit en Enfer, nu et grelottant. Comme il n'avait jamais fait de grosses méchancetés, qu'il avait beaucoup souffert du froid, et qu'il offrait de chanter pour payer sa bienvenue, Lucifer en eut pitié : il se contenta de lui confier le soin d'attiser le feu sous les chaudières où se morfondaient les damnés. — Volontiers, fit le pauvre trouvère que la vue du feu réjouissait :

Quar de chauffer ai grant mestier.
Atant s'assit lèz le foier,
Si fet le feu délivrement.
Et chauffe tout à son talent.

Un jour, Lucifer, s'en allant avec ses suppôts faire sur terre, une battue générale, charge notre jongleur de veiller sur ses victimes, et l'en rend responsable sur ses yeux. — « Sire, dit le nouveau chauffeur, partez, sans crainte, je les garderai loiaument, toutes vos âmes vous rendrai. » A peine la porte fermée sur l'infernal tourbillon, messire Saint Pierre, qui guettait, se présente au jongleur, « avec un berlenc et trois dés, » et lui offre l'assaut. Le malheureux n'a rien à aventurer contre les *flourins* et les *esterlins* que faisait sonner le céleste concierge.

Saint Pier li dist : — biaus dous amis
Met de ces ames cinq ou siz.
— Sire, fet-il, je n'oseroie,
Car se une seule perdoie
Mon mestre, vif me mengeroie.

Saint Pierre continuait à étaler l'or du Paradis et à remuer les dés dans les cornets ; le jongleur se décida. Le bienheureux portier raffla les âmes, par douzaines d'abord, puis par centaines et par milliers ; le perdant effaré doublait et triplait l'enjeu. Efforts inutiles, toutes les âmes tombèrent dans le giron du portier des élus, qui, par aventure, trichait.

Chevaliers, dames ou chanoines,
Larrons ou champions ou moines,
Atout franz homes ou vilains,
Atout prestres ou chapelains.

Tout y passa. Qu'on se figure la rage de Satan, quand il retrouva ses marmites vides. L'infidèle chauffeur fut battu et envoyé à Dieu et à tous les saints, par les diables qui jurèrent de ne recevoir à l'avenir aucun trouvère dans l'infernal séjour. Cette fois au moins, la passion du jeu eut un bon résultat : le jongleur, en perdant, gagna le Paradis pour lui et ses confrères, tous très-ardents à manier l'ivoire de perdition.

Le hazard qui, en quelques bonds capricieux, enlève au poète le gain d'un roman, d'un drame ou d'un poème, n'est pas né d'hier.

Le remède *contrà pestem* du malin page de Louis XI, les dés si faciles à porter, si gais à faire tourbillonner l'espérance, faisaient peut-être plus de ravage dans la ceinture des trouvères, que les cartes dans la poche des poètes d'aujourd'hui.

Rutebeuf chercha plus d'une fois la fortune et y rencontra toujours la misère. Le glorieux trouvère fait ce lamentable aveu dans plusieurs de ses poésies. Selon lui, le dé a fait la dette et les *dettiers ;* écoutez les doléances de la *Griesche d'yver :*

Li dés qui li détiers ont fet,
M'ont de ma robe (*de mon bien*) tout desfet.
Li dés m'occient.
Li dés m'aguètent et espient,
Li dés m'assaillent et deffient,
Ce poise-moi.
Je n'en puis mès, si je m'esmoi....
Jamès de cest mal ne garroie ; (*ne guérirais*)
Par tel marchié,
Trop ai eu mauvès le marchié
Li dés m'ont pris et empeschié,
Je les claim quite.
Fols est qu'à lor conseil abite.

Avec une telle passion au cœur, on comprend que le prince des poètes du XIIIe siècle ait été

fait « compagnon à Job » ; l'intervention du ciel ne l'avait pas seule accablé, comme il feint de le croire. Si Jehan de Condé, son glorieux rival, finit par entrer au cloître, ne serait-ce pas afin de sauver au moins, des coups du sort, sa robe, sa table et son lit. Une centaine d'années plus tard, l'excellent trouvère Eustache Deschamps, qui, lui aussi, sans doute, gardait rancune aux vilains tours que les dés jouaient aux poètes, leur consacrait un petit poème historique du plus piquant intérêt.

Le titre seul de cette pièce d'un peu plus de trois cents vers vaut un chapitre d'histoire; le voici : C'EST LE DIT DU GIEU DES DEZ, *fait par Eustace, et la manière et contenence des joueurs qui estoient à Néelle, où estoient messeigneurs de Berry, de Bourgogne et plusieurs autres.*

Bien que le tripot se tint à l'hôtel, célèbre par sa tour si royalement tragique, et que les fils du roi Jean en fussent les principaux tenants. la société y était fort mélangée. Outre le duc de Berry, l'amphytrion de la fête, Philippe de Bourgogne, le duc de Bourbon et le sire de Coucy,

..... Furent là plusieur bon,
Tant chevaliers comme escuiers,
Lombards *(gens de finance)* et autres officiers.

Eustache lui-même parvint à s'y glisser :

« j'entrai ens et jouer les vis. » Se contenta-t-il de les regarder jouer?

> Lors s'assist chascun à la table,
> Où y avoit or délectable,
> Par monceaulx, à moult grant foison.

Le poète raconte en détail les diverses façons dont on salue la chute des dés, les trépignements, les fureurs et les blasphèmes. On maugrée le pape, on renie Dieu, la Vierge et les Saints. Un perdant maltraite Notre-Dame : « Chétive gloute l'appela, elle et son fils moult diffama. » On voue ses adversaires à la malemort, à la damnation, à tous les diables ; sans aucun respect pour les princes du sang qui, du reste, étaient d'assez mauvais drôles, comme ils le firent voir sous le règne de leur neveu; on échange les titres de ribauds et de « fils de putain. » On s'en prend de la mauvaise chance sur les inférieurs forcés de se trouver là. L'un frappe à coups de chandeliers un valet « quérant argent pour les chandelles » ; un autre donne un coup de pied dans la poitrine d'un pauvre page, « d'un enfant » qui cherchait argent pour son maître ; celui-ci traite avec fureur un assistant qui éternuait ; celui-là accuse violemment de son malheur « un compains qui ronfloit assommé » de sommeil.

Pendant ce temps les *flourins* allaient et ve-

naient, au milieu des accusations de *triche* et de vol ; ils faisaient riches plusieurs « de ceulx qui n'avait ni croix ne pile, » une heure auparavant. A cette orgie de l'or, les princes ne firent pas grand butin, s'il est permis de les reconnaître, dans la discrète expression des vers suivants :

> ... Plus est homme saige et grant
> Plus si mesfait ; et si dis tant,
> Que mains gentilz hommes très-haulx
> Y ont perdu armes, chevaulx,
> Argent, honneur et seigneurie,
> Dont c'estoit horrible folie.

Mais l'histoire est là pour nous apprendre comment ces terribles ducs savaient réparer les prodigalités de leurs vices, aux dépens du trésor épuisé de la France.

Un trouvère anonyme qui, à l'exemple de ses confrères, avait dû être mordu au cœur de sa bourse par cet endiablé passe-temps, nous a laissé la vigoureuse satire, *du gieu de dez* éditée par Jubinal, dans son *nouveau recueil de contes, dits et fabliaux*. Sous la plume de ce jongleur, ce jeu, qui avait tant fait jurer et dépiter d'honnêtes gens, devient une invention du diable. Il y avait, dit-il, à Rome un sénateur capable de tout pour s'accroître en honneur et en fortune, un orgueilleux doué de toutes les qualités utiles à la cause du diable, à laquelle il s'était voué.

Un jour le *mauvès* lui apparut dans son verger, et lui offrit l'invention la meilleure pour perdre, déshonorer et désespérer les humains.

> Frère, dist le mauvès, je me suis pourpensez ;
> Tu feras une chose qui son nom sera dez ;
> Maint homme en iert encore honnis et vergondez,
> Li un en iert pendu, et li autre tuez.

Tu feras « le dé de six costés quarré. » Sur l'une de ses faces, tu mettras UN, en dépit de Dieu ; sur l'autre DEUX, en dépit du Christ et de Marie ; ailleurs TROIS en dépit de Sainte Trinité ; sur un autre côté, tu feras un QUATRE en dédain des quatre évangélistes ; en un autre CINQ, « en despit des cinq plaies que Dieu ot en la croix. » Enfin sur le dernier carré, « feras le SIX, en despit des six jors que Dieu fist toutes choses. »

Le sénateur promit de fabriquer le nouvel instrument de perdition, et de le répandre par tous les pays. Un jour qu'il pratiquait cette nouveauté avec un riche romain, une querelle s'élève entre eux ; de son poing « qu'il ot massif » le patrice bouleverse le nez et les dents de son adversaire qui, lui-même, riposte par un coup de couteau. Ainsi fut justifiée la prévision de Satan : le sénateur tué et l'homme au couteau pris et pendu.

Il existait des jeux moins effrayants, où l'a-

dresse pouvait dominer le hazard. Le héros du *lai de Courtois*, perd ses *estrelins* à la *mérelle* avec deux de ces drôlesses qui, de tout temps, ont fait la chasse aux ceintures gonflées. Ce jeu de la mérelle n'est pas celui où l'on pousse, à cloche-pied, un palet dans les cases d'une figure à compartiments, tracée sur le sol, comme certains érudits ont cru pouvoir se l'imaginer. A cet exercice, le jeune prodigue eut été plus agile que les deux filles de joie, dont les robes auraient singulièrement gêné les mouvements. Ce n'est pas non plus la *Morá* des Italiens qui consiste à deviner subitement le nombre de doigts que vient d'ouvrir son adversaire.

Une branche de l'épopée du *Renart*, imprimée dans le supplément de M. Chabaille à l'édition de Méon, nous montre le malin compère jouant une andouille à ce jeu : *De l'andouille qui fui juyé es marelles*. C'est sur la dalle d'une croix, où des bergers ont tracé un *marregler* que Renard dispute ce friand morceau.

Cette table de pierre où les bergers ont tracé les compartiments du jeu, lève tous nos doutes. La mérelle ou marelle se joue encore ainsi dans nos campagnes : un carré tracé, avec lignes médianes et diagonales sur une table, sur une pierre sur une marche d'escalier; trois jetons, trois cailloux ou trois noisettes de chaque côté, que chacun des joueurs s'efforce de mettre en ligne

sur l'une des diagonales ; ce n'est pas plus malin que cela.

Si cette dernière explication est la bonne, *la mérelle* ne dut être qu'un prétexte pour détourner l'attention du naïf Courtois, et permettre à ces dames de lui couper son aumonière, pendant qu'il s'escrimait à aligner ses jetons.

Autre énigme : qu'était le jeu *des tables ?* Selon Ménage et Gueulette, le jeu des tables n'était autre que celui *des dames* ; ils oubliaient l'un et l'autre qu'on y emploie les dés. Je me range à l'avis de Roquefort qui suppose que c'étaient les diverses combinaisons des tables du *tric-trac*. On voit en effet dans les fabliaux qu'on s'y servait de dés. Ici encore la chronique est de l'avis des trouvères, et notre bon Joinville est prêt à nous renseigner.

Après sa délivrance des mains des Sarrazins Louis IX s'en allait à Acre, avec les siens, monté sur une galère ; ses pensées étaient tristes, la mer était haute, et la mémoire de la mort du comte d'Artois ne le quittait pas. Un jour dit le fidèle historien, on vint lui rapporter que le comte d'Anjou, son second frère, jouait aux tables avec messire Gaultier de Nemours.

« Et quant il eut ce ouy, il se leva, et alla tout chancelant, pour la fèblesse de sa maladie. Et quant fut sus eulx, il print les dés et les tables et les gecta en la mer, et se courroussa

très-fort à son frère de ce qu'il s'estoit si tost prins à jouer aux dés, et que aultrement ne lui souvenoit de la mort de son frère, le comte d'Arthois, ne des périls desquels Nostre-Seigneur les avoit délivréz. Mès messire Gaultier de Nemours en fut le mieulx païé, car le roy gecta tous ses deniers qui estoient sur le tablier, dont il y avait grant foison, et en son giron les emporta. »

Avec le jeu des tables, celui plus noble et plus célèbre des échecs était depuis longtemps en usage : « Cil chevaliers jouent as tables, et as échiers d'aultre part. »

De même que la fauconnerie et la chasse au bois, les échecs faisaient partie de la haute éducation. Le héros du *dit dou lévrier*, de Jehan de Condé, « des eschiers aprist et des tables. » Gérard de Roussillon est loué de posséder ce précieux talent. Dans la chronique des ducs de Normandie, en vers romans, Benoit de Saint-More place la science des échecs au nombre des choses honorables que Guillaume longue Espée fit apprendre à son fils Richard :

> D'eschez, de rivière et de chace
> Voil (*je veux*) Ke del tot aprenge et Sace.

Il n'est guère de roman de chevalerie où soit oubliée cette part de l'éducation ; il n'en est guère où les échecs ne se lient à quelque dra-

matique épisode d'un puissant intérêt. On voit dans les chansons de geste, des chefs chrétiens jouant entre eux ou contre les Sarrazins, jeter leur fortune, leur indépendance et jusqu'à leur vie au hazard des combinaisons de l'échiquier. Dans *Garin de Monglave* le roi Karle cherche à se venger de l'amour que la reine porte à Garin, bien que ce dernier en soit innocent. Tout le tort est à la reine, qui l'avoue avec une héroïque ostentation : C'est une passion à laquelle elle n'a pu résister, un mystère entre Dieu seul et elle.

Lasse ! q'en pues-je mais, se s'amour me sorprant ?
Nus ne m'en doit blasmer, fors que Diex solement
Qui me fist cuer et cors et pensée ensement....
Por coi le fist donques Diex, si dous et si plaisant ?

Karle propose à Garin, devant ses barons, une partie d'échecs dont l'enjeu, du côté du roi, sera sa femme et son royaume ; du côté de Garin, sa propre tête. Cette partie d'échecs est bien une des scènes les plus émouvantes qu'ait jamais inventée la poésie humaine ; le stile en est grandiose, dans sa rudesse primitive, et l'intérêt palpitant. On prépare l'échiquier, une merveille d'ivoire et de pierres précieuses, dont une pièce enrichirait un homme : « Jamais ne li faudroit qu'il n'eust et vair et gris, viandes et deniers et boins chevaus de pris. »

On apporte la croix et l'évangile qui reçoivent le serment des deux adversaires : Les parrains se placent aux côtés de chacun; c'est le duc d'Aquitaine qui patronne Garin. Cependant la reine se lamente à *grans plains*. Son dolent cœur se désole et s'accuse : — Hélas ! combien sont en détresse pour mon chétif corps !

Enfin le jeu commence. Après quelques passes, où l'on voit le roi placer un *roc*, notre moderne *tour*, et l'appuyer d'un *chevalier*, le *cavalier* d'aujourd'hui, afin de préparer le mat ; Garin reprend l'avantage, il détruit cette combinaison en s'emparant de l'entreprenant cavalier. Cette découverte met Karle en fureur ; « par mautalent ci fiert du poing sur l'échiquier » brouille et renverse tout, et menace son adversaire de lui faire payer sa dette, « avant que complie sonne. » Mais son autorité n'allait pas jusque là.

Par précaution, les compagnons de Garin avaient subtilement placé de bons *brancs* d'acier sous leur haubert ; d'ailleurs les grands vassaux n'étaient pas hommes à tolérer cet acte despotique contre un des leurs. Tous se dressent en face du roi ; le duc de Normandie s'avance, et lui reproche un accès de colère que « tuit li barons tiennent à folie. » — J'ai ici, dit-il, cent hommes d'armes qui ne faudront pas à Garin dans le besoin. Karle reprend la partie en fré-

missant. Un moment le fils de Pépin se croit sûr du mat ; il recommence à menacer Garin, dont le comte de Poitiers prend la défense : Sire s'écrie-t-il :

Trop menassez sovent nostre germain cousin,
Mais joez vistement, baissez votre latin,
Encor n'aveis-vus pas le jeu trait à sa fin,
Qui vus metra annuit (*aujourd'hui*) de cheval à ronsin.

Piqué de ces paroles, Karle saisit un bâton de pommier, et le lance à la tête du railleur, d'une telle force que, si le comte ne se fut baissé, il était tué du coup. Autour de lui les épées sortent du fourreau, « et Karles se défant à (*avec*) un fust de sapin, » de taille à assommer un bœuf, jusqu'au moment où saillant d'un souterrain, quatre cents de ses leudes bien armés, « tant Chartrains qu'Angevins, » viennent à son secours. On se toise, on se provoque, on fait grand cliquetis d'armes ; le sang va couler, quand le duc de Bourgogne « qui moult ot de bonté » de raison et d'éloquence, intervient et apaise la bouillante assemblée.

La partie reprend, muette et anxieuse. Garin retrouve sa chance, et conduit son jeu jusqu'à rendre le mat du roi inévitable. Le *fils Pepin* lui-même l'avoue tristement. « Or quant Garins entant la grant humilité de son lige Seignor » il déclare noblement qu'il ne veut rien prendre

de lui, ni sa femme ni sa terre. La seule chose qu'il demande, ô folie héroïque ! c'est la permission d'aller conquérir le château de Monglave inaccessible, imprenable, dont les murs sont plus élevés que le vol du faucon, et ue Pepin, lui-même, n'a pu arracher aux payens qui le tiennent. Il ne veut de son seigneur que le droit de le tenir de lui à fief, après l'avoir conquis. Qu'on juge de la joie immense qui saisit le roi à cette heureuse surprise.

Karle donne à son courtois vainqueur son destrier *Abrive*, qui n'avait son pareil « jusqu'à port de Cartaige. » Monté sur ce coursier d'intelligence presque humaine, Garin part sans craindre ni douter, pour aller assaillir cette roche merveilleuse qui a vu tomber, devant ses tours hautaines, les plus braves de la Chrétienté.

Le fils de *Parise la Duchesse* sauve également sa vie au moyen de l'échiquier, mais d'une autre façon. Adopté par le roi de Hongrie, à la cour duquel il a été porté enfant par des larrons il grandit en science, notamment dans celle des échecs. Bien qu'il passe pour bâtard, le vieux roi le destine à sa fille qui héritera de la couronne. Cela ne plait guère aux fils des barons de la cour de Hongrie. Les traitres se liguent contre Hugues, le fils de Parise, et décident qu'ils le meurtriront.

Pour arriver à leur but, sans esclandre, les

félons proposent au favori du roi une partie d'échecs dans un cellier souterrain, où, la partie engagée, ils l'appelleront bâtard et « fils de putain ; » c'était, paraît-il, l'injure à la mode. Le hautain garçon se fâcherait, mais à eux quatre ils en viendraient à bout. Il n'en advint pas comme ils avaient décidé. Hugues ne manque pas à la vérité de s'irriter de l'injure, et les quatre traîtres de tirer leurs couteaux, et de l'en frapper ; mais le fils de Parise la Duchesse, quoique blessé, se fait de l'échiquier un bouclier et une massue, et les assomme sur la place.

Hugues tient l'eschaquier, si est vers eux allez...
Si en fiert (*en frappe*) I des III, tot est escervelez ;
Puis hauça l'eschaquier, s'en a un autre tué,
Li quart torne en fuie, mais Hugues l'a asté (*atteint*)

Il faut l'avouer, cet usage de l'échiquier n'est pas ordinaire, et n'a sans doute pas été prévu par Palamède. Les dames, damoyselles et simples pucelles apprenaient aussi ce noble jeu; elles y réussisaient très-bien. Dans le *lai d'Eliduc*, Marie de France nous raconte que le beau chevalier trouve s'amie occupée à apprendre les échecs, en regardant jouer le roi son père. Celui-ci après avoir mangé :

As échès commence à juer,
A un chevaler d'utre-mer ;

De l'autre part del eschéker
Devent sa fille (à) enseigner.

A la cour de l'émir Ivoirin de Monbranc, l'illustre Huon de Bordeaux, déguisé en valet de ménestrel, est forcé par le prince Sarrazin à faire, avec sa fille, une partie d'échecs tout aussi dangereuse que celle de Garin de Monglave. La belle pucelle est invincible, personne ne l'a jamais pu mater. Or voici les conditions dictées par Ivoirin à Huon et à sa fille, placés en face l'un de l'autre, devant la table de l'échiquier :

Dit l'amirès (*l'émir*) : Ma fille, or m'entendès,
Il vous convient à che valet juer.
Se le poës au jeu d'eskiés mater,
Trestot errant ara le chief copé,
Et s'il vous puet faire torner,
De vous doit faire sa volonté.

En voyant « la grant biauté » de celui aux bras duquel elle tombera, si elle est vaincue, la belle fille se décide en elle-même à se laisser battre. Il lui tarde même que cela soit fait.

Vaudroie ja ke li jeu futs finè,
Si me tenist de jouste son côté,
Et me fesist toute sa volonté.

Pour cacher son dessein, elle excite Henri à jouer serré : « Vassal, dist-ele, à coi pensés? Prés ne s'en faut que vous n'estes matés. » Son

adversaire qui s'efforce de paraître calme, répond que l'enjeu n'est pas égal :

> Amis ert grans hontes et moult très-grans vieutés.
> Quant en mes bras toute nue gerrés,
> (Moi) qui su sergans du povre ménestrel.

La fille d'Ivoirin perd dònc. Mais à son grand dépit et à la grande joie de l'émir, Garin refuse se savoureux prix de la lutte, parce qu'il aime la belle Esclarmonde, exemple de fidélité et de continence déjà bien rare en ce temps-là.

Une particularité caractéristique des mœurs galantes de l'époque, est la métamorphose en reine toute-puissante, du maussade ministre que les Orientaux avaient rivé à la personne du roi. La pièce du *ministre* suivait jadis le *roi* pas à pas ; par courtoisie, nos chevaliers en firent d'abord une *dame*, afin que le beau sexe fut représenté sur ce spirituel champ de bataille. Puis ils affranchirent la marche de la dame, et la laissèrent libre de courir à sa fantaisie : à droite, à gauche, en avant, en arrière, perpendiculairement ou diagonalement, dans toute la longueur des lignes non gardées. Cette pièce devint ainsi la plus redoutable du jeu ; elle fut enfin nommée la *reine*, et c'est sous ce titre qu'elle nous est parvenue.

C'est en vérité une chose curieuse, presqu'un étonnement, d'apprendre que ce jeu élégant et

raffiné ait eu autant de vogue chez ces belliqueux tapageurs. Si les témoignages de ce fait n'étaient aussi précis, aussi multipliés, on aurait peine à croire qu'une distraction si sérieuse, où l'intelligence seule est utilement employée, où nulle porte n'est ouverte à l'intervention du hazard, se soit si bien acclimatée dans une société si bruyante en apparence, si peu capable de réflexion.

Les souvenirs des temps chevaleresques nous ont tellement habitués à voir ces hommes de fer rompre du poing les obstacles, qu'on ne se résigne pas volontiers à les imaginer courbés, patients, pensifs, sur la table aux cases d'ivoire, combinant les coups fourrés, et préparant le mat du roi, à travers les pacifiques embûches de leur adversaire. Nous les comprendrions bien mieux brisant l'échiquier, comme Charlemagne au nez de Garin de Monglave, ou s'en faisant une arme à la manière du fils de Parise la Duchesse Cependant nons allons, au chapitre suivant, surprendre ces turbulents compagnons occupés, sous la direction des dames, à de plus subtiles encore, à de plus paisibles divertissements.

CHAPITRE IV.

DÉDUITS JOYEUX, JEUX SOUS L'ORMEL, JEUX-PARTIS.

A LA SOIRÉE, quand on avait allumé les cierges dans les rostres de fer, qui saillaient sur les parois des hautes salles, aux poutres coloriées; quand dans les vastes cheminées aux manteaux en hotte, les chenets gigantesques avaient vu charger leurs bras d'énormes quartiers de chêne et de bouleau embrasés, les bancs et les chaires se rapprochaient, et l'imagination entrait en jeu.

Nous avons vu, dans la première série de cette étude, le rôle actif, réservé aux trouvères, et comment ils contribuaient à l'amusement général, par les innombrables talents de leur joyeux métier. Il était rare qu il n'y en eût pas de conviés, pour conter des fabliaux, psalmodier des chansons de gestes et des romans d'a-

venture, chanter en *solo* ou à plusieurs voix, des lais d'amour, des scènes dialoguées, des pastourelles et des sirventes, en s'accompagnant de leurs pittoresques instruments. Mais ces gais compagnons ne s'y trouvaient pas toujours, et quand ils étaient représentés, il y avait des intervalles à leur intervention. Les dames choisissaient alors les passe-temps qu'elles jugeaient être les plus agréables à l'assemblée.

Ces réunions étaient les tournois du sexe féminin ; les dames dirigeaient ces passes d'armes de l'esprit ; elles s'efforçaient d'y maintenir la décence. C'étaient elles qui jugeaient de l'excellence des coups. Les jeux qui obtenaient faveur à leurs yeux, mettaient en éveil les facultés de l'intelligence. Ils consistaient à échanger des confidences, rendues publiques à certaines conditions, à improviser des questions piquantes, des subtilités d'amour, qui exigeaient des solutions rapides, sans délai ni répit. Venaient ensuite les pénitences bizarres et plaisantes, imposées à ceux qui avaient failli aux régles convenues. Les œuvres des trouvères nous ont conservé les noms de plusieurs de ces jeux si fort goûtés en ce temps là :

> Mais des gieus c'on fait as étreines,
> Entour la veille de Noël.

Dans la charmante pastorale, *li gieu de Robin*

et de Marion, nous en trouvons deux : celui du *Pélerin à saint Coisne* et celui *du Roi et de la Reine*. Adam de la Halle les fait jouer, il est vrai, à de simples bergers ; mais, ne l'oublions pas, les classes de la nation n'étaient pas aussi tranchées de mœurs et de langage, qu'elles le sont devenues depuis. Les trouvères ne diversifiaient ni le stile ni la note de leurs chants, selon la condition des gens qui devaient les ouïr et les répéter. On était partout aussi crédule, aussi facile à attendrir et à charmer.

Les élégantes chansons du comte de Béthune, de Thibault de Champagne, de Raoul de Coucy, faisaient à la fois les délices des chaumières et des palais. Les fabliaux les plus risqués obtenaient les rires sonores des princes et seigneurs, aussi bien que ceux du bourgeois et du manant. Le fossé profond qui allait se creuser entre les classes lettrées de la Renaissance et les foules restées naïves, ne pouvait pas encore se pressentir. Les jeux que maître Adam fait jouer à cette jeunesse de vilains, à ces adolescents de village, ces passe-temps champêtres étaient aussi, avec de légers raffinements, ceux du château et du salon.

On choisissait un arbitre, un roi, une reine, si le choix tombait sur une femme; dans le jeu du *Pélerin à saint Coisne* c'était un saint. Ce divertissement consistait à aller, sans rire, faire

une offrande comique au joyeux compère qui jouait le rôle du saint personnage, avec des mines à dérider un masque tragique, et dont les efforts pour forcer son pélerin à desserrer les lèvres, avaient pour complices tous les assistants. Ces excitations allaient jusqu'aux chatouillements et aux jeux de main ; aussi Marion déclare-t'elle que ce jeu ne lui plaît guère : « C'est vilains jeus, on i conkie. »

L'avis de Marion était partagé par le Synode de Worcester, tenu en 1240, où l'on défendit aux clercs ce genre de jeux, et, par dessus tous, celui *du Roi et de la Reine*. « *Nec sustineant ludos fieri de Rege et Regina.* »

Celui des pélerins à saint Coisne qui cédait aux tentations du rire, payait l'amende ou se voyait soumis à quelque joviale expiation. Le jeu du Roi et de la Reine, que j'ai vu ailleurs nommé *le Roy qui commant*, avait pour règle de venir, l'un après l'autre, faire hommage à celui que le sort ou le choix couronnait. Ce monarque d'aventure posait à chacun une question plaisante, souvent équivoque, à laquelle il n'était pas toujours facile de répondre; en voici un échantillon.

HUARS : Perrette, alez à (*la*) court.
PERRETTE : — Je n'ose.
LE ROY (du jeu) : Si feras, si Perrette. Or di,
Par cele foi que tu dois (*à*) mi,

La plus grant joie c'ains eusses
D'amours, en quel lieu que tu fusses
Or di et je t'écouterai.

PERRETTE : Sire volontiers le dirai :
Sire c'est quant mes amis vint
A moi, aus chans, et si me tint
Soignement bonne compagnie.

LI ROIS : Sans plus ?

PERRETTE : — Voire, voir ! (*vrai !*)

HUARS : Ele ment.

Le spirituel fabliau de Jehan de Condé, le *Sentier battu*, met aux prises une société plus raffinée avec les malices d'une récréation de ce genre : « Le Roy qui ne ment. » Ce petit poème nous apprend que, dans le meilleur monde, on se permettait ces libertés défendues aux clercs anglais, ces allusions stimulantes, souvent grivoises, dans le but d'amuser la compagnie, aux dépens de quelque victime. A la veille d'un grand tournois, une nombreuse société de dames, damoiselles, chevaliers et écuyers est réunie dans un château, « entre Péronne et Athies, » près du lieu où doivent se faire les joûtes. Pour passer le temps et s'esjouir en toute honnêteté, on convient de chercher un déduit agréable. Chacun propose le sien, « tant qu'une reyne firent, pour jouer au *Roy qui ne ment.* »

Une dame « bien parlante et faitice, bèle de

manières et rice, » fut élue. La belle se mit à questionner, l'une après l'autre, toutes les personnes de la brillante compagnie, et à leur adresser quelques fines demandes sur leurs aptitudes et leurs goûts personnels. Après plusieurs stations, elle vint à un jeune chevalier qui avait été épris de ses charmes ;

> Mais bien taillez ne sembloit mie,
> Pour faire ce qui plait à mie,
> Quant on la tient en ses bras nue,
> Car n'ot pas la barbe crémue.

C'est-à-dire que le bachelier avait peu de barbe, au moins était-elle, dit l'auteur, aussi clairsemée qu'on en voit « aux pucèles en maint lieu, » Or la maligne reine, sans égard pour l'amour que l'imberbe soupirant lui avait porté, lui demande avec effronterie s'il n'a jamais eu d'enfants :—Dame, dit-il, point ne m'en vante.» A cette modeste répartie, la reine riposte par une raillerie cruelle :

> Sire, point ne vous en mescroi,
> Et si croi que ne sui pas seule,
> Car il pert assez à l'esteule *(à la paille)*
> Que bon n'est mie li espis.

Le pauvre chevalier ainsi accoutré devant tous « esbahi fut et ne dit mot. » Mais quant la railleuse eut servi de lardons le reste de la

société, et qu'elle revint à sa place, pour s'entendre brocarder à son tour, celui qu'elle avait atteint dans ses œuvres vives lui rendit bien la pareille. Voici l'indiscrète question qu'il s'avisa de lui adresser ; je ne me permettrai pas de la traduire en bon français :

> Dame, respondez-moi sans guile :
> A point de poil à vos poinile ?

Une demande aussi immodeste étonna la belle qui répondit, sans se douter du piège : « Sachiez qu'il n'y en a point. » En ce temps commençait à se répandre la mode des étuves, bains de vapeur à la sarrazine, contre lesquels tonnèrent si longtemps les prédicateurs ; les dames qui les fréquentaient adoptaient, pour la plupart, l'usage oriental de se faire épiler. La reine du jeu put donc répondre ainsi sans étonner personne, et sans s'attendre à cette insultante réplique :

> Bien vous en croi, quar à sentier
> Qui est batus ne croit pas d'erbe.

La revanche était raide ; la pauvre femme n'eut plus envie de rire, « son cœur en fu si esperdu, que tout son desduit fu perdu. » Sa réputation par malheur ne démentait pas suf-

fisamment ce vilain proverbe, qui fut accueilli à grandes risées.

Quand le temps était clair et tiède, quand les buissons verdissaient et les oisillons s'esjouissaient dans la feuillée, les réunions de plaisir se tenaient sous les ombrages du verger. Le verger était le jardin un peu désordonné de nos pères, pittoresque fouillis de rosiers, de chèvrefeuilles, de sauges, de mauves, de violiers et de marjolaines, de plantes vivaces, d'arbustes aux massifs fleuris, d'arbres fruitiers et de treilles ; le tout s'entrelaçant à l'aventure, et croissant dans une liberté presque sauvage, à la manière des jardins d'Orient.

C'est au milieu du verger que se joua, dans le *lai d'Ignaurès*, la dramatique partie du *Prêtre qui confesse*, laquelle eut de si tragiques conséquences pour le bel Ignaurès. C'est sous *une ente flourie du vergier* que se tenait la gente prêtresse, choisie par le joli groupe féminin, et dont l'oreille allait recevoir la révélation des amours de ses douze amies.

D'une de nous fasons ung prestre....
Lès cele ente ki est flourie,
Chascune i voise (*y aille*), et si li die
Cui èle aimme, en confession,
Et à cui elle a fait le don :
Ensi sarons certainement
Li qu'èle aimme plus hautement.

Par un terrible hazard, le choix de ces tendres cœurs s'était réuni sur le jeune chevalier qui, le lendemain, n'évita « le coutiel à pointe » de ses douze maîtresses que pour tomber, trahi par un espion, sous la vengeance bien autrement féroce des douze maris.

Aux solennités bruyantes, aux fêtes patronales, l'assemblée, plus générale et plus mêlée, se faisait devant la porte du château ou de l'église, sous l'orme que l'usage était d'y planter. L'orme était l'arbre favori, il jouait un grand rôle dans la vie publique de nos aïeux ; son branchage évasé et sa feuille solide, qui ne tombe qu'aux gelées de novembre, formaient une voute ombreuse, sous laquelle nos pères aimaient à s'assembler. Sous l'orme du château, le seigneur ou son sénéchal, son prévôt ou bailli, rendaient la justice en temps d'été, tenaient *les plaids sous l'ormel.* Symbole du droit de juridiction féodale, l'arbre traditionnel passait à l'héritier mâle. Sous l'orme de l'église se faisaient les discussions d'intérêt communal, les publications de mariage et les avertissements du prône. Là encore le moine de passage aimait à sermonner les fidèles, à leur montrer les reliques, à leur débiter, pour quelques mailles, les bienheureuses indulgences romaines.

Malgré le voisinage du saint lieu, quand l'orme du manoir seigneurial appartenait à un châte-

lain tyrannique, c'était sous celui de la paroisse qu'on dansait et devisait, à la tombée du jour. Hues de Braie-Selves, un des trouvères conviés à la cour de l'empereur Conrad, à Mayence, apprit au prince germain une danse en vogue sous l'orme de son pays.

.... Li aprist une danse
Que firent pucèles de France,
A l'ormel devant Trémilli,
Où l'on a maint bon plaid basti.

On dansait dònc sous l'orme ; mais quelles danses ? On y menait la Ronde où l'on « fait li tour des bras », on y conduisait *la Tresque*, sorte de chaîne animée qui se fait encore en Italie sous le nom de *la Tresca ;* on y sautait le Branle avec « le tour du chief » ; on s'y faisait vis-à-vis, « alant du piet avant et arrière ». A part quelques scènes d'amour, mimées avec inflexions langoureuses de la tête et du corps, et mouvements plus lents des bras et des jambes, toutes ces danses en plein air, « à tabour et muse », à tambourins et musettes, étaient joyeuses et gaillardes. Les accolades et les baisers n'y étaient pas épargnés.

Dire quelle est au juste la danse que Hues de Braie-Selves apprit au monarque de Germanie, serait difficile, l'auteur de *Guillaume de Dole* ne nous l'a pas transmis. Etait-ce une sorte

de ballet primitif, une scène mimée ou simplement un branle remarquable par la vivacité de ses allures ? Contentons-nous de savoir que cet excellent jongleur fit faire de sensibles progrès aux jeux qui se jouaient sous l'orme.

Tant a bien en li,
Que moult embéli
Li gieus sous l'ormel.

Ces détails nous expliquent pourquoi l'orme, l'ormeau ou l'ormel, revient si souvent dans nos anciens dictons, et pourquoi les divertissements qui nous occupent étaient groupés sous la dénomination générale de jeux sous l'ormel. Les rendez-vous de plaisir et d'affaires, les conciliabules d'amoureux, les prônes et les plaids qui se tenaient sous le feuillage de l'arbre favori, nous donnent aussi la clef du vieux proverbe : « Attendez-moi sous l'orme. » Quand les dames de la Langue d'Oc, alliées aux princes de la Langue d'Oil, transportèrent du midi au nord de la France la poétique juridiction des Cours d'Amour, ce dut être sous l'orme que s'en firent les premiers essais.

Le germe de ces nouveautés judiciaires, si piquantes, si bien adaptées aux instincts élégamment moralisateurs de la femme française, se révèle dans *les jeux partis*, ces consultations moitié badines, moitié sérieuses qui firent long-

temps les délices de nos ancêtres. Ce furent les dames et les poètes de la Langue d'Oc, véritables casuistes de la religion d'amour, qui nous enseignèrent ce gracieux questionnaire des devoirs des amants. C'est sous le ciel voluptueux de cette partie de la France, que débuta la mission de résoudre les énigmes du cœur. C'est là que se destina la première ébauche des arrêts d'amour ; là que furent tracés, le sourire aux lèvres, les premiers linéaments de ce code, dont les articles, formulés plus tard par les dames d'en-deçà la Loire, furent adoptés, pendant plus de deux siècles, comme fixant le droit coutumier des relations du cœur et des sens.

Cette inauguration rentrait à merveille dans le génie littéraire de nos contrées méridionales. A Toulouse, à Narbonne, à Avignon, partout où chantaient, dans une langue plus harmonieuse et plus sonore, les troubadours, ces langoureux contemporains des trouvères, les poésies mouvementées de la Langue d'Oil ne venaient pas communément réveiller l'imagination des auditeurs. A part quelques vertes saillies satiriques de Bertrand de Born, de Guy de Cavaillon, de Raimbaut de Vaqueiras, de Guillaume de Figuera, on s'y contentait de raffiner les arguties de la passion d'amour. On y chantait sur tous les tons ses joies et ses douleurs, ses triomphes et ses défaites. Les romans

d'aventures et les chansons de gestes, lais de féerie, fabliaux drôlatiques, épopées mêlées d'enchantements, sont, ainsi que les romans chevaleresques des cycles d'Artus et de Charlemagne, presqu'exclusivement des produits de la littérature du nord de la France.

Pétrarque conduit enfant à Avignon, par ses parents qui fuyaient les troubles d'Italie, passa les plus belles années de sa vie dans la cité papale ; il y fut bercé aux refrains de ces poétiques bagatelles. C'est à ce rendez-vous des dames et des derniers troubadours, que l'inspiration facile du grand sonnettiste italien s'imprégna des molles langueurs de cette littérature, dont l'énervante monotonie rappelle les notes plaintives des harpes éoliennes.

Dans le nord, où les poètes avaient la fibre plus mâle, le génie plus large, les subtilités des *tensons* ne pénétrèrent, dès les premières années du XIIe siècle, que grâce à la faveur toute spéciale avec laquelle les femmes les accueillirent. Les jeux-partis produisirent sur la verve de certains trouvères le même effet d'allanguissement qu'ils devaient, un siècle ou déux plus tard, produire sur le pâle amant de Laure. Les chansons de Raoul de Coucy, de Gace Brulés, de Blondiaus de Neele et de tant d'autres, portent l'empreinte irrécusable de la source méridionale. On peut, sanstrop d'invraisemblance, attri-

buer à la vogue, un moment excessive, des chansons, en manière de plaintes, et des tensons ou énigmes d'amour, la manie de subtiliser qui, dès la fin du XIIIe siècle, remplaça la rude simplicité de nos premiers poètes, faussa nos vieux moules littéraires, et déteignit peu à peu sur tous les travaux de la pensée.

Les *tensons* du midi, d'où est venu notre verbe tancer, ne sont autre chose que le galant badinage auquel nos trouvères ont donné le nom de *partures* ou *jeux-partis*, jeux partagés. On peut s'en assurer par ces vers de Raoul de Houdanc, dans *Méraugis de Portlesguez :*

> Un gieu vous part que voliez faire ;
> Se volés miex *tancer* que taire,
> Véez-moi tot prets de *tencier*.

En changeant de climat et de nom, la physionomie des tensons s'altéra ; les jeux-partis prirent un caractère plus alerte, plus osé, plus sensuel ; on y serra de plus près les réalités d'amour. Quelques échantillons nous feront faire un pas de plus dans l'intimité de la société où florissaient ces voluptueuses distractions. Examinons d'abord quelques-uns de ces jeux que le président Fauchet a résumés sous forme de dilemmes, ne fût-ce qu'afin de nous assurer que ces nœuds d'amour n'étaient pas toujours faciles à dénouer.

Jehan Bretel ou Bretiaus d'Arras était fort habile à poser de semblables énigmes; c'est à son talent de diriger les jeux-partis qu'il dut la meilleure part de sa célébrité. Ce maître, sur qui s'est spécialement arrêtée l'attention du président historien, demande au ménestrel Gadifer : « S'il avoit mis son cœur à une gente damoyselle, et il l'aimast bien, lequel voudroit mieux qu'elle fust mariée ou trépassée ? »

Le même pose le cas suivant à son concitoyen Adam de la Halle (cette ville d'Arras était alors une pépinière de gentils poètes) : « Il marchande tant à une dame qu'à la fin elle lui ottroya s'amour; mès il n'y avoit en elle foy ne loïauté, pour ce que chascun la gagnoit à son tour. Savoir s'il a perdu ou gagné ? »

A un autre trouvère Lambert Ferris, Bretel propose cette épineuse question : « Ils sont deux loïaux amants, dont l'un jouist de sa dame, et l'autre n'a bien de la sienne; or les deux dames se sont si mal portées, que l'une et l'autre s'est abandonnée à autrui. Lequel des deux se doit le plus plaindre, et des dames laquelle a le plus failli ? »

A Perrot de Neesle il pose ce fantasque problème : « S'il aimoit une dame, et elle le priast qu'il souffrist qu'elle peust en aimer un autre, l'espace d'un an, et lui jurast que, cest an passé, il seroit aimé : sçavoir s'il le souffriroit? »

A Audefroy le Bastard, l'excellent rimeur de lais, l'infatigable Bretel donne cette papillotte à débrouiller : « Il aime loïaument, aussi est-il aimé de mesme ; toutes fois il ne peut trouver moyen de baiser (sur les lèvres) ou faire davantage, s'il ne se veut mesfaire ; sçavoir s'il passera outre ? »

A son grand ami Cuveillers, son rival en jeux-partis, l'ingénieux lutteur adresse cette autre question, laquelle paraît, au premier aspect, assez peu compliquée : « Pourquoi on refuse en amour ceulx qui ont de l'aage, et les jeunes sont aimès et conjouis des dames ? »

Si que li bon, li sage, li célant (*les discrets*),
Sont mis arrière, et li novice avant.

Ces problèmes fourmillent dans les manuscrits de la langue romane. Adam de la Halle nous en a laissés une vingtaine, rimés et notés pour le chant. Gomars de Villers, Grévilliers, Roland de Reims, Cuveilliers, Madopolis qui avait sans doute rapporté son nom de la croisade, Girard de Boulogne, Roland de Billi et nombre d'autres bons trouvères ont signé de leurs noms quelques-unes de ces piquantes consultations.

Souvent la solution d'un jeu-parti restait indécise ; les *parteurs* en appelaient alors à la sagesse d'un tiers ou de plusieurs. Ainsi dans

L'amant hardi et l'amant crémeteux (timide), de Jehan de Condé, sorte de tenson fort élégamment brodé, deux dames ne pouvant parvenir à résoudre le jeu-parti qu'elles se sont posé, prennent le fils de Baudoin de Condé pour arbitre. C'était au temps d'été, dit le poète :

En 1 moult bel vergier entrai,
Et 11 dames y encontrai.....
— Compaigne, com a dit li une,
Véci Jehan qui nous dira
De nostre débat la sentence,
Dont avons esté en grant tence.

Jehan écoute gravement le plaid érotique : l'une des deux dames tient pour l'amant qui brusque le dénouement ; l'autre pour celui dont la passion est si délicate qu'il frémit à la pensée de déplaire par trop de hâte. Après avoir pesé les raisons, notre docteur ès-amoureuses sciences résume les débats, et prononce un arrêt dont la sagesse eut rendu Salomon jaloux. Selon lui, tant qu'il n'a pas réussi à pénétrer dans le cœur de sa belle, l'amant doit être *crémeteux* et craintif.

Humbles doit estre cil qui prie,
Et qui mierci requiert et crie ;
Doubter se doit li hom qui plaide
En court, quant ne seit qui li aide.

Mais une fois le procès gagné et la place

prise, « hardi doit estre l'amant au siervir ; » suppliant et timide avant le baiser de merci, fort et vaillant après, sans fanfaronade ni indiscrétion. Les dames durent être satisfaites d'un aussi équitable jugement.

Souvent c'était aux dames qu'on allait demander une solution. Déjà dans ces luttes courtoises, certaines d'entre elles s'étaient acquis une grande réputation d'équité et d'expérience ; on parlait d'elles, et l'on faisait de grands détours pour aller les consulter. C'était là une sorte de stage qui menait aux honneurs de la magistrature d'amour. Je trouve dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, année 1868, au nombre des poésies des trouvères, extraites des manuscrits de la bibliothèque d'Oxford, un jeu-parti dans lequel une dame s'adresse ainsi au ménestrel Rolan, Roland de Reims sans doute :

Concilliez-moi Rolan, je vous prie ;
Dui (*deux*) chivalliers me vont d'amour priant,
Riches et preus est li uns, je vos dis....,
L'autre, vos di, il est preus et hardis,
Mais il n'a pas tant d'avoir comme a cils ;
Mais cortois est et saiges et célans. (*discret*)
S'ainsi estoit ke je volsisse amer,
A qui vos plaît-il mieux à (m') accorder ?

Roland conseille à la dame de choisir le plus riche ; car bien sied à dame, dit-il, « kelle aime

si haut c'on ne l'en puist blasmer. » La belle incline à aimer le chevalier qui « n'a pas tant d'avoir. » A son avis c'est aux femmes à réparer les injustices du sort, surtout quand il ne manque à un amant qu'un peu d'aide de la fortune « por conquerre los et pris. » Toutes ses raisons ne sont pas aussi avouables, on était franc alors ; on s'écriait volontiers : honny soit qui mal y pense ! Il ne faut donc pas se scandaliser de voir la dame glisser cet argument dans ses répliques : « Povres homs ont grant proésse au lit. » Roland propose de s'en référer à la haute sagesse des deux sœurs renommées pour le grand sens de leurs décisions : la comtesse de Linaiges et la dame Mahaut de Gommarsi, deux charmants avocats consultants, que nous retrouverons plus loin.

Le trouvère Gamart, peut-être Gomars de Villiers, demande conseil à Cuveilliers sur le cas suivant : — Il aime la femme d'un chevalier et il en est aimé « en boine foi », mais le sire époux de la dame se fie en lui et l'accueille cordialement. Doit-il accepter les faveurs de la femme, ou justifier en les refusant la confiance du mari ? Cuveilliers n'hésite pas à déclarer qu'il doit accepter,

> L'amour et sa compaignie
> Koike ses maris en die.

Gamart a des scrupules qu'il motive très-honorablement. Tous deux conviennent d'aller soumettre la chose à « la dame jolie de Fouécamps, qui sait très bien le droit jugier », et les tensons apaiser. De ces érotiques énigmes, quelques-unes dépassaient les limites du plus hardi *flirtage ;* celle-ci, par exemple, offerte par Guillaume le Viniers à la sagacité de son confrère et rival Frère d'Arras :

Si est uns hom qui aime loïaument,
Et tant a vers sa dame déservi (*mérité*),
Que une nuit en son lit le consent,
Tout nu à nu, sans nul dosnoiement (*licence*),
Fors de baisier et d'acoler aussi.
Dites s'ele fait plus pour li que il pour li ? (*elle*)

La solution bien débattue demeure indécise ; avouons pourtant que voilà un amant dans un grand embarras. Autre exemple de réalisme un peu risqué ; je l'extrais du recueil intitulé *Romvart* : — Si vous aviez une dame à votre gré,

Liquel vous contenteroit
Miex, ou se vers li aliez,
Et puis si la besiez,
Tout par son gré, une fois sans plus,
Ou s'ele aloit vers vous, les bras tendus,
Pour vous bésier, mais ains que parvenir.
Pust à vous, l'en convenist fuir ?

Assurément la seconde partie de cette alter-

native prouverait plus de spontanéité du côté de l'amante ; cependant Grévilliers, à qui est posé ce leste problème, répond que, si la dame doit être empêchée d'arriver jusqu'à lui, il préférerait aller à elle prendre le baiser. Son rival au contraire choisit d'être assuré de la complète bonne volonté de son amie : En pareil cas, dit-il, la volonté bien constatée doit compter pour œuvre accomplie. Les jeux-partis proposés par les dames sont plus réservés dans leur objet, plus gracieux dans leur expression.

D'après le président Fauchet, Saincte Des Prées, la charmante trouvéresse qui préféra le chevalier Seymours au beau ménestrel Guillebert de Berneville, demande à la dame de la Chaucie, quel parti il faut prendre pour son honneur : ou éconduire celui qui la prie d'amour, avant qu'il achève sa prière, ou le laisser auparavant dire tout ce qu'il voudra ?

La thèse délicate de la curiosité aux prises avec la pudeur, éternel combat de l'âme féminine, est nettement posée ici. La décision favorise-t-elle la pudeur ou la curiosité ? La dame de la Chaucie accepte-t-elle la tentation des douces paroles, ou préfère-t-elle esquiver le combat en fermant l'oreille ? Fauchet ne le dit pas, mais ; je ne crains pas d'être contredit par les dames expérimentées, si j'émets l'avis que la

belle confidente de Saincte Des Prées dut se trouver dans une extrême perplexité.

S'il nous reste un si grand nombre de ces fragiles bagatelles, c'est qu'après avoir lutté d'adresse en discutant ces cas de conscience du sentiment, les trouvères rimaient, à tête reposée, ceux de ces gentils débats qui avaient le plus vivement piqué l'attention des dames. En leur donnant une forme littéraire, les poètes en élargissaient ordinairement le cadre. *Li plais des chanoinesses et des grises nonnains,* où les religieuses de ces ordres disputent chaudement la valeur réciproque de leurs qualités d'amour ; le plaid *de Huéline et Eglantine*, où les mérites amoureux du clerc *rès-tondu* et du chevalier sont gravement mis en parallèle, ne sont autres que des jeux-partis montés en fabliaux. Ainsi en est-il de cette gaillarde petite pièce exhumée par Achille Jubinal d'un manuscrit de la Haye ; il y est question de l'originale faveur qu'une dame, touchée de la constance de son ami, se décide à lui accorder : celle d'abandonner à ses caresses la moitié de son corps, depuis le sein jusqu'en haut, en lui déniant la jouissance du reste.

Loïs que j'aim et aymerai
Tous dis (*toujours*) tant que pouray durer,
Vous m'avés servi de cuer vray,
Si lonctemps que rémunérer

Je vous vueil, et abandonner
Mon corps, (à) faire vostre commant,
Fors que puis le chaynt (*le sein*) en avant.

Cet abandon ne parait pas suffisant au pauvre Loïs ; il réclame son amie entière ; en accepter la moitié supérieure seulement serait s'exposer, dit-il, à prendre feu sans pouvoir l'éteindre. Celle qui s'arrête ainsi dans ses largesses ne sait-elle pas ceci, ajoute-t-il :

Par amour chascun plus labeure
A che dessous qu'a che desseure.

On ne saurait mieux clore ce chapitre qu'avec le tenson si suave, si mélancolique, que se posait à elle-même, à la fin du douzième siècle, la gracieuse trouvéresse Agnès de Bragelonne, l'amante aimée d'Henri de Craon, sujet favori de ses vers.

Ore en déduict, ores en lermes,
Vos pri me dire ô cœurs infermes !
Si tant en est com' est li miens,
Amors est-il malz ? est-il biens ?

S'est malz, d'où vient que nus (*nul*) l'empesche
D'enchaîner tendre josnèche ?
(Je) sçay contre li siens carrelets
Foiblent (*faiblissent*) escus, casques, borletz ;
Mais n'est-il plante qu'en guarisse
Ni d'enchantor qui le jorisse ?
Le maugréer ?... ha l'air si doux !
Le fuyr ?... Cort plus viste que nous.

S'est biens, porquoy tos jors le creindre,
Et mesme quant soubrit, se pleindre
De son délittable povoir ?
Ha ! ne gronce (*ne se plaigne*) qui peult avoir
Déduit en myeu (des) paynes qu'endure !
Car n'est pas de gieux qui moins dure ;
Tote seyson ne pond li flours,
Emprès les riz viegnent des plours.

Ore en déduict, ores en lermes,
Vos pri me dire, ô cœurs infermes !
Se tant en est com' est li miens,
Amors est-il malz ? est-il biens ?

Ce gracieux passe-temps devait porter fruits ; il en porta de vraiment savoureux. C'était là, répétons-le, une préparation très-directe, très-accentuée, à de plus solennels débats. Nous allons voir cette distraction élégante qui, au premier abord, offre l'apparence d'un jeu simplement destiné à aiguiser les facultés de l'esprit, nous allons la voir échapper aux subtilités d'une métaphysique sentimentale, s'évertuant dans une sphère de pure imagination, pour entrer hardiment dans les institutions réelles de la vie.

Sur le frêle et poétique fondement des tensons et des jeux-partis, les dames de France établirent une magistrature de leur ressort, une juridiction à elles, consentie par tous, librement, sans l'ombre d'aucune contrainte ; un véritable tribunal d'honneur, mieux obéi que

celui des maréchaux de France. Elles y conquirent une influence toute-puissante qui leur soumit les cœurs les plus indomptés, les plus sauvages, et fit trembler les plus forts et les plus vaillants.

CHAPITRE V.

COURS D'AMOUR, LEUR RAISON D'ÊTRE, LEUR CHRONIQUEUR CONTEMPORAIN.

Nous voici arrivés à l'un des traits les plus intéressants de la physionomie des siècles lointains qui nous occupent, à l'une des institutions les plus originales, les plus colorées, les plus franchement civilisatrices de la vie au Moyen-Age. Les parlements féminins, au sein desquels nos aïeules du temps des Croisades rendaient, dans la forme des tribunaux ordinaires, des arrêts respectés, basés sur les prescriptions d'un droit coutumier tout spécial, ont paru aux historiens un fait si étrange, que la plupart ont laissé dans l'ombre l'existence d'une pareille juridiction. Ces assises de courtoisie passèrent longtemps pour une simple imagination de poètes.

Les Cours d'Amour commencent enfin à sortir du domaine de la fantaisie. Les traces qu'elles ont laissé dans nos annales littéraires, relevées avec plus de soin, permettent aujourd'hui aux maîtres de l'histoire moderne de les traiter moins lestement, et d'incliner leur éclectisme austère devant cette gracieuse excentricité. Déjà l'on s'accorde à y soupçonner les contours d'une institution moralisatrice, s'harmonisant à merveille avec les mœurs galantes de ces siècles si différents de ceux qui les précèdent et de ceux qui les ont suivis. Le dédain n'accueille plus cette surprise brillante d'une époque naïvement artistique, qui ménage bien d'autres étonnements à ceux qui se décideront à l'étudier sans idée préconçue.

Dans son excellente histoire de France, au règne de Louis le Gros, Henri Martin constate en ces termes ce fait si difficile à nier désormais :

« Cette singulière institution des cours d'amour fut prise au sérieux par les nobles châtelaines des XIIe et XIIIe siècles, et réalisée en diverses contrées de Provence, d'Aquitaine et de France. L'amour érigé en science et en religion eut son code, son droit canonique, pour ainsi dire ; et des tribunaux féminins essayèrent d'appliquer ce droit qui n'était rien moins que d'accord avec celui de l'Eglise. »

A qui doit-on accorder l'initiative, réclamée à la fois par les dames du Nord et par celles du Midi de la France, dans cette tentative adorable de substituer au droit du plus fort le droit du plus aimant ? Lequel de ces deux charmants groupes parvint, le premier, à placer les décisions de la grâce et de la beauté à côté des brutalités sommaires de la justice féodale? L'origine évidemment méridionale des tensons et des jeux-partis nous dispose à donner l'avantage de la primauté aux dames de par delà la Loire.

Il nous est resté bien peu d'arrêts formulés judiciairement en matière amoureuse, sur la terre natale de ces luttes à armes courtoises, si l'on en excepte les documents d'une source relativement moderne, recueillis en passant par le Monge des Isles d'Or et par Jean de Nostredame ou Nostradamus. Cependant l'une des présidentes de ces cours, où nous allons voir appliquer religieusement les articles vénérés de la loi d'amour, Ermangarde de Narbonne, figure honorablement dans le recueil d'André le Chapelain. Nous verrons également qu'une cour d'amour existait en Gascogne, dès le commencement du XIIe siècle, dont il nous est parvenu l'une des sentences les plus fermes de toutes celles que nous aurons à citer.

Quoiqu'il en soit, les dames du Nord ne tardèrent pas à s'emparer de ce merveilleux moyen

d'influence, et d'ouvrir des prétoires d'amour dans leur propre pays. Le rêve, souvent caressé par les poètes, d'un aréopage féminin jugeant les relations des sexes, décidant les cas réservés des mœurs intimes, s'incarna un moment parmi nous. Pendant de longues années, sa réalisation travailla puissamment à adoucir les effervescences barbares de ces sociétés, où le duel à mort tranchait tous les différends.

Le fait de contemporaines d'Héloïse saisissant, dans leurs mignonnes mains, la trame immortelle sur laquelle viennent se broder, depuis que le monde existe, tous les grands actes de l'humanité, fut pour la civilisation renaissante une chance inappréciable. Une aussi considérable usurpation, entreprise de complicité avec les chevaliers et les trouvères, se trouva pleinement justifiée par l'usage équitable que les Françaises firent de leur pouvoir, pendant plusieurs siècles, avec une grande probabilité historique de régularité.

Bien qu'elle contrastât vivement avec les turbulences guerrières et l'appétit des grands coups de lances, l'autorité de ces gentils parlements était en parfait accord avec le culte des fées et l'obligation de vouer sa vie à un idéal de beauté. A la bataille de Bouvines, au moment où la chevalerie française pliait devant les hommes d'armes d'Othon, une voix s'écria, du côté de

la France : « Souvienne-vous de vos dames ! » C'était la fortifiante devise, adoptée de tous, quelle que fût au fond la rudesse de leurs habitudes.

A l'ombre de ce respect, dont il était admis d'outrer les apparences, les dames réussirent à réglementer les libertés du cœur, à les raffiner, à les sanctifier par l'épreuve et la patience. Dans ces temps où les alliances, en vue de la possession des fiefs, avaient, plus qu'en aucun autre siècle, fait du mariage une formalité de convention, les dames doivent être louées pour avoir caressé l'utopie, chère aux âmes tendres, d'un code d'amour affirmant les droits de la passion véritable et plaçant les convenances du libre choix à côté des convenances de l'hérédité, les entraînements du cœur à côté de l'ascétisme monacal, leur droit d'intervention dans les actes de la vie à côté de la claustration matrimoniales qui isolait du monde vivant leurs sœurs d'Espagne et d'Italie.

Cette vaillante entrée en scène leur fut conseillée, presqu'imposée par les habitudes errantes de leurs soutiens naturels, pères, fils, époux et frères. Plaie permanente du moyen-âge, cette humeur vagabonde exposait les veuves temporaires à se voir dépouillées, violentées, persécutées, bien autrement que ne le fut la patiente femme d'Ulysse. Plus d'un traître veillait au-

tour du manoir abandonné, prêt à se jeter sur les biens et la femme de l'absent, et à *meurdrir* ses héritiers légitimes.

Ainsi en advint-il à la femme et aux fils du comte Gui, seigneur de la cité de Mayence, qui s'était confiné dans une hermitage de la forêt des Ardennes, par une subite fantaisie de dévotion. Le comte avait fait ce vœu de réclusion, comme on le voit dans *Doon de Maïence*, sans songer à en prévenir ses parents ni ses amis. Son sénéchal Herchambaut, le croyant mort, se présente à la châtelaine, et prélude en ces termes à la cruelle félonie, dont il usa envers elle et ses deux fils Gérard et Doon :

Dame, fet Herchambaut, entendez ma raison :
Se messire est mort, (je) ne le prise 1 bouton,
Que trop estoit vieilart et de pute fachons ;
J'en sui le plus haut hom de cheste région,
Et qui plus ay amis et avoir à foison.
Vous m'arez à Segneur et à boen compagnon....
Si ferez, par mon chief ! ou vous voeilléz ou non !

Voilà une terrible façon de disposer en sa faveur le cœur d'une pauvre délaissée. Le drame qui suit dépasse toutes les craintes que doit faire naître un pareil début.

Rien n'arrêtait ces turbulents personnages dans leur passion de courir les aventures, dont les lamentables conséquences remplissent les

romans de chevalerie; tout leur était motif à enfourcher le destrier, chaque occasion de fortune ou de gloire sollicitait leur déplacement. Les croisades étaient permanentes : Sarrazins d'Orient, Sarrazins d'Espagne, payens du Nord, fantaisistes religieux des vallées du Midi de la France, réclamaient sans trève le poids de leur *Branc* d'acier. Il ne se passait guère d'années où ne fut publié un de ces saints remue-ménages, à l'appel duquel tout seigneur, qui trouvait à engager ses domaines et à manger son blé en herbe, s'empressait d'obéir.

A ces pieuses raisons de fuir le logis, ajoutons les pèlerinages lointains, imposés comme expiations personnelles, les vœux pittoresques, les dévotes impulsions, les entreprises fabuleuses et extravagantes, qui excitaient à l'envi les poétiques caprices de ces hommes infatigables, aux yeux desquels les professions errantes étaient la perfection des activités de la vie. La plupart des femmes de ce temps, châtelaines ou simples femmes libres, auraient pu répondre, avec la dame aimée du *Chevalier à la Manche*, à l'hôte qui s'enquérait où était son époux :

> ...:... Si je le savoie,
> Biaus sire, je le vous diroie
> Ni point ne vous en mentiroie.
> De ci partit hier matin,

Sans dire romant ni latin;
Ne sai où il tourna sa voie.

Quand on réfléchit à la position d'isolement presque habituelle des dames de cette époque, fait attesté par nos chroniques, nos poèmes et les ballades rajeunies qui sont parvenues jusqu'à nous, on arrive à comprendre quel puissant auxiliaire nos aïeules durent trouver dans cette juridiction morale, qui régularisait les battements du cœur, dans cette science des dons successifs et des gracieux attermoiements.

C'est grâce à l'art de graduer les sourires et de proportionner les menues faveurs que la mère de Saint Louis eut la chance heureuse d'échapper aux périls de l'isolement, auxquels l'exposèrent par deux fois, la mort de son mari d'abord, puis l'interminable séjour de son fils en Egypte et en Syrie. J'ai déjà, par la citation, dans *La vie au temps des Trouvères*, d'un pasquil latin fredonné par les écoliers de Paris, rappelé que Blanche de Castille avait attaché à sa fortune le rude légat Saint-Ange, qui n'hésitait pas à mettre les foudres de l'Eglise à son service. Quant au plus illustre de ses captifs d'amour, Thibault de Champagne, elle l'avait si tendrement enguirlandé et garrotté de caresses, qu'il faillit jeter jusqu'à sa popularité dans e giron royal. Si l'on en croit la *Chronique de*

Saint-Magloire, ce puissant feudataire, déguisé en ribaud, parcourait les foules avec un compagnon, afin de savoir par lui-même « com on en devisoit. »

Tuit le retraient de traison,
Petits et grans, mauvès et bon,
Et un et aultre, et bas et haut.
Lors dist li queens à son ribaut :
— Compains, ci voy-je bien de plain
Que d'une denrée de pain
Souleroye tous mes amis.

N'eussent été les liens dont il était si étroitement enlacé, le comte eût déféré à l'opinion de ses sujets, et contribué à grossir le parti rebelle au jeune roi; mais les charmes de la fée de Castille lui firent interpréter autrement les murmures populaires : — Elle seule m'aime, se dit mélancoliquement le prince charmé, il faut l'aimer et la servir.

N'ai nul ami, ce m'est avis,
Ne je n'ai en nuli fiance
Fors qu'en la reine de France.

A quoi la Chronique de Saint-Magloire ajoute que cet amour fut bien payé de retour. On les tenait pour aussi aimants, aussi fidèles l'un à l'autre que le couple le plus loyalement amoureux de la légende des temps féodaux. Est-ce naïveté? Est-ce malice?

Celle li fu loyale amie,
Bien montra que ne le hait mie
Maintes paroles en dit-en,
Comme d'Iseult et de Tristan.

Un coup d'œil attentif sur les documents que nous ont conservé les souvenirs de ces juges au doux visage; un moment de réflexion sur la solidarité de leurs opinions, d'un bout à l'autre de la France, sur la persévérance qu'elles mirent à poursuivre une tâche identique, ne nous permettra guère de douter du but que s'efforcèrent d'atteindre les fondatrices des Cours d'Amour. Dans ces pittoresques exhumations le guide le plus précieux, le plus sûr, le plus complet, est le vieil André le Chapelain, qui fut clerc au service de la cour de France, au XIIe siècle; son livre: *De arte amatoriâ* abonde en témoignages pris sur le vif, par la plume d'un contemporain.

Les Cours d'Amour n'ont pas de base plus ferme que le receuil du bon chapelain royal. Une bonne part de son œuvre est consacrée à reproduire les consultations et les arrêts rendus par nos mères, de Louis le Gros à Louis VIII, depuis la comtesse Sybille de Flandres et la reine Aliénor d'Aquitaine jusqu'à Marie de Champagne, dont les décisions faisaient encore loi, au temps de Saint Louis, et jetaient leurs

derniers échos à la cour pontificale d'Avignon. Si l'on veut avoir le secret de cette époque, la plus intéressante des temps féodaux, on ne saurait se dispenser de tenir ouvert sous ses yeux le *De arte amatoriâ, Andreæ Capellani regii.* On s'assurera par lui de la fermeté courageuse que mirent les dames de France à essayer de déraciner, du champ des amoureuses relations, les abus de la vénalité, du tempérament et de la violence.

La date où vécut ce chroniqueur original, ce témoin occulaire de nos gloires féminines, ayant été souvent contestée, il est bon de l'établir solidement, avant de passer outre.

Fabricius fixe approximativement cette date essentielle, vers 1170. Dans son traité des Cours d'Amour, Raynouard place la phase active de maître André entre 1150 et 1170. Fauriel se montre plus indécis; il ne répugne pas absolument à voir notre docteur ès-sciences amoureuses, vivant à la fin du XIIe siècle; mais il préférerait le faire vivre au commencement du XIIIe. La notice de ce dernier sur André le Chapelain n'a pas, d'ailleurs, la fermeté de ses travaux ordinaires; Fauriel a fouillé avec distraction cette vieille mine d'or, peut-être même ne l'a-t-il fait que par complaisance afin d'orner de son honorable nom le 21e vol. de l'*His-*

toire littéraire de la France, publié en 1847, sous la direction de son ami Victor Leclerc.

Un peu plus d'attention l'aurait empêché d'hésiter sur le nom du maître auquel notre André servait de clerc et de chapelain. Un point cependant sur lequel Fauriel n'hésite pas, c'est sur l'extrême importance historique de ce traité d'amour. Voici son opinion sur la partie théorique, dialoguée, de ce recueil, sorte de guide des poursuivants d'amour, de diverses castes et conditions. Après avoir reconnu que ces débats galants ne sont pas très-conformes « aux idées généralement regardées, en fait d'amour, comme celles de la nature et du bon sens », Fauriel ajoute :

« Mais tels qu'ils sont, ils suffisent aux intentions et au but de l'auteur ; ils lui donnent lieu de mettre à découvert les côtés les plus délicats, les plus bizarres de la galanterie la plus chevaleresque ; ils le conduisent à en exposer avec détail les prétentions, les paradoxes et les subtilités... Il ne se trouve dans cette théorie héroïque de l'amour pas un principe, pas un trait significatif qui appartienne en propre au chapelain. Tout ce qu'il y dit, il le dit d'après son temps ; il l'extrait d'opinions et de doctrines alors répandues dans les hautes classes de la société féodale. En un mot cet ouvrage, appelé aussi *Fleur d'amour*, n'est qu'une amplification,

qu'un commentaire de ce qu'il y a, dans la poésie amoureuse du même temps, de plus relevé, de plus original et de plus piquant. »

C'est au-delà du Rhin, terre où fleurit le paradoxe, que les plus vives protestations se sont élevées contre la date de ce livre, contre la patrie même de l'auteur et contre la valeur historique de son œuvre.

Frédéric Diez, auteur allemand, d'ailleurs très érudit, d'un essai sur les Cours d'Amour, s'est pris d'un beau zèle contre le traité de notre Chapelain ; il s'est efforcé de lui ravir sa précieuse signification, en bouleversant, de son mieux, le point de chronologie littéraire qui le fait contemporain de la reine Aliénor d'Aquitaine. Très peu favorable à la poétique création qui proclame si haut la supériorité des femmes de France, le critique germain croit la saper par la base, en installant le chroniqueur des Cours d'Amour, dans un siècle où l'on ne se rappelait ces cours que pour les parodier.

Diez essaie de raviver l'opinion erronée d'un autre de ses compatriotes, le baron d'Arétin, conservateur de la bibliothèque de Munich, qui avait placé notre vieux maître à cheval sur la fin du XIVe siècle et le commencement du XVe, et l'avait fait vivre sous le lamentable règne de Charles VI. Ignoraient-ils l'un et l'autre que,

dès l'an 1275, Jérôme de Padoue parlait de maître André, dans son *Epitome sapientiæ* ?

Le baron d'Arétin ne se contenta pas de dater le livre du chapelain royal, de l'an 1408, l'année même où, selon Fauriel, Michel Arrigucci, florentin, en fit, sur l'ancienne traduction italienne, la copie qui se trouve encore à la Bibliothèque Laurentienne de Florence ; il lui sembla bon de faire un italien de maître André. A cette double erreur, l'érudit germain, en goût de fantaisie, ajoute cette belle imagination, qu'André le Chapelain a choisi la langue latine, parce que la langue italienne du quinzième siècle n'était pas encore suffisamment formée. Or Dante, Pétrarque et Boccace avaient déjà porté à sa perfection la noble langue toscane, chose connue des moindres échappés du collége ; et c'est à la fin de ce même quinzième siècle, que le séduisant Arioste allait chanter Angélique et Roland.

Si invraisemblable que soient à première vue ces affirmations étranges, elles ont été gravement traduites d'allemand en français ; il n'est donc pas inutile d'écarter ces cailloux de la voie lumineuse où vont nous apparaître Marie de Champagne et ses souriantes émules. André le Chapelain lui-même nous viendra en aide, dans cette opération ; voici ce qu'il nous apprend, dans sa description du palais allégorique du dieu d'amour.

« *Cum Domini mei nobilissimi viri Roberti adessem, armis circumstitutus, et die quâdam, in æstu magni caloris, per regiam Franciæ sylvam, cum ipso et aliis multis militibus equitarem, in quemdam locum valde amænum et delectabilem, via nos sylvestris deduxit...* »

On le voit, notre chapelain royale chevauchait, à travers une forêt royal de France, avec son seigneur et maître, le très-noble Seigneur Robert, suivi d'une nombreuse escorte de chevaliers. C'est à un prince Robert que notre André était attaché, mais lequel? Ouvrons nos annales; il ne s'y trouve que trois princes de sang royal portant ce nom : Robert de Dreux, fils de Louis le Gros; Robert comte d'Artois, fils de Louis VIII, et Robert de Clermont, fils de saint Louis. Deux autres Robert du sang de la maison de France, l'un fils de Philippe le Hardi, l'autre de Philippe le Bel, ne peuvent entrer en ligne, étant morts l'un et l'autre, avant l'âge de monter à cheval.

Des trois Robert qui ont vécu, je n'hésite pas à désigner Robert, comte de Dreux, pour celui de qui maître André tint le titre de chapelain de la cour de France, que lui donne le manuscrit de la Bibliothèque Nationale : *A magistro Andrea, Francorum aulæ regiæ capellano ;* et cela non par fantaisie et dans le but d'orner le front du chroniqueur des gestes d'amour, de la

vénérable poussière des siècles, mais parce que ce Robert, frère de Louis VII, fut contemporain de la plupart des présidentes, dont le livre *De arte amatoriâ* met en lumière les consultations et les jugements.

La reine Eléonore d'Aquitaine était sa belle-sœur, et Marie de Champagne, sa nièce. Cette Marie, fille du roi Louis VII et femme du comte Henri Ier de Champagne, fait surtout époque dans cette affaire ; c'était la grande inspiratrice d'André qui la cite à presque toutes ses pages. Même, dans la partie théorique de son recueil, il la signale comme le flambeau, dont les autres dames aimaient à s'éclairer.

Ce passage authentique, emprunté au texte même suffirait à justifier la sagacité de Fabricius, de Raynouard et de Fauriel ; ajoutons l'évidence morale à l'appui de cette opinion. Rapproché du quinzième siècle et des *Aresta amorum* de Martial d'Auvergne, le livre de maître André ne pouvait plus être compris. Dès avant le règne de Charles VI, le Moyen-Age des Croisades avait vu s'effacer, un à un, les traits si complètement originaux de sa physionomie ; la société féodale avait changé d'aspect.

Les barons erraient beaucoup moins ; les guerres s'étaient concentrées sur le sol des provinces de France : guerres intestines, guer-

res contre l'envahisseur étranger, compétitions féroces entre les princes de France et d'Angleterre. Les seigneurs avaient à peu près renoncé aux expéditions lointaines, aux pélerinages armés d'Outre-Mer. Les batailles, où ils jouaient plus que jamais de la masse d'armes, de la hache et de la lance, ne les empêchaient plus de surveiller leurs propres domaines, ni d'avoir nouvelles de leur famille et de leur *maignie*.

Les trouvères s'étaient métamorphosés : les poètes qui chantaient jadis, pressés et nombreux, s'étaient mis, la plupart, à tonner dans les chaires des moustiers, contre l'avidité du haut clergé, contre les appétits terribles des princes, qui désolaient « la gent menue ». Les femmes terrifiées par les atrocités de cette furieuse période, la plus lamentable de nos annales, avaient laissé tomber de leurs mains le gracieux arbitrage d'honneur et d'amour. Les cours d'amour de Provence et d'Avignon, dont parle Jean de Nostredame, bien que tenues encore par des juges féminins, songeaient déjà moins à l'influence utile qu'à la récréation poétique.

Au temps où ceux qui semblent se plaire à narguer la vérité, s'efforcent de placer ce témoin de la courageuse intervention de nos mères, les réminiscences des Cours d'Amour étaient sans

vérité, comme les carrousels au temps de Louis XV; on essayait ces pâles imitations dans les fêtes, mais les femmes n'y étaient plus présidentes ni conseillères. On peut s'assurer de ce fait, en feuilletant les Arrêts d'amour de Martial d'Auvergne ; les débats de ces prétoires de fantaisie se font invariablement sous la présidence de personnages allégoriques et masculins

— Par devant *le prévost de Dueil* se assist ung procès... — Par devant *le baillif de Joye*... — Devant *le prévost d'Aulbépine*... — Par devant *le séneschal des Ayglantiers*, *le viguier d'Amours*, *le maire des Boys vers*, *le marquis des Fleurs et Violettes*, *le conservateur des haults Priviléges d'amour*, etc.

Et puis les jugements parlent de prisons, d'amendes honorables, faites à genoux, un cierge du poids de tant de livres à la main, de compensations des amoureuses injures, en argent. Non seulement les figures de nos mères ne sourient plus dans ces bizarres imitations, mais le code d'amour de la légende d'Artus en a complètement disparu. Le formulaire des arrêts n'est plus naïf ; il n'offre plus ce mélange charmant de sensualité prudente et d'hésitante chasteté, ce parfum de foi et d'équité naturelle. Dans le recueil de Martial d'Auvergne, la licence, sans but voilé ni apparent, commence déjà à s'étaler.

La plupart des érudits qui ont parlé du livre d'André le Chapelain, n'ont pas eu le courage d'affronter, jusqu'au bout, son latin tant soit peu barbare. Ceux d'entre eux, qui ont passé sur ce défaut, ont pu recueillir cette autre affirmation de sa date, que les contemporaines de Marie de Champagne lisaient ce traité d'amour, et le citaient dans leurs décisions. Ce fait prouve que son auteur dut recopier son œuvre, plusieurs fois et à divers intervalles.

Un des plus grands arguments de la critique, hostile à l'existence des Cours d'Amour, consiste à affirmer que leur chroniqueur n'a fait à peu près aucune sensation, à l'époque où il écrivait, et que les poètes du temps ne lui auraient jamais emprunté de motifs de chants où de fabliaux. La vérité est que les imitations des parties de ce livre, pouvant prêter à la poésie, fourmillent dans la littérature contemporaine; mais pour les reconnaître, il faut avoir lu l'ouvrage en entier.

Dans le *Lai du Trot*, que ses éditeurs, MM. Francisque Michel et de Montmerqué, datent de la fin du douzième siècle, le trouvère Renaut s'est évidemment inspiré de la double cavalcade introduite par notre chapelain royal, dans son cinquième dialogue: *Hic nobilis loquitur nobili mulieri*. Ce lai n'est autre chose que l'imitation du curieux passage destiné, dans notre traité

d'amour, à encourager les amantes fidèles, et à faire trembler celles qui ne se soucient de garder leurs serments. Dans le fabliau, c'est le chevalier Norois, au lieu du chapelain de Robert de Dreux, qui voit passer tour à tour, devant ses yeux, l'escadron des amantes glorieuses, chevauchant de merveilleux palefrois, et celui des amantes volages, hissées sur des rosses efflanquées, dont le trot sec leur brise les dents.

Mettons en regard les joies des amantes fidèles, d'après le texte latin et d'après les vers romans du fabliau ; cette épreuve ne nous laissera plus de doute.

« *Mulierum chorus venustus quarum quælibet in pinguissimo equo atque formoso, et suavissimè ambulante, sedebat, ac preciosissimis et variis erat induta vestibus.* »

Lorois devant lui esgarda ;
Si voit de la forest issir,
Tot belement et à loisir,
Dus c'à IIII. XX damoiseles,
Ki cortoises furent et bèles...
Totes blancs palefrois avoient,
Qui très souef les portoient.

On retrouve également dans les vers de Renaut la dolente compagnie des amies infidèles, copiée sur celle de maître André, que voici :

« *Mulieres pulcherrimæ valdè, sed vestimen-*

tis erant coopertæ turpissimis... Quæ, turpes et indecentes, indecenter equitabant cavallos, scilicet macilantes valdè et graviter trottonantes, et neque frena habentes neque sellas, et claudicantibus pedibus insidentes. » Ces pauvres filles ne sont-elles pas les mêmes que celles rencontrées par le chevalier Norois ?

Si vi puceles dus c'à cent,
Qui moult èrent à mal loisir,
Sor noirs roncins maigres et las,
Et venoient plus que le pas...
Et trottoient si durement,
Qu'il n'a, el mont, sage ne sot
Qui peust soffrir si dur trot...
Les resnes de lor frains estoient
De tilles (*de tilleul*), qui molt mal séoient,
Et lor sèles èrent brisiés.

Le malicieux fabliau de *Huéline et Eglantine*, celui de *Florance et Blancheflor*, qui tous deux se terminent par un plaid en Cour d'Amour, ont l'un et l'autre emprunté leurs meilleurs arguments au dialogue onzième d'André le Chapelain, qui met aux prises, avec une dame, un prêtre dont tout l'esprit se dépense à essayer d'obtenir les amoureuses faveurs. Il en est de même du petit poème *Flos et Phyllis*, composé au XIIe siècle dans un latin assez élégant, et dont le dénouement se fait aussi en Cour d'Amour. La petite pièce citée par Jubinal, où une

dame offre son corps à son amant, depuis le sein jusqu'en haut, est également un pastiche de la première question d'amour, qui suit le dialogue du prêtre sollicitant la dame. L'une et l'autre présentent une sorte de tenson bizarre, par lequel les deux dames éprouvent la délicatesse de leurs poursuivants.

Ne serait-ce pas encore le livre *de Arte amatoriâ* qui aurait fourni aux poètes des vieux temps les pénitences d'amour, dont leurs œuvres fourmillent ? Dante lui-même n'avait-il pas entendu parler par son maître Brunetto Latini, qui savait tant de choses, de la description des régions torrides, glacées et épineuses, destinées par notre chapelain à punir les délits amoureux ? Ce qui n'est pas douteux, c'est que Boccace ait traduit librement, quelquefois même mot à mot, dans son *Dialogo d'Amore*, la partie de ce livre où maître André fournit des arguments, à son avis irrésistibles, aux amants de tout âge et de tout rang.

Dans l'imitation du célèbre conteur florentin, on retrouve la dialectique raffinée, quintessenciée, légèrement pédante, qui était à l'usage des amoureux du douzième siècle ; il semble que Boccace ait tenu à la transplanter sur le sol de l'Italie. Il serait trop long de confronter le texte latin et la copie italienne, contentons-nous de mettre en regard les titres des thèses soutenues

dans les deux langues, à deux cents ans d'intervalle.

André le Chapelain : *Quid sit effectus amoris* ?

Boccace : Qual siano gl'effetti de l'amore ?

André ; *Quæ personnæ sunt aptæ amori* ?

Boccace : Qual siano quelle personne che sono atte à l'amore ?

André : *Quibus modis amor acquiritur* ?

Boccace : Come s'acquista l'amore ?

André : *Qualiter plebeïus loqui debeat nobili feminæ* ?

Boccace : Come uno ignobile posse acquistare, con il parlare, l'amore d'una nobile ?

André : *Hic docetur qualiter loqui debeat nobilis plebeiæ* ?

Boccace ; Come un nobile acquisti, con il parlare, l'amore d'una ignobile ?

Le poète florentin poursuit ainsi son pastiche, renversant parfois l'ordre des questions, ajoutant, abrégeant, supprimant, mêlant des citations d'Ovide, et toujours oubliant de citer le nom du vieux maître français. Boccace emprunte aussi la description du palais d'amour et la pittoresque cavalcade des amantes fortunées et des coureuses infortunées, déjà mise en vers par plusieurs de nos trouvères. Si l'élégant plagiaire s'arrête à la partie historique, s'il ne traduit, dans son *Dialogo d'amore*, ni le code

légendaire d'Artus ni les arrêts d'amour; s'il passe sous silence les noms des présidentes des tribunaux féminins, c'est que cette part si vivante, si originale, si glorieusement datée, du livre de notre chapelain royal eût trop manifestement dévoilé la source à laquelle son génie ne dédaignait pas de puiser.

Dès le commencement du XIVe siècle, d'ailleurs, ce livre caractéristique d'une inimitable époque, ce recueil de preuves vivantes, dont on a essayé de nier la popularité au temps où il fut écrit, était traduit en Italie. Ce n'est qu'au XVe qu'il obtint cet honneur dans l'idiôme germanique.

Une dernière preuve de son origine authentique, se trouve dans la pittoresque légende du manuscrit aux feuillets d'or, qui contenait les articles du Code d'amour. Cette partie du livre d'André est traitée dans le pur stile des romans du cycle d'Artus. On y rencontre toutes les péripéties féeriques, les enchantements, les talismans, les charmes qui font évanouir les dangers, brisent les obstacles et conjurent les mirages, séduisants ou terribles, qui barrent le chemin d'un chevalier en quête de l'objet promis à la dame de ses pensées. Cette chevaleresque aventure a un type si fermement accusé, qu'on ne s'étonnerait pas de découvrir, un jour, qu'elle a servi de patron aux romans du même cycle, qui ont paru

à la fin du douzième et dans la première moitié du treizième siècle, à la grande joie des naïfs contemporains de Philippe-Auguste et de saint Louis.

A présent que nous espérons avoir affermi la pierre angulaire de cet édifice d'amour, étudions l'organisation de ces gracieux tribunaux, dont la hardiesse fera longtemps l'étonnement des générations. Faisons connaissance avec ceux de ces magistrats à physionomies piquantes, dont les noms et quelques pages de l'œuvre sont parvenus à échapper aux terribles orages du Moyen-Age, qui ont englouti tant de précieux souvenirs.

Il nous suffira de constater que nos aïeux, du temps de Louis le Gros et de ses successeurs directs, ont vu ces élégants parlements en plein exercice de leur juridiction morale, et de recueillir quelques épaves de leurs traces historiques, débris éclatants et authentiques, pour nous assurer que l'ère des cours d'amour n'appartient pas uniquement au domaine si vaste des poétiques fantaisies.

CHAPITRE VI.

LES DAMES DES COURS D'AMOUR, LEURS FONCTIONS JUDICIAIRES; LIEUX OÙ SE TENAIENT LEURS PARLEMENTS.

Tenons pour assuré que les cours d'amour ne sont pas sorties de terre, par un fait de création spontanée, ni tombées du ciel dans un rayon lumineux. Cette irradiation de l'âme des femmes françaises, ce moyen d'influence conciliatrice, si cher à nos aïeules, leur avait été tout naturellement inspiré par l'habitude de présider aux distractions raffinées, dont le souvenir remplit nos annales littéraires. Leur sagacité, leur adresse, leur tact supérieur avaient mis en leurs mains la direction des énigmes du cœur, qui, sous des dénominations si diverses, occupaient, ne l'oublions pas, les réunions du foyer et du verger. On s'habitua peu à peu à les consulter

dans tous les cas réservés de la vie intime, à soumettre à leur sentiment délicat toutes les difficultés des relations amoureuses. C'est de ce fait que jaillit, sans usurpation brusque, le gracieux pouvoir qui fait encore notre admiration; la position critique dans laquelle les plaçaient les héroïques chevauchées, si fort à la mode en ce temps-là, fit le reste. Rien de plus logique, en vérité.

Il n'en est pas moins glorieux à elles d'avoir su s'emparer vaillamment de ce moyen de défense contre les larrons de tout genre, qui rôdaient autour de leur sécurité. C'est leur honneur d'avoir osé tracer un code d'amour en rapport avec les nécessités de l'époque, d'avoir imposé des lois de courtoisie à la turbulence chevaleresque, de s'être résolûment déclarées juges et arbitres des choses du sentiment.

Un savant d'au delà du Rhin, J. Ebert, dans un éclair de clairvoyante équité, a entrevu ce but de précaution défensive, et n'a pas craint de compromettre sa dignité, en signalant en ces termes son hypothèse historique, dans une revue allemande intitulée l'*Hermès :*

« En l'absence de leurs maris, exposées sans égide aux atteintes de la calomnie, les femmes (du temps des croisades) avaient voulu, dans l'intérêt de leur honneur, formuler certaines règles de la vie sociale. Aussi, dans le principe,

les cours d'amour ne sont-elles que de simples tribunaux réprimant les contraventions en amour, aplanissant les difficultés entre amants, et, par forme de délassement, rendant solutions sur des question proposées. »

L'origine de ces gentils parlements continua à s'affirmer par la liberté des parties, qu'aucune contrainte n'entraînait aux pieds de ces juges d'espèce inusitée; ils ne démentirent jamais leur double mission de résoudre les cas épineux de l'amour, et d'en condamner les trahisons, les violences et les excès. Les cours d'amour étaient à la fois des groupes de prudes-femmes indiquant des solutions amiables, et des cours de justice rendant des sentences judiciaires. Pour bien comprendre le jeu et les bénéfices de cette institution originale, telle qu'elle était en réalité, il faut se garder d'en exagérer la portée légale et le fonctionnement régulier ; ce serait forcer la dose que d'assimiler ces justices courtoises aux justices sévères du seigneur roi et de ses grands vassaux. Les cours d'amour étaient fortes surtout par la touchante faiblesse de leurs juges, par le respect presque sans bornes qu'il était de mode en France de porter aux dames.

L'idéal de la chevalerie, les génuflexions passionnées des poètes et des trouvères, aux pieds du beau sexe, donnaient aux décisions de ces cours ce qui leur manquait en puissance et en

autorité reconnue. A moins de cas particulièrement graves, de délits retentissants, c'étaient les justiciables d'amour qui venaient, eux-mêmes, solliciter leur sentence aux genoux de ces jolis justiciers, guidés par la certitude de ne jamais rencontrer ailleurs plus d'indulgence, d'honneur, d'appréciation fine et de consciencieuse équité.

Ceux qui hésitent encore à laisser pénétrer, dans les feuillets de notre histoire, ce glorieux épisode national, réclament des indications précises sur les lieux où siégeaient les cours d'amour. Quand on sonde les mystères de ce lointain Moyen-Age, on ne se défend pas assez d'en demander le mot aux rouages si nettement définis des institutions modernes. Autour de nous fonctionnent des tribunaux systématiquement parqués dans des villes et dans des édifiees exactement désignés; et nous ne serions pas fâchés de retrouver ces conditions de régularité parfaite dans les sociétés mouvantes des temps féodaux.

Il s'en fallait de beaucoup qu'il en fût ainsi au XIIe siècle, même à l'égard des justices seigneuriales et royales. Les lieux où fonctionnaient les tribunaux ordinaires n'étaient pas absolument déterminés, non plus que leurs audiences, qui se tenaient à la résidence ordinaire du baron, du sénéchal ou du bailli, aux heures

où il leur plaisait de siéger. Ainsi en était-il des tribunaux d'amour. C'était à la résidence des nobles dames, jouissant de la confiance générale, que les amants en contestation allaient demander le redressement de leurs torts. Comme les justiciables ordinaires, les plaideurs d'amour s'adressaient aux habitans du château ; le château étant à la fois le manoir seigneurial, la place d'armes et le palais de justice du fief. De même que les plaids criminels ou civils, les plaids amoureux s'y débattaient dans la grand'-salle ou sous l'orme de la façade, ce vénérable témoin des droits du châtelain. Une page de Fauriel nous aidera à éclairer ce point intéressant.

« Il est à croire, dit l'ingénieux érudit, qu'on y avait transporté, autant que possible, (dans l'institutiou des cours d'amour) non-seulement les formes alors en usage du pouvoir judiciaire, mais les idées qu'on s'était faites de la nature de ce pouvoir. Ainsi ce devait être à titre de dames principales ou souveraines des lieux de leur résidence, que les juges féminins tenaient ces plaids galants, d'où leur venait une grande partie de leur renom. C'était de leur suzeraineté politique ou de celle de leurs époux, que leur était échue cette autre suzeraineté qu'elles exerçaient dans les affaires d'amour. De même que dans les plaids ordinaires, les principaux vassaux du seigneur intervenaient comme ses conseillers, dans

les plaids d'amour les dames souveraines pouvaient être assistées d'autres dames, qui remplissaient auprès d'elles l'office de vassales et de conseillères. »

On ne saurait lever plus habilement l'obstacle de la résidence. Ainsi lorsque Marie de Champagne déclare qu'elle a rendu l'un des arrêts enregistrés par André le Chapelain, « avec l'assistance de soixante dames, » tout nous porte à croire que ce sont là des coadjutrices, prises dans les principales vassales de sa haute suzeraineté. Si elle ne désigne pas le lieu où la décision a été rendue, c'est que c'était, au su de chacun, celui de sa résidence seigneuriale, Troyes ou Reims, et par intermittences Chaumont ou Château-Thierry.

S'agit-il de l'errante princesse Eléonore d'Aquitaine, sa mère, la marge est, à la vérité, plus large ; on peut se demander si l'arrêt a été rendu avant ou après son divorce avec le roi Louis VII. Etait-ce au château du quai des Tournelles ou à celui de Vincennes ? Etait-ce sous l'orme d'un des parcs de la cité royale de son second époux, Henri II d'Angleterre ? ou bien en Aquitaine, dans une de ses délicieuses résidences des bords de la Vienne ou du Clain ? Il n'y aurait même rien d'exorbitant à supposer que la belle présidente ait transporté à Antioche sa juridiction

d'amour, pendant son séjour à la cour du galant Raymond.

Afin de jeter plus de vie dans cette étude, faisons dès maintenant connaissance avec celles de ces dames, dont l'histoire n'a pas permis aux noms de s'effacer ; entrons dans l'intimité de celles de ces doctoresses èz-amoureuses sciences, dont les signatures se sont apposées sur les jugements pieusement recueillis par le bon clerc du palais de Philippe-Auguste. Nous goûterons mieux la délicatesse de leur œuvre, quand leurs physionomies historiques rayonneront sous nos yeux.

La première par le rang et l'ordre de date est Aliénor ou Eléonore d'Aquitaine, née dans les vingt premières années du douzième siècle, et mariée, en 1137, au jeune roi de France Louis-VII ou *Loys Florès*, comme le nommaient ses compagnons. Cette princesse, qui a signé six des arrêts du traité *De arte amatoriâ*, avait été au feu des combats d'amour ; c'est une de celles qui contribuèrent le plus à incarner dans les faits le programme des sentimentales réformes. Restée belle au-delà de l'âge assigné à la beauté, la reine Aliénor fut long-temps sollicitée d'amour. A près de soixante ans, elle fut chantée par Bernard de Vantadour, qui passa pour avoir obtenu ses plus intimes faveurs. Aussi était-elle regardée par ses contemporains

comme très-experte en ces délicates matières, et fort habile à pénétrer les secrets des cas réservés.

Son abord riant, sa facilité d'enthousiasme, sa hardiesse d'imagination, sa physionomie singulièrement vive n'étaient pas de nature à éloigner les amants. Intelligente et passionnée, souple d'esprit, dédaigneuse des contradictions, curieuse d'émotions nouvelles, cette femme, dont le rang et la puissance autorisaient toutes les fantaisies, possédait à haute dose les qualités nécessaires à remplir ce rôle de persuasive protestation.

Dans ce temps d'agitation et de turbulence poétiques, son existence avait été particulièrement romanesque et agitée. Mariée à un prince indécis, sans vigueur morale, hébété de dévotion, qu'elle-même comparait à un moine, sa vivacité d'allures et son amour du changement avaient effarouché ce pauvre prince. En Terre Sainte où la bouillante Aliénor avait suivi le roi, celui-ci l'avait soupçonnée d'intrigue amoureuse avec un chevalier Sarrazin, de complicité avec Raymond prince d'Antioche, son oncle. De retour en France Louis VII requit son divorce, au concile national de Beaugency-sur-Loire, déclarant « qu'il ne serait jamais sûr de la lignée qui lui viendrait d'elle. »

Eléonore insistait de son côté pour être sé-

parée de ce moine couronné, qui n'était bon qu'à « chanter au psaultier. » Au grand détriment de la France, le concile les satisfit tous deux, en appuyant sa décision sur l'élastique prétexte d'une découverte de parenté, entre les époux qui avaient cessé de se plaire.

Libre de ce premier lien, la princesse reprit le chemin de ses états d'Aquitaine. Son voyage eut toutes les péripéties d'un roman d'aventures, et dut satisfaire son ardente imagination. Elle se vit traquée, comme une proie d'élite, par des veneurs friands de ses charmes et de ses vastes domaines, et n'échappa que par une fuite de nuit aux sollicitations de Thibaut de Chartres. Ce premier chasseur avait comploté de la retenir dans la maîtresse tour de son château de Blois, afin de la supplier d'amour à son aise, jusqu'à ce qu'elle eut consenti à l'épouser.

Aux frontières de la Tourraine, Aliénor se heurta à un second poursuivant, amant forcené de sa beauté et de sa puissance ; ce nouveau ravisseur était Geoffroy Plantagenet, qui, dit la Chronique de Tours, subtilement embusqué au port de Piles sur la Loire, se croyait sûr de l'enlever. Mise en garde par sa récente aventure, la noble voyageuse faisait éclairer sa route; elle réussit à éviter le piége du prince anglais, en quittant le droit chemin. Mais l'amour s'acharnait à sa poursuite.

Le jour même où elle préparait son entrée dans sa bonne ville de Poitiers, Eléonore y fut relancée par un troisième amoureux, Henry Plantagenet, frère du fougueux Geoffroy. Henry se glissa dans le cortége de la belle divorcée; courtois et gracieux, il employa d'autres armes que ses rivaux; au lieu de forcer à la course la proie royale, il parvint à l'apprivoiser. Quelques semaines après, bien qu'il n'eut pas encore vingt ans, Henry épousa solennellement la belle capricieuse qui en avait près de trente; il mit sur cette jolie tête une nouvelle couronne royale, celle d'Angleterre et de Normandie. C'est de cette union que naquit le roi-poëte, Richard Cœur de Lion, qui hérita du tempérament et du caractère aventureux de sa vaillante mère.

De toutes les gentilles interprètes de la loi d'amour, dont le nom nous est parvenu, la plus osée, la plus active est cette Marie, fille de la précédente, que nous avons déjà présentée comme la favorite d'André le Chapelain. Devenue comtesse de Champagne en épousant Henry, premier du nom, de cette race que nous avons vue, au chapitre V *de la vie au temps des Trouvères*, faisant fleurir à Troyes, la justice, le commerce et la poésie. C'est de Marie de Champagne que nous possédons les arrêts les plus nombreux, les précédents les plus hardis, dans le Nord de la France. Tout le livre de maître

André est imprégné de cette vivante personnalité; elle est la principale héroïne et, sans doute, l'inspiratrice de ce précieux traité. A chaque feuillet de ce guide des amants au Moyen-Age, on retrouve l'expérience de cette aimable jurisconsulte du droit d'aimer ; elle est l'âme de cet art de plaire original, qui n'a copié, même de loin, aucun de ses devanciers, et dont la Renaissance oubliera les leçons vraiement françaises, pour fêter les préceptes érotiques des Grecs et des Romains.

Ce qu'on sait de la vie intime de Marie de Champagne est relativement peu, si l'on en excepte ses états officiels de princesse royale et d'épouse d'un des plus puissants vassaux du royaume. Il est bien peu de femmes cependant, même aussi haut placées, qui aient laissé d'aussi glorieuses traces de leur influence que la fille aînée de Loys Florès.

La cour qu'elle présidait était nombreuse ; elle-même déclare qu'elle se composait de soixante conseillères, siégeant à ses côtés. Les arrêts qu'elle rendait faisaient autorité auprès de ces galants tribunaux, aussi bien dans le Midi que dans le Nord de la France. Ermangarde de Narbonne les prend pour bases de ses décisions. La reine Aliénor ne dédaigne pas elle-même de s'appuyer sur la compétence reconnue de sa fille, nous le verrons bientôt.

Nous ne craignons pas de nous tromper, en affirmant que Marie de Champagne fut pour une large part dans la voie passionnément poétique, dans les traditions d'équité relative, supérieure à l'époque, où s'engagea, à partir d'Henry Ier, l'illustre maison de Champagne, d'où devait sortir l'ami de Blanche de Castille, ce modèle des poètes et des amants.

Quelle est maintenant cette comtesse de Flandres, sans autre désignation, qui a signé deux des jugements de notre recueil? Est-ce Sybille d'Anjou? Est-ce Elisabeth de Vermandois? Cette dernière, que nous avions choisie d'abord, n'eut pas eu la liberté d'esprit nécessaire pour prononcer à la résidence de Philippe de Flandres, son mari, des arrêts conformes aux prescriptions du Code d'Artus: Ce comte de Flandres était dur et farouche; il n'eut pas laissé raffiner à sa cour les problèmes du cœur et du sentiment; il n'eut surtout pas souffert qu'on se permît de mettre en doute, autour de lui, les droits du maître de par la loi. Les chroniqueurs, en effet, nous apprennent que Philippe de Flandres s'était fait abhorrer du gracieux personnel des cours d'amour et maudire des trouvères, pour avoir fait pendre par les pieds un jeune chevalier surpris aux genoux de la comtesse Elisabeth. Dans cette époque de civilisation renaissante,

le comte Philippe restait un type de barbare du temps des Mérovingiens.

Adopter l'opinion des érudits qui tiennent pour Sybille d'Anjou, nous paraît plus vraisemblable. Agréable et sympathique, celle-ci avait quelque ressemblance avec Eléonore d'Aquitaine, avec plus de tendresse et de sentimentalité; comme elle, Sybille venait des contrées de par delà la Loire. La date de son union avec Thierry comte de Flandres, qui fut célébrée en 1134, cadre mieux, d'ailleurs, avec le temps où maître André recueillait les documents de son livre. La douce Sybille fit tous ses efforts pour atténuer la rudesse de sa nouvelle famille; elle n'y réussit que fort incomplètement, si l'on en juge par le trait de jalousie féroce que nous venons de citer, de l'un de ses enfants.

Son action ne fut pas perdue, cependant; les femmes de cette famille, au moins, conservèrent le feu sacré. Marguerite de Flandres, qui vivait deux générations après Sybille, était parvenue à faire de sa cour une des capitales du gai savoir, dans le nord des provinces françaises. Baudouin de Condé et Jehan son fils en témoignent dans leurs poésies. Le premier s'exprime en ces termes sur cette princesse, qu'il appelle « la grant dame de Flandres », dans *Li contes de l'Olifant* :

Pour la dame qui est tenue
A la meillour dame du monde,
Si com il clot (*il circule*) à la roonde,
Çou est la comtesse de Flandres...
Pour ki fus cis contes trouvés...
Elle n'est mie à poures (*pauvres*) dure,
Mais douce et humble et charitable,
Et sage et bone et véritable...
Elle a mainte guerre accordée,
Car moult aim(e) pais et concorde.

Le bon comte Guillaume, à qui Jehan de Condé a consacré une de ses poésies les plus cordialement reconnaissantes, ne rappelait en rien, d'ailleurs, l'odieux Philippe ; il justifiait bien, lui aussi, les efforts civilisateurs tentés sur le sang de sa race par son aïeule Sybille qui tenait cour d'amour, au temps du roi Louis le Gros.

La quatrième de ces belles présidentes est la vicomtesse de Narbonne, sur l'identité de laquelle il ne saurait y avoir le moindre doute, car notre chroniqueur la nomme en toutes lettres. C'est Ermangarde de Narbonne qui, en 1143, à l'exemple des autres princes de la Septimanie, mit ses domaines, convoités par le comte de Toulouse, sous la protection du puissant Béranger-Raymond IV, comte de Barcelonne. La grande beauté d'Ermangarde fut célébrée, sous le discret anagramme de *Tort n'avez*, par le troubadour Pierre Rogiers qui l'aima pas-

sionnément, et, si l'on en croit Andrea Gesualdo, un des commentateurs de Pétrarque, obtint d'elle *l'ultima Speranza d'amore.*

Quelques temps après cet excès de bonté, fut-ce par inconstance, ou pour punir l'indiscrétion du poète, le plus grand des crimes aux yeux des dames ? la belle vicomtesse disgrâcia son favori. Le pauvre amant désespéré se réfugia à la cour du comte de Toulouse, dont le brillant accueil ne put guérir sa blessure ; car n'ayant plus d'espoir de rentrer en grâce, Pierre Rogiers se fit moine, et vint mourir d'amour au couvent de Grammont.

Ermangarde tint sa cour à Narbonne où, dans ces temps de trouble, elle réussit à maintenir, par ses charmes autant que par sa prudence, la paix, la joie et l'activité. Cinq des sentences qu'elle y prononça, avec le concours des dames qu'elle s'adjoignit, en qualité de conseillères, nous ont été textuellement conservées.

En ce même temps, première moitié du douzième siècle, existait en Gascogne une cour d'amour, assez célèbre pour que le bruit de ses arrêts passât la Loire. Maître André n'en cite qu'un seul ; mais le libellé nous indique que cette cour n'était pas moins nombreuse que celles du nord ; la plupart des dames influentes du pays en faisaient partie, si l'on en juge par l'ampleur de cette signature collective : « *Do-*

minarum ergò curia in Vasconiâ congregata, de totius curiæ voluntatis assensu, perpetua fuit constitutione firmatum, etc. »

Cette cour, qui ne nous a pas laissé le nom de sa présidente, ne serait-elle pas celle qu'avait établie la comtesse de Provence, femme de Raymond Béranger V ? Renommée pour sa rare habileté à faire poésies et chants d'amourt et à résoudre tensons, cette princesse était la zélée protectrice des troubadours et des amants.

Les parlements féminins, tenus par ces hautes contemporaines d'André le Chapelain, n'étaient assurément pas les seuls qui fussent consultés. Il devait y avoir aussi des degrés dans la juridiction d'amour. Certaines dames de renom, mais d'un rang inférieur à ces sommités de leur sexe, dont nous venons de parler, ont présidé, elles aussi, il n'est guère permis d'en douter, des tribunaux de moindre importance, des justices d'amour plus modestes, tenant de la justice de paix et du cabinet de consultation. La notoriété de leur savoir, de leurs grâces et de leur courtoisie dut amener aux pieds de beaucoup de dames, qui s'étaient contentées d'abord de *tenser* dans l'intimité de leur manoir, les amants timides qu'effarouchaient les palais princiers.

Ici les trouvères combleront les lacunes de notre chapelain. D'une feuille de manuscrit go-

thique, que lui communiqua un bibliophile de La Haye, M. A. Jubinal a extrait trois jeux-partis, dont l'un, proposé par le trouvère Gomart à son confrère Cuvélier, vient fort à point nous révéler l'existence de l'une de ces jurisconsultes en cornettes, que les amants du temps de la reine Aliénor allaient volontiers consulter. Les deux trouvères discutent un cas des plus subtils, sans pouvoir s'accorder sur la solution.

— Choisissons « pour le droit jugier, tielle qui le vrai nous en die » propose Gomart à son compagnon Cuvélier :

> Cuvélier, de ma partie,
> Je preng la dame jolie
> De Fouécamp, sans targier ;
> S'en vœille le droit jugier ;
> S'iert (*ainsi sera*) no tenchons apaisié.

Voilà donc une trace nettement accusée de ces consultations d'amour, en Normandie. Cette dame jolie de Fécamp était une prude-femme, une arbitre des choses du cœur, peut-être une conseillère en mission détachée, appartenant à quelque haute cour, qui siégeait à Evreux ou à Rouen.

En terre de Lorraine, nous trouvons la même fonction remplie par un aimable couple; deux sœurs, la dame Mahaut de Commercy et la

comtesse de Linaiges, dont les noms sont cités dans un jeu-parti, extrait d'un manuscrit de la bibliothèque Bodléienne par M. Paul Meyer. Roland de Reims, à qui une jeune femme fait part de son indécision dans une difficulté d'amour, propose à la belle indécise de porter la question devant ces deux sœurs, célèbres pour leur habileté à juger.

Douce dame, laissons nos parlemens,
Et s'en prenons juge por acorder
De Linaige la comtesse vaillant ;
Sor li en soit pour le droit raporter
Et sor sa sucœr Mahaut de Commarsi.
— Certes, Rolan, et je bien m'i otri,
Sor elles soit, jà ne m'en kiers oster.

Citons encore une cour en miniature de trois dames du Poitou, contemporaines de Richard Cœur de Lion : Guillemette de Benanguès, Marie de Vantadour et la dame de Montferrand, que le poète Savary, baron de Mauléon, par le conseil de son hôte, le prévot de Limoges, choisit pour juger un différend d'amour, entre deux de ses maîtresses et lui. Il s'agissait de savoir au service de laquelle de ces dames il devait se tenir : — Devait-il continuer à aimer la dame Guillemette de Benavias, femme du seigneur de Langon, qui le laissait languir d'amour, se contentant de tirer de lui des éloges en beaux vers

sonores ; ou devait-il se donner de cœur et d'âme à la comtesse Mahaut de Montagnac qui s'était, dès les premières approches, montrée plus accomodante?

Hugues de Saint-Cyr, après avoir réclamé notre confiance en ces termes : « Et sachez que moi, qui écris ceci, fus le messager qui portai les lettres, » nous apprend comment ledit prévôt de Limoges, « vaillant homme et bon *trouveur*, » à qui Savary avait déclaré son fait, lui rédigea la difficulté en vers, sous forme de tenson, pour ne compromettre personne, l'invitant à prendre pour *juges* les trois prudes femmes que nous venons de nommer.

Le baron de Mauléon s'y accorde volontiers et répond : « Que ces trois dames lui suffisent; qu'elles sont si expertes en amour, qu'il se soumet à tout ce qu'elles décideront. » Une de ces trois conseillères, Marie de Vantadour est encore citée, d'autre part, comme ayant été choisie pour arbitre, dans l'appréciation de promesses d'amour et de l'importance de certaines faveurs préliminaires, par Gaucelin de Faidit et Hugues de la Bacalaria.

Dans les jeux-partis résumés par Claude Fauchet, la gente trouvéresse Saincte Desprées propose à la dame de Chancie, châtelaine du pays du Jura, une énigme d'amour à résoudre, comme à une femme très-experte en ce genre de

consultation. Cette dame de la comté de Bourgogne devait être, tout au moins, un avocat consultant du droit d'amour.

En Provence, toujours dans ces vieux siècles, s'offre à nous une de ces conseillères en mission détachée ; c'est la dame Tiberge du château de Séranon, dans la Vigerie de Grasse. Les manuscrits du temps la déclarent « courtoise, bien apprise, avenante, fort habile à juger les cas d'amour, à faire vers, tensons et chansons. » L'abbé Millot qui en parle en passant, dans son histoire des troubadours, et la désigne sous le nom de Natibors, ajoute que tous les barons du pays la tenaient en haute estime, et que les dames, redoutant son influence, lui témoignaient de grands égards, afin de ne pas la voir tourner contre elles les qualités de son esprit.

Ici se présente une lacune de près d'un siècle, du milieu du treizième au milieu du quatorzième, où l'on est réduit à des suppositions, en cousant l'une à l'autre quelques vraisemblances éparpillées dans les poésies de l'époque. A partir de Louis IX, les cours d'amour du nord de la France n'ont plus d'échos historiques ; quant à celles du midi, leur éclipse qui devait être suivie d'une dernière lueur, datait de plus loin encore ; elle eut pour cause les guerres religieuses qui ravagèrent impitoyablement ces contrées, jadis si joyeuses et si florissantes.

Les parlements féminins de la Provence et du comtat d'Avignon, que Raynouard, si clairvoyant d'habitude, mêle sans transition à ceux dont André le Chapelain nous a conservé le souvenir, sont de beaucoup postérieurs au temps où florissait Marie de Champagne. Raynouard a cédé ici à l'enthousiasme que lui inspirait ce thème charmant, et au besoin de compléter les preuves d'une cause qu'il avait embrassée avec tant de bonheur. Les cours d'amour du Midi, dont il parle concurremment avec celles du Nord, sont séparées de celles-ci par bien des règnes. Les premières de ces institutions sur leur sol natal, étaient depuis longtemps désertes, non faute de justicières d'amour, mais faute de résidences paisibles où elles pussent se réunir en paix.

La croisade prêchée, à diverses reprises, contre les fantaisistes religieux des contrées méridionales, avait ruiné les villes, brûlé les châteaux, et mis la désolation dans le pays. Il n'était plus possible aux femmes des malheureux barons poursuivis, traqués, dépouillés, de songer à rendre la justice aux amants : même en amour, dans cette mêlée sanglante, la force primait le droit. Fauriel l'a bien compris en disant avec sa sagacité ordinaire :

« Dans la désolation générale du Midi, les premières cours d'amour, celles qui (là comme

dans le nord de la France) avaient fait partie de l'ensemble des institutions chevaleresques, avaient pris de lugubres vacances qui ne devaient pas finir. »

Les cours dont parle Jean Nostradamus sont, au moins, une agréable preuve que les dames du pays des troubadours n'avaient pas complètement abdiqué leur glorieux pouvoir. Acceptons-les comme de vivants témoignages de la longue carrière parcourue par ces gracieuses institutions, comme des signes encore palpables de la ténacité de nos mères à retenir ce moyen d'influence dans leurs blanches mains. Mais cette restauration judiciaire, dont nous devons tenir compte ici, ne reprit plus son œuvre avec la même fermeté, avec la même liberté surtout; les hardis principes du code d'Artus, qui déplaisaient tant au clergé, ne purent, on le comprend, recevoir d'application rigoureuse, à la cour pontificale d'Avignon.

Cependant c'est grâce à la paix relative qui entourait le palais des papes, que purent avoir lieu les derniers essais mentionnés par le Monge des Isles d'Or et, après lui, par Jean Nostradamus. On conçoit que l'institution y dut peu-à-peu dégénérer en cérémonie joyeuse, en spectacle d'apparat, et que la molle indécision des juges de la dernière heure n'agît plus sur la partie élevée de la société féodale, que pour en

obtenir des sourires et des baisers. Un grand point, c'est que les femmes y présidaient encore, ce que la fin du XIVe siècle ne devait plus revoir ; déjà à titre honorifique, des princes, des seigneurs, de simples chevaliers étaient admis à siéger à côté des belles conseillères.

De ces dernières cours d'amour, les meilleures traces, presque les seules, nous viennent de la bibliothèque du monastère de Lérins en Provence ; le Monge des Isles d'Or, moine très éclairé pour son temps, en refit le catalogue avec soin, s'aidant de celui qu'Hermentaire, religieux du même ordre avait fait de cette célèbre bibliothèque, longtemps auparavant. Ce moine des Isles d'Or avait orné son ouvrage bibliographique de judicieux commentaires ; pour empêcher que les troubles ne vinssent détruire encore la meilleure part du trésor littéraire du monastère de Lérins, il avait pris le soin de copier plusieurs de ses manuscrits, spécialement ceux qui contenaient les œuvres des vieux poëtes provençaux Le bon moine eut en outre la précaution gracieuse d'envoyer un exemplaire de ces précieuses copies à Louis II, duc d'Anjou et comte de Provence, héritier des goûts choisis, des livres et des Etats du roi René, qui tant aima poésie.

Jean Nostradamus, un des ancêtres du célèbre prophète, a recueilli, dans sa vie des anciens

poètes provençaux, les documents du catalogue de Lérins; il reproduit souvent le texte du Monge des Isles d'Or, souvent aussi il l'amplifie et l'embrouille. Nous allons donner en quelques lignes le plus clair des renseignements que puissent nous fournir ces deux historiens des vieilles gloires de la Provence.

Ces cours d'amour, que nous pouvons nommer de la décadence, furent établies dans les contrées provençales par des associations de dames qui se réunissaient, selon l'expression du chroniqueur, plutôt pour lutter d'esprit avec ceux qui venaient à elles, « et deffinir les questions d'amour qui leur estoyent proposées ou envoyées, » que pour rendre de véritables sentences judiciaires. C'étaient surtout des réunions poétiques qui avaient été installées « à Signe, à Pierrefeu, à Romanin ou à autres, et faisoyent arrêts qu'on nommoit *lous arrests d'amour*. » Nostradamus n'oublie pas de nous transmettre les noms des principales de ces dames, dans son livre où nous renvoyons les curieux.

Les deux châteaux de Pierrefeu et de Signe étaient voisins l'un de l'autre, si voisins que Raynouard se croit autorisé à penser qu'ils ne faisaient qu'une seule et même juridiction, dont les deux résidences alternaient à la fantaisie de celles qui donnaient les galantes consul-

tations. Peut-être est-il également permis de supposer que les deux châteaux se servaient réciproquement de tribunal d'appel. Je vois en effet deux poètes provençaux, Giraud et Peyronet choisir pour juger un tenson, le premier la cour de Pierrefeu « o la bella fai cort d'ensagnement », le second en appeler à la cour de Signe, « l'onorat castel de Sinha. »

Ces appels étaient devenus à la mode ; ainsi deux autres troubadours, Perceval Doria et Lanfranc Cigalla en appellent des deux cours précédentes, à celle de Romanin, près de la ville de Saint-Remy en Provence. Nostradamus nous donne encore ici les noms de douze des dames qui s'assemblaient au château de Romanin. Le premier de ces gracieux noms est Phanette de Gantelmes, châtelaine du lieu, qui fut tante de la fameuse Lorette de Sade aimée et si longuement chantée par Pétrarque. Le Monge des Isles d'Or parle de Phanette ou Estephanette, ardemment aimée par Bertran d'Allamon, comme d'une « dame très-excellente en poésie, ayant fureur divine, laquelle fureur estoit estimée vray don de Dieu. »

La cour d'Avignon établie postérieurement à ces dernières, en perdant son caractère défensif, ne perdit pas son éclat, à l'arrivée des papes ; ce fut au contraire le départ des pontifes romains, qui donna le signal de sa dispersion.

Jean de Nostredame nous transmet un curieux renseignement, qui témoigne de la renommée des assises galantes de la cité pontificale, au XIVe siècle, le voici :

« Guillen, Pierre Balbz et Loys des Lascaris, comtes de Vintimille, de Tende et de la Brigue, personnages de grand renom, estant venus de ce temps en Avignon visiter Innocent VI du nom, pape, furent ouyr les deffinitions et sentences d'amour prononcées par ces dames ; lesquels, esmerveillez et ravis de leurs beaultés et savoir, furent surpris de leur amour. »

Ici nouvelle liste de treize des plus illustres de cette élégante association, dont la majeure partie dut voir le célèbre sonnettiste florentin, avant de clore leurs beaux yeux.

Autant que les ténèbres de ces lointains historiques nous ont permis de le faire, nous avons évoqué les juges de ces prétoires étranges ; nous avons découvert la source et deviné le but de leur influence conciliatrice. Nous allons compulser maintenant leur code traditionnel et ses codicilles, étudier les principes de la morale toute spéciale qui dirigeait leurs délibérations. Rien n'était moins arbitraire, en effet, que les considérants des arrêts d'amour ; ce n'était nullement par inspiration, ni au gré de leurs caprices, que ces magistrats roses et imberbes prononçaient leurs jugements.

Outre les arrêts de leurs devancières, recueillis comme précédents vénérés, elles avaient sous les yeux les articles d'un code de courtoisie, fermement motivés et clairement rédigés, sur lesquels elles basaient leurs interprétations, même celles qui nous paraîtraient les plus personnelles et les plus osées.

CHAPITRE VII.

LE CODE D'AMOUR, SA LÉGENDE ET SON AUTORITÉ.

C'EST du fond de la vieille Armorique, pays des fées et des vierges inspirées, que le code d'amour, ce complément de la révélation divine, aux yeux de nos mères, passait pour avoir été miraculeusement rapporté. Comme tous les livres sacrés, devant lesquels l'esprit humain s'incline, le livre aux feuillets d'or, où se trouvaient gravés les articles de la nouvelle loi d'amour, devait avoir une origine mystérieuse et légendaire. Cet idéal des relations du cœur attendait, depuis des siècles, à la cour d'Artus, retenu par un charme puissant dans les serres du faucon symbolique, qu'un chevalier eût la hardiesse de rompre le charme et de le conquérir.

La date précise de l'héroïque aventure, qui devait précéder la révélation d'amour, ne nous est pas connue ; elle est demeurée adroitement voilée des ombres vénérables d'un lointain indéterminé. André le Chapelain ne nous apprend ni le nom du chevalier qui mit fin à cette glorieuse entreprise, ni l'époque où se fit cette sentimentale chevauchée. Le texte dit simplement : *Quidam Britanniæ miles, dum solus, causâ videndi Arturum, sylvam regiam peragraret...*

On peut se demander de quelle Bretagne la légende a voulu parler ; la principale résidence du roi Arthur ou Artus, qui inspira tant et de si beaux romans autour de sa Table Ronde, n'était-elle pas dans la Grande-Bretagne ? Ce monarque, on peut en croire Marie de France, se plaisait au moins autant « en Bretaigne la meneur » que dans ses grands domaines des pays de Galles et de Cornouailles. Il aimait surtout son château magique de la forêt de Broceliande, que nos compatriotes bretons n'ont cessé de revendiquer comme appartenant à leur pittoresque province.

Dans les romans de ce cycle, les deux parts du royaume d'Artus, insulaire et continentale, sont souvent prises l'une pour l'autre ; sur ces deux portions des immenses rivages de l'Océan Atlantique, les chevaliers bretons accordaient une égale vénération au royal ami de l'enchan-

teur Merlin, et à placer de vastes espérances sur son réveil, quand l'heure fatidique en aurait sonné.

Si nous choisissons la terre d'Armorique pour celle où fut révélé le code d'amour, c'est parce qu'on ne voit pas, dans l'historique de la conquête de ce bienheureux code, que le héros de l'entreprise ait eu à passer la mer pour atteindre l'objet désiré. Autre raison de notre choix et la meilleure, c'est que les préceptes d'amour n'ont eu d'application, régulièrement constatée, que sur le sol de la vieille France et dans les fiefs des grands vassaux de nos rois. Seules les dames françaises reçurent ces commandements semi-divins avec vénération; seules elles mirent une ardeur sans égale à les propager. Venons à la romanesque expédition décrite par notre Chapelain; résumons-la en quelques mots.

Un chevalier breton allait chevauchant à travers les profondeurs de la forêt royale d'Artus, quand apparut devant ses yeux, montée sur un riche palefroi, une pucelle de merveilleuse beauté, dont la chevelure dénouée flottait au vent. Tous deux s'arrêtèrent, échangeant un salut en paroles courtoises, *curiali sermone*.

« Je sais, dit la ravissante apparition, ce que tu viens chercher ici. Or sans moi tu ne réussiras à rien.

— Si vous voulez que je vous croie, répondit

le chevalier, apprenez-moi ce que je cherche?

— La dame que tu aimes t'a imposé d'aller lui conquérir l'épervier qui se tient sur le perchoir d'or du portique de la cour d'Artus.

— Cela est vrai.

— Eh bien, reprit la damoiselle aux cheveux ondoyants, apprends que tu ne peux obtenir le faucon désiré par ta maîtresse, qu'en prouvant, les armes à la main, contre tous les chevaliers de la cour du roi, que la belle dont tu portes les couleurs est supérieure en beauté à toutes les autres. Tu ne saurais, en outre, franchir le seuil du palais, si tu ne montres aux gardes le gant magique, sur lequel doit venir se poser l'épervier enchanté; ce gant ne s'obtient qu'en triomphant, en champ clos, des deux plus formidables champions de la chrétienté. »

Le chevalier réclame l'aide de la belle pucelle, dont il avoue ne pouvoir se passer; il se soumet humblement à sa domination, la priant de lui permettre d'aller faire reconnaître la supériorité de sa dame : « Si vous consentez à m'accorder ma double demande, ajoute-t-il, je sens que je puis tout braver sans crainte. »

Charmée de tant de modestie et d'audace, la fée de la forêt le félicite; elle lui tend ses lèvres purpurines, où il cueille un long baiser de confort et d'amour. Puis la belle protectrice

échange son merveilleux cheval, familier avec tous les secrets des grands fourrés de Broceliande, contre celui du chevalier qui laissait errer son maître au hasard des sentiers, tracés sans ordre, dans les fourrés du *gault* profond. Avant de se retirer, elle donne à son nouvel ami tous les conseils, tous les mots de passe, tous les renseignements que comportent les circonstances; elle lui recommande surtout de ne pas oublier, après avoir vaincu les deux gardiens du gant magique, de le détacher de la colonne d'or où il est suspendu.

« Ce gant, ajoute t'elle, est le charme indispensable, le talisman nécessaire, sans lequel le courage, le sang-froid ni la prudence ne sont utiles à rien. »

A ces mots, l'enchanteresse prend gracieusement congé de lui, et disparaît.

Sûrement guidé par le beau cheval qui a remplacé son lourd destrier de combat, l'amoureux Breton ne tarde pas à arriver sur le lieu des grandes épreuves, où commencent les fantastiques aventures. Le jeune chevalier brave tous les périls, surmonte tous les obstacles; il parvient à détacher de la célèbre colonne d'or, qui supporte tout le poids du palais d'Artus, le gant enchanté, qui le fait triompher des derniers mirages, et sur lequel vient s'abattre le bel épervier portant, à sa grande surprise,

attaché à ses *gets*, un précieux livre dont les feuillets sont d'or. Le vainqueur regardait curieusement le merveilleux manuscrit du portique de la royale demeure; il paraissait hésiter à se l'approprier, lorsqu'une voix invisible dissipa ses doutes, en lui parlant ainsi :

« Toi qui as su conquérir le faucon pacifique, emporte avec lui ces pages, où sont gravées les règles d'amour, que le roi d'amour a lui-même tracées, afin de les faire connaître à tous les loyaux amants. »

Le chevalier obéit; il détache le mystérieux code, et prenant congé, il se voit transporté, en un clin d'œil et sans plus rencontrer d'obstacles, à l'endroit de la forêt où la fée aux beaux cheveux s'était présentée à lui. En le revoyant bien portant et victorieux, la gente pucelle ne cache pas son contentement.

« Pars en joie, lui dit-elle, mon preux et vaillant ami, la Bretagne attend ton retour; ne t'attriste pas de me quitter si promptement : partout où tu seras, près ou loin, heureux ou dans la peine, tu n'auras qu'à m'évoquer, j'accourrai à ton appel. »

Revenu aux pieds de sa maîtresse, le triomphant Breton lui fit hommage de ce traité de toute courtoisie, qu'il avait, pour lui plaire, conquis à travers tant de dangers. Il va sans dire que la dame récompensa, largement et sans

réserves, ses fatigues et sa vaillance, *pleniùs suo remuneravit amore*. Cette douce obligation remplie, une cour nombreuse de dames et de barons fut convoquée, bien des années sans doute avant l'entrée en scène de Marie de Champagne. La maîtresse du vainqueur de l'épervier révéla à la gracieuse réunion les règles rédigées par le dieu d'amour, lesquelles furent alors solennellement promulguées, comme lois devant être, dit le texte, observées et maintenues à toujours et sans fin, par ceux qui veulent être dignes d'aimer et d'être aimés.

Après l'inauguration de la loi nouvelle, les membres de ce premier parlement d'amour se séparèrent, se jurant de propager, chacun selon son pouvoir, de vive voix ou par écrit, et par sentences judiciaires, les articles de loi qui allaient désormais régler les mœurs de la république des amants.

Ces détails légendaires, détachés du livre de maître André, nous ont paru indispensables à faire apprécier la vénération profonde dont les contemporains des Croisades entouraient ce précieux code, et l'humble soumission qui accueillait les arrêts rendus conformément à ce texte si poétiquement révélé.

Pour la plus grande gloire de l'utopie des amours libres et sincères, les dames de France se hâtèrent de répandre cet idéal de la galan-

terie parfaite ; elles se chargèrent d'en activer la prédication et de réaliser les principes semi-divins, gravés sur les lames d'or du mystérieux manuscrit par la main même d'un dieu. Voici le texte exact de ces lois adorables et leur consciencieuse interprétation.

ISTÆ SUNT REGULÆ AMORIS.

Article I. — *Causa conjugii non est ab amore excusatio :* Le mariage n'est pas un obstacle à l'amour.

Cet article est, de tous, celui qui proteste le plus nettement, le plus hardiment, contre les conventions des unions féodales et contre l'abus du vagabondage héroïque ; c'est aussi, nous l'allons voir, celui qui est le plus souvent invoqué en cour d'amour. Les dames prenaient si bien au sérieux cette sauvegarde contre l'indifférence de l'époux, qu'un amant, devenu lui-même époux en titre, voyait inexorablement se tourner contre lui la pointe de cet instrument de défense ; il perdait comme mari les priviléges de fidélité que la loi d'amour accordait aux amants.

Article II. — *Qui non celat, amare non potest :* Qui n'est pas discret, n'est pas digne d'aimer.

La discrétion n'est-elle pas la principale vertu

en amour? De tout temps, les dames en ont fait le plus grand cas : — Je serai discret! a toujours été le « Sésame ouvre-toi » des amants. La légèreté de la langue a causé bien des mésaventures : celles de Lanval, de Partonopeus de Blois, du chevalier Graëlent et de tant d'autres en font foi. Les fées, pas plus que les simples mortelles, ne pardonnaient la divulgation de leurs préférences intimes. Ami, dit à son amant la belle fée de *Lanval* dans les lais de Marie de France,

Si vus comande et si vus pri,
Ne vus descuvrez à nul home...
A tus-jors m'ariez perdue
Se ceste amors esteit seue.

Article III. — *Nemo duplici potest amore ligari :* Personne ne peut être contraint à un double lien d'amour.

Si clair qu'il paraisse, ce précepte semble contredire l'article 31 qui, nous le verrons, constate la possibilité des doubles engagements. L'esprit général de la loi et le sens des arrêts intervenus indiquent que l'on a simplement en vue ici d'empêcher la contrainte et l'indivision. L'amant d'ailleurs n'est pas regardé comme un rival de l'époux, ce dernier étant tenu à l'écart, comme ayant reçu ses droits non du cœur, ni du libre choix, mais de la loi

civile et de la convention féodale, qui ne gênaient guère les dames de ce temps.

ARTICLE IV. — *Semper amorem minui vel crescere constat :* L'amour doit toujours croître ou diminuer.

On pose ici l'obligation de la continuité de l'effort, loi de tout être vivant; ainsi l'amant qui refuserait l'épreuve, imposée pour entretenir sa passion, est bien près du parjure; son amour ne bat plus que d'une aile : avis à sa maîtresse de s'en défier.

ARTICLE V. — *Non est sapidum quod amans ab invito subit amante :* Il n'y a aucune volupté aux caresses subies.

Ceci est un avertissement à la modération qui prévient la tiédeur et la satiété.

ARTICLE VI. — *Masculus non solet, nisi in plena pubertate, amare :* L'homme n'est admis aux intimités d'amour qu'à l'âge de la pleine puberté.

Il ne s'agit pas ici de la puberté légale, dangereusement précoce dans l'ancienne loi; c'est de l'âge du plein développement que la loi d'amour entend parler. En lisant ce sage précepte, on est tenté de se demander pourquoi le *masculus* en est seul l'objet; serait-ce parce que l'on s'est défié davantage de l'attaque que de la défense? En effet, la *furia* juvénile du page, son impatience amoureuse, l'impétuosité de ses

désirs pouvaient, si l'assaut de l'adolescent était autorisé, avoir des suites énervantes et désastreuses, pour lui destiné à faire un jour parade de sa vigueur et de la force de son bras. Dans le rôle de défense assigné à la bachelette, au contraire, les longues épreuves, les attermoiements interminables du noviciat, que les dames devaient imposer à leurs poursuivants, donnaient aux pucelles tout le temps nécessaire au développement complet du corps.

Article VII. — *Biennalis viduitas pro amante defuncto superstiti prescribitur amanti :* L'un des amants morts, le survivant est astreint à un veuvage de deux ans.

Notons ici, de même que pour l'article précédent, combien la loi d'amour était plus délicate que la loi civile, laquelle se montrait du double moins exigeante, quand il était question du deuil de l'un des époux.

Article VIII. — *Nemo, sine rationis excessu, suo debet amore privari :* Nul ne doit être privé, sans cause majeure, de la jouissance de son amour.

Cette prescription rappelle aux amants la nécessité de la constance, de la fidélité réciproque, idéal de la passion d'amour, qui doit persister, les jugements des parlements féminins vont nous le prouver, même après la perte de la beauté, même lorsque l'amant revient de

tournois, d'aventure ou de guerre, défiguré ou mutilé.

ARTICLE IX. — *Amare nemo potest, nisi qui amoris suasione compellitur :* Nul n'aime sincèrement s'il n'obéit à l'irrésistible impulsion de l'amour.

Ceci tombe directement sur les alliances politiques, sur les nécessités féodales de la conservation et de l'accroissement du fief, sur les amours vénals, contraints ou de convention. Aux yeux de nos mères, l'amour était une impulsion céleste, une voix de Dieu; tant pis pour les époux, si le contrat matrimonial n'a pas été fait d'accord avec le cœur. Rappelons-nous ici cet élan passionné de la royale amante de Garin de Monglave :

Lasse! qu'en puis-je mais se s'amour me sourprant?
Nus ne m'en doit blasmeir, fors que diex soulement,
Qui me fist cuer et cors et penseie ensement;
Comment puet nul aimer se diex ne le consent?

ARTICLE X. — *Amor semper consuevit ab avaritiæ domiciliis exulare :* L'amour fuit toujours le voisinage de l'avarice.

La générosité est une des éternelles recommandations des théoriciens de l'art d'aimer. Une chose est nouvelle ici, c'est qu'il ne s'agit pas seulement de la générosité du soupirant, cause fréquente de vénalité, que réprouve le code d'amour, mais d'une largesse réciproque,

selon les moyens des amants. Une fois l'attachement éprouvé, on pouvait de part et d'autre donner et recevoir des présents d'amour, sans indignité. Nous verrons tout à l'heure, soigneusement énumérés par Marie de Champagne, les divers genres de dons que pouvaient décemment s'offrir les amants. La recommandation de générosité était plus générale encore; l'amour devait ouvrir le cœur et le rendre charitable envers tous : — Donnez, dit la fée Mélior à l'ami qu'elle venait de favoriser :

Souviegne-vous de bien doner,
Et ne vos estuet *(convient)* pas douter
Que vos n'aiez assez de quoi;
Assés aurés avoir par moi;
Ne soit bons cevaliers trovés
Cui vostre avoir ne soit donés.
Humbles soïés vers pôvres gens,
Donés lor dras et garnimens *(vêtements)*.

Article XI. — *Non decet amare quarum pudor est nuptias affectare :* Il ne faut pas rechercher l'amour de personnes qu'il serait indécent d'épouser.

Est-ce là un précepte d'orgueil? Non, assurément; les poèmes de chevalerie nous offrent de fréquents exemples d'amour entre personnes de rang différent, mais de condition libre. Le livre *de Arte amatoria* donne lui-même des modèles d'approches amoureuses, selon les

rangs et les conditions des amants : une consultation empruntée à ces divers dialogues nous fait comprendre le sens précis de cet article. Il y est déclaré que ne sont pas reconnues, en cour d'amour, les liaisons avec des nonnes, avec des serves, ni des courtisanes; parce qu'on ne saurait réclamer des droits sur les personnes qui ne s'appartiennent pas.

Article XII. — *Verus amans alterius, nisi suæ coamantis ex affectu, non cupit amplexus :* L'amant sincère ne doit désirer autres embrassements que ceux de celle qu'il aime.

Cet article est formel, le sens n'en peut être douteux : nous avons vu Huon de Bordeaux refuser les embrassements de la charmante fille d'Ivorin, qu'il avait loyalement gagnée aux échecs; et cela parce qu'il aimait la belle Esclarmonde. Cependant on trouve dans le livre de maître André une indulgente exception en faveur du tempérament masculin : « Qu'adviendrait-il d'un amant qui rencontre en lieu opportun, *tempore Veneris incitantis,* une jeune femme facile ou une jeune dariolette, *meretricula vel puella famula,* s'il se laisse aller à se jouer dans l'herbe avec la belle que le diable a mise à sa portée, *si lusit secum in herba?* »

Doit-il être déclaré indigne de conserver l'amour de sa dame? Non, dit le texte, à moins que de pareilles faiblesses ne dégénèrent en

habitude, auquel cas il tomberait sous le coup de l'article XXVIII, qui va passer bientôt sous nos yeux. Les juges d'amour avaient des trésors d'indulgence pour leurs fougueux contemporains.

ARTICLE XIII. — *Amor raro consuevit durare vulgatus :* L'amour divulgué est rarement durable.

Encore un appel à la discrétion, au silence, au mystère; encore une constatation des qualités qui manquaient forcément à l'union des époux, proclamée à son de trompe et criée sur les toits.

ARTICLE XIV. — *Facilis perceptio contemptibilem reddit amantem; difficilis eum carum facit haberi :* Une jouissance facile blase l'amant que l'obstacle passionne.

Ceci est encore un sage avertissement à la modération, à la prudence; un conseil destiné à assurer la constance par l'estime réciproque. Les femmes surtout étaient tenues à une longue défense; une préférence trop prompte eût découragé les autres poursuivants, dont l'espoir créait des protecteurs aux belles isolées. — Je ne crois guère à vos serments, répond à son ami l'amante du comte de Blois :

Par Dieu, fait-ele, nel croi pas
Car *(vous et)* vos gens savés tant de gas *(de tours)*
Que quand vos avés fait vos fès,
Al départir nous en gabés *(moquez)*.

ARTICLE XV. — *Omnis consuevit amans in coamantis aspectu pallescere :* Le véritable amant change de couleur à l'aspect de l'objet aimé.

Dans *li Roumans de Cléomadés*, quand la belle Clarmondine aperçut son amant qui paraissait devant elle sous un faux nom, nul n'eût pu douter de son amour, si son visage avait été placé en pleine lumière. Aussitôt qu'elle l'eut reconnu, elle ne put se tenir de pâlir et rougir :

De muer samblant et colour,
Qu'èle ne sot que devenir;
De joie commence à frémir
Et d'esmoi se prist à trambler.
En son cuer prist Dieu à loer
De ce qu'èle voit devant li
Celui qu'èle peraimoit si...

Cet article et les huit suivants sont moins des préceptes que des axiomes de sentiment, de purs symptômes d'amour, bons simplement à guider les juges d'instruction féminins, dans leurs délicates enquêtes.

Ces huit articles constatent : le XVIe, que la présence subite de l'être aimé fait palpiter le cœur; le XVIIe, qu'un nouvel amour tend à chasser l'ancien; le XVIIIe, que la probité fait seule les amours sérieux et durables; le XIXe, que si la passion s'attiédit, elle ne tarde pas à s'éteindre, et rarement se rallume; le XXe, que l'amour sincère est toujours timide; le XXIe, que

la jalousie fait flamboyer la passion et l'accroît; le XXIIe, que le soupçon possède le même pouvoir; le XXIIIe enfin, que la fièvre d'amour diminue le sommeil et l'appétit. Après cela recommencent les prescriptions légales proprement dites.

Article XXIV. — *Quilibet amantis actus in cogitatione coamantis finitur :* Tout acte d'un amant s'accomplit ayant au cœur la pensée de sa dame.

Celui-ci et le suivant forment la base de l'idéal chevaleresque; en guerre et en paix, dans la prospérité et dans l'adversité, agissant ou rêvant, qu'on sente toujours en soi l'aiguillon sacré : « Souvienne-vous de vos dames! »

Article XXV. — *Verus amans nihil beatum credit nisi quod cogitet amanti placere :* L'amant véritable ne voit de bien que ce qu'il pense devoir plaire à l'être aimé.

Ce précepte encore est le mobile de toutes les périlleuses, de toutes les audacieuses et folles aventures, entreprises sur un signe des dames, aux dépens de toute autre chevauchée, si urgente, si avantageuse qu'elle puisse paraître à la gloire de l'amant.

Article XXVI. — *Amor nihil posset leviter amori denegari :* L'amour ne doit rien refuser à l'amour.

Le correctif, *leviter,* n'existe que dans l'édition de Dorpmund, 1610; il ne change d'ail-

leurs pas beaucoup le sens de l'article, qui semble répondre suffisamment à ceux qui affectent de ne voir que du platonisme dans l'idéal chevaleresque, et de chastes intentions chez les servants d'amour, aux temps féodaux. Déjà l'article sixième contenait à cet égard une indéniable indication. On peut également voir dans ce précepte le commandement de n'hésiter jamais à accomplir les désirs ni même les caprices de sa belle; vous ordonnât-elle de prendre la lune, il fallait le tenter, et on le tentait.

Article XXVII. — *Amans coamantis solatiis satiare non potest :* L'amant ne saurait se rassasier des caresses de celle qu'il aime.

Ici encore on a prévu les objections de la satiété colorant le parjure et l'abandon.

Article XXVIII. —*Modica præsumptio cogit amantem de coamante suspicari sinistra :* Entre amants l'inquiétude exagère les moindres apparences.

La jalousie est en effet déclarée légitime dans le VIIe dialogue du livre de maître André; bien plus, la jalousie y est appelée mère et nourrice de la passion vraie, en ajoutant qu'elle n'est ridicule qu'entre époux : *Zelotipia inter conjugatos per omnia reprobatur.*

Article XXIX. — *Non solet amare quem nimia voluptatis abundantia vexat :* L'excès du tempérament exclut le véritable amour.

Dans une série de questions pratiques, ce point délicat est longuement traité par notre Chapelain; il y démontre comment l'extrême appétit des joies sensuelles fait achopper la fidélité, base essentielle de l'amour, au profit du premier solliciteur de caresses qui passe à la portée du luxurieux. L'état habituel d'éréthisme physique était, en cour d'amour, une cause d'excommunication; nouvelle preuve que le libertinage était loin d'y être favorisé.

Article XXX. — *Verus amans assiduâ, sine intermissione, coamantis imagine detinetur :* Que l'amour sincère soit toujours réchauffé par l'image de la bien-aimée.

Ceci est un rappel de la devise sacrée : « Souviegne-vous de vos dames ! » Quelle que fût la longueur de l'absence ou la distance de l'éloignement, il fallait imiter Cléomadès songeant à Clarmondine :

Souvent songeoit à Clarmondine,
En larmes plaines de désirs
Et en pensers plains de souzpirs.
C'estoit sa vie et jour et nuit,
Onques n'avoit autre déduit.

Article XXXI. — *Unam feminam nihil prohibet à duobus amari, et à duabus mulieribus unum :* Rien ne s'oppose à ce qu'une dame soit aimée par deux amants, et un homme par deux dames.

Ici, plus que partout ailleurs, s'accentue le but de défense qu'ont en vue les hardiesses de ce code exceptionnel, de cette loi utopique, dont la morale tend à nous dérouter. On peut traduire cet article par la devise romaine : « Se garder de s'endormir dans les délices de Capoue. » La vigilance de l'amant doit être toujours tenue en haleine par un germe de jalousie. Si nos mères menacent la possession somnolente de l'époux, ce n'est assurément pas pour retomber dans la tiède affection d'un amant.

Tout était prévu pour faire sentir l'éperon du désir, pour faire flamboyer constamment l'amour, ce mobile accepté de toutes les héroïques actions. Disons-le cependant, le cas de deux amants favorisés ne se rencontre jamais dans les arrêts rendus par les dames. Dans cette possibilité d'un double amour, il ne faut voir que des espérances tolérées; le second amoureux, dont les droits sont loin d'égaler ceux de l'amant en titre, est admis à offrir humblement ses services et ses hommages, il est à la suite. Mais il n'a chance de parvenir au plein don du cœur, que si le véritable amant devient époux.

Aux âmes timorées qui seraient tentées de s'effaroucher des téméraires innovations de nos aïeules; aux jurisconsultes modernes, de droit civil et de droit canon, qui sursauteraient à la

lecture des articles 1, 13, 22, 25, 26, 27 et 31, il ne faut pas se lasser de répéter que l'amour était le bouclier suprême des belles isolées du temps des Croisades. A ces préceptes qui paraissent au moins étranges au bon sens rectiligne de nos prud'hommes contemporains, opposons ceux des articles 2, 5, 7, 9, 11, 12, 14, 16, 18, 24, 29 et 30, dont le pudique sentiment et la tendre délicatesse viennent compenser amplement ces infractions à la morale officielle d'aujourd'hui.

Le code d'Artus avait des codicilles, des annexes, dont la plupart des articles n'étaient qu'une explication, une rédaction nouvelle des lois primitives. Voici, par exemple, une série de douze préceptes de courtoisie raffinée, dont André le Chapelain fait suivre la description du palais du Dieu d'amour; ceux de ces douze articles, qui ne doublent pas les autres, sont également obligatoires et cités dans les jugements portés par nos aïeules. Je me contenterai d'en donner ici une traduction littérale.

1er Fuir l'avarice comme une peste pernicieuse. 2e Ne mentir jamais. 3e Se bien garder de la médisance. 4e Être muet sur les secrets d'autrui. 5e Ne pas multiplier les secrétaires dans les messages d'amour. (Ceci nous rappelle qu'on oubliait, souvent alors, d'apprendre à lire et à écrire.) 6e Ne pas chercher à séduire celle

qu'un loyal attachement a jetée dans les bras d'un autre. 7° Ne pas choisir pour amante celle qu'il serait honteux d'épouser. 8° Se montrer toujours docile aux commandements des dames. 9° Se tenir toujours en état de servir sous les étendards du Dieu d'amour. Précepte civilisateur par excellence, faisant une obligation de la décence, de la patience, de la franchise, de la courtoisie et de la loyauté, afin d'être toujours digne d'être admis *in amoris curiâ*, ce qu'explique l'article suivant. 10° Se montrer toujours et partout, doux, agréable et courtois, *curialem*. 11° Dans les caresses amoureuses ne jamais excéder les désirs de l'être aimé. 12° Qu'une modeste rougeur accompagne toujours les voluptés d'amour, soit qu'on les donne, soit qu'on les reçoive.

Là encore tout n'est pas entièrement orthodoxe; plus d'un front austère dut se rembrunir en face de ce double formulaire qui cherchait à mettre la grâce, la décence, la modération et l'équité dans des relations non sanctifiées par l'Église ni sanctionnées par la loi. A plusieurs reprises, en effet, le clergé se prononça vertement contre ce code interlope et les téméraires conséquences que les belles jurisconsultes en tiraient avec tant de persévérance et de sérénité. Si les jeunes chevaliers, les princes galants, les poètes et les trouvères de noble extraction ne

s'étaient ardemment enrôlés au service de ces gracieux magistrats; s'ils ne leur avaient fait un rempart de leur admiration, de leur respect exalté, les cours d'amour n'auraient pu résister à la réprobation qu'excitaient leurs galantes décisions, dans l'esprit des puritains monastiques. Heureusement le clergé avait, en ce temps-là, de bien autres hérésies à combattre.

Pour clore cette revue des lois d'amour, citons, bien qu'ils nous paraissent d'un bon siècle postérieurs au code d'Artus, les dix commandements du manuscrit de Wolfenbuttel. Ce curieux décalogue est une réédition, sous forme différente, de l'idéal chevaleresque; mais déjà le dernier de ses commandements indique que le *flirtage* féodal commençait à n'avoir plus autant de raison d'être.

« Dix commandements fait amors à ses serjants, auxquels tous cueurs loiaulx doibvent doulcement et sans contredict obéir. »

Que d'orgueil et d'envye soie exempt en tout temps,
Parole dye à nulluy qui puist estre nuisans.
A tous soie acquointable et en parler plaisans.
De toutes villonies soie partout eschievans *(esquivant)*
D'estre faitis et cointes soie toujours récordans.
De honnourer toutes femmes ne soie jà recréans.
En toutes compaignies soie et lyes et joians.
Les vilains mots ne soie hors de ta bouche partans.
Soie larges aulx petits, aulx moiens et aus grans.
Soie en 1 tout seul lieu ton cueur persévérans.

Qui ces commans ne garde,
Secret et obéïssant,
Aulx biens d'amour qu'on garde
Ne soie participant.

Déjà perce, dans le dixième de ces commandements, l'orthodoxie que devait prôner plus tard, en ces termes, Martin Franc dans son *Champion des Dames :*

Cœur qui de dame en dame saulte,
A l'une tire, à l'autre court,
Et sans nul arrest trompe et faulte.

Qui ne comprend l'influence salutaire que ces gentils recueils de lois, de conseils et d'axiomes d'amour durent exercer sur les mœurs violentes de ces coureurs, sans cesse occupés à découvrir des occasions de frapper? Quel frein dut être contre toute déloyauté, brutalité et vilains déportements, la crainte de se voir condamné par l'application de ces lois de courtoisie, de se voir mis au ban de toute société féminine et amiable! Que d'inspirations honteuses, d'actes égoïstes, de lâchetés intéressées, d'appétits sauvages reculèrent devant cette barrière d'honneur, dressée par de blanches mains et gardée par des yeux souriants!

Voyons maintenant si la pratique judiciaire était à la hauteur de la théorie; assurons-nous que le code d'Artus n'était pas une lettre morte.

Grâce au soin touchant qu'a pris André le Chapelain de recueillir les plus notables de ces décisions rendues de son vivant, nous avons pour preuves de l'équité et du zèle de ces gracieux gens de robe, des arrêts aussi fièrement dressés, aussi authentiques que ceux édictés par nos plus grands modèles parlementaires, dans les temps les mieux éclairés par les historiens.

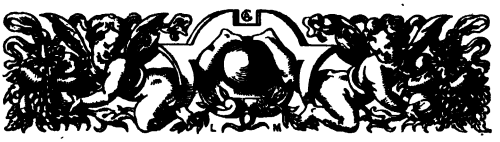

CHAPITRE VIII.

ARRÊTS, CONSULTATIONS ET PÉNALITÉS D'AMOUR.

Les juges de ces élégants tribunaux portaient-ils un costume spécial, dans l'exercice de leurs fonctions? Les dames, devant qui se faisaient les plaids d'amour, siégeaient-elles en manteaux longs ou en pelissons fourrés? On ne trouve nulle part ce pittoresque renseignement.

Il nous est permis de les imaginer ornées, en hiver, de quelque précieuse fourrure de menu-vair ou de zibeline, le velours du temps; en été, d'un bliaut de samit cendré, vert ou rose, à longues manches, ou d'un léger manteau de lin, brodé à fleurs et oiseaux. Au lieu d'une toque raide et carrée, je suis porté à croire qu'elles plaçaient sur leurs cheveux crépelés un chapeau ou *chapelet* de fleurs : violettes, primevères ou laurier en hiver, myrte, roses

marguerites ou marjolaine dans la belle saison. Les guirlandes de fleurs, dans les cheveux, étaient fort à la mode au temps de la reine Aliénor, et longtemps après.

Au-dessus de la table du prétoire, tout prêt à recevoir les serments, se tenait sur un pinacle bleu et or le dieu d'amour mignonnement entaillé, pensif, un peu longuet, portant mantel semé de fleurs de mai, couronné d'un nimbe d'églantines et de soucis, ou d'un chapel de violettes et de myrte, selon l'idée qu'on s'en faisait au temps d'André le Chapelain.

> Mais or me dites, qui avés tant de flors,
> Quis hom vos iestes? — Je sui li diex d'amors;
> A vostre amie venu sui pour secors.

Pour auditoire, des groupes attentifs, recueillis, d'amoureux demi-pensifs, demi-souriants, joyeux ou dolents, auxquels les manifestations libres, les applaudissements et les murmures, les rires ou les sanglots n'étaient nullement défendus.

Si l'un de nous pouvait redescendre les siècles et se voir transporté, par un charme féerique, dans un de ces tribunaux féminins, plus adorables que vénérables, il y oublierait un moment les griefs légitimes que l'histoire nous a transmis contre le moyen âge. Il se croirait un instant placé non en arrière, mais en avant de

la course de l'humanité, et parvenu déjà à cette période d'harmonie si ardemment rêvée par les poètes, les utopistes et les passionnés du progrès.

Dans ces temples de la justice d'amour, toutes les sensations étaient agréables. L'air y était tiède et odorant, les voix douces et modulées; l'éloquence, si naturelle aux lèvres des femmes, y coulait comme une céleste mélodie. Ce moyen âge avait vraiment des coins enchanteurs; il s'entendait, on ne saurait mieux, à recouvrir ses iniquités, ses servitudes, ses misères, ses effervescences brutales, de couleurs opulentes et gaies; à les voiler d'azur et de carmin, comme les sombres mystères de ses cathédrales. Au sortir de ces riants asiles, il est vrai, les misères reparaissaient, reprenant largement le dessus. Mais retournons à nos prétoires d'amour.

Nous avons dit que le premier article du code d'Artus, celui qui déclare que le mariage n'est pas un obstacle aux faveurs réservées à l'amant, est amplement commenté et appliqué en cours d'amour; pour l'originalité de cette morale exceptionnelle, cela est précieux à constater. Ce fait piquant contient toute la philosophie de cette institution qu'avait fait naître, ne l'oublions pas, le besoin urgent où se trouvaient alors les dames de se créer des défenseurs, en l'absence de leurs soutiens naturels.

Une décision de la comtesse de Champagne, qui tranche vaillamment ce point scabreux, devint un précédent judiciaire, invoqué et cité par toutes ses sœurs des amoureux parlements. Cette décision met une adresse infinie à décorer de considérants d'une sentimentalité délicate et d'une dignité pudique, une aussi audacieuse infraction à la morale officielle.

Cette pièce étrange se trouve dans la partie théorique du livre de maître André, au dialogue : *Hîc loquitur nobilior nobili mulieri*. C'est une réponse à une consultation par lettre, demandée par un couple d'amants, dont la femme éprouve de vifs scrupules à violer son serment d'épouse.

La sentence de la suzeraine est implorée avec de si beaux compliments sur sa science certaine en casuistique amoureuse, qu'on ne saurait douter que la femme d'Henri de Champagne n'ait été acceptée et reconnue comme une autorité irréfutable, dans de semblables questions. La comtesse Marie n'hésite pas à prendre le parti de l'amant; elle appuie la solution du problème sur le texte admis par cette justice particulière, *stabilito tenore*, et ne décide qu'après avoir pris conseil de ses nombreuses conseillères : *Hoc ergo nostrum judicium, cum nimiâ moderatione prolatum, et aliarum quamplurimarum dominarum consilio roboratum...*

Voici le résumé de sa réponse, qui doit à sa forme de lettre d'être exceptionnellement datée : *ab anno M.C.LXXIV, tertio kalendarum maï, indictione VII;* formalité qui ajoute à sa valeur, en en faisant un document historique de toute authenticité :

« Nous affirmons, nous fondant sur le texte établi par la loi d'amour, que l'amour ne saurait étendre son empire sur les époux, comme il le fait sur les amants. Ces derniers se prodiguent mutuellement les largesses amoureuses, de leur plein gré, sans y être obligés par aucune contrainte légale; les époux, au contraire, sont tenus par obéissance, par devoir, *ex debito,* à ne jamais se refuser les caresses matrimoniales. »

La question posée était double; cette première partie de la consultation écrite a seule été traduite, incomplétement, par Raynouard et ceux qui se sont contentés de copier cet érudit. La princesse Marie a d'autres arguments contre l'amour du mari, qu'il n'est pas permis de négliger; elle continue ainsi :

« Que peut ajouter à l'honneur des époux le fait de jouir des embrassements l'un de l'autre, si ce n'est qu'ils retiennent sans droit, *sine jure,* les prémices d'amour que la loi leur a données? Il est d'ailleurs constant que le dieu d'amour ne couronne les vrais combattants de sa milice qu'en dehors du joug matrimonial; or une

autre règle de sa loi nous enseigne qu'on ne saurait jouir, à la fois, des caresses de deux amants (article III). Il est donc évident que l'époux ne peut passer pour amant, et que le code d'amour ne reconnaît pas les conjoints comme enrôlés sous ses étendards. S'il en était autrement, l'admission d'un amant, à côté de l'époux, violerait le troisième commandement du code révélé. »

Quant à la seconde question à laquelle répond la savante suzeraine, elle a trait à la jalousie et à sa légitimité en amour. La noble présidente, le vingt et unième article à la main, se contente de déclarer : que ce précepte ne regarde que les vrais amants, unis discrètement par des liens demeurés secrets, en conformité de l'article deuxième; que la jalousie ne peut exister entre les époux, lesquels n'ont pas à redouter de voir se rompre un nœud qui les enchaîne, une union solennisée à son de trompe, avec une publicité exagérée, qui viole le précepte suprême de la discrétion.

Et pour que cette consultation soit respectée de tous et fasse loi, la comtesse de Champagne ajoute en terminant : « Que notre présent jugement, rendu avec une extrême modération et corroboré par l'assentiment d'un grand nombre de dames, soit à vos yeux d'une vérité constante et indubitable. » Cet arrêt si ferme-

ment motivé devint en effet un article de foi.

Peu de temps après, la reine Éléonore d'Aquitaine, déférant au sentiment de sa fille, jugea de même un cas de ce genre porté à son propre tribunal. Il s'agit ici d'un soupirant, dont la maîtresse était en possession d'un amant régulier, ce qui lui interdisait tout espoir immédiat. Pour le consoler, la dame lui avait promis ses faveurs, si elle venait à perdre celui qui les possédait; en attendant, autorisé par le trente et unième article du code d'Artus, il était amant surnuméraire. Or, il advint que la belle devint la femme légitime de son premier favori; l'aspirant se crut dès lors en droit de demander la survivance de l'amant en titre. Il porta l'affaire à la cour de la reine Aliénor, et réclama le bénéfice du terrible article Ier.

Aliénor d'Aquitaine, *Alinoria regina,* selon notre André, remariée à Henri Plantagenet et déjà sur le retour, confirma en ces termes le droit du demandeur :

« Nous n'osons désapprouver la sentence rendue avec une si judicieuse fermeté par la comtesse de Champagne, laquelle déclare que l'amour ne saurait étendre son empire sur les conjoints par mariage; nous approuvons donc les poursuites du chevalier, et enjoignons à la dame sollicitée de lui accorder les faveurs promises. »

Sur ce lemme primordial de la liberté d'amour, il y avait solidarité étroite entre les cours du nord et celles du midi. Si l'infortuné Pétrarque avait vécu au XII° ou même au XIII° siècle, il n'aurait pas eu l'excuse du mariage de Laure, pour inonder la république des lettres de ses langoureux sonnets. A défaut de la reine Aliénor, la vicomtesse de Narbonne aurait relevé sa maîtresse de ses serments. Ermangarde de Narbonne nous a laissé, elle aussi, plusieurs jugements remarquables sur cette épineuse question.

L'un d'eux est une simple consultation sur cette demande significative : — Quelle est de l'affection des époux ou de celle des amants, la plus sincère et la plus vraie ?

La belle présidente n'hésite pas à répondre, *philosophicâ ratione*, dit le texte : « Que ces deux affections sont choses tout à fait différentes, et que leurs habitudes n'ayant pas plus de rapport entre elles que leurs origines, la possibilité de doser ces deux sentiments par plus ou par moins, *per magis et minus*, n'existe pas. » Elle finit par déclarer « qu'il est oiseux d'équivoquer sur cette question. » Voilà qui est vertement jugé. Que diraient nos censeurs modernes de cette opinion d'une aussi grande dame, sur le lien officiel ? Cela ne frise-t-il pas le dédain de très-près ?

Ailleurs, et ceci est un bel et bon jugement, la vicomtesse de Narbonne voit amener à sa cour une jeune femme qui, étant en plein pouvoir d'amant, *cum idoneo copularetur amori*, se donne à un autre en légitime mariage, et se croit en droit de refuser désormais ses caresses au premier. Aux yeux d'Ermangarde, qui sait son code, ce refus est une véritable infraction à la loi d'amour; aussi ne fait-elle aucune difficulté de condamner, en ces termes, l'improbité, la déloyauté de cette scrupuleuse, *hujus mulieris improbitas, Mangardæ Narbonensis taliter dictis arguitur.*

« La survenance du lien matrimonial n'annule en aucune façon les droits de l'amant; à moins que l'épouse ne déclare renoncer pour jamais à l'amour; à moins qu'elle ne se résigne à n'aimer qui que ce soit, pour le reste de ses jours. »

Ces sentences si bien motivées et fondées sur un droit tout spécial, tendent à absoudre la châtelaine de *Guillaume au faucon*, les douze amies du bel *Ignaurès*, la dame du *fabliau del Canise* et celle du *lai du Revenant*, dont nous avons parlé dans *La vie au temps des Trouvères*. Ces arrêts si nets, si concordants dans leur singulière jurisprudence, expliquent les infractions conjugales des fabliaux et des romans d'aventure, dont la plupart ne sont que l'usage exces-

sif, l'abus de principes destinés, tout en avertissant les maîtres du lit conjugal, à adoucir les mœurs, à assouplir l'acier des armures, à faire germer sous le haubert la courtoisie et le dévouement.

Les doctrines les plus pures d'intention, à leur origine, tendent sans cesse, nul ne l'ignore, à s'altérer dans l'application prolongée qu'en font les sociétés humaines; on ne doit pas s'étonner si, dès le XIIIe siècle, les mœurs publiques reflètent déjà si mal les articles du code d'amour, et si quelques belles voluptueuses se sont permis de les traduire en permissions de changement, en facilités hospitalières, à l'exemple de la châtelaine d'un scabreux fabliau de Garin. Cette dernière, ne pouvant *gésir* avec son hôte, à cause de la présence de son mari, y envoie une de ses cousines :

> ...Delez lui s'ala couchier
> Et se dévesti toute nue,
> Pour miex paier sa bienvenue...
> Je suis cousine et damoiselle
> (De) madame qui à vous m'envoie,
> Pour vous faire soulas et joie.

Au fond les droits de la passion sincère et persévérante étaient, seuls et toujours, sauvegardés; seuls ils pouvaient, dans le principe, autoriser en cour d'amour ces galantes transactions, qui nous

paraissent d'une fantaisie si étrange. Chaque fois, au contraire, qu'il y avait présomption de libertinage, de trahison ou de vénalité, les dames se prononçaient fermement, sans hésitation complaisante, contre une aussi coupable bigamie.

Un arrêt de la comtesse de Flandres lance une véritable excommunication contre un amant déloyal, qui n'avait pas craint de surprendre l'amour d'une belle, pendant qu'il était encore lié à une autre. Sybille déclare le traître indigne à tout jamais d'être aimé des femmes d'honneur, qu'elle adjure de ne plus lui sourire ni même lui parler. Ce jugement visait l'article vingt-neuvième, qui exclut des immunités d'amour les tempéraments excessifs, et par cela même incapables de fidélité. A ce propos la comtesse cite le livre de maître André, qui, dit-elle, est hostile à de semblables excès, et condamne tout chevalier dominé par un appétit de volupté, dont il ne parvient pas à dominer les excitations.

Ailleurs, Sybille de Flandres rend un public hommage à une jeune femme qui avait accepté la tâche de rendre par ses caresses, *oscula et lacertorum amplexus*, à la probité d'amour et à l'honneur, un chevalier que sa conduite avait rendu odieux à toutes. La noble présidente prend son parti contre la compétition amou-

reuse d'une autre dame, qui réclame les services de cet amant, qu'elle avait repoussé avant sa régénération.

En pareil cas, dit la comtesse de Flandres, les poursuites antérieures ne donnent aucun droit; c'est à la seconde maîtresse qui a fait de ce *cœur failli* un homme d'honneur, qu'appartient l'amour du chevalier ainsi métamorphosé.

Ne serait-ce pas le chevalier frappé d'excommunication par le premier arrêt de Sybille, qui, relevé de sa chute par une commisération intelligente, se voit également relevé de sa peine, en considération de la belle convertisseuse, dont les baisers l'ont ramené dans le sentier de la courtoisie? Ce serait là une touchante preuve de l'indulgence moralisatrice de nos aïeules et de leur charité persévérante à ne pas désespérer du salut du pécheur.

La dame qui avait régénéré ce pauvre chevalier déchu, ressemble beaucoup à la dame du *chevalier à la manche;* par un mot d'espérance et le don d'une de ses manchettes, celle-ci avait rendu le plus preux et le plus honoré des chevaliers de Champagne, un jeune fils inutile, que par risée on appelait « le campegnois sauvaiges. »

Aussi avait-elle raison de dire à son ami régénéré :

C'est bien droit que grant pris aiyés,
Mais de moi bien iestes payiés,
Car don pijeur *(du pire)* de cest pays,
Et qui plus iert *(était)* de tous hays,
Par son mauvais et failli fait,
Ai le meilleur cevallier fait.

On peut douter cependant qu'il y ait eu possibilité de réhabilitation pour le cas suivant, déféré à la cour de Marie de Champagne. Un confident, chargé de messages d'amour par un de ses amis, trouve la dame à son gré, parle pour son propre compte, et, chose plus odieuse encore, il est écouté par la dame qui consent à la trahison, et reçoit dans ses bras l'infidèle confident. Pour un tel fait qui viole outrageusement les préceptes les plus délicats de la courtoisie, la sentence fut impitoyable.

Le pauvre amant trompé n'avait pas fait assez attention au conseil de la loi d'amour : « se défier des confidents ; » il vint lui-même soumettre son infortune au jugement de la comtesse et de ses conseillères : *Campaniæ comitessæ totam negotii seriem indicavit, et de ipsius et aliarum judicio dominarum, nefas prædictum postulavit humiliter judicari.* La comtesse ayant donc réuni soixante dames de sa cour, rendit le terrible arrêt que voici :

« Que le traître qui a trouvé une compagne digne de lui, laquelle n'a pas rougi de se rendre

complice de son crime de trahison, jouisse de baisers aussi honteusement acquis; qu'elle-même se vautre à son aise avec un pareil amant; mais que pour tous les deux cette mutuelle possession demeure exclusive et perpétuelle. Qu'ils restent à jamais privés de l'amitié des gens honnêtes; que ni l'un ni l'autre ne puisse, en aucune manière, être admis désormais dans la compagnie des dames et des chevaliers, dont ils ont violé les lois les plus respectables, en foulant honteusement aux pieds la décence et l'honneur, en trahissant la confiance d'un amant et d'un ami. »

L'article deux, qui défend de divulguer les secrets intimes de l'amour, est également sanctionné par une sentence d'excommunication majeure, rendue par la cour des dames de Gascogne à l'unanimité, *totius curiæ voluntatis ascensu firmatum*. Le coupable de ces indiscrétions honteuses est condamné à être privé à jamais de toute *espérance* d'amour :

« Qu'il reste dorénavant méprisé et banni de toute société de dames et de chevaliers. » La discrétion est une vertu si essentielle en matière d'amour; c'est une sauvegarde si précieuse, que l'arrêt, non content d'enlever tout espoir à l'indiscret, ajoute ce formidable avertissement à toutes celles qui seraient tentées de communiquer avec l'excommunié :

« Si quelque dame, quel que soit son rang dans le monde, est assez osée pour violer ce jugement, en accordant sa compagnie au condamné ; qu'elle partage à toujours sa peine ; que toute femme d'honneur, dont elle est ainsi devenue l'ennemie, la repousse sans pitié de sa fréquentation. »

S'agit-il d'un délit de vénalité, il n'est pas moins sévèrement poursuivi. Le dix-septième arrêt, cité par André le Chapelain, nous en est un exemple. Un chevalier priait d'amour une dame qui affectait l'austérité, et refusait d'écouter ses prières ; l'amant dédaigné était riche, il offrit de l'or et des présents, et la prude commère s'adoucit : *oblata, alacri vultu et avida mente, suscepit.* La reine Aliénor l'ayant appris, déclara l'amante avide, digne d'être rejetée pour toujours dans la société des filles publiques. « *Meretricum patienter sustineat cœtibus agregari.* »

Quelque temps plus tard, dans son *Castoiement des dames,* Robert de Blois reflète cette sévérité des cours d'amour, à l'égard des femmes qui acceptent des présents d'un amoureux :

Eh bien ! sachez s'èle les prent,
Cil qui li done chier li vent,
Quar tost lui coustent son honour
Li joiel doné por amour.

Dans une intéressante consultation, qui ter-

mine la série des jugements cités par maître André, Marie de Champagne énumère les espèces de présents que les amants peuvent honorablement se faire ; cela dut servir de commentaire aux prescriptions de l'article dix, qui fulmine contre la cupidité et l'avarice.

A la demande : Quels sont les dons qu'il est décent de s'offrir mutuellement ? la savante jurisconsulte des cours d'amour répond : — Les amants peuvent accepter *à coamante*, sans blesser la délicatesse, des ornements de tête, des ligaments de cheveux, une couronne (*chaîne*) d'or ou d'argent, une agrafe, *fibulam pectoris*, un miroir, une ceinture, une aumônière, une cordelière, *cordulam lateris*, des aiguières, des plateaux de bois précieux, des étagères, *repositoria*, des étendards à sa couleur, des gages à sa devise; en général tout ce qui, sans exagérer la dépense, peut servir à l'ornement et à l'embellissement du corps, tout ce qui doit conserver le souvenir et nourrir la passion des amants.

En acceptant ces dons, ajoute la comtesse Marie, il faut bien se garder de laisser la cupidité se glisser dans son âme, en violation de l'article qui exclut les avares du palais d'amour.

A ce précieux document sont jointes des recommandations d'une grande originalité, complétant les instructions destinées aux combattants de la milice d'amour : *amoris milites*

volumus omnes edoceri. Si l'on reçoit un anneau en présent, il faut le porter au petit doigt de la main gauche, et, précaution discrète, avoir garde que la pierre de la bague soit tournée à l'intérieur de la main, de façon à la tenir toujours cachée, *semper absconsam.*

Suit l'explication de ces précautions multipliées par la pudeur de nos mères : Si l'on a choisi la main gauche pour porter le gage d'amour, c'est parce que cette main a coutume de s'abstenir des contacts honteux et déshonnêtes, *à cunctis tactibus inhonnestis et turpibus;* si on le plaçait au petit doigt, c'est parce qu'en lui réside la vie ou la mort, disait-on, *in minimo digito fertur hominis mors et vita manere.* Cette raison ne nous semble pas aussi claire que la première, bien qu'on la tienne encore pour avérée, dans certaines de nos campagnes.

En l'absence d'une force publique chargée de dégrader le condamné à son de trompe, de lui lire sa sentence sur un échafaud, dressé à cet effet, le coupable n'avait-il qu'à sourire et à oublier ? N'allez pas croire cela. Quand les dames sortaient du ton ordinaire de leurs souriantes consultations ; quand elles s'assemblaient pour juger les délits de violence, d'indiscrétion, de vénalité ou de trahison, on n'échappait pas aussi facilement à la responsabilité de ses actes. Bien qu'elles n'eussent à leur dispo-

sition ni prévôts de justice, ni geôliers, ni bourreaux, leurs jugements étaient exécutés. L'opinion générale sanctionnait les sentences du tribunal d'amour, celle d'excommunication surtout.

Un grand bailli de la comté de Frandres, nommé Felippe Chandon, ayant tué un jeune écuyer, qu'il soupçonnait être dans les bonnes grâces de sa femme, fut excommunié en cour d'amour, et mis au ban de toute société honnête. A partir du jour de sa condamnation, tout le monde lui ferma sa porte, et jusque dans sa propre famille, chacun lui tourna impitoyablement le dos. Le brutal Felippe en mourut « comme désespéré. »

Il en était des arrêts de cette juridiction volontairement acceptée, on ne saurait trop le redire, comme de toutes les conventions sociales que la loi ordinaire n'atteint pas; ils avaient la perte de l'honneur pour sanction. La société se fermait sur les violateurs des lois d'amour, comme elle le fait sur ceux qui sont surpris à frauder au jeu ou qui en nient les dettes; sur les lâches qui reculent devant une réparation par le duel, réclamée dans des circonstances particulièrement graves; sur tous ceux enfin qui se débarrassent des obligations laissées par le code à l'impulsion de la conscience, sous le titre « d'obligations naturelles. »

Plus terrible encore était la sentence d'excommunication en cour d'amour; elle privait le condamné des joies suprêmes de la vie; elle l'excluait à jamais de la compagnie des dames, du droit de les servir, de porter leurs couleurs et de soutenir leur cause dans les tournois. C'était l'enfer sur terre au moyen âge.

Cependant la balance de ces aimables juges ne penchait pas absolument en faveur de leur sexe. Par devant Ermangarde de Narbonne fut portée cette cause exceptionnelle, qui pouvait étonner et faire hésiter la délicatesse féminine, si elle n'eût pris sa source ailleurs que dans la satisfaction des sens : — Un chevalier, après avoir vaillamment combattu, revient près de sa belle, écloppé, mutilé, borgne ou balafré. La dame doit-elle refuser ses baisers à celui que son amour a réduit en cet état?

La noble vicomtesse juge que le courage de l'amant ayant été enflammé par la pensée constante de celle qu'il aime, suivant les prescriptions de l'article vingt-quatre, la dame qui a inspiré un pareil héroïsme ne saurait, sans se déshonorer et se rendre indigne de tout autre attachement, priver de ses caresses le brave chevalier rendu difforme par des exploits accomplis en son honneur. Ces accidents arrivant surtout aux fidèles de la religion d'amour, à ceux dont le cœur *arde* au souvenir de leur maîtresse,

doivent au contraire redoubler la tendresse des dames qui savent aimer.

Autre décision en faveur du sexe fort : La comtesse de Champagne nous a laissé un arrêt de désapprobation, porté contre une dame qui, en l'absence de son serviteur engagé dans une lointaine expédition sur mer, accepte un autre engagement. L'accusée a beau objecter qu'elle n'a reçu ni lettres ni messages de son premier ami, pendant les deux ans fixés, par l'article VII, au veuvage des amants; elle n'échappe pas à la condamnation.

Ces deux arrêts ont été inspirés, sans doute, par les chevaliers allant à la recherche de quelque oiseau bleu, à la conquête d'un introuvable talisman. Quoi qu'il en soit, l'admirable désintéressement qui impose aux amantes de si rudes sacrifices, dut être souvent invoqué en cour d'amour, suivant la parole de notre Chapelain : *Et hæc sententia venit multipliciter corroborata.* L'application en dut être souvent réclamée par les croisés et les paladins qui revenaient, la plupart du temps, de leur lointaine expédition, non-seulement mutilés, mais misérables et ruinés.

Une chose à noter, c'est qu'en prononçant ces verdicts d'un sentiment si élevé, les dames tenaient toujours à la main le code d'Artus; c'était le fil d'Ariane de ce labyrinthe du cœur,

bien autrement compliqué que le labyrinthe du roi Minos. Ainsi dans la deuxième de ces dernières causes, celle où une amante est condamnée, pour avoir désespéré du retour de l'absent, Marie de Champagne n'oublie pas de réfuter les excuses de la coupable, en citant l'article de la loi d'amour qui recommande la discrétion. L'absent n'a-t-il pas dû reculer devant le danger de confier, à une aussi grande distance, les secrets de son cœur au hasard d'une lettre, à la discrétion fragile d'un messager?

On sait ce que coûta une imprudence de ce genre au châtelain de Coucy et à *s'amie,* la dame du Fayel. Cette vaillante maîtresse du sire Raoul n'avait pas perdu patience à attendre son cher poëte qui combattait en Terre Sainte; elle se consolait en serrant, la nuit, sur son beau corps, la chemise qu'il lui avait laissée pour gage.

Sa chemise qu'ot vestue
M'envoia por embracier;
La nuit, quant s'amor m'argue,
(Je) la mets delèz moi couchier,
Toute nuit à ma char nue,
Pour mes malz assolagier.

Le courrier, chargé d'apprendre à la dame le retour de son cher croisé, avait laissé surprendre son secret. Fou de jalousie, le sire du Fayel

dressa une embûche à son rival ; il l'assassina traîtreusement et donna à sa femme, martyre de la loi d'amour, le cœur de sa victime à manger.

Dans les commentaires de ce code, qu'il nous a laissés, d'après les interprétations des dames jurisconsultes, André le Chapelain a tout prévu : l'amour des clercs et des nonnes qui ne peut être déféré aux tribunaux de courtoisie ; l'amour des courtisanes, dont l'amant est condamné, par la comtesse Marie, à souffrir patiemment, ce qu'il n'oserait avouer en société honnête, le cas probable où la femme de son choix continuerait à se laisser approcher pour de l'argent ; l'amour des paysannes assimilées à de simples femelles, dont on n'use qu'à l'état de rut, comme font le cheval et le mulet, *naturaliter sicut equus et mulus*. Ce dernier cas souffre pourtant des exceptions ; le délicieux fabliau de *Griselidis* suffit à le prouver.

Dans une autre série de questions, notre vieil auteur examine des difficultés d'un autre ordre :

— Que doit-il arriver, par exemple, si l'amant rompt le premier sa foi ? Nous avons constaté ailleurs une cause d'indulgence basée sur une rencontre provocante, sur une agacerie de Vénus l'invitant à se jouer dans l'herbe, en temps opportun. — Que sera-ce si la première infidélité vient de l'amante ? La même indulgence

n'est pas admise, et cela pour des raisons d'ordre tout à fait supérieures. — Que faire si l'on s'aperçoit qu'on a placé son amour en lieu indigne? Si c'est la femme, elle doit persister dans son choix, jusqu'à ce qu'elle ait perdu tout espoir de régénérer son amant. Si c'est l'homme qui s'est trompé, l'amour lui étant nécessaire pour les héroïques entreprises, il est moins soumis à la persévérance. Toujours l'indulgence à son égard.

Nos mères semblent, dans la question de l'égalité des sexes, s'être décidées plutôt pour l'équivalence que pour l'égalité absolue. Ce sont elles au reste qui ont décidé toutes ces questions, et l'ont fait avec honneur et désintéressement.

De pareilles décisions, si pleines de tendresse et d'équité, tranchaient d'une éclatante façon sur les errements ordinaires de la société du temps des Croisades. Il n'est pas douteux que les dehors courtois, la physionomie ostensiblement honorable, qui masquaient les bouillonnements féroces et les âpres cupidités des héros de la chevalerie, ne soient dus à cette juridiction si hardiment exercée. Au nom des vertus idéales qui rendent dignes d'aimer et d'être aimé, les femmes contraignirent les passionnés de la force, les fanfarons de violence, à se donner une apparence polie et modérée, à prendre

en face d'elles des allures d'amant dompté, un langage d'homme accort et bien disant.

Une aussi touchante façon de rendre la justice, avec des voix persuasives et de doux regards, avec d'infinies délicatesses de recherche et des subtilités angéliques d'appréciation, a contribué, pour une part inestimable, à dégrossir ces centaures blindés sur toutes les faces, à assouplir ces gantelets de fer, toujours prêts à frapper et à meurtrir. Cet aréopage raffiné, poétique, simplement armé de persuasions d'amour, dont les arrêts guettaient, partout dans la vieille France, les appétits grossiers et les déportements sauvages, réussit un moment à faire reculer la barbarie.

Le prestige des cours d'amour fut si grand que de hauts suzerains, des princes, même des rois, tinrent à honneur de se voir offrir le droit, purement honorifique, de siéger dans un de ces adorables parlements. Par une adroite politique, les dames ne manquaient guère l'occasion de se créer, au moyen de ces admissions, des protecteurs puissants et dévoués. Le turbulent fils de la reine Aliénor, Richard Cœur de Lion, ami et collaborateur du trouvère Blondel, se montra, ainsi qu'Alphonse d'Aragon, très-glorieux d'une pareille faveur. Frédéric Barberousse fut lui-même si enchanté d'avoir vu fonctionner ces jolis magistrats, qu'il

essaya d'établir en Germanie une cour d'amour, à l'imitation de celles qu'il avait admirées en France. Mais le terrain ne fut pas favorable à ces germes de courtoisie; les Allemands les laissèrent se flétrir, avant qu'ils aient pris racine au milieu d'eux.

Si les documents historiques qui attestent l'existence de ces cours ne sont pas plus abondants, c'est que dans ces siècles reculés, où si peu de gens savaient tenir la plume, on ne faisait pas de grands efforts pour recueillir les éléments de la vie sociale. Même pour les arrêts des tribunaux ordinaires, on ne tenait pas de registres réguliers, et l'on ne s'inquiétait guère de transmettre à la postérité les noms des magistrats illustres : prévôts, sénéchaux, ou baillis. A l'égard des parlements féminins, les scribes, qui tenaient tous un peu du froc, durent mettre moins de zèle encore à conserver le souvenir de sentences qui avaient désolé l'Église, par l'affirmation de principes si hardiment contraires à toutes les données canoniques.

Ne nous étonnons donc pas de la pénurie de documents attestant une influence que les moines et les prélats avaient, maintes fois, déclarée pernicieuse et immorale. Félicitons-nous au contraire d'avoir pu rassembler autant de vivants témoignages autour de l'œuvre civilisa-

trice de nos aïeules. Il n'est pas sûr qu'on puisse réunir autant de noms de justiciers de droit civil, autant de jugements légaux, signés et complets, de Louis le Gros à Philippe le Bel.

Si les dames avaient conservé ce magique privilége d'épurer les mœurs, d'en surveiller les infractions intimes, de juger à cet égard ceux que leur fortune et leur rang semblent autoriser à se jouer des convenances du sentiment, à gaspiller à prix d'or les fleurs du jardin d'amour ; si elles avaient prolongé indéfiniment ces leçons d'équité, de désintéressement, de respect de soi-même et des autres, la société française eût fait de merveilleux progrès, et leur œuvre eût pénétré dans le domaine de toutes les fécondes vertus. Malheureusement pour le progrès général, les autres peuples, nos voisins, échappaient à cette influence si largement civilisatrice.

Les querelles d'apanage, les compétitions de suzeraineté, les terribles ambitions des princes ramenèrent la brutalité ; l'abus de la force reprit son empire. Dès les premières années du XIVe siècle, les rivalités sanglantes des couronnes de France et d'Angleterre se rallumèrent avec fureur, et, pendant des centaines d'années encore, noyèrent les efforts de l'humanité.

L'héritage des cours d'amour échut aux gens

d'église, qui le guettaient depuis longtemps; si peu convenable que fût entre ses mains une aussi scabreuse juridiction, le clergé s'empara du droit de juger les relations intersexuelles.

Aux pudiques et ingénieux cas de conscience, posés et subtilement résolus par les dames, les juges ecclésiastiques substituèrent les investigations d'alcôve, les indécentes enquêtes, l'examen choquant des secrets de la nature, les expérimentations obscènes des *Congrès*, où l'on contraignait l'époux à faire ostensiblement ses preuves de virilité.

Ce même envahisseur clérical qui métamorphosa, à son profit, les génies et les fées en sorcières et en possédés du diable, changea les thèses d'amour et de courtoisie en questions charnelles et chirurgicales. Des fées et des enchanteurs, l'Église avait fait des suppôts d'enfer; des femmes et de leur souriant pouvoir, elle fit des objets de scandale et de damnation.

CHAPITRE IX

AVANCES FAITES PAR LES DAMES. SAVANTE GRADATION DES AMOUREUSES FAVEURS. LEUR BUT MORALISATEUR ET ÉLEVÉ.

L'EXTRÊME originalité de cette régularisation juridique des droits d'amour ne pouvait manquer d'obtenir une influence très-accentuée sur les mœurs de cette époque. Les lois de cette morale attrayante et défensive, destinée à tenir les violents sous le charme, à mettre les femmes à l'abri des brutales surprises, tracèrent en effet de fertiles sillons au sein de la société chevaleresque. Ce fut une irradiation bienfaisante qui réchauffa le cœur de cette partie du moyen âge, et le disposa à recevoir de sérieux germes de civilisation.

Du haut en bas de l'échelle féodale, on essaya de se conformer aux prescriptions de cette

école de galanterie théorique et pratique. Partout les amants, les soupirants, depuis les barons portant bannière jusqu'aux bergers mis en scène par Adam de la Halle, échangeaient des talismans d'amour et acceptaient des tâches difficiles, ne fût-ce qu'une couvée d'aiglons à descendre du sommet d'une ruine, un nid de *calandres,* ce phénix de nos aïeux, à enlever d'une roche inaccessible, au péril de ses jours.

Ce culte fervent, qui les assaillait avec une sorte de fanatisme, nos mères surent habilement le faire tourner à la conversion des barbares. Leur sexe y gagna, en France, une liberté dont il n'a jamais joui, à un aussi haut degré, dans aucune société humaine. Attestée par tous les monuments de notre littérature romane, une pareille indépendance était payée en services de chaque jour, en agréments de toute nature, répandus à pleines mains sur la vie des contemporains du sexe fort. La part d'initiative féminine était justifiée par le gracieux usage que les dames en faisaient, par des habitudes d'hospitalité charmantes, par des soins multipliés, par une sorte de domesticité volontaire, exercée envers les hôtes, que le hasard des chevauchées jetait sur le seuil de leur logis.

Une poétique gradation de menues faveurs, qui passeraient aujourd'hui pour des avances

compromettantes, accordées par principe et sans hésitation, enivrait à doses répétées les terribles chercheurs d'aventures, et les métamorphosaient en autant de missionnaires de la religion de courtoisie, en autant de propagateurs zélés du droit des faibles, partout où les entraînait le sentiment de ce qu'ils croyaient être leur devoir.

Les dames avaient accepté la tâche d'épurer les indomptables appétits de leurs rudes compagnons; d'ennoblir les excès de leur aveugle courage, en leur versant goutte à goutte l'enivrante potion d'amour; de changer en missions relativement sérieuses leurs courses folles à travers le monde, et de donner un but aux irrésistibles impulsions du caprice sauvage, aux soubresauts de la fantaisie désordonnée. Chacune d'elles, parvenue à l'âge du sourire, voulait avoir son poursuivant dévoué, son captif enchaîné par le souvenir de ses charmes, son champion rendu par elle capable de tenter l'escalade de la lune, sans perdre le désir de revenir à ses pieds. Il ne faut donc pas s'étonner si, dans les poèmes de cette héroïque époque, on voit si souvent les dames engager les premières escarmouches, pour réussir à s'assurer le précieux auxiliaire qui devait glorifier au loin leur idéal, sous la livrée de leurs couleurs.

En vue d'aussi désirables conquêtes, elles n'é-

prouvaient nul scrupule à faire les premières démarches. Même sous les yeux de leurs parents, les pucelles oubliaient leur timidité, pour entreprendre cette œuvre de puissantialisation des âmes. Dès qu'elles supposaient qu'un *varlet*, un écuyer, un chevalier, un hôte de leur père, était encore libre, elles l'assaillaient de leurs fortifiantes séductions.

Dans *le lai d'Eliduc* de Marie de France, un chevalier « courtois et sage » qui avait défendu un prince breton contre ses ennemis, est remarqué par la fille de ce chef; celle-ci n'hésite pas à faire prier par son chambellan le jeune héros de la visiter, dans ses appartements privés. Eliduc « en merciant la damoisèle » se rend à son appel, et est admis à prendre place sur le lit, où elle se reposait en l'attendant. Les lits, nous le verrons plus loin, servaient fréquemment de siéges en ce temps-là.

> Cèle l'avoit par la main pris,
> Desur un lit èrent assis ;
> De plusiors choses unt parlé;
> Icèle l'ad mult esgardé.

La conversation resta dans les bornes de la décence; mais ce que se dirent les deux amants « les fist pâlir et souspirer ». L'heureux Eliduc fut longuement chargé de l'électricité d'amour. Quand finit l'entrevue, la belle enfant l'avait fait sien.

Dans *le dit du Lévrier*, un jeune écuyer, devenu fou par la trahison de s'amie, erre pendant trois ans dans la forêt, hors de sens et furieux, comme le Roland de l'Arioste. A la troisième année, une fée de passage le prend en pitié, le guérit avec des herbes d'une puissante vertu, le fait baigner dans une claire fontaine, et le revêt d'une belle robe verte. Le pauvre écuyer, rendu à la raison et débarrassé de la pensée de sa déloyale, retrouve un nouveau foyer d'amour, offert avec une touchante simplicité. Une jeune héritière, qui a appris son retour à la raison, pense à compléter le sauvetage; elle lui envoie un messager, pour l'engager à venir *s'hosteler* chez elle. Dès qu'elle l'aperçoit de sa fenêtre, la généreuse damoiselle descend « enmy la court » et le salue avec doux regards qui révèlent, dès l'abord, le projet de son cœur. L'écuyer ému de ce gentil accueil,

..... Li dist : — Ma damoiselle,
Mandé m'avés, ne sai pour quoi?
— Amis, fait-elle, par ma foi!
L'occoison orendroit sarès : *(saurez)*
Pour ce vous mande que vous arés,
Orendroit sans nul respitement, *(sans retard)*
Moi et ma tierre quitement.

Le joyeux étonné « l'en mercie bien cent fois ». Cette passion nouvelle lui rend la force et le courage; il se fera recevoir chevalier, et

ne laissera « nulle marche, de France jusk'en Danemarce, qu'il n'i alast » pour acquérir los et honneur. Il ajoute courtoisement que de tous les dons offerts par sa belle hôtesse, celui qu'il apprécie davantage, et dont il se contenterait volontiers, « est l'octroi de son gent corps ».

Infiniment plus raffinées que leurs contemporains du sexe fort, nos mères avaient conservé dans leurs allures, pourquoi ne pas l'avouer? un reste de sans-façon tout primitif; quelques gouttes de sang barbare circulaient dans leurs veines. Franques ou gauloises, elles subissaient l'influence du milieu où elles vivaient; la plupart se sentaient naturellement portées à accentuer le sens matériel de leurs avances. Si elles avaient agi avec plus de sentimentalité et de réserve, peut-être n'auraient-elles pas été aussi bien comprises; et puis cela eût-il suffi à maîtriser, à modérer les âpres effervescences des centaures à demi domptés, qu'il s'agissait d'enrôler sous leur amoureuse bannière.

Si attrayantes que fussent les avances des dames, elles n'étaient pas toujours acceptées; mais les causes de refus étaient généralement légitimes. La belle refusée sortait honorablement de l'épreuve; après quelques larmes de regret, elle pouvait se mettre en quête d'un au-

tre cœur à exalter, d'un autre amant à transformer en héros.

Dans *Gérard de Nevers*, la damoiselle Eugline, assiégée dans son château des Ardennes, devant les murs duquel elle a vu succomber son père et tous les mâles de sa famille, est délivrée par le héros de ce charmant roman d'aventure. Par reconnaissance, elle offre ses domaines et sa personne à son sauveur. Détail caractéristique de ces mœurs étranges : aussi désintéressée que l'amante d'Abailard, la belle Eugline, en se donnant ainsi, n'impose pas le mariage à celui qu'elle aime. Héloïse, on se le rappelle, déclare, dans sa première épître, qu'elle se fût contentée du titre d'amie, même de celui de concubine, *concubinæ vel scorti*. La contemporaine de Blanche de Castille dit à Gérard de Nevers :

« Ma tierre, mes chasteaulx et tout ce que j'ay au monde vous habandonne, pour en faire à vostre plaisir; moy-mesme me donne à vous pour estre *vostre fame ou vostre amye*. Por Diex! ne voeillez refuser, car née suis de halt lignaige. »

Si Gérard n'accepte rien, c'est qu'il a à cœur de retrouver « s'amye Euriant à qui l'enseigne moult gente, en semblant de violette, entaillée sur sa dextre mamelle » a causé tant de malheurs, et envers laquelle il a tant à réparer.

Si Aubery le Bourgoing refuse l'abandon de Guibourc, la femme du roi Orry, c'est par déférence pour ce prince, au service duquel il est entré, et non par dédain, puisqu'il l'épouse à la mort du roi. Si Huon de Bordeaux décline l'offre de la belle Esclarmonde, c'est qu'elle est musulmane et lui chrétien; dès qu'elle s'est fait baptiser, il n'hésite plus. La scène est d'ailleurs charmante. Le roi Karl avait imposé à Huon d'aller insulter d'un baiser la fille de l'émir Gaudisse, devant toute sa cour. Cette bravade, qu'il accomplit, lui vaut la perte de sa liberté et l'amour de la pucelle qu'il est venu insulter, au péril de ses jours. Esclarmonde, voulant le revoir, « prent un cierge qu'èle ot fait embraser », et s'en vient à la prison; où, après s'être emparée des clefs du *chartrier*, elle pénètre dans le cachot du beau Français, et lui tient ce séduisant langage :

Je suis la fille (de) Gaudisse l'amiré,
Que vous baisastes hui matin au diner;
Vo douce (h)alaine m'a si le cuer emblé,
Je vous aim tant que je ne puis durer.
Se vos volez faire ma volenté,
Consel mettrai que serés délivré.
— Dame, dist Hues, laissiés tôt chou ester,
Sarrazine estes, je ne vous puis amer;
Je vous baisai, çou est la vérités,
Mais je le fis por ma foi aquiter.

Il y a pourtant des exemples de fantaisie né-

gative difficiles à expliquer. Ainsi, Gauvain, le célèbre neveu d'Artus, dont la vertu n'était pas la chasteté, fait, dans *la Vengeance de Raguidel*, sourde oreille aux avances de la dame de Gaudestroit qui lui offrait sa *guimple*, en lui criant, par trois fois, que c'était moins pour honorer le vainqueur du tournois que pour engager l'amant. C'est la dame elle-même qui l'avoue avec dépit :

> Par trois fois si li criai
> Que c'ert signes de druerie! *(galanterie)*
> Moult est plains de grant vilonnie,
> Quant il de m'amor ot le don,
> Que puis ne vint en ma maison.....
> Je cuid qu'il ot honte de moi.

La dame en question n'avait-elle pas tous les charmes qu'eût désirés Gauvain ? Le trouvère ne le dit pas. Dans son dépit, la belle dédaignée fit établir, à son intention, une fenêtre en façon de guillotine, dont le haut à fer tranchant « descent comme arbaleste » : elle comptait que tôt ou tard le dédaigneux y viendrait passer la tête. Or c'est à Gauvain lui-même, déguisé en sénéchal d'Artus, qu'elle explique ses projets de vengeance savante ; celui-ci se hâte de fuir la fenêtre vengeresse, et nous ne saurions le désapprouver.

Rien n'était moins rare que ces avances féminines; si les préceptes des cours d'amour

n'en avaient ennobli le but, on pourrait les comparer aux manœuvres des Américaines en quête de maris. La plupart des dames de ce temps se réservaient de laisser parler librement leur cœur, de choisir, avant ou après le mariage, l'époux ou l'ami. Rien ne pouvait donc leur paraître plus malgracieux que le vœu fait à la cour d'Artus par le chevalier Mélion :

> Il dist (que) jà n'ameroit pucèle,
> Que tant seroit gentil ne bèle,
> Si un autre home avoit amé,
> Ni que à autre eust parlé.

Le jeune favori du roi légendaire avait peut-être raison de désirer une amie qui n'eût jamais regardé personne autre avec bienveillance; il eut tort de le crier si haut. On lit, en effet, dans *le lai de Mélion :* « à grand mal li torna. » Les dames s'accordèrent à juger ce serment comme une atteinte à leur indépendance; dans un *parlement* d'amour que tinrent plus de cent d'entre elles, chez la reine Genévra, elles fulminèrent contre le téméraire, déclarant à l'unanimité :

> (Que) jamais ne l'ameront
> N'encontre lui ne parleront;
> Dame n'el *(ne le)* voloit regarder
> Ni à lui pucèle parler.

Ces préférences féminines avaient bien des façons de se manifester. Ce n'étaient pas tou-

jours, il s'en faut, des offres aussi directes que celles de la reine Guibourc, de la belle Eugline, ou de la dame de Gaudestrois ; il ne s'agissait pas invariablement de saisir la proie au passage, ni de l'atteindre au lazzo du corset. Quand l'amant, à marquer au chiffre de la dame, consentait à ralentir sa course et à séjourner une saison, on renonçait aux grands moyens, aux extrémités héroïques qui conservaient, en dépit du but à atteindre, une saveur un peu barbare. Alors s'exerçait à l'aise la sagacité féminine, enchantée de pouvoir graduer la séduction, de mêler aux caresses qui s'adressaient au cœur les paroles visant à l'âme.

Se faire comprendre par des sourires, par les menus dons, par les conversations assaisonnées de captieux regards et d'éloquents soupirs, a toujours été le triomphe des femmes. Amener par des privautés de chaque jour, dont il est toujours possible d'atténuer le sens trop clair, le préféré à se troubler le premier, à prendre ostensiblement les devants, à supplier pour obtenir ce qu'on brûle de lui octroyer ; puis une fois maîtresse de la position, traîner le vaincu à sa cordelle, faire patienter le sauvage apprivoisé, lui imposer de fantasques conditions, différer les faveurs significatives, jusqu'à ce que de glorieuses entreprises l'en aient rendu digne ; c'était l'idéal du triomphe féminin.

D'abord les tendres colloques, murmurés à demi-voix, les mots emmiellés, les questions adroites, les longues promenades sous les *entes* du verger, les cavalcades sur le même palefroi; puis les enlacements timides, *lacerti amplexus* de maître André, les baisers sur les lèvres, dont la coutume autorisait l'usage entre chrétiennes et chrétiens, à l'exclusion des Sarrazins, comme on le voit dans le roman carolingien de *Fierabras*. Si Floripas n'ose donner à Guy de Beurgogne cette marque ordinaire d'amitié, c'est qu'elle est encore païenne.

Les bras li mist au col pour ses amours fremer,
Pardevant, en la bouce, ne l'osa adèser,
Pour ce k'èle est paiene, (et) il est crestiennés.

Dans les lais de Marie de France, dans ceux d'Audefroy le Bastart et dans tous les poèmes de ce temps, on voit souvent revenir cette douce formule : « la bouche li baise et le vis ». Dans le *Dolopathos*, de semblables baisers sont le début des épreuves, que les filles de l'impératrice font subir au beau Lucinien.

Viennent ensuite les tête-à-tête demandés par messagers ou directement sans que personne ne s'en scandalise. Puis les réceptions sur le pied du lit, comme dans le lai d'Eliduc et celui de Lanval, ou comme la jeune impératrice du *roman des sept sages* voulant causer avec son beau-fils :

« Tous deux s'asistrent sur une couche d'une coute-pointe coverte et d'ung draps de soie. » Ou bien encore comme dans la vieille chanson de *Belle Erembors*, citée par Leroux de Lincy, (*Chants historiques français*), où se lisent les vers suivants :

Li cuens Raynaut est montez en la tors,
Si s'est assis en ı lit peint à flors,
Dejoste lui se siet bèle Erembors ;
Lors recommence lor premières amors.

Puis les dons mutuels, les échanges qui étaient autant de promesses et d'encouragements passionnés : ainsi la *guimple* offerte par la dame de Gautdestrois à Gauvain, la manche du lai de ce nom, le gant sénestre donné par la pucelle du château des Ardennes à Gérard de Nevers. Dans le roman de Perceforet, une damoiselle offre à son ami un paon artificiel, pour orner le cimier de son heaume. Le fameux ordre de la Jarretière n'a pas lui-même une autre origine, et sa célèbre devise : *Honny soit qui mal y pense* ne réussit pas toujours à réprimer les profanes sourires qui accueillent cet hommage rendu par Édouard III à l'ornement intime de la comtesse de Salisbury.

Quelquefois la nature de ces dons, la manière dont ils étaient faits et les conditions qu'on y mettait, se ressentaient de la rudesse du temps.

Ainsi, par exemple, la chemise offerte par la dame du dramatique fabliau *des III chivaliers et del Canize* à celui de ses trois poursuivants qui consentirait, pour l'amour d'elle, à s'exposer aux chocs des épées et des lances, dans un tournoi, sans autres armes défensives. On peut également citer, dans cette catégorie, la mutuelle garantie de persévérance que se donnent les deux amants du *lai de Gugemer*.

— Ami, dit la belle à son amant, forcé de fuir, donnez-moi votre chemise; sur le pan antérieur j'y ferai un pli, et vous permets d'aimer celle qui saura le défaire. Gugemer, de son côté, lui attache aux flancs une ceinture à fermoir secret, avec la même condition, c'est-à-dire permission de répondre à la passion de celui qui l'ouvrirait.

(Amis) vostre cemise me livrez,
El pan dessus ferai un ploit;
Congié vus doins, ù ke ce soit,
D'amer cèle kil' defferat
Et ki despléer le porrat.

Gugemer à son tour prend sûreté de s'amie « par une ceinture ».

Dunt à sa char nue l'a çaint;
Parmi les flancs aukes l'estraint.
Qui la bucle porrat ouvrir..... ,
Il la prie que celi aim.

La nudité, d'ailleurs, n'effarouchait pas outre mesure la pudeur des dames du temps passé; nous aurons plusieurs occasions de le constater. Une seule preuve avant d'aller plus loin : le livre d'André le Chapelain, ce code officiel de la courtoisie féodale, admet dans les préliminaires de l'amour honnête, outre les baisers sur la bouche et les embrassements des bras, les indiscrètes caresses du toucher direct, à la seule exclusion de la dernière consolation de Vénus.

« *Procedit autem (amor probus) usque ad oris osculum, lacertique amplexum et ad incurrendum amantis nudum tactum, extremo Veneris solatio prætermisso.* » *(Amatoria Andreæ Capellani. Edit. Dorpmundæ.)*

C'était déjà, de la part des dames, s'exposer beaucoup; mais la gradation des amoureuses faveurs allait plus loin encore; et si l'on en croit les auteurs contemporains, elles sortaient généralement à leur honneur de ces brûlantes épreuves. La plus délicate était l'épreuve du coucher. Celle-ci doit paraître si fiévreuse, si scabreuse, si étrangement folle à la pudeur moderne, qu'on serait tenté de la mettre en doute, si l'on n'avait pour se renseigner à cet égard que les imaginations colorées des ménestrels et des trouvères, bien que ces indiscrets, nous l'avons constaté souvent, soient un miroir fidèle des mœurs de leur époque.

La suprême épreuve du coucher se rencontre aussi dans les légendes chrétiennes. *Le prévôt d'Aquilée*, légende extraite de la Vie des Pères de saint Jérôme, nous montre la femme d'un prévôt contraignant un moine, orgueilleux de sa chasteté cénobitique, à se mettre au lit avec elle; afin de lui faire apprécier le danger de ces sortes de luttes, où l'objet du péril est en face du lutteur. Les chroniques abondent de ces périlleuses fanfaronnades de continence, où des chrétiens se plaisaient à humilier la chair, à la provoquer pour la vaincre, en partageant le lit de pieuses femmes qui se croyaient également assurées de remporter la victoire dans ces engagements corps à corps, où Robert d'Arbrissel aimait, dit-on, à s'exposer.

Qu'on ne s'étonne donc pas trop de voir le fanatisme de l'amour s'imposer les étranges supplices qu'acceptait le fanatisme de la foi. Avant de partir pour la croisade et de s'en aller outre-mer, Raoul de Coucy priait Dieu de lui accorder l'honneur de cette enivrante épreuve, et de faire qu'il tînt, une fois, s'amie nue entre ses bras.

Or me doint Diex en tèle honor monter,
Que cèle où j'ai mon cueur et mon penser,
Tienne une fois entre mes bras nuette,
Ains que j'aille outre-mer.

Dans le drame d'*Amis et d'Amille*, dont la légende mise en roman, en vers et en prose, traduite en tous langages, même en breton, a si fort attendri nos pères, la fille du roi Karle s'est proposé d'énamourer Amille. Retenu par le haut rang de la pucelle, le prudent chevalier répond froidement aux premières avances ; la demoiselle se décide alors à le soumettre à la plus vive épreuve : — Il a refusé de m'écouter, se dit-elle; il s'attendrira quand il me sentira *lèz-lui*.

> Je sçay bien qu'il va reposer,
> Mais certes je me vois poser
> Et mettre lèz-lui sur sa couche;
> Au moins s'un *(si un)* baisier de sa bouche
> Puis avoir, il me souffira.

Le chevalier de la Tour-Landry, dont les récits pittoresques contiennent, par-ci par-là, de précieux renseignements historiques, raconte que, de son temps, existait encore cette mode de tentation mi-partie angélique et diabolique. Au chapitre xxve de son livre *pour l'enseignement de ses filles*, il cite l'exemple d'une belle dame qui, au temps où « elle souloyt estre blanche, vermeille et grasse, amoit festes, joustes et tournois », et souffrait volontiers que le seigneur de Craon « couchast en son lit; mais ce fut sans villennie et sans y mal penser ».

Au chapitre L du même ouvrage : *Du chevalier qui eut III femmes,* le bon Latour-Landry nous apprend que la première et la troisième des femmes de ce chevalier furent damnées, pour avoir mis leur vanité, l'une à se parer, l'autre à se farder ; tandis que la seconde n'avait eu, ainsi qu'il fut révélé au mari, que quelques années de purgatoire, « pource que un escuier s'estoit couchié avec elle, et aultres petits péchiéz » ; bien qu'ils eussent répété cette familiarité de haute saveur « environ X ou XII fois ».

N'oublions pas ici le singulier jeu-parti de maître Guillaume le Viniers, dans lequel il pose le cas d'une dame qui, pour récompenser son loyal amant, « une nuit en son lit le consent, tout nu à nu », sans lui permettre autre chose que le baiser des lèvres et l'enlacement des bras. Cette dernière citation a le mérite de mettre le doigt sur le point brûlant, sur la circonstance aggravante d'une aussi terrible tentation : c'est que nos aïeux couchaient nus, ainsi que nos aïeules ; ils se glissaient, sans aucun linge de corps, entre des draps de toile à peine suffisants pour leurs vastes lits.

C'est dans l'état où naquit Ève, l'auteur de *Parthenopeus* nous l'apprend sans songer à effaroucher son lecteur, que la jeune impératrice de Constantinople vint se placer, pour dormir, aux côtés du beau neveu de Clovis. Voici à cet

égard l'opinion d'un des grands dignitaires du premier empire, Joseph de Rosny, dans son *Tableau littéraire de la France au* XIIIe *siècle :*

« On était alors dans l'habitude de ne se mettre au lit qu'après s'être dépouillé de son dernier vêtement, c'est-à-dire de coucher sans chemise. On eût fait injure à une femme de partager sa couche, sans s'être soumis à cet usage; et l'on ne conservait, la nuit, ce léger vêtement que lorsqu'on voulait prouver à quelqu'un le peu de cas que l'on faisait de sa personne. De là est dérivée cette expression si commune dans nos anciens romans : *coucher nu à nu.* »

Notre vieille littérature nous offre fréquemment aussi ce renseignement complémentaire, que la première chose qui se faisait au sortir du lit était de vêtir sa chemise. Je demande pardon au lecteur de prononcer ici ce mot *shocking* dont rougit la pudeur britannique; mais je ne puis éviter, dans cette étude, un détail aussi caractéristique des mœurs du passé. Rutebeuf se gênait fort peu à ce sujet. Dans *le dit du Secrestain et de la femme au chevalier*, cette bonne dame, qui faisait le lit aussi bon pour le simple berger que pour le prince, sort un matin de son lit, pour aller prier au moutier, dit le poète; or en se levant que fait-elle?

La dame qui aler voloit
Au moustier, si com' elle soloit,
Geta en son dos sa chemise,
Et puis si a sa robe prise.

Nous trouvons dans un des plus graves monuments de notre langue romane la confirmation de cette économie de linge. *L'Ordène de Chevalerie*, où l'auteur, Hues de Tabarie, énumère à un prince sarrazin les articles du cérémonial usité à la consécration d'un chevalier chrétien, déclare qu'après le bain symbolique qui le lave de toute souillure morale, le récipiendaire est couché nu « en un bel lit », symbole de l'éternel repos. Puis quand il est remis sur pied, il se rhabille en commençant par la chemise « qui ère de lin » :

Chis dras qui sont près de nos char,
Tout blanc, nous donnent à entendre
Que chevalier doit adès tendre
A sa char nettement tenir,
Se il à Dieu veut parvenir.

Cette nudité nocturne était encore usitée au temps de Charles VII ; son poète Martial d'Auvergne nous l'apprend dans le troisième arrêt d'amour : « Et aussi elle diroit quant se léveroit au matin, en mettant sa chemise : — Dieu doint bonjour à mon très doulx ami. » Mieux encore, Benoît de Court, le pédant qui a noyé

dans ses commentaires latins le facétieux recueil du compère Martial, glisse à ce propos un renseignement en *us* sur le devoir des femmes entrant au lit : *Mulieres enim camisiam*, *noctu, gestare non debent*, etc. Cette coutume dura fort longtemps; il est très-probable que la belle à qui Clément Marot, dans ses épigrammes, souhaitait d'aller « donner les Innocents », au point du jour, couchait aussi légèrement vêtue que les contemporaines du roi Robert et de saint Louis.

Joseph de Rosny avait raison d'affirmer qu'agir autrement était un signe assuré que cette cohabitation n'était pas du goût de celui ou de celle qui demeurait à demi vêtu. Dans un des nombreux poèmes du cycle d'Artus, rimés par Chrestien de Troyes : *Li romans de la Charrette*, le brave Lancelot rencontre en son chemin une pucelle qui lui offre « de l'hébergier en son ostiel », où elle exagérera l'hospitalité jusqu'à lui tenir compagnie la nuit. Le brillant aventurier, dont le cœur est tout entier à la reine Genevra, voudrait n'accepter qu'une partie de cette gracieuseté. — Mon *ostiel*, dit la belle,

Sire vos est aparelliez,
Si dou prendre estes conselliez,
Mes pars *(chez moi)* vous hébergerez
Et ovec moi vos coucherez;
Einsi le vos offre et présente.....

— Damoisèle, (répond-il) de vostre ostel
Vos merci, car ge l'ai molt chier;
Mès, s'il vos plèsoit, dou couchier
Ge n'en ferai autrement rien.

Pour n'avoir l'air trop discourtois, Lancelot finit par céder aux instances de la damoiselle; il la suit avec une sorte de résignation. Après le repas, la nuit venue, la belle « se couche, mès n'osta mie sa chemise », témoignant ainsi qu'elle se contentait d'une apparente soumission, et laissait son hôte libre du surplus. Le chevalier tint à la lettre ce qu'il avait promis « par force ».

... Il se couche tôt adrèt,
Mais sa chemise pas ne trèt,
Nient plus qu'èle ot là sienne trète;
De gésir à li bien se guète,
Ains se couche et gist (à l')envers.

Quelque temps après, la pucelle se lève en disant : « — Ne crois mie que moult vos plèse mes soulas et ma compagnie; » je vais vous laisser reposer, messire. Une fois seule, elle se remet à la mode : « Est tost en sa chambre venue; là s'est couchiée tote nue. » Est-il nécessaire d'ajouter une preuve, à la portée des yeux de tous, c'est que toutes les miniatures de nos vieux manuscrits, même les gravures de nos premiers imprimés gothiques, jusqu'à Fran-

çois Ier, s'accordent à placer dans un état complet de nudité toutes les personnes qu'elles représentent au lit.

Le sérieux exagéré de ces préliminaires d'amour ne saurait nous persuader, cependant, que nos turbulents ancêtres des deux sexes fussent d'une autre trempe que les humains d'aujourd'hui. Les faveurs ne s'égrenaient pas toujours avec prudence et méthode; beaucoup de nos galants des vieux siècles brusquaient le dénouement dès les premières épreuves, et ne se croyaient pas strictement obligés à suivre, de point en point, la série amoureuse indiquée par André le Chapelain. Il serait absurde de croire, avec certains enthousiastes, que les amants d'alors se contentassent généralement d'un gant, d'une fleur, d'une jarretière ou d'un serrement de main, et que les dames elles-mêmes se tinssent toujours dans les limites de la prudence.

Ces courtoisies graduées, de plus en plus provocantes, de plus en plus significatives et périlleuses, étaient souvent trop fortes pour ces tempéraments actifs. Les indiscrétions à tons vifs, que nous avons dû citer, n'indiquent que trop à quel point la volupté conservait ses droits sur l'idéal platonique, et quels amendements gaillards nos pères faisaient subir, dans la pratique, au code de la courtoisie.

Le fait historique qu'il nous a plu de mettre en lumière, c'est que l'initiative amoureuse des dames eut pour but principal d'honorer les joies d'amour et d'en faire la récompense des généreux efforts, imposés par elles à ceux qu'elles soumettaient à leurs gracieuses lois.

Après avoir lu ces pages, on conviendra que les femmes de cette partie du moyen âge, libres sans scandale, amantes sans vices dégradants, ne ressemblent guère à celles de la société que Pierre de Bourdeille, abbé de Brantôme, nous dépeint naïvement, en style décousu et *tout à trac,* avec de belles dédicaces à des princes et princesses du sang; donnant ainsi le caractère de souvenirs intimes à ce fatras d'obscénités. Les dames des cours d'amour sont également bien différentes de celles dont Pierre de l'Estoile et Agrippa d'Aubigné nous ont, avec moins de complaisance, raconté les galants exploits. Encore moins de rapports ont-elles avec les Messalines de Bussy-Rabutin, ni avec les effrontées de la Régence et du règne de Louis XV, ces héroïnes de Crébillon fils et de l'abbé de Grécourt.

Ces dernières surtout n'avaient d'autre but, en aimant, que la débauche. Tout autres étaient les contemporaines de Marie de Champagne : passionnées dans le sens héroïque, elles inscrivaient ouvertement le droit d'aimer dans leurs

codes de haute saveur. Dignes jusque dans leurs erreurs, elles ne s'abaissaient pas aux mesquines tromperies, et ne cherchaient nullement à s'affranchir de la responsabilité de leurs actes. Dans toutes les fonctions de la vie, ces femmes se présentent à nous avec une physionomie puissamment originale.

Nous allons les surprendre maintenant dans une activité plus modeste, remplissant, volontairement et par attrait, des fonctions domestiques d'un caractère plus touchant; payant en soins délicats, en attentions dévouées, le culte fervent que nos aïeux leur consacraient.

CHAPITRE X.

DÉTAILS D'HOSPITALITÉ. — DOMESTICITÉ ATTRAYANTE. — SERVICE DE LA TABLE AVANT L'INVENTION DE LA FOURCHETTE.

QUAND on parcourt les récits de cette période de notre histoire, on est surpris autant que charmé de voir s'échapper des feuillets de nos manuscrits gothiques un parfum des chants d'Homère. Au foyer de la famille française, dans cette partie du moyen âge, l'hôte était accueilli avec la même cordialité qu'au foyer de la Grèce antique. Cette similitude de certains détails des mœurs hospitalières se rencontre également au seuil de toutes les sociétés; on la retrouve, même aujourd'hui, au sein des colonies lointaines, chez quelques populations du monde oriental et dans la plupart des groupes de populations que les grands courants humains n'ont pas encore traversés.

Partout où la civilisation n'a pas tracé ses grandes routes jalonnées d'hôtelleries, les mêmes soins touchants attendent le voyageur. Les mêmes périodes d'isolement de l'enfance des peuples ont produit, avec des variétés dues au climat et au tempérament des races, les mêmes compensations d'hospitalité.

Dans les siècles qui nous occupent, l'auberge manquait à peu près complétement. Le mot hôtel, *ostiel*, signifie simplement, dans notre vieille littérature, la maison de l'hôte, le logis particulier de celui qui hébergeait et *ostelait* le voyageur par pure libéralité. Lorsque *Gérard de Nevers*, dans le roman de ce nom, arrive sur le tard à Pont-à-Mousson, près de Metz, ce n'est pas une auberge publique qu'il cherche, c'est un logis privé pour lui et son cheval.

« Quant dedans le bourg fut entré, il vit une femme veuve assise devant son huis; si lui requist que celle nuyt le voulsist hébergier. La dame lui respondit courtoisement que moult volontiers le feroit; il entra dedans l'*hostel*. »

Également, lorsque Aubery le Bourgoing, fuyant les assassins de sa famille, vint offrir ses services au roi de Bavière, il est « *ostelé* chez un borgeois que il oit nommer Guillaume ». Ce bourgeois s'étonne de voir Aubery et son neveu si mal en point, si déconfits : — Quoi, dit-il, vous n'avez ni *peliçon* ni fourrure, ni

chausses de drap ni souliers lacés ! Vos maigres roussins ne valent pas ensemble vingt sous parisis, et pas un boulanger du pays ne vous feroit crédit d'une douzaine de petits pains.

Le neveu d'Aubery répond que si leur *garniment* n'est pas riche, son oncle n'en est pas moins le plus vaillant chevalier qu'on puisse voir. L'oncle lui-même ajoute : « Biaus très-dous hôtes, par le cors Saint-Vincent ! le cueurs n'est mie en l'or et en l'argent » ; on le verra à l'assaut des païens ; quant aux beaux destriers, nous les prendrons sur les occis. Le bourgeois n'avait pas fait ces observations par malignité, mais par une sympathique compassion ; il se hâte de leur offrir tout ce qui leur sera besoin.

Je vos donrai quanque vos iert mestier :
Assez aurez vos et vostre destrier,
Et vos ferai très bien apareillier
Et bien vestir et laver et pignier.

Les bonnes gens tenaient toujours prête la chambre du voyageur, à un ou plusieurs lits. *La femme au chevalier* du fabliau de Rutebeuf poussait la charité jusqu'à la préparer chaque jour, à la tombée de la nuit, et ne faisait nulle différence entre ceux que le ciel lui envoyait, princes ou bergers.

Le soir quant l'on doit hébergier
La pôvre gent, n'est-ce q'un bergier,

Fesoit-èle si très biau lit,
C'uns rois i geust à délit.

On n'avait sans doute pas toujours la chance de rencontrer si bon hôtel; mais plus rares encore étaient ceux qui s'excusaient absolument de remplir ce devoir sacré. Des refus motivés, comme celui du *provoire* du *Bouchier d'Abbeville* qui cachait sa maîtresse, ou celui de la femme du *Pôvre clerc* qui cachait son amant, étaient signalés à la vindicte publique. Plus rares encore étaient ceux qui tendaient un piége à l'hôte, comme *le Chevalier à l'épée*, ou comme les deux frères du château de Mont-Estrais, dans le roman de *Cléomadès*. Ces derniers forçaient le voyageur entré chez eux à lutter contre eux ensemble ou à leur abandonner cheval et armures. Encore ici se rencontre-t-il une dame compatissante qui, pour sauver Cléomadès, le supplie de céder à cette dure loi; lui promettant de compenser sa perte par un « très biau palefroy », très-bien appareillé, qui est à elle et qu'elle chevauche, quand elle va à ses déduits.

L'absence à peu près complète d'établissements où l'on pût loger et manger pour son argent, forçait le voyageur de ce temps-là à frapper à l'huis d'un foyer domestique, dès que la vesprée s'obscurcissait, s'il ne voulait rester

exposé aux larrons et aux loups. Riche ou pauvre, à pied ou à cheval, celui que ses affaires contraignaient à courir par monts et par vaux, arrivait à l'étape du soir, ruisselant de sueur ou de pluie, harassé de fatigue, dans des proportions oubliées de nos jours.

Aucune voiture publique ne parcourait les routes, dont la plupart n'étaient que des sentiers. Les coches si mal suspendus, les diligences si étroites, n'étaient même pas dans le domaine des rêves. Jugez comme eût été accueillie une prédiction annonçant nos chemins de fer; prophétisant qu'un jour viendrait où de larges voitures tapissées, closes, capitonnées, recevraient par milliers les voyageurs, et glissant sur des barres d'acier, leur feraient parcourir l'Europe de long en large, sans fatigue, avec des vêtements de rechange et des buffets bien approvisionnés, sous la main.

Nos ancêtres auraient vu là une féerie joyeuse, dépassant en imagination toutes les féeries du paradis. Les saints eux-mêmes et tous les génies bienfaisants, qui visitaient de temps à autre les mortels, ne se présentaient-ils pas à leurs foyers en souliers poudreux et la sueur au front? Aussi dès que la présence du passant attardé était signalée, accourait-on pour aider le cavalier à descendre de sa monture, le piéton à se soulager de son sac et de son bâton. On se hâ-

tait de préparer à son intention un vêtement chaud et sec et les flots d'eau tiède que réclamaient ses membres fatigués.

Les *varlets* (les fils) et les pucelles de la maison se disputaient la joie de prodiguer les premiers soins aux voyageurs. Si c'était un chevalier, les enfants de l'hôte le délivraient du poids de son armure et jetaient sur ses épaules le manteau le plus élégant du logis; souvent même on se dépouillait en sa faveur de son propre vêtement. Dans *le Chevalier au lion*, par Chrestien de Troyes, Calogrenant, preux de la cour d'Artus, raconte une de ses aventures : « Ung soir que mestier avoit d'ostel, » il entra en la cour d'un vavasseur (officier féodal gérant un fief). En le voyant, le vavasseur « féri III cops d'un martel sur une table qui pendoit emmi la cort ». A ce signal tous les membres de la famille accoururent.

Li uns saisirent mon cheval,
Que li bons vavassors tenoit;
Et je vis que vers moi venoit
Une pucèle bèle et gente,
En moi désarmer mist s'entente;
Si le fist bien et moult bel,
Et m'affubla I chier mantel.

Dans le *Roman de la Charrette*, le brave Lancelot est invité par une avenante damoiselle à

choisir « le sien ostiel pour s'héberger ». Or, la première chose que fait la gentille hôtesse, est de le couvrir d'un manteau d'écarlate; puis elle lui donne à laver avant le repas,

Quant èle li ot au col mis
Le mantel, si li dit : — Amis
Véez-ci l'eaux et la touaille, *(serviette)*
Lavez vos mains, si vos séez.

Arrivé au pays de Lohengre, situé dans la vieille Galles bretonne, où doivent s'accomplir ses grands exploits, Lancelot rencontre un autre vavasseur qui le prie de prendre hôtel chez lui. L'honnête homme avait « de sa femme » deux filles et cinq fils, dont deux déjà chevaliers; toute la famille, femme, fils et pucelles, accoururent saluer le nouveau venu.

Et quant il l'orent désarmé,
Un mantel li a affublé
L'une des deux filles (de) son oste,
Au col li met et dou sien l'oste.

Le lendemain, les deux fils déjà chevaliers s'offrent à partager les dangers de son entreprise, bonne occasion de courir les champs. Les voilà tous trois chevauchant sans provisions ni bagages. Après un rude combat, que la nuit vient interrompre, nos trois coureurs

vont frapper à la porte d'une maison, à l'issue d'une forêt. Là les mêmes gracieusetés recommencent : le maître était absent ; mais sa femme « moult courtoise » les vient saluer, et leur dit : « Bien vegniez, mon ostel veuil que vos pregniez. »

Ses fils et ses filles apèle;
A un commande oster les sèles,
Désarmer fet les chevaliers....
Au désarmer les filles saillent;
Désarmés sont, puis si lor baillent
A affubler III chiers mantiaux.

Les convives de Conrad, dans le roman de *Guillaume de Dôle*, ont plus d'heur encore : après s'être lavé les mains, les yeux et le visage, « as fontenèles qui sourdoient », les dames de la cour impériale leur prêtent, à défaut de serviettes, *touailles*, le lin de leur plus secret vêtement. Pour éviter le scandale, l'empereur Conrad avait conduit les barbes grises en forêt, et rejoint secrètement la jeune et joyeuse compagnie, dès qu'il eut vu les vieux bien échauffés à courre le cerf et le sanglier. Voici ce détail de haute courtoisie :

As dames, en lieu de touaille,
Empruntent lor blanches chemises;
Par ceste ochoison si ont mises

Lors mains à mainte blanche cuisse.
Je ne dis mie que cil puisse
Estre cortois qui plus demande.

A table, le voyageur était servi le premier et le plus largement; là encore les femmes se distinguaient par leur gracieuseté : elles lui choisissaient les morceaux les plus savoureux de la bête préalablement tranchée. Elles prenaient même sur leur propre assiette les parties les plus succulentes, à son intention, et les lui offraient, à la mode arabe, avec leurs jolis doigts bien lavés à l'eau de rose et de lavande. Les doigts étaient alors la seule fourchette en usage chez les convives de tous les rangs.

Sur les tables servies, qui se voient dans les miniatures des manuscrits et les gravures des premiers monuments de l'imprimerie, la fourchette est invariablement absente. Le service se compose d'une assiette ou d'une écuelle à anses, d'un pot d'étain à couvercle, destiné à contenir le vin ou l'hydromel; de plusieurs gobelets de même métal, d'or ou d'argent chez les princes, souvent de corne, d'ivoire ou de bois ouvragé. Les deux hanaps donnés à Amis et Amille par l'*Apostole* de Rome (version en prose, édition Janet), étaient de bois : « II énaps de fust ornés d'or et de pierres précieuses d'un grant et large faicture. » Le verre était rare, la

faïence et la porcelaine l'étaient davantage encore, à moins qu'on ne veuille les reconnaître dans ces « vases de madre », tant appréciés dans les fabliaux, lesquels en petit nombre arrivaient des lointains pays.

Au milieu de la table, un plat où s'étale la pièce de résistance : une hure, un pâté, un oiseau ou un poisson ; plus un large couteau à panse arrondie. Rarement on y ajoutait une cuiller à spatule camarde. Il me semble pourtant avoir vu dans un manuscrit de la compilation de Bartholomeus Glanvil une sorte de fourche à deux dents aiguës. Mais ce redoutable instrument n'était là que pour aider les convives à achever, à la fantaisie de chacun, l'œuvre de l'écuyer tranchant.

Cette nécessité de toucher à la viande explique le soin extrême qu'on mettait à donner à laver, avant et après le repas. L'usage de la fourchette qui rend les races européennes si dédaigneuses des instruments naturels, employés par la plupart des autres races, est d'une mode relativement récente. Une des délicatesses qui surprenait le plus le sarcastique auteur de l'*Isle des Hermaphrodites*, dans la série de voluptés énervantes de la table de Henri III et de ses mignons, était l'usage de la fourchette.

« Aussi apportoient-ils bien autant de façons pour manger, comme en tout le reste ; car pre-

mièrement ils ne touchoient jamais la viande aves les mains, mais avec des fourchettes ils la portoient jusque dans leur bouche, en allongeant le col et le corps sur leur assiette, laquelle on leur changeoit souvent. »

Et ailleurs : « Ils prenoient la viande avec des fourchettes; car il est deffendu en ce pays-là (l'île des Hermaphrodites) de toucher la viande avec les mains, quelque difficile à prendre qu'elle soit, et ayment mieux que ce petit instrument fourchu touche à leur bouche que leurs doigts. Après ce service, on apporta quelques pois et fèves escossés, et lors ce fut un plaisir de les voir manger cecy avec leurs fourchettes; car ceux qui n'estoient pas du tout si adroits que les autres en laissoient bien autant tomber dans le plat, sur leurs assiettes et par le chemin, qu'ils en mettoient en leurs bouches. »

Le même satirique se moque de voir Henri III et ses mignons se laver les doigts « précieusement dedans de l'eau où on avoit trempé de l'iris » ; il ajoute que cette précaution lui semblait superflue, puisque leurs mains « n'avoient pas touché la viande ny la gresse, ains seulement la fourchette ».

Malgré la privation de certains raffinements modernes, la table de nos ancêtres était opulemment approvisionnée. On la chargeait de quartiers de bœufs et de porcs salés, de che-

vreuils et moutons rôtis entiers, de poissons bouillis, de volailles et de gibier. Peu de mets liquides, peu de légumes; des salades épicées à sec, des fruits crus ou simplement confits au miel blanc. Les mets d'apparat étaient le paon et le cygne. C'était sur le paon, servi avec l'ornement de sa queue splendide, dont les yeux semblaient surveiller les convives, que se faisaient les vœux extravagants, sous l'impression des vins épicés et chauds, fort estimés alors.

On prisait beaucoup aussi, à cause de leur grande taille sans doute, le héron et la grue, maigre régal que nos paysans dédaigneraient aujourd'hui. On peut s'assurer, dans le leste fabliau de *la Grue*, à quel prix une naïve pucelle crut pouvoir payer cette friandise de prince. Le sombre poëme, *le Vœu du héron*, nous apprend que cet oiseau, aux hautes échasses, partageait avec le paon l'honneur de recevoir les serments téméraires et les vœux de lointaines aventures.

Dans le *roman de Mahomet*, dont la couleur n'a rien d'arabe, car au lieu de pasteurs et de chameliers on n'y voit figurer que bourgeois, écuyers, barons et chevaliers, le banquet de noces du prophète est de saveur toute chrétienne. On y boit et on y mange exactement comme nos pères des XIIe et XIIIe siècles. Après avoir parlé des jongleurs dont les jeux égayaient la fête, l'auteur décrit ainsi les mets du repas :

Dou mangier k'iroie (je) contant?
Tantes pertris et tants faisans
I ot, maint cisne *(cygne)* et maint paon,
Tant hairon et tant bon poisson;
Piment i boit-on et claré.....

Le trouvère Vatriquet, dont les poésies ont été publiées à Bruxelles en 1868, nous raconte, dans le dit *des III chanoinesses de Couloigne*, que mandé par ces gaies commères, pour les égayer de « paroles qui mieux rire les face », il vit tout d'abord placer devant lui deux cygnes gras, trois chapons et bons vins frais. Quant aux hérons, nous les retrouvons encore dans les *Comptes de l'hôtel des rois de France, aux* XIVe *et* XVe *siècles,* publiés par M. Douet d'Arcq, chapitres concernant l'hôtel de Charles VI.

« A Colinet Germain, pour deux voyaiges de Nerville et de Citeaulx jusques à Fréteville, quérir XVIII hérons, etc. »

L'auteur du roman carolingien de *Fiérabras*, racontant une sortie tentée par les Français qu'assiégent les Sarrasins, loue la prudence d'Olivier qui réussit à ne pas revenir les mains vides.

Mais li quens Oliviers fu moult bien pourpensés,
III paons a saisis et III pains bluetés
Et plain baril de vin; atant s'en est tornés.

Les comptes de l'hôtel de Philippe-Auguste nous apprennent qu'au dessert on servait sur la table du roi, gaufres, oublis, échaudés, avelines, fruits secs, confitures sèches et gingembre confit.

Les pâtés étaient surtout à la mode; on en faisait avec toutes les viandes et tous les fruits. C'était en effet le mets le plus commode à manger à la main. Les pâtés de venaison réunissaient tous les suffrages, on en faisait d'aussi savoureux qu'ils étaient monstrueux de grosseur. Cette façon de citadelle de pâte, dont les murailles dorées abritaient tant de friandises, servaient à merveille la préparation de ce genre de surprises nommées jadis *entre-mets*. De ses larges flancs sortaient des colombes qu'on faisait chasser par des oiseaux de fauconnerie, des lièvres vivants poursuivis par des nains sortis de la même enceinte, ou des oiselets auxquels on donnait la liberté. Dans *Florès et Blanche-flor*, il est parlé d'un de ces pâtés « de vifs oiselets » destiné à l'ébattement des dames.

Et quant ces pastés brisoient,
Li oiselets partout voloient;
Adonc vissiez-vous faucons,
Autours et esmérillons
Voler après les oiselets.

Un pâté plus solide et de plus odorante saveur

est celui décrit par Gace de la Bigne dans son poème des *déduits de la chasse*. L'auteur lui-même le déclare : « Oncques meilleur pasté ne fut tasté. » Cette appétissante description sera parfaitement à sa place ici.

Trois perdriaux gras et refets
Au meilleu du pasté me mets;
Mais gardes bien que tu ne failles
A moi prendre six grosses cailles,
De quoi tu les apoieras;
Et puis après tu me prendras
Une douzaine d'alouettes,
Qu'environ les cailles tu mettes.....
Et de ces petits oyselets,
Selon que tu en auras,
Le pasté me bellèteras.
Or te fault faire pourvéance
D'un poy de lart, sans point de rance,
Que tu tailleras comme dez.....

La prédominance des viandes en rôts et en pâtes nous fait comprendre une autre coutume de courtoisie, celle de manger « ens la mesme escuelle » avec un ami ou une amie. C'était là, au témoignage des trouvères, une manière de faire montre d'amitié ou d'amour. Avec des mains aussi scrupuleusement lavées à l'eau de menthe ou de violette, il n'y avait rien de répugnant à cette extraordinaire familiarité. Dans un leste fabliau de Garin, où il est question d'un

oncle énamouré de sa nièce, le fableur n'oublie pas ce détail :

> Et si sachiez que, chascun jour,
> En mesme écuelle manjoient.

Paysant de Maizière, dans *la Mule sans frein*, nous montre la méchante sœur qui cherche à séduire le redoutable champion de son aînée, offrant à Gauvain de partager son repas et de manger dans son écuelle. La charmante nouvelle du XIIIe siècle, *la Comtesse de Ponthieu*, nous apprend que messire Thiébaut, de retour de son pèlerinage, reçut cet honneur de son beau-père le comte de Ponthieu : « Celui jour, sist li cuens de Pontiu et menja avoec monseigneur Tiebaut à une escuelle. »

Dans *Lancelot du Lac*, une dame séquestrée par un mari jaloux, dit en soupirant : « Grant temps est que chevalier ne menja en mon escuelle ! » Dans le roman de *Perceforêt*, à la description d'une fête donnée à la suite d'un tournoi, on lit cet agréable détail : « Y eust huit cens chevaliers séant à la table, et si n'y eust celuy qui n'eust une dame ou une pucelle à son escuelle. » On voit aussi, dans une des versions de la nouvelle racontée par le philosophe Malaquidas, au *roman des Sept sages*, qu'un mari voulant honorer son hôte, un sé-

néchal du roi, le mit de moitié à l'assiette de sa femme. C'était en effet la plus grande preuve d'estime et de tendresse qu'on pût offrir en ce temps-là; à quoi il faut ajouter qu'on buvait au même hanap, privauté dont l'usage se conserva beaucoup plus longtemps.

A table, les femmes déposaient souvent leur dignité. Pour honorer leurs convives, elles se faisaient humbles et ne dédaignaient pas de remplacer les servantes; usage charmant qui a laissé des traces dans plusieurs de nos vieilles provinces, où les maîtresses de maison se font encore un devoir de veiller elles-mêmes au service et de laisser leur assiette inoccupée, jusqu'à ce que leurs hôtes n'aient plus rien à désirer. Cette domesticité attrayante s'exerçait souvent par les dames du plus haut rang, lors même que leur *mesnie* était au grand complet. Au banquet anniversaire de la nativité du bon roi Méliacin, dans *li contes du cheval de fust*, il n'y eut pas d'autres « meschines », comme vous le pouvez ouïr :

> Et sachiez bien qu'à cel mangier
> Ne servirent onques vilain...
> Mais bèles dames jouvencèles
> Pucèles et tiex *(telles)* damoisèles
> Qui trop joliement chantoient.

Le même cœur qu'elles mettaient à enlever

aux arrivants les lourdes armures, à remplacer les vêtements souillés ou humides, les dames l'employaient à servir les mets et les vins, à charger les écuelles et à remplir les hanaps. Quand le héros du *Chevalier au lion* se trouve pris entre deux portes d'acier, dont la première venait de trancher l'arrière-train de son cheval, une demoiselle témoin de sa mésaventure n'hésite pas à se mettre en péril, pour lui venir en aide. Après lui avoir passé au doigt un talisman, dont la vertu doit le rendre invisible à ses ennemis, la belle s'empresse de lui servir à manger.

La damoisèle cort isnel ; *(court vite)*
En la chambre revint moult tost,
Si aporta chapon en rost
Et un gastel *(un pâté)* et une nape
Et vin qui fu de bonne grape.

Également dans l'épopée carolingienne de *Fiérabras*, la fille de l'émir Balan et ses compagnes servent à table les barons français délivrés des prisons du prince sarrazin.

En une cheminée ont le feu alumé,
Et la table fu mise; quant ils eurent lavé,
Les pucièles les servent à joie et à bonté;
A manger et à boire eurent à grant plenté,
Et li barons manjent qui l'eurent désiré.

Ici encore la fille de l'émir exerça envers les barons français l'hospitalité complète, qui déroutait si fort le bon Lacurne de Sainte-Palaye chez les contemporaines chrétiennes de la reine Aliénor d'Aquitaine. Après le dîner vint le bain, puis le lit où « v pucèles de grant nobilité », celles même qui les avaient servis à table, tinrent compagnie aux cinq chevaliers de la cour de Charlemagne.

Autre souvenir des temps chantés par les poètes de l'Hellade, l'usage de se couronner de fleurs embaumait joyeusement les repas de nos pères. Le chapel, chapelet ou chapeau de fleurs était offert à l'arrivant en signe de bienvenue. Ces guirlandes odorantes, tressées en façon de couronnes, ornaient les têtes en maintes autres occasions ; les éléments en variaient selon l'état d'esprit de celui ou de celle qui les portait ; car nos ancêtres étaient aussi habiles que les Orientaux à interpréter le langage symbolique des fleurs. La rose, la violette, l'œillet, la menthe, la marguerite, le souci y jouaient leur rôle tour à tour, ainsi que le chèvrefeuille et les pompons richement nuancés de la renoncule, dont le bon roi Saint Louis ne dédaigna pas de rapporter de rares variétés de la Terre Sainte.

On y employait aussi des plantes plus modestes, bannies aujourd'hui de nos jardins par les créations de l'horticulture moderne : lavande,

ancolie, marjolaine, consoude, hysope, armoise « et plusiors aultres bones herbes », comme le témoigne le compte des dépenses faites par Charles V au château du Louvre, publié par Leroux de Lincy. Le dit *dou capiel à vii flours* nous décrit une de ces jolies coiffures, un chapel de fleurs variées et symboliques, composé par un trouvère « pour une pucèle qui l'en pria ».

Au commenchement dou capiel,
Por che que jou li face biel,
Jou i mètrai la flors de lis...
La seconde iert la violette,
Et li tierce est une florette
De soucis, car moult est bièle;
La quarte est la piercèle
Et li quinte la consoude,
La sixième, rose espanie,
Et la siestième l'ancolie.

Toute cette petite pièce roule sur la signification de ces sept fleurettes. Les convives n'y mettaient pas tant de façon : ils se contentaient des fleurs que la saison apporte. En hiver, c'était des branches vertes : du thym, du laurier ou du romarin.

En ce temps-là, les expressions de haut-bout et de bas-bout de la table n'étaient pas une simple fiction honorifique, admise entre gens de même société ; maîtres et serviteurs man-

geaient ensemble, à peine séparés par quelques pieds de distance. Les humbles passants se rangeaient d'eux-mêmes au bas-bout de la large tranche de chêne, avec les gens attachés au service de la maison, et les hauts personnages se plaçaient à côté des chefs de la famille. Tous prenaient leur repas en même temps. Une citation empruntée aux notes du 2e volume des *Contes, dits et fabliaux*, publiés par Ach. Jubinal, nous confirme ce fait que, la table servie, on se faisait alors scrupule d'y admettre tous les arrivants :

S'à vostre mengier este d'aucune gents souspris,
Qui viegnent sans mander, ça uit, ça nuef, ça dis,
Ne devez semblant faire que soiez esbahis;
Mès faites bèle chère, joie, soulas et ris,
Et leur prometez miex quant vous serez garnis.

Une autre coutume favorisait singulièrement l'exercice de l'hospitalité : celle de manger à portes ouvertes, et même au devant de la porte d'entrée, quand la saison le permettait. Mais au milieu du XIIIe siècle, déjà cette largesse hospitalière commençait à diminuer ; on le voit aux regrets bien sentis qu'en expriment les fableurs.

Aux charmants détails de ces mœurs du vieux temps, il y avait de lamentables contrastes. Si, dans les manoirs de grand fief, le voyageur était courtoisement accueilli; si on lui prodiguait le

bien-être de l'opulente maison; s'il partageait un jour les richesses de la famille; ces richesses, nous l'avons vu, dans *la Vie au temps des Trouvères,* n'entraient guère dans les châteaux que sous forme de conquêtes. Le travail de la lance et de l'épée, qui ne produisait pas même la protection efficace du territoire, et n'assurait qu'exceptionnellement la sécurité locale, était de tous les travaux le plus fructueux, le plus rétribué. Chaque manoir crénelé, nous l'avons dit, défrayait son luxe aux dépens des fruits du travail d'autrui.

L'artisan qui fabriquait ces vases, ces écuelles et ces hanaps, ces pots brillants à mettre vin ou hippocras, qui tissait ou façonnait ces manteaux moelleux, ces pelissons fourrés, ces bliauds doux aux membres fatigués du voyageur, réussissait rarement à transmettre ses modestes épargnes à ses enfants : les filets tendus par les gens de froc, d'épée et de justice, étaient si nombreux, les mailles en étaient si drues et si serrées que peu de chose leur échappait.

Le marchand qui transportait à si grande fatigue les denrées de tout genre aux foires lointaines, ne passait guère à la portée des tours dominant les côtés de la route ou les berges du fleuve, sans y laisser la meilleure part de son gain. Quant au déplorable serf attaché à la glèbe, à peine lui laissait-on ce qui était stric-

tement nécessaire pour le forcer à vivre, à supporter son dur labeur. Nos ouvriers d'aujourd'hui, nos laboureurs, nos vignerons sont d'opulents personnages, comparés aux travailleurs des siècles de la chevalerie ; en surprenant les douleurs de ce qu'on appelait « la gent menue », il semble que l'équité des lois de courtoisie se soit arrêtée à la partie supérieure de cette étrange société.

Malgré leur pauvreté cependant, on frappait rarement aux pauvres maisonnettes « closes de pieux et de sauciaux » pour y demander *hostel*, sans y être bien accueilli. Quand cet honneur arrivait au toit de paille, on s'empressait autour du bienvenu. La femme et les filles du pauvre logis jetaient sur le feu le fagot de genêts ou de bruyères, pour sécher ses vêtements, et lui donnaient à laver, comme dans les riches manoirs. On renouvelait la jonchée de rameaux verts qui tapissait le sol battu ; on blutait la meilleure farine, on entamait le lard pendu à l'âtre ; puis les œufs s'il y en avait, quelquefois la poule ; puis la poignée de faînes, de noisettes ou de noix ; enfin tout ce qu'il y avait de mieux sous ces poutres noircies sortait du coin où il semblait guetter la grande occasion.

Après le repas, souvent aussi frugal que celui décrit dans le fabliau de *Gombert et des deux clercs :*

Tel bien com sire Gombert ot
Orent assez anuit si oste *(ses hôtes)*
Lait boilli, matons et composte...

On offrait à l'arrivant de partager le meilleur matelas de feuilles, la meilleure *coëtte* de laine, la plus chaude toison, au risque de méprises nocturnes, semblables à celle qui advint à la femme et à la fille du brave Gombert, dans le susdit fabliau.

Souvent, lorsqu'un coin de verger permettait à quelques pieds de mauve, de marguerite, de giroflée, d'amaranthe, de glaïeul ou d'églantier de végéter autour de la chaumière, les fillettes se hâtaient d'en jeter des tiges fleuries dans leurs cheveux. Malgré l'invraisemblance de la chose, ces jeunes cœurs rêvaient de princes devenus amoureux de simples vilaines, comme dans le gracieux poème si populaire de *Griselidis*. C'étaient les seuls joyaux de leur parure, le seul moyen qu'elles croyaient avoir de paraître avenantes, aux yeux de l'étranger.

Les légendes qu'elles chantaient, en tournant le fuseau, n'étaient-elles pas remplies de bienveillantes interventions de Saints du ciel, d'enchanteurs amis, de nobles et débonnaires barons qui frappaient à l'huis modeste du pauvre, pour en éprouver l'âme et le cœur, sous de trompeurs déguisements ? L'imagination de

leurs seize ans trottait sur ce joli thème : Qui sait si, par aventure, l'amour et la fortune n'avaient pas, pour s'offrir à elles, choisi, ce jour-là, les traits de l'hôte improvisé?

CHAPITRE XI

ACTIVITÉ DES VILLES. — CRIS DES MARCHANDS. ARMOIRIES DU COMMERCE. — BAINS EN COMMUN. MENDICITÉ DES ORDRES RELIGIEUX.

Les villes offraient déjà, à l'époque des Croisades, de grandes ressources au voyageur ; là il pouvait, à la rigueur, s'il avait la bourse garnie de bons *esterlins*, se passer des soins gratuits de l'hospitalité.

Bien qu'en comparaison de nos maisons modernes, les logis de ce temps fussent de peu de hauteur et généralement étroits, étant la plupart appropriés aux besoins d'une seule famille, encore y avait-il toujours la chambre de l'hôte et celle de l'ami. Nombreux étaient, d'ailleurs, les gens qui, défrayés par le fait de leurs fonctions, logés par l'État, par la cité ou par la corporation dont ils géraient les charges, avaient à louer

des maisons ayant pignon sur rue, héritage patrimonial dont ils étaient fort aises de tirer profit. Les corporations elles-mêmes, les chapitres, les couvents, les fondations hospitalières possédaient des immeubles de mainmorte que louaient, au compte de la communauté, les intendants de ses deniers et les régisseurs de ses domaines.

Dans les grandes cités, on pouvait trouver logis en payant. Déjà l'on y rencontrait des tavernes, germes de nos modernes hôtelleries ; les œuvres des Trouvères nous en offrent des traces, surtout dans les ports de mer et dans les places commerçantes. Dans le roman de *Flore et Blancheflor*, nous voyons le héros allant à la recherche de sa mie, déguisé en marchand, chercher *hostel* dans le port où la pucelle a été traîtreusement embarquée. Il descend avec sa suite chez un tavernier du pays,

Qui maisons ot larges et grans,
A hébergier les marcéans;
Quant li cheval establés sont,
Fuerre et avaine à planté ont.

Ce n'est encore là qu'une sorte de caravansérail, où le voyageur n'obtenait que le couvert et la pitance de ses chevaux ; à lui de pourvoir au reste de ses besoins. L'amant de Blancheflor est obligé d'envoyer plusieurs de ses com-

pagnons aux étalages des gens de l'endroit, pour s'approvisionner de vivres.

As estaus del bourc sont alé,
Où il acatent *(achètent)* lor mangié :
Et pain et vin en font porter,
Moult aprestent riche souper.

Ce fut dans une auberge de ce genre que logea « à la bone foire de Troies » le bourgeois de Decize près Nevers, dont Jehan le Galois nous conte les aventures, dans *la Bourse pleine de Sens*.

Dans le joli fabliau de Courtebarbe, *les III aveugles de Compiègne*, l'auberge est déjà mieux dessinée. Les trois pauvres diables auxquels le clerc facétieux, « qui venoit de Paris en bel palefroi chevauchant », avait feint de donner un besant d'or, retournent à Compiègne pour y manger la somme que chacun d'eux supposait dans la bourse de son compagnon. Ils savaient la ville bonne et bien approvisionnée ; en effet, à peine entrés dans le *chatel*, (ainsi nommait-on les villes fermées), ils entendirent crier des vivres.

Si oïrent et escoutèrent
Qu'on crioit parmi le chastel :
— Ci a bon vin frès et nouvel,
Ça d'Auçoire *(d'Auxerre)*, ça de Soissons;
Pain et char et vin et poissons.
Céans fet bon despendre argent.

Là encore, l'hôtelier criant son vin avait une cuisine et des casseroles, mais ses fourneaux ne s'allumaient et ses casseroles ne s'emplissaient que sur commandes, et non avec des provisions attendant la pratique, comme dans un restaurant d'aujourd'hui.

En la vil n'a bon morsel
Que vous n'aiez si vos volez.
— Sire, font-il, or tost alez,
Si nous fètes assez venir.

Ici au moins l'aubergiste consent à faire l'avance des viandes et du feu : « Il fist del charbon au feu mettre, et lor atorne pain et char, pastez et chapons. » De plus on trouvait à coucher chez lui. Après que les trois aveugles furent repus, « li lit sont fet, si vont couchier jusqu'au demain ». Le clerc qui voulait assister au dénoûment de sa farce, passa lui-même la nuit dans l'établissement, bien que les tavernes de ce genre fussent souvent mal famées et que la prostitution y eût d'actives succursales.

Les prédicateurs, en effet, tonnaient en chaire contre les tavernes, et signalaient aux gens de bien les écueils de ces asiles, dont la plupart ressemblaient au mauvais lieu où parvint à se faire régaler, gratis, le bon compagnon de *Boivins de Provins*. Ceux qui portaient sur eux de bonnes bourses bien chargées de besants,

de livres et de deniers, si bien attachées qu'elles fussent sous leurs *bliaux*, risquaient fort de se les voir couper en si gaillarde compagnie.

On se contentait généralement, en arrivant en ville inconnue, de chercher un logis où l'on trouvât la lumière et le feu, un lit bien large et les quelques meubles nécessaires, si massifs qu'ils semblaient incrustés dans l'immeuble. Pour le surplus on n'avait qu'à prêter l'oreille : les vivres, le vin et autres nécessités de la vie s'annonçaient bruyamment sous vos fenêtres, à la portée de votre main.

A Paris surtout, les marchands ambulants encombraient les rues déjà si peu larges, où les avancées des toits aux poutres saillantes échangeaient souvent l'eau de leurs gargouilles. Ils allaient criant leurs offres, de l'aube à la vesprée : pain, vin, flancs tout chauds, « châtaignes de Lombardie, figues de Mélite (Malte), raisins, naviaus, pois en cosse ». Tout ce qui se consommait alors était promené sur la voie publique dans des paniers, dans des hottes ou des éventaires ; sur la tête, sur les bras, sur le ventre ou sur le dos, quelquefois sur un âne ou sur un mulet. Le vieux marchand de Galice, dans *la Bourse pleine de Sens,* criait ainsi ses épices : « rigolice, annis, gingembre ou canelle », aux oreilles de sire Réniers, « par la mestre rue de Troies ».

Guillaume de Villeneuve nous a conservé, dans ses *Cris de Paris,* la physionomie de ce brouhaha pittoresque, en rimant comme il les a recueillies ces assourdissantes annonces. Ceux qui, dit-il, ont denrées à vendre ne cessent de braire par la ville, vaguant sans trêve ni repos par les rues et les carrefours. Il n'y avait guère, il est vrai, d'autres manières de faire connaître la spécialité de son commerce.

Le papier, plus cher que le parchemin, eût-il été à la portée du petit marchand, aurait encore exigé le précieux travail d'un clerc, sachant écrire et enluminer, avant de pouvoir s'étaler sur la muraille humide, aux hasards des saisons. Qui d'ailleurs eût pu déchiffrer les hiéroglyphes de l'alphabet ? Seuls, les clercs avaient la clef de l'écriture ; et encore combien d'entre eux auraient piteusement hésité sur cette besogne, si l'on en croit l'évêque contemporain Guillaume Lemaire, dont la célèbre allocution, prononcée dans un synode présidé par lui, déclare que la plupart de ceux même qui étaient prêtres, étaient *rudes, idioti, illiterati,* grossiers, stupides et illettrés !

Force était donc de crier, de *braire,* si l'on voulait faire savoir le genre de denrées que l'on offrait au public. Chacun criait donc, même les seigneurs, même les rois ; ceux-là seulement le faisaient par l'intermédiaire de hérauts à

voix puissantes, par des *bedeaux* « à cornes d'airain et à tambours », portant leurs armes et leurs couleurs, et criant à haute haleine les édits, sentences, arrêts et règlements de leurs maîtres : « Aucune fois, ce m'est avis, crie on le ban du roy Loys. » Dans le fabliau *du pôvre mercier*, on voit « un sire qui tenoit grant terres », et protégeait le commerce et la justice, faire par pays « crier un marché nouvel », qui devait se tenir sur la grande place de sa résidence.

On criait les condamnations des coupables ; on criait le cours des monnaies ; on criait les fêtes à chômer sur le parvis des Moustiers ; on criait les décès, avec sonnettes, pour demander prières aux âmes chrétiennes.

> Quant mort i a, home ne fame,
> Crier oirez : — Proiez pour s'ame,
> A la sonnette par les rues.

On criait les gens égarés et les choses perdues. Dans la XIVe nouvelle du *Castoiement :* « D'un homme qui portoit grant avoir », ce riche personnage avait perdu un sac contenant mille besants et un serpent d'or, « qui les œils de jagonce avoit ». Il en fut moult dolent, et se résolut à le faire crier par un *bedeau* dont c'était l'office.

A tant vint li bedeax corant,
Et si fait (cet) avoir demandant,
Et dist que cil qui le rendroit
Cent besans quitement auroit.

Revenons aux études de la vie parisienne en plein air, au temps des Croisades, aux scènes si mouvementées que nous a transmises Guillaume de Villeneuve. Oirez retentir, dit le trouvère, les voix de beaucoup de gens vendant « en les rues ». D'abord les poissonniers :

De cels qui les frès harens crient :
Or au vivet! Li aultres crient :
Sor et blanc harenc, frès et poudrés...
J'ai bon merlens frez et salés,
Et puis alètes de la mer.

Le volailler criant : oisons, pigeons, gras chapons et oiselets ; le boucher criant : viande fraîche et salée ; le maraîcher annonçant ses pois tout cuits, ses fèves toutes chaudes et nouvelles « et les mesurant à escuelles », oignons, cerfeuil, pourpier, *naviaus*, laitue, « cresson de fontaine » comme aujourd'hui ; le laitier louant son lait et son beurre, ses œufs et son fromage : « J'ai bon fromaige de Champaigne, or ai fromaige de Brie. » Puis les fruits : pêches d'août, pommes d'Auvergne, poires de chailloux et de hastivel, poires de Saint-Riule et poires d'angoisse, noix fraîches, bonnes noix de coudre

(*noisettes*), nèfles mûres, cerniaux, cornilles (fruits du cournouiller), alises, prunelles de haies, *boutons d'églantier*, verjus pour boisson, etc.

Puis les balais de genêt et de bouleau, le bois « la busche bone, à deux oboles je vous donne » ; charbon, le sac pour un denier. A défaut de houille, on criait déjà, et plus fort qu'aujourd'hui, le tan en mottes et en poussier : « l'autre crie, qui veut le ten ». Puis l'huile de noix, l'huile comestible de ce temps-là, le vinaigre bon et *biaus*, « du poivre por le denier qu'as ». La pâtisserie n'est pas oubliée ; le trouvère nous la montre passablement variée dans ses produits, dont quelques-uns, les échaudés, les gaufres et les oublis, se jouaient aux dés sur les places, comme les macarons de nos loteries ambulantes.

Chaux pastez i a, chaus gastiaux,
Chaudes oublie renforciez,
Galètes chaudes, eschaudés,
Roissolles *(beignets)*, ça denrées aux dez;
Les flaons chaus, pas ne s'oublie.

On criait le vieux fer : vieux pots, vieilles poêles et vieilles marmites à acheter ; vieux pots d'étain à *esclaircir*. On criait cote et surcote à échanger, *chapiaux*, *mantels* et pelissons, vieux houzeaux, « solers vieux à rafaitier ».

On criait : chandoiles (*chandelles*) de coton, chandoiles qui plus art cler (*brûle clair*) que nulle estoile ! » plus jonc paré pour mettre en lampe, moelle de jonc pour remplacer le coton qui était cher. Est-il besoin de répéter que l'on criait aussi le vin ? A cet égard il y avait à choisir.

Si crie l'en, en plusieurs leus,
Le bon vin à trente-deux,
A seize, à douze, à dix, à huit;
Moult mainent (ce genre de), criéor, grant bruit.

Outre leur pain, les boulangers offraient leur four ; outre leur farine de *gruel* et de *froment*, les meuniers offraient leurs meules : « crier, oirez, qui a à moudre ? » Le moulin tourne à bon vent sur les collines de Montmartre et de Châtillon. On criait encore « nates et naterons » pour tapisser les chambres, « joncheures de jagliaus » jonchées de glaïeul et « frès jonc à moult grant alénée » de très-bonne senteur; pour étendre sur le carreau des salles, usage qui s'est conservé longtemps. Enfin, dit maître Guillaume, on crie tant de bonnes choses que l'on ne peut se tenir de *despendre* ses deniers ; lui-même déclare y avoir mis le peu qu'il possédait. Celui de ses confrères qui a rimé *le dit de la Maille* confirme le danger que font courir à la bourse toutes ces offres séductrices : on

laisse partout, dit-il, se répandre ses mailles (petite monnaie équivalant à notre sou) en achats de fleurettes et de roses :

> En pois ou en fèves novelles,
> En choux, en cresson ou en bettes,
> En arraches *(chicorée)* ou en laitues
> Que l'on va criant par les rues.

Nous l'avons constaté tout à l'heure, les enseignes peintes ou écrites étaient à peu près inconnues, au temps des Cours d'amour ; il faut ajouter qu'elles étaient brillamment remplacées, pour les industries sédentaires, par les enseignes parlantes, par la représentation des denrées à vendre, taillées ou *pourtraites* sur un écusson suspendu au-dessus de la porte ou de la maîtresse fenêtre du pignon faisant face à la rue. Ce genre d'enseignes se retrouve encore dans les carrefours de nos villes, dans les bourgs et gros villages de nos provinces.

Une douzaine de chandelles de bois annonçaient un épicier ; un cheval barbouillé de noir, de gris ou de rouge, indiquait un logeur avec écurie ; une gerbe d'épis, un grainetier ; des boudins de bois noir, des saucisses en chapelet, un jambon violet taillé en pleine bûche, dénotaient un charcutier. On reconnaissait la taverne, à un pot d'étain ou à une grappe énorme ornée de ses feuilles larges comme des nénu-

phars. A la porte du barbier se balançait l'antique plat échancré, ou un pied nu, frappé par la lancette, d'où s'échappait un flot de sang. Un gant sans doigts (il n'y en avait pas d'autres), une loutre, un ours, entaillés sur l'écusson de la porte, désignaient le marchand de fourrures, ce velours de l'époque. Un castor se tranchant les génitoires avec ses dents, pour offrir le *castoreum* au chasseur, selon la légende, une vipère mordant sa queue, le pilon d'or d'un mortier, montraient l'officine d'un *triacleur*, marchand d'onguents et de drogues curatives.

A la place des brillants étalages modernes, si bien à l'œil et à la main, quelques-uns des objets mis en vente se cachaient, sans ordre, derrière des carreaux minuscules de verre enfumé, assombris sous un réseau de mailles de plomb, et défendus de l'atteinte des passants par des barreaux de fer. A peine si le marchand d'étoffes et le tailleur d'habits consentaient à exposer au vent un manteau fané, un vieux bliaud, un surcot, un pelisson passé de mode, au risque de fournir un moyen ingénieux de renouveler sa garde-robe, à quelque subtil robeur, cuirassé contre les hasards de la corde ou du pilori.

Malgré ces annonces parlantes, les marchands, dont l'industrie nous paraît le plus sédentaire, se mettaient eux-mêmes en voie pour crier ce

que les acheteurs tardaient à venir chercher dans leur logis. Ceux même dont la spécialité de fournitures ne pouvait ni s'étaler en enseigne, ni se porter sur les bras, les baigneurs et étuvistes, par exemple, ne dédaignaient pas de courir les rues en criant :

> Seignor, quar vous alez baingnier
> Et estuver sans délaier;
> Li baing sont chaut, c'est sans mentir.

Le bain était une des nécessités de la vie de nos aïeux, qui faisaient généralement usage de tissus de laine, de fourrures et de toisons sur la peau. Ce sont les prédicateurs du XIIIe siècle, nous l'avons dit dans *les Libres Prêcheurs*, qui réussirent à faire fermer les étuves, à force de tonner contre le mélange des sexes et le libertinage que favorisaient ces bains de vapeur à la sarrasine. Si leur zèle outré ne parvint pas à ruiner aussi complétement les baigneurs ordinaires, il n'y eut pas de leur faute. L'habitude du linge aidant, cette saine coutume de nos pères perdit de sa vogue ; dans les petites localités surtout, un seul baigneur put se maintenir, sur dix qu'il y avait auparavant. A partir des derniers Valois, le bain ne fut guère employé qu'en façon de médication curative, sœur de la purgation et du clystère.

A l'époque où furent rimés les *Cris de Paris*,

chacun, à la ville et à la campagne, avait la cuve de bois, où il se baignait avec les siens, où il faisait baigner son hôte. Au baigneur de Paris, on se contentait souvent de commander l'eau chaude, qu'il apportait à dos d'âne ou sur ses épaules. Le bain étant le complément indispensable de l'hospitalité, le lecteur nous permettra de glisser ici quelques détails sur cette saine coutume.

Le bain était jadis, non-seulement un principe d'hygiène et de purification matérielle, c'était un symbole de régénération morale auquel le baptême antique, l'immersion complète du chrétien, a dû son origine. Les ablutions dogmatiques des Musulmans peuvent encore nous en donner une idée. La plupart des cérémonies qui élevaient l'homme en dignité exigeaient une immersion préalable. On baignait le clerc élevé à la prêtrise; on baignait l'écuyer qui devenait chevalier, de même qu'on donnait le bain aux fiancés avant l'union intime, aux convives avant le festin. Dans l'*Ordène de chevalerie*, Hues de Tabarie répond ainsi au prince sarrasin, qui demande pourquoi l'on fait le jeune chevalier « en un baing entrer » :

Tout ensement com l'enfençons
Né de péchié ist hors des fons,
Quant de baptesme est aportez,
Sire, tout ensement devez

Issir sans nule vilonnie
Et estre plains de courtoisie;
Baignier devez en honesteté,
En courtoisie et en bonté.

La netteté parfaite des membres, au sortir du bain, avait la vertu de se «faire aimer à toutes gens», surtout aux dames «pour la druerie», et aux anges «pour la saulveté». On se baignait donc à tout propos. La nudité d'ailleurs n'effarouchait nullement nos ancêtres : à la nudité du lit, il faut ajouter la nudité du bain pris en compagnie.

Dans le vieux roman carolingien de *Fierabras*, la belle Florippe est baptisée en présence de Charlemagne et de ses barons, dont les yeux, nous apprend le trouvère, y prirent beaucoup d'agrément. Quand l'émir Balant eut été mis à mort pour avoir craché, par dédain, dans «la cuve de marbre» préparée pour sa feinte conversion, la belle néophyte somme les barons français de lui tenir promesse, et de la baptiser dans l'eau qui devait régénérer son sacrilége aïeul. Les pairs y consentent. On fait dépouiller la pucelle devant toute la baronnie, «voïant tout le barné», qui, malgré la gravité de la cérémonie, ne se montra pas indifférente aux charmes de la jolie fille.

La car avoit plus blance que n'est flours en esté :
Petites mamelètes, le cors grant et plané,

Les cheveils resambloient fin or bien esmeré.
A mains de nos barons est li talens mués,
L'emperères meismes en a i ris jeté;
Pour tant *(quoique)* s'il ot le poil et canu et mellé.
Ens ès fons c'on avoit pour Balant apresté
Ont donné (à) la pucièle sainte crestienté,
Et par nom de bautesme ont son cors généré.

Sans trop s'inquiéter de la décence, les membres de la famille se baignaient dans le même baquet de bouleau ou de sapin. Quand l'eau tiède était versée dans la cuve du foyer hospitalier, l'hôte n'hésitait pas à y entrer en présence de ses nouveaux amis. Les époux et les amants prenaient ensemble cet agréable rafraîchissement. Souvent, et pour voluptueux surcroît, à côté de la baignoire se tenaient des ménétriers *sonnant* de leurs instruments, comme on peut le voir dans une des naïves gravures qui ornent les premières éditions lyonnaises du *Compost des bergiers*.

Cette curieuse image est placée dans la partie « De astrologie », à l'explication des vertus de la planète Vénus. Les deux époux, deux amants peut-être, ont devant le cuvier de bois, où ils délassent leurs membres nus, une table toute servie, qui leur permet de prendre le repas sans sortir de l'eau, pendant que trois jongleurs jouent, en leur honneur, de la cornemuse, de la *guiterne* et du rebec.

Ce supplément joyeux de la table, dressée devant la baignoire, se retrouve souvent dans les poésies de ce temps-là. Watriquet de Couvin, qui rimait ces allégoriques poèmes vers le milieu du XIVe siècle, nous en offre un exemple dans ses *Trois Chanoinesses de Cologne*. Ces religieuses, de race noble, n'avaient de monastique que l'apparence; elles aimaient à faire fête aux chevaliers et aux trouvères, qui savaient conter de fantastiques aventures et de jolis fabliaux. Leurs cellules étaient, au dire du poète, « un fin paradis terrestre, plein d'anges, de saints et d'images, et de dous et de biaus visages ».

Or, une veille d'Ascension, « que chascun doit joie mener », Dieu lui inspire de tourner sa voie vers leur couvent, où il rencontre trois de ces nonnes de tant de quartiers, qui l'invitent à venir *s'aaiser* avec elles, banqueter et leur conter ses fabliaux les plus lestes, « si que de risées (tu) nous moilles ». Chacune de ces pieuses commères des bords du Rhin se mit sans difficulté au bain devant Watriquet, et mangea avec lui, sans sortir de l'eau tiède où trempaient ses appas.

Chascune en son baing, toutes nues,
Et la tierce sans nul desdaing
Se despoille et entre en son baing,
C'onques pour moi n'i fist dangier.

Lors comenchâmes à mengier;
Ma table estoit assez près d'èles.
Si les vis vermeilles et bèles
Et esprises de grant chaleur,
Qui leur fesoient avoir couleur,
Li bains chaus et li bons vins frois,
Dont assez burent sans effrois.
Là fûmes aise à tout point.

Nous avons vu, dans la première partie de ces études, que la femme de Constant Duhamel s'était servie de l'attrait du bain avant le repas, pour faire tomber dans le piége tendu par son mari, les femmes du *provoire*, du forestier et du prévôt. La pieuse compagne du *Prévost d'Aquilée* nous a également offert un exemple de femme ne s'effarouchant nullement du bain pris en sa présence, quand elle force son hôte, l'hermite, à entrer nu dans une cuve d'eau glacée, pour amortir l'aiguillon de la chair. L'héroïne du fabliau *des deux changeors* reçoit son amant avec le même sans-façon :

Amis, fet-èle, tant vous aim(e)
Que por vous fis fère cel bain,
Si nous baignerons ensamble.

L'état de parure de nos premiers parents semblait si peu choquant alors, que le pieux roi Louis IX se crut autorisé décemment à condamner un chevalier, pris sur le fait d'impureté, à Damiette, à être traîné par sa com-

plice à travers le camp, lié par la partie coupable, s'il ne préférait abandonner son cheval et son armure. Ducange cite, à propos des délits de ce genre, des punitions où la nudité étalée en public joue invariablement le principal rôle.

Mieux encore, dans plusieurs poèmes, lais et légendes, on voit de très-grandes dames, des reines, s'exposer nues, certains jours de l'année, à l'admiration de leurs grands vassaux, sur l'exprès commandement de leurs époux. Ainsi dans *le lai de Lanval*, la vanité du roi Candaule est largement surpassée par celle du roi Artus.

Revenons à nos cris de Paris, dont les plus étranges nous restent à noter. Jusqu'ici nous n'avons entendu crier que les braves gens ayant denrées matérielles à vendre ; il semble, en effet, qu'il n'y ait autre chose à acheter par les rues. Cependant, à côté des marchands de produits saisissables et visibles, s'égosillaient, avec au moins autant d'importunité, ceux qui offraient aux chalands les prières, les interventions miraculeuses et les joies du paradis.

Guillaume de Villeneuve le témoigne, on n'entendait partout que lamentations nasales des ordres de toutes robes, qui mendiaient sous divers boniments. D'abord les Dominicains, dits jacobins, du nom de la rue Saint-Jacques, où

était situé leur principal couvent : « Aux frères de Saint-Jacques, pain ! » Ce n'était pas par besoin que ces moines s'adressaient à la charité publique, si l'on en croit les trouvères. Dans sa *requête des Frères Mineurs*, Rutebeuf nous peint les frères de Saint-Dominique, dominant Rome et Paris, tenant sous leur influence redoutée le pape et le roi. Puissamment riches déjà, ils étaient fort amateurs de legs : « Qui se meurt, s'il ne les nomme pour exécuteurs (testamentaires), son âme affolle, » et perd pour l'éternité. Nul n'osait en parler trop haut ; le hardi poète hésite lui-même à en dire librement son avis.

Nul n'en dit voir *(vrai)* qu'on ne l'assomme,
Lor haine n'est pas frivole ;
Je qui redoute (pour) ma teste fole,
Ne vous di plus, mais qu'il sont home.

Dans sa mordante satire, *le dit des Jacobins*, Rutebeuf reprend courage et frappe sur ces redoutables frocards, en ces termes :

Premier ne demandaient qu'un peu de repostaille,
Atout un pou d'estrain, ou de chaume ou de paille ;
Le nom-dieu sermonoient à la pôvre prêtraille.
Mès or n'ont que fère d'omme qui à pié aille ;
Tant ont eu deniers, et de clercs et de lais,
Et d'exécucions *(testaments)* et d'aumosnes et de lais,
Que des basses mesons ont fet de granz palais.

L'impitoyable frondeur ajoute qu'un pareil aplomb d'orgueil et d'avarice finit toujours par en imposer aux gens candides, tant la foule est naïve.

Il n'a en tout cest mont ne bougre ne hérite *(héréti-*
Ne fort popelican, vaudois ne sodomite, *[que)*;
Se il vestoit l'abit où papelars s'abite,
C'on ne le tenist jà à Saint ou à hermite.

Viennent ensuite les Frères Mineurs que maître Guillaume tient « pour bons preneurs ». Puis, les Augustins « qui vont criant dès le matin »; puis les *Frères au sac :* « Du pain aus sas! » ainsi nommés du sac qu'ils portaient pour ensacher les aumônes en nature. Ces moines, établis en 1261 par Saint Louis, font à notre satirique l'effet de valets de charrue, ou pis encore, arrachés à leur fumier : « Chascun, dit Rutebeuf, semble vachier qui ist de son mestier. » Après ceux-là, les Carmes, dits *barrés*, à cause de la bariolure primitive de leurs frocs; comme les autres beuglant : « Pain aus barrés ! » Le bon flagelleur de moines ne se montre guère édifié de la continence de ces Carmes, de ceux de Paris surtout, dont il dit :

Li Barré sont près des Béguines,
LXX en ont à lor voisines,
Ne leur faut que passer la porte.

En voici qui crient pour les prisonniers :

« Aus pôvres (èz) prisons enserrés! » véritable mission de charité cette fois ; car on nourrissait peu souvent, même pas du tout, les malheureux confiés au geôlier. Les écoliers, venus pour étudier, criaient aussi : « A cels du Val des Escoliers ! » Ici encore il faut se garder de sourire : les conditions de l'étudiant pauvre étaient dures, aux XIIe et XIIIe siècles ; nous en avons amplement parlé en son lieu. Quant au manque de dignité de cet acte, il ne faut point le juger au point de vue moderne ; rappelons-nous que l'humilité, poussée jusqu'à tendre la main à l'aumône, était une vertu chrétienne : les pèlerinages vraiment méritoires se faisaient en mendiant son pain.

Il y a un autre sens à ce passage, c'est qu'il existait, au faubourg Saint-Germain, des religieux nommés *Frères du Val des Ecoliers*, dont Rutebeuf dit simplement : « Li Vaux des Escoliers m'enchante, ils quièrent pain et si ont rentes. »

Les croisés aussi, avant de partir pour la Terre Sainte, criaient pour leurs provisions : « Et li croisié pas ne s'atardent à pain crier. » Ainsi font les Frères nommés les *Bons Enfants;* ainsi les *Filles-Dieu,* qui « savent bien dire : Du pain pour Jhésu nostre Sire ! » Rutebeuf, qui a un trait pour chaque couvent, n'oublie pas la part de ces nonnes :

Diex a (re)nom de filles avoir
Mais je ne puis onques savoir
Que dieu eust fame en sa vie...
Je dis que ordre n'est ce mie,
Ains baras et tricherie
Por la fole gent décevoir.

Voilà qui est prouvé, les hommes de Dieu et ses filles contribuaient largement au vacarme qui remplaçait, dans les ruelles du vieux Paris, le bruit que font aujourd'hui les voitures sur nos larges voies pavées; et la plupart de ces frocards le faisaient sans nécessité et sans vergogne. A cet égard, tous les poètes du temps s'accordent avec notre vaillant Rutebeuf. Ce surcroît de mélopées lamentables, dont les moines emplissaient les oreilles des chrétiens, était une des plus tristes originalités de cette époque.

Ces Frères encapuchonnés, aux mines contrites, faisant geindre et pleurer leurs puissants poumons, écrasaient de leur pieuse concurrence les marchands ambulants et les pauvres véritables. Cependant, de l'aveu des poètes contemporains, ces apitoyeurs effrontés possédaient des couvents superbes, de vastes enclos plantés en vergers, plantureux en bons fruits et « bonnes herbes »; ils avaient de grasses basses-cours où s'ébattaient des paons et des chapons de haute graisse; ils étaient apanagés de bons vignobles, de champs fertiles, où des troupeaux de

vilains, attachés à la glèbe, besognaient de la pioche, de la charrue et de la bêche, à leur profit.

L'affirmation sempiternelle de leur intimité avec les puissances du ciel avait entouré ces hommes d'un sentiment de crainte ; on les regardait comme les favoris des anges et des saints ; on leur attribuait le pouvoir de faire miracles, charmes et enchantements. Or, bien que, selon Rutebeuf, la plupart d'entre ces moines eussent la distinction « du vacher enlevé à son fumier », de tous les commerçants ambulant et beuglant par les rues, c'étaient eux qui faisaient les plus fructueuses journées, et rapportaient le plus de pain et de deniers au logis.

Ces commerçants des denrées surnaturelles n'étaient pas les seuls qui s'enhardissent à frauder sur la qualité de la marchandise offerte, les vendeurs de denrées terrestres ne se faisaient pas faute non plus d'employer la ruse et les tromperies. Nous allons en dire quelques mots en passant.

CHAPITRE XII.

RUSES DU COMMERCE AU TEMPS FÉODAL. DITS A L'ÉLOGE DES MÉTIERS. — VALEUR VÉNALE DES SERFS.

Ce diminutif du rêve de l'âge d'or, *le bon vieux temps*, n'a jamais été qu'une expression d'une vérité relative et pour ainsi dire personnelle. Aux yeux des privilégiés de race, de puissance et de fortune, le bon vieux temps est toujours l'époque où ils jouissaient de ces glorieux priviléges. Le vieillard y lit l'amer regret de la jeunesse. Pour le peuple en décadence, c'est le temps où il rayonnait sur les peuples voisins. En thèse générale, le progrès ne saurait aller à reculons. Les siècles ne passent guère sans apporter leur contingent d'améliorations matérielles et morales, à l'humanité, dont les premières expériences se sont faites,

l'histoire entière nous le crie, sous l'énergique stimulant du besoin, escorté de la ruse et de la force.

Si l'on tient à conserver la poétique croyance à l'âge d'or, il faut réduire considérablement le sens de ce beau rêve. Résignons-nous à ne voir dans le prétendu bonheur des premiers groupes de la race des hommes, que le calme dans l'indolence, qu'une existence demi-humaine, instinctive, sans désirs, facilement satisfaite dans une contrée tiède, arrosée et fertile; quelque chose d'analogue à la période de l'ognon d'Égypte, de la banane, de l'olive et du gland doux.

A l'époque où nous avons placé nos recherches, le droit de la force, nous l'avons vu, continuait vigoureusement sa carrière; et la ruse, si naturelle aux sociétés en peine de vivre, s'y trouvait largement développée. A part quelques natures d'élite prématurément raffinées, on eût facilement pu s'imaginer que nos ancêtres de l'ère féodale s'étaient donné la tâche de rivaliser entre eux, à qui réussirait le mieux à dominer les autres, à les dépouiller, à les tromper.

Nous avons assez parlé ailleurs des abus de la force; il ne s'agit ici que de ruses et de fourberies en vue du gain. Sur ce chapitre, les poètes contemporains de Philippe-Auguste et de Saint Louis sont intarissables. Ils mettent à

cette critique spéciale la même étincelle passionnée, le même entrain, le même sel gaulois que dans leurs plus agréables fabliaux. Ces satires des vulgarités de la vie ont une franchise de réalisme, une clarté de détails, qui se rencontrent bien peu dans les manifestations littéraires des autres langues; impossible à l'érudit qui les consulte de prendre le change. Nos trouvères vont droit au but, ils atteignent au vif leurs rusés contemporains; ils les peignent d'autant mieux, qu'il n'y a pas de colère ni de sérieuse indignation dans leur fait : on sent qu'au besoin, ils imiteraient ceux qu'ils frappent avec tant de verve et de bonheur.

Le dit des Paintres est un modèle du genre, une paraphrase de ce mot décoché, encore aujourd'hui, au mensonge sous toutes ses formes: « C'est une couleur. » L'auteur s'émerveille de l'effrénée concurrence que l'on fait aux peintres et *ymagiers;* il se demande comment ils peuvent continuer à gagner leur vie; car si nombreux sont ceux qui se mêlent du métier, qu'ils pourraient conquérir, à eux seuls, les Flandres, « si li rois en Flandres les menoit ». Tous marchands peignent et colorent leurs denrées, tous soignent le dessus du panier.

A paindre aprennent païsant,
Quant à la vile vont aportant

Verjus, buche ou fruitage;
Le plus bel vont dehors mètant.

Les écrivains, les avocats colorent leurs écrits et leurs paroles, imitant en cela les barbiers, arracheurs de dents, tailleurs de robes, brodeurs, armuriers, selliers et chapeliers.

Je croi qu'il n'est nul boulangier,
Ne paticier, ne oublaier *(mcl d'oublis)*,
Se bele œvre veult faire,
Que couleur ne leur ait mestier.
Il n'est espicier, ne celier,
Ne nul apoticaire,
Ne mires, ne fuisiciens *(médecins)*,
A qui couleur ne vaille.

Les femmes de plaisir ne sont pas à dédaigner dans cette consciencieuse énumération des gens de métier qui peignent et fardent ce qu'ils offrent aux connaisseurs.

Fames qui gaingnent à leur corps
Mètent le plus biau par dehors
Pour estre regardées;
Quar tel leur porte un tornois d'ors
Qui jà n'i metroit ses effors
S'il *(si elles)* n'estoient parées.

Parcheminiers, tanneurs, cordonniers, gens de ganterie, maçons, couvreurs, plâtriers, tous ont recours à la couleur. Il n'est pas jusqu'aux *truands* qui ne colorent leurs plaies, quand « vont leur méhaing monstrant, pour plus avoir

monnoie ». Tous se font, eux et leurs marchandises, aussi *coints* et jolis que des images. Si le bon trouvère revenait parmi nous, que de couleurs d'emprunt n'y retrouverait-il pas? A peine ont-elles changé de nuances. Le jongleur lui-même, si habile qu'il soit, « tant soit sachant », s'il ne compose sa tenue, se voit exposé à être jeté sans façon à la porte, « c'on le chace en voie ».

Il n'est fableur ne batelleur,
  Ne joueur d'apertize,
S'il n'i met aucune couleur,
Nul n'aime ni ne (le) prise.

Ce qui plus fort désole notre critique, c'est la fraude qui détériore les comestibles; ce sont les tricheries des bouchers, poissonniers, taverniers, c'est surtout la couleur de ceux qui dénaturent, mélangent et droguent les vins. Cela « trop fort me déhaite », dit-il. Comme dans tous les produits de ce temps-là le clergé avait droit à la dîme, le bon trouvère la lui paye copieusement. En public, selon lui, les gens d'église se colorent de gravité et d'austérité; mais en leur privé, c'est bien différent.

Et ceux qui vestent les gris dras,
  Ce n'est mie frivole,
Peingnent, quar quant sont à privé,
  Jà n'en aiez doutance,
Ils s'esbatent tout à segré *(en secret)*
  Et récréent leur pance.

Ces faux peintres papelards, ajoute l'auteur de ce joli coup de fouet, ressemblent « à l'ymagier qui paint busche pourie » ; il leur prédit qu'au lieu de réussir à tromper les pauvres gens, ils « chéront au puis d'enfer, qui de douleur surabonde ».

Aussi chaudement trempé est *le dit de la queue du Renart*, boutade sarcastique et mordante, contre tout ce qui est « renardie et fiction ». Ici l'ironique expression de la couleur est remplacée par celle de la queue du renard. Ceux qui s'accrochent à cette longue queue sont encore les trompeurs en toute denrée et marchandise, en toute parole et invention. Le poète se garde bien, lui aussi, d'oublier les divers ordres du clergé séculier et régulier. Comme dans *le dit des paintres,* tous les métiers connus alors passent sous nos yeux ; nous ne reprendrons pas cette interminable litanie, il nous suffira de constater que le poète y donne un bon rang aux sacriléges par excellence, c'est-à-dire aux fraudeurs de cervoise et de vin, aux taverniers et à tous les maudits qui lui ont fait faire de mauvais dîners pour son argent.

Cette fois les professions libérales sont visées avec une rare malice ; tous ceux « qui de rien faire sont cras » sont accusés d'emprunter les infinis déguisements de maître Renard, dont les bons tours ont si longtemps déridé nos ancêtres.

Regnart est, quant veut, abbé,
Et, quant il veut, il est moingne,
Doïen, prestre coronné *(tonsuré)*,
Et quant vueut il est chanoingne...

Les savants, les lettrés, les docteurs, mires et physiciens, les légistes, les pédants, tous les enlatinés de la vieille France sont bons compagnons de sire Renard.

Regnart est fisicien;
Quant il veut, logicien
N'a meilleur en la contrée;
Quant il veut, Sire est de lois...

Toutes les professions lui sont familières; à toutes il excelle, au moins à faire grand bruit, grande rapine et grande tromperie.

Regnart va à court plaidier,
De tous est tenu pour sage;
Ès esglises va preschier,
Regnart va par les vilages,
Chascun attrait à sa part.

Les rois, les princes, ducs et comtes sont de sa suite, car « tout fait vers lui obéir ». Innumérable est le triomphant cortége de ce prince de la ruse; la queue qu'il traîne est plus longue que ne fut jamais la plus longue procession qui sortit d'un moutier. Enfin dit le bon railleur :

Il n'est aujourd'ui mestier,
Excepté le poullaîlier,
Qui le regnard n'aime et prise.

Ce poulailler, qui fait exception au grand culte, c'est le pauvre populaire, hélas! l'éternelle proie de toute fraude et de toute renardie; c'est la gent utile qui *labeure* pour la besogne essentielle, et à qui le travail payé « à moult petite value » est revendu à *grant cherté* et dénaturé par la fraude.

Dans ses lettres à Salvandy sur les manuscrits de la Haye, Ach. Jubinal cite une pièce de ce genre, noyée dans un vaste poème où sont blasonnés tous les péchés du genre humain. Chaque état, chaque profession y a sa part de blâme longuement motivée. Les souverains spirituels et temporels, les prélats et leur entourage, les couvents et leurs moines « si bien possessionés come mandiant », les gens d'armes et de chevalerie, les gens de lois et de droit, les marchands, artificiers (*artisans*), vitaliers, etc., tout y apparaît à son rang. C'est là une mine inépuisable à études et à citations.

Et d'abord le coup d'éperon obligé à la cour de Rome : Simon le magicien en est devenu le patron; tout s'y vend à beaux deniers sonnants, si bien que le pauvre pèlerin que l'or ne gêne guère ne peut parvenir à s'y faire écouter.

Si que la cause al indigent
Sera pour nul clameur oy;
Qui d'or n'y porte le présent
Justice ne lui est *(sera)* présent.

Une chiquenaude en passant à l'évêque qui laisse agir les grands en toute paix, n'osant contre eux « faire ni dire », quand pour le serf « est toujours plain d'ire » ; une autre aux prêtres qui se font *baratiers*, taverniers, et changent leur chapelle en cave et leur autel en tonneau ; autant aux religieux, ces fils d'orgueil, qui vont chasser *en rivière*, avec faucons, au lieu de prier, aux moines mendiants qui, selon lui,

> ... Nous preschent la poverte
> Et ont tout dis *(toujours)* la main overte
> Por la richesce recevoir.

Mais cela nous le connaissons, Rutebeuf et ses confrères nous en ont assez parlé ; ce qui revient le mieux à notre propos, ce sont les marchands, qui tous ont *la Triche* pour guide. Dans ce chapitre, le huitième du poème, on revoit défiler le bizarre cortége des fraudeurs et des fripons. L'usurier et le Lombard vident nos bourses de nos « riches *nobles* d'or roials et nos esterlings de fins métals ». Triche s'est fait drapier, argentier, orfévre.

> Triche est auci de nostre ville
> Riche espicier, mais il avile *(avilit)*
> Au plus sovent sa conscience,
> S'il sa balance a trop soubtile.

Triche fait son gain du péché d'autrui, pré-

parant et vendant les couleurs « dont se blanchent les fémelines », aidant l'orgueil des bourgeoises et leur vendant l'hermine, le menu vair, la zibeline, dont elles se couvrent, pour se parer.

Si com madame la comtesse,
Selon q'affiert à sa noblesse,
Se fait furrer de sa pellure,
Ensi la vaine escuièresse,
Voire et la sotte presteresse,
Portent d'ermine la furrure.

Les fraudes du vin, du claret, de la cervoise ont ici leur part. Le poète reproche à l'initié de Triche de contrefaire, « de son engin, le vin françois, le vin du Rhin ». Les taverniers étaient déjà fort audacieux dans cette abominable fourberie, particulièrement odieuse aux clercs et aux trouvères.

Triche est tout plein de décevance
Quant il, par si fol alliance,
Tants vins divers sait faire unir :
D'Espaigne, Guyène et de France,
De quoy le gaing puet avenir.
Mais s'il porra vin fort tenir
Bien sciet del eaue fresche emplir.

Triche est partout, en Orient, en Occident : « Triche en Bordeaux, Triche à Civile (Séville); Triche en Paris achate et vent. » Triche est à Florence, à Venise, aussi à Bruges, aussi à

Gand; « à son agart aussi s'est mise la grant cité sur la Tamise ». Outre ces villes déjà renommées pour leur grand trafic, Triche est sur mer et sur terre, dans les plaines et dans les montagnes, au village et au château. De même que les habitants des villes, le pauvre paysan se plaint de Triche « partout communément. »

De tous mestiers que l'en aprent
Triche est apris, et son gaing prent.

Dans l'imagination de l'auteur, tout autres étaient les marchands et gens de *clergie* du temps passé; ceux-là étaient loyaux, de bonne foi et modestes; les poètes ont toujours cru au bon vieux temps.

Ce qui jadis fust courtoisie,
Ore est tenu pour vilainie,
Et ce qu'en loyalté tenoit,
On le dist ore tricherie.

A ces diatribes si réalistes, si naïvement véridiques, correspondent, en manière de contraste, des pièces élogieuses, vraisemblablement commandées aux trouvères, en quête de bons salaires, par les jurandes et maîtrises de certains corps de métiers. De pareils chants étaient pour la corporation le complément glorieux de la caisse où se trouvait déposé le trésor commun, de la châsse où trônait le saint patron. C'était un état de service dressé par la poésie,

une consécration de la dignité professionnelle de telle ou telle part de l'activité générale.

Moins piquants que les satires, ces petits poèmes fourmillent également de traits de lumière sur les usages intimes : l'historien des modestes occupations du moyen âge peut s'y renseigner sur les facilités de vivre que possédaient déjà nos aïeux et sur les lacunes de l'économie familiale que la science a peu à peu comblées. Ces études contiennent plus de philosophie sociale qu'on ne serait tout d'abord porté à le supposer : on y apprend la raison de la rareté des produits fabriqués et de la lenteur de l'échange avec les nations voisines.

Aucune de ces puissantes machines qui, chez nous, reproduisent par milliers à la fois l'objet nécessaire, dont le type est adopté par l'usage ; aucun de nos merveilleux moyens de viabilité destinés à activer les relations entre les peuples. La longue période féodale ne fait pas un progrès, à cet égard, sur les procédés industriels de l'antiquité. Tout s'y fait à la main, tout s'y transporte par bêtes de somme, malaisément, à travers mille dangers.

Cela d'ailleurs explique à merveille la charmante variété de forme des ustensiles et objets mobiliers de ce temps-là. Chacun de ces produits de la main recevait l'empreinte du caprice artistique, et s'ornait à la fantaisie personnelle,

au goût de l'ouvrier qui le manipulait jusqu'à parfait achèvement. Dans cette lente fabrication se trouve aussi la cause de la cherté des choses les plus essentielles à la vie, et de la modeste consommation qu'en faisaient les classes inférieures. Combien de siècles fallait-il attendre pour voir le populaire, « la gent menue », fourni de linge, vêtu, chaussé et à peu près pourvu de meubles? Ceci était la tâche des infatigables collaborateurs de fer et de feu, destinés à remplacer l'esclave courbé sur un travail écrasant; or ce rôle rédempteur de la machine dans l'avenir est à peine soupçonné aujourd'hui.

Nous voilà bien éloignés de notre sujet, *le dit des Fèvres* va nous y ramener. Cette petite pièce de vers est un éloge emphatique des forgerons; vrai cantique en l'honneur de la préparation du fer, qui y est naturellement placé bien au-dessus de toute autre profession. Supprimer celui qui travaille le fer, c'est, dit le poète, forcer le monde à ne plus pouvoir ni semer, ni planter, ni faire charrois, ni trancher viande; car le fèvre forge de sa main « le coutel dont on tranche le pain », la bêche, la houe, le pic, la masse; il fait « les grils à rostir harens et les ains à prendre merlens ». Jamais clerc ne pourrait avoir livres à étudier, si le fèvre ne forgeait les fers « agus de quoi l'on fet le parchemin ».

Ni ne seroit pavé chemin,
Se fèvres ne fet les martiaus
De qoi l'en brise les quarriaus.

Rois, chevaliers ni prêtres ne chevaucheraient, si le forgeron ne faisait « fers à ferrer cheval », et les étriers et les éperons. Ménestrels jamais ne chanteraient si le fèvre ne forgeait outils pour fabriquer leurs instruments. Également ceux qui taillent le drap pour robes, comment s'y prendraient-ils sans les « aguilles et les cisailles » que fèvres leur font? Et les buveurs très-illustres, ceux qui se gaudissent à boire le vin en mangeant gaufres, que deviendraient-ils sans ces maîtres ouvriers?

Fèvre fait les haches tranchant
Aus vingnes à ces païsans,
Dont il taillent vingnes et treilles,
Et aus blés (à) scier fet faucilles...
Fèvres font les fers aus oublies
Et fers à gaufres embeurrées.

Sans les fèvres, comment eût-on taillé « le sépulcre où Dieu fust mis »? Aussi le poète déclare-t-il qu'ils doivent être mieux honorés que certains clercs tonsurés. Enfin ces braves gens peuvent se vanter que le siècle n'a si haut personnage, fût-ce l'empereur de Rome, qui puisse se passer des services de leur métier. Le trouvère prie en terminant les fèvres qui cet

éloge ouïront « qu'il li doingnent argent ou vin », pour sa récompense.

Voici *le dit des Boulangiers;* cette fois l'auteur signe son œuvre, il a nom Robins. Si nous n'avions encore dans les oreilles l'hymne des forgerons, nous apprendrions de lui que sur tous états celui des boulangers doit avoir la préférence.

Je le vous os(e) bien témoingnier,
Que lor mestier est le plus chier
Et le plus bel et le plus gent,
Et qui plus soustient povre gent.

Robins attendait sans doute grand profit de ses vers; la corporation s'était-elle engagée à le rassasier indéfiniment de pain et de galettes? Il s'élève à la hauteur de l'ode et fait défiler sous nos yeux tout ce qui vit autour de la farine, depuis le rat qui ronge les sacs, le coq, la géline, le moine, la nonne, « car boulengier à tous en donne », jusqu'au sacristain qui entame et goûte le *tortil* « fet pour offrir à la messe ». Il se grise dans la contemplation de toutes les créatures qui vivent autour du fournil, et jette le mépris aux métiers de luxe, comparés à celui du boulanger.

Je ne pris(e) pas œvre d'orfèvre
Ung bouton rouge d'églantier;
Quel bien vient-il de lor mestier,

De lor granz coupes noiélées
D'or et d'argent, longues et lées?

Il n'est qu'un métier, celui de trouvère, le sien, que Robins mettrait volontiers au-dessus de celui de boulanger; parce que le métier de trouvère est de tous le plus indépendant: il s'exerce « enz taverne et en place », partout où vient l'inspiration; et aussi sans doute parce que les vers glorifient les autres œuvres des hommes.

De même saveur pompeuse est l'apologie des *changeors*, sans lesquels personne, pèlerins ni « marcheanz qui vont foirres querre par toutes les estranges terres », ne pourraient courir le monde, faute de pouvoir changer monnaie. A ceux-ci l'auteur demande, dans ses derniers vers, pour payer ses éloges « par honneur et courtoisie », qu'ils lui donnent « argent sans contredire ».

Tel est le *dict des Cordouaniers*, auxquels le flatteur, en terminant la curieuse litanie de leurs mérites, réclame modestement de quoi faire restaurer sa chaussure, chaque fois qu'il en aura besoin: « De coi il face refaitier ses solers, s'il en a mestier ».

Puis *le dit des Tisseranz* qui sont à leur tour les artisans les plus utiles de la terre. Sans eux tous les hommes, fussent-ils rois ou ducs,

« reines et comtesses, nonains et abesses », iraient tous nus, même les jours de pluie, même les jours de fête ; ce qui « ne seroit gaires biaux ». Ici encore la petite requête finale pour demander draps et tissus, dont a besoin le trouvère, et qu'il ne saurait prendre ni dérober, « tolir ni embler ».

Ainsi est-il du dit des *Cordiers* que « tos li monde doit amer », et de celui des *Bochiers*, lesquels « dépiècent li bués par cartiers », et dont les restes servent à alimenter taut d'autres métiers : tanneurs, mégissiers, chaussetiers, tisseuses, fileuses de laine, etc.

Si notre but était d'inventorier, par le menu, les détails du commerce et de l'industrie, à cette époque, ce serait ici le cas de montrer combien de séductions offraient déjà les marchands à leurs contemporains, et les raffinements qui entraient dans les ustensiles usuels. Les dames surtout avaient largement à choisir pour vider leurs bourses dans les escarcelles de cuir de nos infatigables crieurs. La citation suivante, empruntée au *dit des Merciers*, publié par M. C.-M. Robert, suffira à nous en donner une idée.

J'ai les mignotes ceinturètes,
J'ai beax ganz à damoiselètes,..
J'ai escrins à mettre joiax,
J'ai borses de cuir à noiax *(à glands)*...

J'ai de bon loutre à péliçons
J'ai hermines à siglatons...
J'ai les doex *(dés)* à costurières,
J'ai les diverses aumosnières
Et de soie et de cordoan *(cuir de Cordoue)*
Bouclètes à mettre en solers *(aux souliers)*,
J'ai bèles espingles d'argent,
Si en ai d'archal ensement,
Que je vent à ces gentix femes;
J'ai beax cuevrechiefs à dames...

Seriez-vous curieux de connaître la liste des objets qui garnissaient un ménage, une maison des champs bien montée? Vous pouvez vous satisfaire en lisant *La ditée des choses qui faillent en mesnage* (nouveau recueil de fabliaux, 2e vol.); ou bien *Le dit du mesnage* publié par Trébutien. *L'oustillement au vilain*, édité par Fr. Michel, nous ouvrira un logis plus modeste, une chaumière de paysan. L'auteur du premier de ces trois dits, celui des choses qu'il faut en ménage, avoue spirituellement que le ménage est un instrument à deux tranchants, qui taille richesse ou pauvreté, selon que les gens s'y entendent.

Li uns empruntent, li autres vendent,
Li uns achètent, li autres rendent
Aus marcheans.

Le malin trouvère qui en est l'auteur parle de cet état par expérience; il y a vécu, assure-

t-il, dix ans entiers, et sait ce qu'il en coûte. Il est permis de supposer qu'à force de prendre à crédit, il a fini par rendre tout au marchand. A l'exemple d'Adam de la Halle, son contemporain, il est bien capable d'avoir aussi abandonné sa femme, sous l'impudent prétexte que sa faim amoureuse était apaisée : « car mes fains en est apaiés »; et cela pour courir librement les aventures et s'en aller débiter ses rimes par pays.

C'est donc par expérience que notre maître rimeur énumère les choses dont il s'est vu obligé de garnir sa maison. Instruments de culture : fourche, herse, soc, *ratiau*, *flaiau* (à battre en grange), coutre, charrette et charrue; *cognier*, vans, corbeilles, boisseau, marteau, serpes et faucilles, seilles, sacs et *blutiau ;* puis la literie au grand complet, à peu près comme la nôtre, moins l'édredon que remplaçait la toison ou quelque fourrure commune. Puis les instruments du foyer, du four et ceux de la table, moins la fourchette et les ustensiles de verre, moins aussi bien entendu la pince à sucre, la spatule à sel, voire même le sucre et le sucrier; mais bien les pots, pichets, hanaps, *platiaux*, écuelles de bois et d'étain, mortier au sel, sauciers, couteaux, cueillers « de bois et de tremble ». Puis les objets de toilette et ceux destinés au nourrisson :

Liens à bers et le berceil
Faut pour l'enfant, et le malleil *(le maillot)*
Et la bavète;
La nourrice faut, la cornète *(flacon de corne)*
Où le lait est que l'enfant tête.

Et mille autres choses encore; il se répète plutôt que de rien oublier, car, ajoute-t-il, « C'est sans mesure », et c'est à désespérer.

Détail caractéristique dans un inventaire du temps des Croisades : les *varlets* et les *chamberières* y sont énumérés pêle-mêle avec la basse-cour, avec les chats, les chiens, les vaches et les brebis; les bouviers y prennent place au milieu des bœufs, des charrues, de la « fourche au fiens et la civière ». Ce renseignement s'encadre parfaitement avec les autres détails d'économie domestique que ces siècles nous ont laissés. Un exemple de ce mépris de la dignité humaine, pris en haut lieu, aux environs du trône et de l'autel, suffira à nous édifier à cet égard.

Dans les pièces originales conservées au très-intéressant musée des Archives Nationales, se trouve un acte d'une signification étrange, presque scandaleuse, aux yeux des hommes d'aujourd'hui. C'est un acte confirmatif, dressé par Louis VII, pour assurer l'exécution d'une transaction amiable, faite entre son père Louis le Gros et Guinebaud, abbé de Saint-Magloire

de Paris. En voici le résumé, emprunté au catalogue si habilement rédigé par la direction des Archives :

« Un homme de la famille (un serf) de Saint-Magloire avait épousé une jeune fille nommée Sehes, issue d'une famille royale, *ex regalia familia procreatam*, en d'autres termes serve du roi. Ce mariage déplut fort à l'abbé et à ses moines, qui se plaignirent de ce que leur église serait privée des fruits (du part, du croît) de l'union de leur serf avec la serve du roi (ce qui diminuait d'autant la valeur du troupeau humain de l'abbaye). Louis VII, pour mettre fin à ces plaintes, ordonna que les enfants issus de ce mariage seraient partagés également entre lui et l'abbaye. »

N'y a-t-il pas là un avant-goût du fameux Code Noir, que nous avons eu tant de peine à abroger? Cela nous remet également en mémoire la façon dont le code de la courtoisie, si élevé qu'ait été son idéal, appréciait les amours rustiques. S'il arrive à un chevalier de rechercher l'amour d'une paysanne, dit crûment André le Chapelain, cela ne peut guère se faire autrement que par l'irrésistible impulsion du rut, comme il advient naturellement au cheval et au mulet, « *sicut naturaliter equus et mulus ad veneris opera promoventur* ».

La belle Éléonore d'Aquitaine, qui tenait

cour d'amour sur ses domaines, et dont nous avons cité les pittoresques arrêts, était-elle, sur ce délicat chapitre, d'une autre opinion que son royal époux? Aurait-elle hésité à signer la convention de partage des produits de sa serve et du serf mâle provenant du troupeau d'esclaves des moines de Saint-Magloire? Il est bien permis d'en douter.

CHAPITRE XIII

MIRAGE DES PAYS ORIENTAUX. — MIRES ET CHARLATANS. — L'ARGENT ET LES ARGENTIERS.

Cette société si agitée, si vivante, devait une bonne part de son originalité à la fascination qu'exerçaient sur elle les contrées orientales, où tant de merveilles et de dangers étaient semés sous les pas du voyageur. En attendant que Colomb vînt donner à l'activité des races latines la seconde moitié de notre globe, qu'il découvrît en cherchant, lui-même, *le Cathay* et *Cipangu la dorée*, l'imagination de l'Europe féodale se portait vers les mystérieuses régions de la Terre-Sainte, de la Tartarie, de l'Inde et de l'Égypte ; elle errait à la suite des quelques voyageurs qui avaient osé franchir le seuil de ces pays ensoleillés, où l'on plaçait le Paradis terrestre et l'empire du « Prestre Jehan ».

La fantaisie populaire brodait avec délices sur ces vaillantes enjambées du commerce, qui avaient soulevé un coin du voile sous lequel se cachait la terre des épices, des aromates, des pierres précieuses, des reliques et des talismans. Sans être très-nombreux, les marchands héroïques, dont les aventureuses étapes avaient noms Damas, Bagdad, Jérusalem, Trébizonde, Samarkande, étaient déjà moins rares qu'on serait porté à le croire.

Dès avant les Croisades, les grandes cités commerçantes de l'Asie, au nombre desquelles il faut historiquement placer Jérusalem, recevaient la visite des marchands occidentaux. C'étaient, la plupart, des Italiens des opulentes républiques de la Péninsule, des Grecs du Bas-Empire et des Francs du midi de la France, qui tous avaient des caravansérails particuliers à leur nation, dans les principales villes du Levant. Les marchands francs n'allaient guère, il est vrai, au delà d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie; mais c'était assez pour stimuler l'appétit du merveilleux.

Jacques de Vitry nous apprend que le premier germe des chevaliers de Saint-Jean, plus tard chevaliers de Rhodes, puis de Malte, avait été fondé à Jérusalem dès le xe siècle, sous la forme d'un hospice destiné aux chrétiens Francs, qui y accouraient poussés, les uns par amour

du commerce, les autres par zèle de dévotion : *Alii causâ negotiationis, alii causâ devotionis et peregrinationis.* Souvent même, à l'exemple des pèlerins de la Mecque, les pèlerins chrétiens mêlaient ensemble le zèle du commerce et celui de la dévotion.

Glaber, qui vivait au commencement de la troisième race, ajoute aux motifs donnés par Jacques de Vitry, la vanité et le désir de se faire admirer au retour : *A vanitate multi proficiscuntur, ut solum modo mirabiles habeantur.* Guillaume de Tyr confirme de tous points ces renseignements, ainsi que l'assertion de Glaber sur l'existence de foires régulières à Jérusalem, lesquelles attiraient dans la ville sainte un grand concours de populations.

Ces coureurs d'aventures, frères consanguins des errants de la chevalerie, ne racontaient pas très-fidèlement ce qui les avait frappés dans leurs pérégrinations, et rarement ils l'écrivaient. La cervelle encore troublée par des dangers, des fatigues, des privations de toute sorte, ils remplissaient, au retour, les oreilles des foules avides de nouveautés, d'un fatras de notions bizarres, fabuleuses, exagérées. Recueillies par les compilateurs et les poètes, ces étranges récits faisaient ressembler, à s'y méprendre, les érudits de ces siècles aux charlatans qui partageaient avec eux l'admiration et le

respect de l'opinion contemporaine. Ceux d'entre eux qui nous ont laissé des relations ont également surchargé leurs souvenirs de voyage, d'une foule de contes absurdes et de fantastiques visions, que l'on croirait inventés pour entretenir le renom merveilleux de ces contrées, où la nature se plaisait, disait-on, à changer en caprices les plus essentielles de ses lois.

Ainsi, dans la relation de Jean du Plan Carpin et de N. Ascelin, moines envoyés, en 1246, au cœur de l'Asie, par Innocent IV, on rencontre une race d'hommes sans langues et sans jointures aux jambes, qui, une fois à terre, ne peuvent se relever; puis une autre race, dont les femelles seules ont figure humaine, et dont les mâles sont à face de chiens. On y apprend aussi que Gengis-Khan fut arrêté dans ses conquêtes par les roches d'aimant des *Monts Caspians*, qui arrachaient à distance le fer des flèches de ses soldats.

Le juif espagnol Benjamin de Tudela, dont la pérégrination date de 1173, a vu à Damas une muraille de verre, faite par art magique et percée de 365 trous, où passaient tour à tour les rayons du soleil, afin de marquer les jours de l'année. Près de l'antique Babel, il a aperçu de loin les ruines du palais de Nabuchodonosor, rendues inaccessibles par des dragons qui y ont établi leur repaire.

Dans le voyage de Guillaume de Rubruquis, envoyé par Saint Louis au chef des princes Tartares, on traverse une vallée étranglée par d'effroyables roches, au sein desquelles veillent des démons qui ont la vilaine habitude d'arracher aux voyageurs leurs entrailles; ce que l'on évite en récitant le *Credo*. Il y est encore question d'une province fortunée, où les voyageurs qui y pénètrent ne vieillissent plus, tant qu'ils y séjournent.

L'Arménien Haiton, qui courait le monde à la fin du XIIIe siècle, cite, entre autres merveilles, celle d'une province de Géorgie, nommée *Hamsen*, si ténébreuse qu'on n'y peut rien apercevoir, et que nul n'ose y entrer, bien qu'elle soit peuplée comme les autres; ce qui se connaît au bruit de hurlements humains, de chants de coqs, de hennissements de chevaux, et par le courant d'un fleuve qui sort de cette sombre contrée et en apporte des débris. Cela, ajoute-t-il, il n'aurait pu le croire, s'il ne l'avait vu de ses yeux.

Dans le précieux voyage de Marco Polo, on surprend aussi des fantaisies de ce genre : les rubis de Ceylan, grands d'une palme; les diamants du royaume de Murfili, que l'on extrait de vallées profondes, inaccessibles, par l'intermédiaire de certains aigles blancs, qui les rapportent incrustés dans des pièces de viande

qu'on leur jette, ou mêlés à leurs excréments, s'ils ont avalé l'appât. Autre avant-goût des *Mille et une Nuits :* on y rencontre l'oiseau *Ruc* ou *Roc,* dont les plumes ont dix pas de longueur, et qui sont de force à emporter un éléphant.

Laissons un moment ces adorateurs du merveilleux et constatons que le courant de voyageurs, déjà établi dans les pays orientaux, nous autorise à supposer qu'un mobile plus réel, plus positif, dut se cacher sous le saint zèle qui a, si longtemps, passé pour l'unique inspirateur des Croisades. Le haut commerce de ce temps-là déplorait vivement les difficultés apportées, par la domination musulmane, à ses relations avec les contrées orientales. Les émules de l'illustre famille italienne, dont Marco Polo, l'un des membres, a raconté les pérégrinations facilitées jusqu'à la Chine par l'unité de domination, œuvre de Gengis-Khan et de ses successeurs; ces conquérants pacifiques de l'échange commercial ne cessaient d'envier aux sectateurs de Mahomet les postes splendides qu'ils occupaient sur la route centrale des trésors du monde.

Nos pères rêvaient la possession d'une partie de la Syrie et de l'Iran, qui avoisinaient la Tartarie au nord, et au sud le golfe Persique, où aboutissait la meilleure part des richesses

de l'Inde. Antioche, Damas, Samarkande, Mardin, Bagdad, Bassora, Ormus, ces villes aux noms étranges et poétiques les fascinaient à distance. Leurs regards de convoitise n'oubliaient pas non plus l'Égypte baignée par la mer Rouge de la légende biblique, dont les vaisseaux apportaient, au marché du vieux monde, la soie, les perles, l'or, l'encens et les aromates. Ils savaient que cette vieille terre des Pharaons voyait passer, sur son Nil, les canges des Éthiopiens, apportant aux rives de la Méditerranée le sucre, l'ivoire, le baume, les bézoards, les herbes aux miraculeuses vertus, les résines parfumées et toutes les richesses de l'Afrique.

Si ce but commercial n'apparaît pas nettement dans les récits qui nous sont restés des premières Croisades; si l'élan qui entraînait les peuples à délivrer le tombeau de Jésus paraît être l'unique but des invasions armées de l'Occident, c'est que les chroniqueurs, clercs la plupart, ne voyaient de vraiment digne d'intérêt que la cause religieuse. Cependant, même sans preuves directes, fournies par l'histoire, on pourrait affirmer ce but matériel, en relevant avec attention les traces du commerce de l'Occident, à cette époque.

A mesure que se multiplient les départs des croisés, les visées de richesse mondaine et de

domination temporelle s'affirment, et les historiens les recueillent. L'extrême jalousie des Grecs qui tenaient à garder la porte de la contrée aux trésors, et les sournoises allures des Vénitiens, parvenus déjà à lier avec les Califes ces rapports qui firent de leur ville, jusqu'à la découverte du cap de Bonne-Espérance, le coffre-fort de l'Europe, suffiraient à nous éclairer à cet égard.

Saint Louis, choisissant l'Égypte pour atteindre la Terre-Sainte, obéissait sans doute à une impulsion, dont peut-être ne se rendait-il pas compte; il allait conquérir le point de jonction du transit universel. Si le but n'était pas ouvertement avoué, il s'accentuait.

Sanute, qui a révélé au XIIIe siècle les profits de ce luxueux entrepôt, avait calculé, avec une gravité d'économiste moderne, les immenses revenus apportés au Soudan du Caire par le transit des produits des Indes et de l'Éthiopie. Il conseille aux princes européens de préparer leurs projets de croisade, en commençant par interdire à leurs sujets le commerce avec l'Égypte, dont le Soudan perdrait ainsi, lui et les siens, la cause principale de sa puissance, de ses revenus et de sa gloire : *Quod magna pars honoris, reditûs, proventûs et exaltationis Soldani et gentium illi subjectarum, est propter speciariam* (épicerie), *et alia multa mercimonia.*

Dès la première Croisade, Guillaume, seigneur de Montpellier, avait étudié aur les lieux la question commerciale, au profit de son pays, nous apprend Clicquot de Blervache. A son retour, il entreprit d'affranchir les négociants de Montpellier de l'intermédiaire des Génois et des Vénitiens, et y réussit, lui et ses successeurs, si bien, « que les Génois, jaloux, vinrent, en 1169, ravager Maguelone et le port de Lattes, devenu le rendez-vous du commerce de la Méditerranée ». L'affaire fut apaisée par les bons offices des Pisans.

Sous Philippe le Bel, dont le génie réaliste tranche vivement avec la haute sentimentalité de son aïeul, le but commercial des pèlerinages armés prend le pas sur le but religieux; du moins il s'affiche ouvertement. Une lettre adressée à Clément V par le dernier grand-maître des Templiers, dont le but, en l'écrivant, a pu être de détourner les accusations d'avidité qui se multipliaient contre son ordre, nous est, à cet égard, un sûr renseignement. Cette lettre, citée par de Guignes, dans son traité « Sur l'état du commerce des Français en Orient, avant les Croisades », engageait le Pape à défendre aux vaisseaux des Croisés le transport des marchandises. Elle nous apprend que le Soudan d'Égypte prélevait des droits si énormes sur les Chrétiens, que, de trois vaisseaux, on abandon-

nait le chargement de l'un pour acquitter l'entrée des deux autres : *Ità quod de tribus navibus, sive de onere trium navium, benè recipiunt seu tollunt unam.*

Les chevaliers eux-mêmes, depuis la prise de Constantinople, à la fin du XIIe siècle, et la mise au pillage de l'empire grec, pensaient moins à délivrer le Saint Sépulcre qu'à acquérir, en se croisant, des fiefs et des baronnies. La lettre à Clément V, que nous venons de citer, va jusqu'à accuser les marchands chrétiens de porter des armes aux infidèles, trahison dont les véritables Croisés recevaient grand dommage : *Multa damna recipiunt ex hoc Christiani, propter lanceas et alia arma quæ mali Christiani deferunt et portaverunt Saracenis.* La candeur de cette épître ne sauva pas les Templiers : ces accusations furent les pièces les plus considérables de leur procès.

Un an ou deux avant leur condamnation, un plan rationnel de Croisade, proposé à Philippe le Bel, débutait par la saisie des richesses, mal acquises, de l'ordre du Temple, pour fournir aux frais de l'expédition. Digne prédécesseur de Jacques Cœur, l'auteur anonyme de ce plan donne au roi le conseil de ne rien épargner pour s'emparer de l'Égypte, dont le Soudan perçoit, affirme-t-il, sur le transit du commerce, la somme, énorme pour l'époque, de six cent

mille besans d'or (valant 6 florins l'un), *sexties centum millia bysantiorum auri;* puis, la conquête accomplie, de placer sur le trône du Caire son second fils, Philippe. Les dépenses faites pour la flotte, ajoute l'habile conseiller, seront largement compensées par l'emploi des vaisseaux, après la guerre, au transport des épices et aromates : *Ne sint otiosi, species aromaticas et res alias nobis utiles reportabunt.*

Ces contrées d'un abord difficile jouaient le rôle doré, l'attraction séduisante, que les pays découverts par Colomb et Albuquerque jouèrent au XVIe siècle. Qu'y avait-il d'étonnant à ce que les princes, les seigneurs et les papes multipliassent leurs efforts, pour conquérir cet Eldorado du premier moyen-âge, indépendamment de la délivrance du tombeau du chef de leur religion ?

Revenons à notre sujet. Les fantaisies des érudits, les parades des charlatans, les légendes des moines tablaient toutes sur les prodiges de l'Orient : les *mires*, les *physiciens*, les *triacleurs* vendaient les talismans de l'Inde et les bézoards de l'Afrique ; les moines offraient à l'adoration les reliques de la Thébaïde et de la Terre-Sainte. C'est sous l'attrayant mirage des contrées, d'où l'on voyait s'élancer, chaque matin, les gerbes d'or du soleil, que s'écrivaient ces étranges traités : l'*Image du monde ;* la lettre

apocryphe d'Alexandre à Aristote : *De rebus Indiæ mirabilibus;* le livre du docteur Albertus Magnus : *De virtutibus lapidum quorumdam,* et tous les lapidaires, bestiaires et volucraires cités par nous dans une précédente étude. Sauf leur ton de sincérité béate, ces élucubrations fantastiques font ressembler les docteurs, qui s'adonnaient alors aux études d'histoire naturelle et de cosmographie, à autant de véritables charlatans.

Les guérisseurs ambulants se vantaient, à qui mieux mieux, d'avoir été quérir, dans ces lointains pays, les remèdes puissants, les pierres d'insigne vertu, les talismans infaillibles qu'ils distribuaient pour quelques mailles aux badauds éblouis. Or, en ce temps-là, les badauds, c'était à peu près tout le monde; le vénérable Vincent de Beauvais, Bartholomeus Glanvil, Albertus Magnus, le docte Richard de Fournival et tant d'hommes restés célèbres étaient du nombre des hallucinés. Personne d'entre eux ne se fût avisé de douter de la vertu de l'œil de Griffon, sur lequel le roi Robert faisait prêter serment à ses vassaux, ni de l'efficacité des deux pierres « valant contre tous venins » que le roi Charles V portait toujours sur lui, comme il est mentionné dans l'inventaire de ses meubles, rédigé en 1370.

Les appétissantes hyperboles du fabliau *de*

Cocagne, dont le nom a passé dans notre langue, sont dues à ces pittoresques visions. Le trouvère, qui nous a décrit cette terre de papimanie où, quelques siècles plus tard, devait voyager à son tour la railleuse imagination de Rabelais, nous montre ce pays de Cocagne, fertile en toutes délices, en toutes facilités de vivre : rivières de bon vin ; boutiques ouvertes, où l'on choisit sans payer ; tables toujours servies, à la disposition du passant ; danses perpétuelles ; femmes jeunes et « de grant biauté » à tous souriantes, que l'on n'épouse que pour douze mois ; fontaine de Jouvence dont l'eau rajeunit, comme l'air de la province découverte par Rubruquis.

Quel sensuel idéal que celui de ce pays de Cocagne ! Et dire que le trouvère qui l'a chanté n'y a pas fixé sa demeure ! Envoyé dans cette terre benoîte par « l'apostoile » de Rome (il y a eu de bons papes), pour y faire pénitence, le maladroit avait eu l'imprudence d'en sortir pour l'indiquer à ses amis, et le malheur irréparable de n'en plus retrouver le chemin.

Même origine est celle de l'ébouriffante parade, rimée par Rutebeuf sous ce titre : « Le diz de l'Erberie ». Jamais plus joviale satire ne fut décochée aux débiteurs de thériaque et d'onguents. Après avoir félicité ceux qui l'en-

tourent de la chance admirable qu'ils ont eue de le rencontrer, le héros de cette pièce malicieuse s'annonce en ces termes :

Je suis uns mires,
Si ai estei en mainz empires;
Dou Caire m'a tenu li Sires
Plus d'un estei.
Lonc tanz ai avec li estei,
Grant avoir i ai conquestei.

Il a touché à un port du royaume du Prestre Jehan, où la guerre l'a empêché de pénétrer ; il s'y est procuré à grands frais des pierres « qui font resusciter le mort », et d'autres de plus grande vertu encore, dont celles-ci par exemple :

Cil qui les porte
N'a garde que le lièvre l'emporte,
S'il se tient bien.

Il montre des herbes cueillies « ès deserts d'Inde et de la terre Lincorinde qui siet sur l'onde », lesquelles guérissent tous maux et donnent du ton aux amoureux. La fièvre, le mal de dents, les hémorroïdes « qui la vainne dou cul vos bat », les hernies, la goutte, le mal du foie, la pierre, la surdité ne résistent pas une heure à ses oignements. Fier comme un vrai compagnon d'Alexandre, il dit superbement : — Regardez-moi !

Or m'en créeiz,
Vos ne savciz qui vos véeiz;
Taisiez-vos, et si vos séeiz.

Après les vers, la prose, où les fanfaronnades vont *crescendo*. Ce merveilleux mire ne souffre pas qu'on le confonde avec la tourbe « de ces povres prescheurs, de ces povres herbiers qui vont par devant les moustiers », sur les places des églises, ni avec aucun de ceux qui « estendent un tapiz » pour y étaler le contenu de leurs boîtes et sachets.

« Sachiez, dit-il, que de ceulx (là) ne suis-je pas ; ainz suis à une dame qui a nom madame Trote de Salerne, qui fait cuevre-chief de ses oreilles, et li sorciz li pendent à chaainnes d'argent par desus les espaules ; et sachiez que c'est la plus sage dame qui soit enz quatre parties dou monde. Ma dame si nos envoie en diverses terres et en divers païs... jusqu'en la forest d'Ardanne, por occir les bestes sauvaiges et por traire les oignemens, por doneir médecines à ceux qui ont les maladies ès cors. »

Puis il énumère et explique les maux de l'homme, selon les philosophes, et donne gratis des recettes à la foule, s'interrompant de temps à autre, pour la prier de se signer devant tel ou tel onguent, d'ôter les chaperons et de tendre les oreilles, pour mieux voir et mieux ouïr. En passant, il nomme les monnaies qui

ont cours à Paris, à Orléans, à Chartres, à Londres et au Mans. Si les pauvres gens n'ont denier ni maille, il recevra en paiement du pain et du vin pour lui, de l'avoine pour son cheval; car il n'est pas à pied le bienfaiteur du genre humain ; il acceptera aussi « une messe du Saint Espérit » pour dame Trote. Une dernière citation nous montrera combien son langage a de points de rapport avec l'idiôme de ses confrères d'aujourd'hui.

« Ces herbes, vos ne les mangereiz pas ; car il n'a si fort buef en cest pays, ne si fort destrier que c'il en avoit aussi groz com I pois sor la langue, qu'il ne morust de mal-mort, tant sont forts et ameires ; et ce qui est ameir à la bouche, si est bon au cuer. Vos les metreiz III jors dormir en bon vin blanc ; se vos n'aveiz blanc, si preneiz vermeil ; si vos n'aveiz vermeil, preneiz de la bele yaue clère ; car tel a un puis devant son huix, qui n'a pas I tonnel de vin en son célier. Si vos en desgeunereiz par XIII matins. »

Rutebeuf met en passant le doigt sur la plaie du moyen âge : la monnaie sous toutes ses formes n'était pas commune alors. Les métaux précieux étaient fort peu abondants, si peu que les princes eux-mêmes altéraient fréquemment le titre des monnaies de leurs domaines, pour doubler la valeur fictive du métal qui y circu-

lait. Les institutions de crédit, qui font la fortune des nations modernes, manquaient complétement ; une fois l'argent sorti de l'escarcelle, il était terriblement difficile de l'y faire rentrer ; aussi les poètes font-ils chorus sur cette calamité de leur temps.

Le narquois fabliau de *Niceroles* (pays de la Sottise), raille amèrement ceux qui « follement ont leurs deniers dépendus » à toutes sortes de folies et bobans ; l'auteur se met lui-même au nombre des indigènes de Niceroles. Il le pouvait, car c'était le sort des trouvères de *dépendre* follement leurs deniers. Dans l'église de ce pays des toqués, où il a obtenu un bénéfice, le clergé lui-même expie ses légèretés.

Monseignor saint Nissart *(Sot)* si est la mestre yglise
Qui siet en Niceroles, où j'ai ma rente assise ;
Et si n'i a chanoine qui ne soit en chemise
Et nus piés en yver, quant cort la froide bise.

Le pauvre fableur est entré là par plusieurs routes, dont l'une des mieux tracées est le jeu de hasard ; les dés faisaient tant de victimes ! Il était alors jeune, gai, aimant le plaisir ; l'été brillait, il narguait la froidure. Quand vint l'hiver, il se vit logé « au chastel de Trembloi », où l'on n'entre que quand il gèle, comme dans l'habit de Cadet Roussel.

Quand g'issi de Froidure, lors entrai en Poverte
[(*pauvreté*).
La porte de la vile me fust tantost ouverte...
Quand g'issi de Poverte, lors entrai en Famine...
Et tout ce me dura la seson entérine,
Dès l'entrée d'yver, tant que flourist l'espine.

Ce besoin d'argent qui pressait les flancs des poètes et de tant d'autres, ce qui n'a pas encore tout à fait pris fin aujourd'hui, faisait de la monnaie un objet ordinaire de contemplation. Son éloge apparaît sous toutes les formes dans cette littérature véridique. Outre les invocations éparpillées dans les œuvres courantes, nombre de pièces poétiques lui sont spécialement consacrées, entre autres le dit de *don Denier*. L'auteur de ce petit poème détaille avec complaisance les hauts services de ce seigneur auquel tout le monde se soumet. Don Denier comble de joies et de gloire ses favoris, qu'il prend en aveugle, sans choisir.

Tout est en so commendement;
Denier ne garde où il descent,
Li plus mauvès l'a plus sovent.

Denier est le grand fournisseur; il donne « peliçons, granz mantiaus, bliaus et syglatons »; il distribue « cités, viles et donjons, abaies et religions ». Denier est plus puissant que roi; « il fet tout son voloir »; partout on

lui dit : « Denier, venez (ici) seoir ! » Il mange les meilleurs morceaux et se couche « èz lits parés ». Il fait parler haut celui qu'il prend pour compagnon ; c'est lui qui obtient l'absolution du prêtre et l'acquittement du juge ; rien ne se fait à Rome sans lui. Tout ce qu'il ordonne s'accomplit : il fait la guerre et la paix ; il fait moudre les moulins en famine. « Denier rachate les péchiers » ; il sait ajuster les amours « dedans les chambres peintes à flours ». Mieux encore, il est la loi, il est la science, il est la foi.

> Denier est mires medicinaux,
> Denier est mestre mareséhaux,
> Don Denier fet de fol clerc (un) prestre.

Le fabel de *don Argent* vient de la même contemplation platonique de quelque pauvre jongleur rêvant aux vertus du métal absent. Le poète nous apprend qu'en passant sur le pont aux Changes, où les argentiers tiennent boutique, changeant monnaies de toutes valeurs et de tous pays, le péché de convoitise le mordit au cœur. A la vue des sous d'or, des deniers d'argent, des esterlins, des livres tournois, des parisis, il ne put s'empêcher de songer aux bonnes choses que distribue don Argent, et se prit à les passer en revue comme l'auteur de don Denier. Il formule, lui

aussi, sa petite recommandation à l'adresse de l'Église; dans ce temps de foi, personne ne faillait à lui décocher son coup de griffe. Si vous allez à Rome sans prendre don Argent pour compagnon, vous n'avez aucune chance d'y être écouté; lui seul peut y ouvrir pour vous les yeux et les oreilles; lui seul peut vous y obtenir quelque succès. Il termine son ironique litanie, en affirmant son ardent désir d'acquérir l'amitié de ce puissant maître, et se demande qui pourrait l'en blâmer.

Le dit de la Maille appartient à une inspiration plus humble; c'est la réhabilitation de cette pièce infime, dont le rôle était à peine celui de notre sou d'aujourd'hui. La maille était la monnaie du menu peuple; elle n'aspirait pas à la puissance tyrannique de don Denier et de don Argent, et ne pouvait guère essayer de corrompre les cœurs et les âmes.

Si modeste que soit la maille, il ne faut pas la dédaigner : « Si me covient le petit prendre, quar je ne puis le grant atendre », dit le pauvre trouvère. Sur les places où il chante, dans les compagnies où il fabloie, il y a plus de pauvres gens que de riches. Il peut arriver, dit-il, qu'aucun prud'homme venu pour l'écouter lui donne « sa cote, son garde-cors, son hérigaut », selon la coutume des seigneurs satisfaits du ménestrel; il peut se faire aussi

que tel des spectateurs lui donne trois ou quatre de ses deniers; mais cela est rare.

Oïez, il i a plus de ceus
Qui me donent ainz moins que plus,
Et je sui cil qui ne refus(e)
Denier, monnoie, ne maaille;
Ainz le praing, ainçois que je faille,
Quar (de) la maaille a grant mestier.

Pour le mince prix d'une maille, continue le compagnon, on a du sel à saler potage, du poivre, une gousse d'ail pour faire sauce à sa chair ou à son poisson; on a un petit plat, une écuelle (de bois), un quart de cidre ou de cervoise, un grand gobelet de vin. Ces prix-là sont apparemment des prix de province : les denrées étaient plus chères à Paris; cependant le prix de certains objets qui s'obtenaient, selon lui, à Paris, pour une maille, a encore de quoi étonner :

Nous en aurions à Paris
Une grant demie de pain,
Et une grandissime putain
En auroit l'en, tout à son chois;
De bon charbon et de bon bois,
Assez à cuire son mangier.

Suit une kyrielle d'objets peu coûteux alors, où les friands de détails colorés pourraient puiser de bons renseignements. La maille, à porter peu pesante, ajoute-t-il, peut servir, au

temps des vendanges, à aller « aux pesches ou aux raisins ». Avec elle on obtient un petit pâté, du saindoux ou de l'huile « pour amender ses pois ». Entre autres friandises, on a un « boudin de foie ou de sanc ». Puis les fleurs, les légumes et les objets de mercerie. Avec une simple maille, on peut se faire raser, saigner, ventouser, peigner et laver; on peut même avoir entrée dans certains théâtres ambulants, où l'on voit « jouer les singes, les ours, les chiens et les marmottes », où l'on entend les fabliaux des jongleurs et leurs notes. Qu'on se garde donc bien, s'écrie-t-il, de mettre en *despit* la maille, faute de laquelle on a souvent « tant de soufrète ».

Si l'argent, sous toutes les formes qu'il prenait pour visiter les bourses, était ainsi désiré et loué, par contre, l'opinion ne se montrait pas tendre pour ceux qui le détenaient et l'accaparaient. L'usure était d'ailleurs la plaie de cette époque.

L'absence d'institutions de crédit, la facilité d'échapper par la force ou la fuite à ses engagements, l'insécurité des garanties, tout contribuait à exagérer les conditions de l'emprunt, et à multiplier les emprunteurs; la société était dévorée par les argentiers italiens et les usuriers juifs. Les conditions usuraires, dans lesquelles nous avons surpris les régences barba-

resques, sont à peine comparables à celles où se trouvaient nos provinces, au temps des Croisades. Pour obtenir une somme importante, l'emprunteur allait parfois jusqu'à promettre son travail corporel à son créancier, ou à engager à son service quelqu'un des siens, si, au terme fixé, il se trouvait hors d'état de s'acquitter. Si l'on osait prendre au sérieux l'effroyable condition imposée, dans le *Dolopathos*, à un amoureux qui avait besoin de cent marcs d'argent, pour conquérir la main de celle qu'il aime, ce serait pis encore. Pour cette somme, le pauvre amant s'adresse à un homme riche, et voici à quelle condition il l'obtint :

> Il li prestoit par tel covent,
> Que dedans I an li randroit,
> Ou se ce non, il li prandroit...
> A tel mesure ou à tel poi(d)s,
> Del sanc et de la cha(i)r, celui;
> Ainsi créantent ambédui.

Shakespeare, qui a emprunté à Herbers cet atroce épisode, a rendu le dénoûment populaire : l'usurier n'ose prendre sa livre de chair au jour dit, de peur d'encourir la peine du talion, s'il se trompait de poids. Seulement, dans le *Dolopathos*, ce cruel prêteur n'est pas juif; c'est « un moult riche homme du pays ». A la vérité, un sentiment de vengeance se mêle à cette cruauté chez le héros d'Herbers;

mais ne faut-il pas que l'auteur de ce poème, du temps du roi Louis VIII, ait vu là quelque possibilité de vraisemblance, pour dramatiser son œuvre avec une pareille énormité.

La physionomie des prêteurs à usure, de tous les prêteurs de ce temps-là, est très-spirituellement croquée dans le *Credo de l'usurier* et dans la *Patenostre de l'usurier*. Le fableur qui a rimé la seconde de ces satires prétend l'avoir empruntée d'un sermon prêché à Paris par Robert de Corson, légat du pape sous Philippe-Auguste. Son héros, en entremêlant aux vilaines préoccupations de son commerce les phrases du *Pater*, dit après le « délivrez-nous du mal » : — Quel est ce traître de Robert de Courson qui va prêchant contre nous ? Espère-t-il que je cesse mon commerce et que je mendie mon pain par amour du prochain ?

Ce détail d'un prédicateur qui met le vice en scène est bien dans le ton des prêcheurs du moyen âge ; ils retenaient, par ces pieuses scènes de comédie, l'attention de leur auditoire, comme on peut s'en assurer dans les *Libres Prêcheurs devanciers de Luther et de Rabelais*. Le piquant du fabliau de la *Patenostre de l'usurier* est que l'honnête prêteur à vingt et trente pour cent y fulmine contre les juifs, qui lui font une concurrence désastreuse, et qu'il les recommande chaudement à la

vengeance de Dieu, dont ils ont vilainement mis le fils à mort.

Le fabliau de *la mort Largèce* témoigne vivement combien on regrettait le temps heureux où deniers pleuvaient dans les poches, fabuleux âge d'or dont ils croyaient que les vieux siècles avaient vu le fortuné règne. Largesse, « jadis chiérie et amée », lutte avec son ennemie Avarice, l'idole du jour, d'abord en paroles acerbes, où chacune reproche à l'autre les effets de son influence; puis avec les poings, où la robuste Avarice finit par l'emporter. La pauvre Largesse, aux blonds cheveux, aux yeux bleus, riants et fendus, aux bras bien faits et étendus, aux blanches mains, longues et ouvertes, est enfin précipitée « jus aval au flô de la mer » par sa vilaine antagoniste, la noire et *punaise* avarice, au col sec, anguleux et grêle, au *vis* ridé, aux crins noirs, mal peignés, aux mains crochues, « dont el tient fort cels qu'èle embrache ». Largesse morte, Avarice règne sans rivale et peut s'écrier avec raison :

> De cest roïaume sui roine
> Conquis l'ai, c'est vérité!

Ce dénoûment déconforte très-fort le pauvre poète, qui a nom Archevesque. Heureusement il s'éveille : ce n'était qu'un cauchemar, un vilain rêve fait dans un pré fleuri et en-

chanté, où poudroie gaiement le soleil du matin. Quand il s'est frotté les yeux, le pauvre Archevesque fouille dans son escarcelle et s'aperçoit, hélas! que ce sombre rêve ressemble un peu trop à la réalité, et qu'il se trouve bien loin encore du pays de Cocagne.

CHAPITRE XIV.

CRITIQUES ORIGINALES DES FEMMES, LEUR LOT DANS LES FONCTIONS DE LA VIE FÉODALE.

La majeure partie de ce livre a été employée à mettre en relief la piquante physionomie de nos mères au temps des Croisades, à faire ressortir le rôle considérable joué par elles, dans ces siècles si pittoresquement agités. Les feuillets où il n'est pas exclusivement question d'elles ne forment, à vrai dire, qu'un cadre destiné à mettre mieux en relief leur œuvre civilisatrice, hardiment précoce et vaillamment colorée; ces dernières pages leur reviennent de plein droit.

Il nous reste à écouter ce que disaient d'elles, ce qu'en pensaient leurs contemporains, par la bouche des Trouvères. Éloges et critiques, dans tout ce qui nous est parvenu à

ce sujet, l'originalité est encore le cachet de l'époque; moins que jamais ne se rencontrent ici des emprunts faits aux Grecs et aux Romains. Dans le nombre des génies de l'antiquité, métamorphosés par nos pères en enchanteurs et en sorciers, nous ne voyons figurer aucun de ces poètes satiriques dont les invectives contre les femmes ont été si souvent répétées par nos classiques français.

Nos trouvères ont travaillé sur le vif et modelé en pleine chair, gaiement, sainement, allègrement; même quand ils entament l'épiderme, leurs piqûres ressemblent moins aux coups d'un ennemi qu'aux blasphèmes dépités d'un dévot, dont l'idole tarde trop à exaucer les vœux. Nos vieux poètes maudissant les femmes ont tout l'air de joueurs maudissant les dés. Leur légende religieuse tenait toujours présente à leur mémoire un type féminin, adoré jusqu'à l'extase; ils avaient, pour modérer leur fougue, cette raison qui manquait à Juvénal :

Feme est mult haute chose, ce vos di sanz mes-
[prendre,
Bien le vos monstre Diex, quand il daigna des-
[cendre
En la virge Marie, et char i daigna prendre.

Ils n'oubliaient pas l'adorable indulgence du

Maître de la parole nouvelle envers la Samaritaine, la femme adultère, la Madeleine et toutes les pauvres égarées qui s'offraient à ses regards. Que leurs vers louent ou blâment, ils ne copient personne; ils éclairent d'un vif rayon les mœurs de leur temps; les physionomies qu'ils nous transmettent ne sauraient se confondre avec celles du siècle des Césars ni avec celles des *Précieuses*, si gaiement mises en scène par Molière.

On a quelque droit de s'étonner de voir, dans un temps où l'on vouait aux dames un culte si fervent, les poètes se permettre, à l'égard de certaines d'entre elles, des critiques souvent fort peu courtoises; mais ces critiques, nous allons nous en assurer, ne mordaient guère que les femmes qui s'éloignaient de l'idéal honoré en cour d'amour. L'artillerie sarcastique de la langue romane visait surtout les éhontées, les vénales, les violentes et les trompeuses; et encore, que d'indulgents correctifs venaient adoucir ces récriminations!

Les satiriques des temps féodaux savaient qu'à côté des femmes libres, maîtresses de leur cœur, vivait une foule de sœurs déshéritées, au sein de laquelle le vice choisissait impunément : la caste entière des vilaines et des serves, dont les libertins d'alors détournaient les plus délicates et les plus belles. Ces victimes

façonnées aux vicieuses fantaisies reçevaient, comme à notre époque, une notoriété, une renommée de scandale ; on les marquait d'un chiffre armorié, afin de les mettre en lumière et de les empêcher de revenir jamais à la vie modeste. Au moyen de ces distinctions malsaines, analogues à celles données aux célébrités de notre demi-monde, on noyait en elles tout reste de pudeur ; on éternisait les égarements de la passion, en exaltant ainsi la vanité de ces voluptueuses égarées.

De même qu'en parlant des chevaliers « qui vont errant par terres », on disait le chevalier aux blanches armes, le chevalier à la cotte noire, « cil porte l'escu peint, cil le porte à labiaus » ; de même classait-on, l'auteur du *Chastie-Musart* nous l'apprend, les belles évaporées, par le lieu de leur naissance, par le genre de leurs exploits, par les particularités de leurs charmes.

Ainsi dit-on de femes, orendroit tout à cors,
Par chasteax, par cités, par viles et par bors :
Ceste a nom Joenneste, ceste a nom Erambors,
Ceste a blonz crins pendanz, ceste les a rebors (*frisés*) ;
Ceste est de Paris, ceste est de Vernon, [parnon,
Cel autre maint (*demeure*) à Chartre et ceste à Es-
Cel est de Roam née, cel est de Galardon...

Pour qu'il se soit décidé à décocher quatre-

vingts strophes, acérées comme traits d'arbalète, à ses contemporaines, il faut que l'auteur de cette satire ait, en son jeune temps, dépassé les bornes de l'amoureuse ardeur ; et que, selon sa propre image, il y ait tant employé sa lance, que de droite qu'elle était « l'en ait retraie torte » : effet ordinaire de la satiété.

L'avidité féminine est pour lui un thème inépuisable. Devenu forcément économe, le pauvre rimeur maudit en elles les générosités de sa jeunesse : « Femme semble sang-sue qui la gent saigne, » s'écrie-t-il ; et plus loin :

Jà por bel chapeau d'or, por (boucle d')orel, por [crespine,
Ne por guimple de soie atachié à l'espigne,
Por(vu) qu'on lor doint beau don, tant connois lor [covine,
Ne li chault desous qui el se jise souvine.

Son style passerait aujourd'hui pour fort peu décent ; ses expressions sonneraient mal à nos modernes oreilles, bien que cette crudité donne une singulière énergie au langage du poète courroucé ; les idiomes antiques n'ont pas plus de réalisme et de verdeur dans leurs libres images. Notre trouvère ne nous révèle aucun nom propre ; on sent pourtant que chacune de ses flétrissures frappe une coupable connue de lui. Assurément elle vit dans son souvenir, l'orgueilleuse à laquelle il adresse cette strophe :

Cèle qui plus s'orgueille et qui plus se desroie,
Qu'il sanble chastelaine de Péronne ou de Troie,
Ne li chaut qui el mate ou enprent ou enroie
Por 1 taissu d'argent ou por une corroie (*une*
[*chaîne*).

Et cette autre qui se fait humble et tendre, soupire et pleure pour attirer sa proie, croyez-vous qu'il ne sache pas bien à qui elle a tendu ses piéges amorcés de sentiment ?

[tranble,
Feme, par devant home, plaint et soupire et
Et emble cuer et cors et chatel tout ensamble;
Ne li chaut de quel home el praingne, ce me
[samble,
Quar èle est plus corant que cheval qui bien
[amble.

Tout n'est pas colère, cependant, dans cette pièce passionnée. Si le poète stigmatise aussi âprement les mœurs vénales ; s'il conseille de jeter hors la ville, comme lépreux, toute femme « qui, pour gaigner, vent son cors et avile », ce terrible moraliste a d'ineffables retours d'indulgence pour les pauvrettes que la misère affolle.

L'en doit bien pôvre feme de folie escuser,
Qui n'a que une cote que li convient user...
Coment puet pôvre feme son gaing refuser ?
Ce n'est mie merveille s'à pôvre feme avient
Qu'èle face folie...

Cet élan d'indulgence ne rappelle-t-il pas les pardons attendris qu'a l'auteur de *Rolla* pour les fautes des déshéritées de nos jours ? « Pauvreté, pauvreté, c'est toi la courtisane ! » Mais patience ! ces vers où le vieux confrère d'Alfred de Musset s'est laissé attendrir, ce sont les opulentes prostituées qui le paieront. Le poète du temps de Louis VIII aura une reprise indignée, à l'exemple de son confrère du temps de Louis-Philippe, s'écriant dans son élégant langage :

Vous ne la plaignez pas, vous, femmes de ce [monde,
Vous qui vivez gaiement dans une horreur pro- [fonde
De tout ce qui n'est pas riche et gai comme vous !

Notre trouvère, dans le style de son époque, sans détours ni raffinements, s'adresse à ces femmes qui possèdent maisons, robes et fourrures, et qui vendent leurs nuits, pour en doubler et tripler le nombre : « Moult en i a de cèles (-ci) qui f... por loier, por les dons qu'en reçoivent, et si n'en ont mestier ». Et ailleurs :

Feme qui a de robes ou v paires ou vi,
Forrées d'escuriex ou de vair ou de gris,
Ou de bèles maisons ou son riche porpris,
L'en la doit bien huer, quant èle s'est mépris.

Dans son *Évangile as fames*, Jehan Durpain, moine de la célèbre abbaye de Vaucelles, crut faire œuvre salutaire à son âme, en marchant sur les traces du précédent. Habitués à regarder la femme comme le plus redoutable auxiliaire de Satan, les gens de froc ne faillaient guère à lui décocher les meilleures de leurs flèches, dans leurs œuvres et dans leurs sermons ; bien qu'à l'occasion, le *tempore veneris* d'André le Chapelain, ils se laissâssent comme les pécheurs vulgaires, glisser dans ses filets. Jehan Durpain déclare que son évangile a été apporté de Constantinople par Marie de Compiègne, qui n'est autre que la célèbre *fabloière* Marie de France, dont il cite l'une des fables; afin de rendre vraisemblable cet ironique patronage. Ce Jehan Durpain est un maître railleur ; dans ses vers l'ironie remplace le ton courroucé.

Chaque strophe du moine de Vaucelles débute par un baiser et finit par un coup de griffes. Selon lui, celui qui tient à mener une vie pure et sainte n'a qu'à s'adresser aux femmes, à les croire, à les suivre; il sera aussi assuré de sanctifier son âme que de prendre un lièvre à la course. Leurs vertus et leurs grâces, ajoute-t-il, nous doivent à bon droit émerveiller ; on peut aussi facilement les conseiller, les amender, les diriger « que l'on porroit la mer d'un tamis espuiser ».

Leur conseil est cortois, et tant voir (*vrai*), et tant
Que autant font acroire comme font jacopin; [fin,
Conseillez-vous à fame, au soir et au matin,
Si serez tôt certains de faire male fin.

Elles sont pleines de tout bien, de toute honnêteté, fidèles et constantes; aussi leur amitié est-elle aussi facile à conserver « com on porroit garder un glaçon en esté ». Leur confier son honneur est faire œuvre de raison, comme de confier son troupeau au loup.

Il y a vraiment beaucoup de malice et de bonne humeur dans ce petit chef-d'œuvre, au fond duquel perce l'effroi du moine, forcé bien malgré lui, de soupçonner dans ces ravissantes créatures, « aux beaux yeux verts et riants et de gentil corsage » des amorces d'enfer, des tisons avant-coureurs du brasier éternel. La peur est là, on le sent au dépit qui suit brusquement chacun des éloges qui commence les quatrains; car ces éloges sont très-tendres et galamment tournés, ceux-ci par exemple :

« Douce chose est de femme et en diz et en fais »; ou bien : « J'ai moult chières les femmes pour les biens que j'y vois »; ou bien : « Compaignie de fame est moult sainte et honneste »; mieux encore : « Femme est la gentil chose que Dieu fist à s'ymage ».

Si Durpain termine chaque strophe par une pointe acérée, c'est qu'il voit toujours à côté du

« gentil corsage » sourire le hideux ennemi du genre humain ; il craint d'avoir à payer leurs caresses par une éternité de grincements de dents. Aussi, après avoir déclaré que les femmes sont comme un baume, « qui tos les maus apaise », il s'écrie que leur amour conduit « en une ardent fornaise ». Il s'aguerrit alors en martelant durement ses rimes, dont il se fait autant de boucliers. Cette grêle d'épigrammes gauloises prend fin comme elle a commencé, par une raillerie à l'adresse des béguines ; il implore le secours des prières de ces saintes filles, dont l'efficacité lui paraît juste assez bonne pour que son âme soit portée au ciel entre deux selles :

Ces vers Jehan Durpain, un moine de Vaucèles,
A fet moult soutilement, les rimes en sont bèles;
Priez por lui, béguines, vielles et jovencèles,
Et par vous soit son âme mise entre deux fois-
[selles.

Le fabliau de *la Femme et* de *la Pie* est une suite de malignes analogies entre les deux sautillantes et babillardes créatures ; il ne manque pas de gaieté et de verve, bien que les traits n'en soient pas aussi finement barbelés que ceux de Jehan Durpain. Une strophe de cette malice poétique, au rhytme joyeux et voletant, nous servira d'échantillon.

La pie de costume
Porte penne et plume
De divers colours;
Et femme se délite
En estrange habite
De divers atours.

Produit de la même inspiration, *La contenance des fames*, s'attaque principalement à leur mobilité d'humeur; l'auteur passe rapidement en revue les caprices féminins, et le fait avec un brio étincelant, un entrain si plein de charmes, que je me désespère de ne pouvoir citer cette petite pièce en son entier. Chez elles, dit-il, le cœur est tout; leur sentiment vif et tendre, mobile et changeant, empêche la raison de s'y poser.

Moult a fame le cuer muable
Et tressaillant, et dous et tendre,
Si que poi (*peu*) velt à riens entendre
Fors tant com son cuer li done.

Cela posé, il fait tournoyer cette mobilité gracieuse, comme une rose des vents.

Or joïaux prent, si les remire,
Or les desploie, or les ratire;
Or s'étand, or sospire, or plaint,
Or s'esvertue et or se faint,
Or cort à dextre et à senestre;
Or s'en reva à la fenestre;
Or chante, or pense, or rit, or plore :
Moult mue son cuer en petit d'ore (*d'heure*).

Elles laissent voir leur visage, puis le recouvrent d'un masque d'étoffe; elles donnent, puis refusent, puis redonnent, puis reprennent. Ce qui leur déplaît le plus est d'entendre dire qu'une autre a plus joli pelisson, une cotte mieux peinte. Dans tout cela, il n'y a certes pas de quoi crier à la calomnie : le trouvère aimait à rire, voilà tout.

Pour ne pas fatiguer le lecteur, nous nous bornerons à une dernière citation, dans cette longue série de blasphêmes, contre le vrai dieu de la chevalerie. *Le dit des Cornettes,* plus spécialement dirigé contre les excès de la mode, est une véritable gravure de modes, où les *attifeuses* d'aujourd'hui pourraient retrouver quelques secrets de leur art. Les dames ont toujours aimé à amplifier leurs attraits : tantôt la poitrine, tantôt les hanches ou les bras ou les reins. A certaines époques ce sont les cheveux ; au temps de Philippe-le-Bel on les dressait en cornes ; sous Isabeau de Bavière on les modelait en flèches et en tourelles ; à diverses époques on en faisait des chignons, des cascades, des tourteaux, des larmes de repentir, des crinières, des oreilles de chien.

Au temps où fut rimé *le dit des Cornettes*, la mode était aux cornes, « pour assassiner les hommes ». Si épaisses que fussent les chevelures, dit le malin fableur, il en fallait beau-

coup pour étoffer ces armes offensives, qui venaient en aide au fard et à « la robe escolletée » afin de mettre à mal le cœur des hommes ; force était d'en emprunter : « d'autrui cheveus portent grans sommes dessus lor teste. » Quand les cheveux étaient chers, on prenait des contre-façons plus ou moins bien imitées.

Foi que je doi (à) saint-Mathelin,
De chanvre ouvré ou de lin,
Se font cornues
Et contrefont les bestes mues.

L'édifice était habilement consolidé, afin qu'il ne leur advint pas, comme il arrive aux belles de nos jours, de perdre leurs têtes en ballant et en se jouant : on le *fourrait* « de bendes et de cerciaux ». Aux cornes du chef, les victimes de notre trouvère joignaient les seins dressés en pointe, à l'attaque des amoureux ; « et font cornes de lor poitrines ». Cela lui paraît chose « de grant viltance », c'est-à-dire très-vilaine ; il ajoute :

L'on lor puet veoir ès seins
L'en i mettroit bien ses II mains.

Comme *la Patenostre de l'Usurier*, cette satire avait été composée après un sermon très-virulent de l'évêque de Paris, contre ces excès de toilette, qui rendaient les hommes « trop

plus fols et plus pécheors » que d'habitude. On riait avec le vénérable prélat du ridicule de ces cornes, « gens s'en gaboient » ; mais les cornes de la tête ne s'abaissaient pas, et celles de la gorge n'en saillaient que davantage. Aussi l'auteur, quelque clerc rimeur à la suite de l'évêque, menace-t-il les pécheresses de l'enfer « dont nul ne retorne, où l'âme sera triste et morne »; il leur prédit que Satan les fera seoir à sa table, si elles continuent :

De bobancier
Et de jengler (*jaser*) et de tencier,
De soi vendre et vendangier.

L'éloge est plus spécialement le lot poétique des troubadours, dont les chansons d'amour ont inspiré à l'amant de Laure ses langoureux sonnets; cependant dans la bouche des trouvères du Nord, l'éloge même perd sa monotonie. Sur cette trame vaporeuse, le poète de la langue d'oil jette presque toujours quelque couleur éclatante, quelque broderie inattendue.

Un très-gracieux hymne à l'exaltation du sexe gracieux, *Le sort des dames*, est une sorte de chant d'oiseau, harmonieux et vif, une traduction des notes si pleines de charmes dont le rossignol emplit nos bois au printemps. Le gentil poète qui l'a rimé se nomme, dit-il, Rossignolet; un surnom, peut-être, que lui avait valu la grâce de ses vers.

Roxignolet, m'apèle-t-on,
Que héent li vilain félon;
Mais cil qui ont d'a(i)mer corage
Font tos jors de moi lor message,
Quar je suis légiers et menus.

On lui doit bien ouvrir la porte, car pour louer les dames, le dieu d'amour l'envoie; en vrai rossignol de mai, il chante les élégances du printemps de la vie, il s'enivre de la description des beautés visibles et tangibles de la femme jeune et toute souriante encore des premiers étonnements d'amour. Certes, ce trouvère n'était pas un moine; un moine en eût peut-être pensé autant, mais il se serait cru obligé de l'expier par la phraséologie monacale, sur les germes de corruption que recouvrent les opulences de la chair.

Notre Rossignolet chante « le biau front poli sans fronce », les yeux riants « à point fendus, qui frémissent comme l'estoile », les jolies dents qui brillent à l'œil « quand vos buvez le vin vermeil », la « savoureuse bouchète et la sade gorgerète », les lèvres qui « semblent cerises ». C'est un grand sensualiste que maître Rossignolet; son dernier coup de gorge est bien celui de l'oiseau qu'il a pris pour parrain, et l'idole adorée a dû être glorieuse des *plaints* charmants qui lui échappent, au moment de la quitter :

... Aimi !
Aimi Diex ! Aimi que ferai ?
Jà de li ne me partirai...
Ainz i morrai comme martir,
Por la grant biauté qu'en li voi.
Si (*et pourtant*) vos laisse... Ce poise moi ;
Je m'en vais, ma douce amie,
Por Dieu, ne m'oubliez mie !

Le dit des femmes est aussi largement affirmatif sur les vertus et les attraits féminins, que les satires, citées plus haut, le sont en sens contraire. Aux yeux du galant ménestrel, rien ne vaut la saveur d'un baiser de femme, ni sucre, ni miel, ni *lycoris*, ni gingembre ; « tous les espices de ce monde ne sont si douces que femes sont ». De leurs sourires seuls, « viennent les pr(o)uesses et les honneurs et les hautesses ».

Au grand argument de la naissance du Sauveur dans le sein d'une femme, il ajoute que tous doivent à ce sexe privilégié l'allaitement du corps et l'allaitement de l'esprit. Les femmes sont la fontaine de toute plaisance :

Elles sunt gentiles à démesure,
Gréeles, bien fètes par la seinture...
Dieu les fist par grant leysir
Pour servir gents à pleysir.

Enfin tous ceux qui ne les aiment et en médisent ne sauraient être sauvés « quar Dieu ne ayme qui femes hait ».

La même abondance d'éloges, avec plus de solidité dans le choix des vertus louées, nous est offerte dans *le bien des fames*. Ce sont elles qui façonnent et assouplissent les caractères, qui rendent généreux les cancres, et souriants les envieux ; par leur amour « devienent li vilains cortois ».

Fame si est de tèle nature
Qu'èle fet les coars hardis,
Et esveiller les endormis...
Fame si fet, à mienuit,
Les bachelers plains de déduit
Aler aus festes et aus veilles.

Ainsi, bien que la lune éclairât seule les rues et les sentiers, bacheliers et bachelettes ne se couchaient, pas plus que nous, à l'heure des poules. Nous arrivons à des éloges plus positifs que l'on s'étonne de rencontrer chez un poète de ce temps, où le travail des mains était regardé comme dégradant. Le galant rimeur loue franchement les femmes de filer et de tisser, comme s'il s'agissait des Romaines, au siècle des Tarquins.

Mult doit fame estre chier tenue,
Par li est toute gent vestue;
Bien sai que fame file et œuvre
Les dras dont l'on se vest et cuevre.

De ses mains sortent bliaus, tissus d'or et

draps de soie; la femme est l'abeille de la ruche humaine, et en doit bien être louée. On pensera peut-être que ces détails industriels prouvent, avec le bon sens de l'auteur, la modestie de sa condition; jamais en effet, Thibault de Champagne ni le sire de Coucy, ni aucun des trouvères de haut parage n'eussent songé à louer les femmes de ces occupations à la Lucrèce; tout au plus eussent-ils daigné mettre en relief leur talent à broder les hautes tapisseries de leurs grandes salles, les ceintures d'or et les écharpes brillantes, destinées à ceux en qui elles avaient mis leur pensée. De quelque part qu'elles nous arrivent, ces preuves d'une activité toute romaine n'en sont pas moins précieuses.

Les contemporaines des Croisades ne se bornaient pas, il s'en faut, à filer, à tisser, à façonner les toiles et les draps; si l'on en excepte le maniement de la lance et de l'épée, on peut s'assurer qu'elles participaient à toutes les tâches de la vie des temps féodaux.

Nous en avons rencontrées faisant des vers et les chantant, composant chansons, lais et fabliaux; sans nul doute Marie de France, Barbe de Verrue, Saincte des Prées, Doète de Troyes, ces vaillantes *chanteresses*, comme les appelle le président Fauchet, dans son « recueil des noms et œuvres de CXXVII poètes françois,

vivant avant l'an M.CCC. », ont eu bien des compagnes dans l'art de bien dire. Il nous serait également facile de découvrir des sœurs à Héloïse et à Christine de Pisan, dans la voie de l'érudition et d'une philosophie vivante et toute humaine.

Une fonction particulièrement généreuse les passionnait : celle de panser les blessures et de guérir les *navrés ;* elles s'y livraient avec zèle, et, si l'on en croit les témoignages des poètes, elles y réussissaient à miracle. Ces succès doivent-ils être attribués aux recettes simples et éprouvées qu'elles se transmettaient de mère en fille, aux potions et *oignements*, dont quelques spécimens sont venus jusqu'à nous, sous le nom touchant de remèdes de bonnes femmes ? Étaient-ils, en majeure partie, le résultat du contact magnétique de leurs blanches mains, délicates et attentives, de leurs voix douces et pleines de tendres consolations ? Les guérisons avaient, nous le croyons, toutes ces causes à la fois.

Ceux qui en ont écrit ont donné, pour but unique de leur soin d'acquérir la science de guérir, le devoir de panser elles-mêmes leurs parents et leurs amis blessés à la guerre ou dans les tournois. C'est un de leurs motifs en effet, le passe-temps favori étant alors de donner et de recevoir des coups de lance ; mais ce

motif n'est assurément pas le seul. Au talent d'étancher une plaie, de l'entourer de bandelettes, de réduire une fracture, les femmes joignaient celui de saigner, de ventouser, de composer des élixirs et des potions, d'oindre les parties malades du suc de bonnes herbes, et de les désenfiévrer.

Sous le nom de *ventrières*, c'étaient des femmes qui, à l'exclusion des hommes, faisaient les accouchements : par délicatesse, elles se soignaient entre elles dans presque toutes les maladies. Ainsi dans le fabliau *de la Saineresse*, la femme rusée qui se feint malade, pour voir librement son ami, le fait venir sous des habits féminins, afin de se faire poser des ventouses. Le mari se laisse tromper à ce déguisement; car seule une femme était autorisée à faire à sa compagne une semblable opération.

Dans sa dissertation sur l'état des sciences de 1031 à 1314, l'abbé Lebeuf nous apprend qu'Abailard voulut, dans sa communauté du Paraclet, que l'infirmière au moins fût experte en médecine, et qu'il y eût une des religieuses capable de donner des soins aux autres sœurs. Les lettres d'Héloïse nous montrent qu'elle-même était loin d'être ignorante à cet égard.

C'est au point de vue du pansement héroïque, il est vrai, que les preuves sont les plus nombreuses. A chaque page de nos innombrables

épopées chevaleresques, apparaît une dame ou une demoiselle *piteusement* penchée sur un corps meurtri. Dans le roman de *Perceval*, lorsque l'illustre chevalier a cassé le bras du sénéchal de sa cour, le roi Artus « qui le cuer at tendre » envoie chercher pour le guérir un médecin et trois jeunes filles ses élèves :

... Un mire moult sage
Et trois pucèles de s'escole,
Qui li renoent la canole;
Et puis li ont son bras lué
Et rasoldé l'os esmiié (*broyé*).

Autre exemple fourni encore par Chrestien de Troyes, l'Homère de la Table ronde, dans son roman d'*Erec et d'Enide* : Le chevalier Erec, rapporté sanglant, est soigné par sa femme et par les deux sœurs du comte Guivres. Ces habiles guérisseuses, « qui moult en savoient », enlèvent premièrement la chair gâtée « la morte car »; puis lavent soigneusement les plaies :

Et remètent emplastre sus,
Cascuns jor une fois ou plus;
Le faisoient mangier et boivre,
Si le gardent d'aus et de poivre.

Dans la jolie nouvelle d'*Aucassin et Nicolète*, Aucassin tombé de cheval sur une pierre, s'est démis l'épaule, sa mie ne charge personne de

sa guérison; elle-même opère la cure et le pansement : « Elle le portasta et trova qu'il avoit l'espaulle hors du liu (*lieu*); elle le mania tant à ses blanches mains et porsaça, si com Diex le veut qui les amans aime, qu'èle (l'épaule) revint à liu (*en place*); et puis si prist des flors et de l'erbe fresce et des feuilles verdes, si les loia sus au pan de sa cemise, et il fu tox garis ».

La belle sarrazine Floripe, dans le vieux roman de *Fiérabras*, panse Olivier avec la mandragore, cette plante mystérieuse aujourd'hui perdue; après l'avoir délivré de la prison où l'émir Balan l'avait fait jeter, elle lui demande s'il n'a pas « le cors plaïé ni navré ».

— Oil, dist Olivier, ou (*au*) flanc et ou costé.
— Par foi ! ce dist la bèle, je vous donrai santé.
(Elle) vait à la mandeglore, I peu en a osté,
(A) Olivier l'aporte; tantost k'en ot usé,
Si sanèrent ses plaies, si revint en santé.

Gérard de Nevers, blessé dans un combat, n'eut pas d'autre médecin qu'une demoiselle : « Une pucèle de léans le prist en cure; si le pensa tèlement que en pou d'espace en commença à amender... tèlement et si bien le pensa la pucèle, que, avant que le mois fust passé, il fut remis sus et du tout guari. »

Également dans le dramatique lai de Gugemer, par Marie de France, le chevalier de

ce nom, atteint à la cuisse par sa propre flèche, est soigné par une dame et sa nièce, avec les mêmes soins touchants. Quand elles l'eurent couché sur le lit de la jeune fille :

> En baçins d'or l'ève (*l'eau*) aportèrent,
> Sa plaie et sa quisse lavèrent;
> A un bel drap de cheisil blanc
> Li ostèrent d'entur le sanc,
> Puis l'unt estreitement bandé...
> De sa plaie nul mal ne sent.

On pourrait multiplier à l'infini les citations : celles-ci suffisent à prouver la vaillante activité des femmes de France, à une époque où leurs sœurs d'Italie et d'Espagne, cloîtrées à l'intérieur du logis, reléguées dans une sorte de gynécée, comme les matrones de la Grèce antique, s'étaient laissé enlever la part qui revient légitimement aux femmes, dans toutes les grandes émotions des sociétés auxquelles elles appartiennent.

Faire tourner les appétits indomptables de leurs contemporains à l'adoucissement des mœurs ; se composer avec les raffinements les plus subtils de la passion d'amour, un bouclier féerique, capable de rompre tous les diaboliques enchantements de la force ; employer les promesses du sourire à tempérer l'abus de la lance, presque à en anoblir l'usage, à faire germer l'équité dans les cœurs endurcis par la perma-

nence des crises meurtrières; provoquer par l'invention de jeux aimables, de distractions spirituelles, l'éveil des facultés de l'intelligence et des subtilités de l'esprit : tel est le lot glorieux dont nos mères, au temps des Croisades, avaient réussi à s'emparer. Telle est la mission qu'elles s'efforçaient de remplir, aux applaudissements de leurs rudes compagnons eux-mêmes, un moment fascinés et assouplis.

Les témoignages précis, assemblés en un faisceau lumineux par nos persévérantes recherches, l'histoire, malgré ses regrettables lacunes, les confirme pleinement. Avec la seule puissance de leurs charmes, habilement, diplomatiquement mise en jeu, nos aïeules étaient parvenues à reprendre, au conseil supérieur, la place dont la loi Salique semblait les avoir discourtoisement exclues. Sans cette reprise d'influence et le concert de leurs efforts civilisateurs, l'interminable période féodale, tout entière, eut offert la réalisation du sombre rêve de l'enfer. Si nombreuses que fussent alors les enceintes monastiques, ouvertes aux natures amies des labeurs de l'esprit, aux intelligences ennemies de la violence, elles n'auraient jamais suffi à contenir les foules effarées, fuyant les sanglants désordres d'un monde qui justifiait si bien l'épithète de Vallée de larmes.

Grâce aux femmes de France, la brutalité

apprit à rougir de ses excès ; demi-domptée, elle permit à la société du moyen-âge de respirer, de prendre quelques trèves, de préparer ses forces pour franchir, sans s'y briser, les nouveaux écueils dont les compétitions à outrance des princes de France et d'Angleterre allaient, pendant près de deux siècles encore, hérisser les voies de la pensée et du progrès.

CONCLUSION

L'AUTEUR de ces patientes études sur la vie de nos ancêtres, a le ferme espoir d'avoir contribué à accroître le mouvement de curiosité qui, depuis le commencement de notre siècle, s'est manifesté par soubresauts, autour de cette intéressante époque. Si l'on veut bien admettre que ces tableaux variés, où sont retracées les habitudes sociales de nos aïeux et l'influence civilisatrice de nos mères, dans ces temps reculés de notre histoire, ne sont pas une œuvre d'imagination, on se convaincra que cette part de notre irradiation nationale doit rentrer dans le trésor historique de la France.

Nous avions oublié, sur la voie, le plus pré-

cieux wagon de notre bagage patriotique : celui qui contient les originaux de nos titres patronymiques, les élans les plus spontanés de nos croyances, de notre littérature, de notre génie spécial, de notre verve initiatrice; il faut nous hâter de le rattacher au reste du train, si nous avons à cœur d'arriver en gare de la postérité, avec nos richesses nationales au grand complet.

Rien de plus obligatoire pour nous que cette restitution, sans laquelle l'acte de naissance de notre race, demeurant mutilé, permettrait de croire que nous descendons, directement et sans transition intellectuelle, des Grecs et des Latins. Si l'on ne se met, dès aujourd'hui, au travail, pour ressouder à la chaîne rompue des traditions françaises ces anneaux, que l'indifférence a laissés s'oxyder et se briser; si l'on ne s'empresse d'arracher pieusement, patiemment, méthodiquement, par couches successives et par ordre de dates, les débris de nos annales poétiques et biographiques; ces inappréciables témoins achèveront de tomber en poussière.

Alors la nuit se fera autour de ces souvenirs effacés, plus profonde qu'autour des ruines de l'Égypte des Pharaons. Nos historiens travailleront en vain à chercher le mot de l'énigme féodale; ils ne parviendront plus à retrouver

le sens vrai des quelques faits généraux, si bizarrement contrastés, qui sont parvenus jusqu'à nous, avec de si déplorables lacunes.

Le pourquoi de ces tourbillonnements de foules, de ces entraînements, de ces révoltes féroces, surgissant tout-à-coup au milieu d'une soumission en apparence absolue; la cause de ces mélanges de bon sens et d'hallucination, d'excessive crédulité et d'irrévérence hostile au prêtre; le motif de ces alternatives de bonté extrême, de dévouement héroïque, coudoyant la plus égoïste rapacité, la plus impitoyable barbarie; en un mot, ce secret du mystérieux moyen-âge, dont le philosophe a tout autant besoin que l'historien, nous échappera à tout jamais.

On ne saurait trop, ni trop bruyamment, insister sur la nécessité d'un effort de sauvetage, en faveur de nos manuscrits de langue romane, effort prompt, régulièrement suivi, ininterrompu, pour rendre à la lumière, à la popularité même, au moyen de traductions, ces traces brillantes de la jeunesse de notre patrie.

Le nouveau volume, que nous livrons aujourd'hui à la publicité, contient les premiers linéaments de l'histoire de nos mères, au temps des Croisades; la meilleure part de ses pages a été employée à mettre en relief la piquante physionomie de ces vaillantes femmes de

ces rudes compagnons, de garotter ce dangereux entourage, de subtilités d'amour et de lois de courtoisie, d'enlacer ces importunités sauvages, dans les prescriptions d'un code à bases révélées, dont elles-mêmes s'étaient constituées les gardiennes.

Elles prirent à tâche de se créer ainsi des défenseurs ardents, des amis dévoués, parmi ces assaillants de chaque jour. Et tout cela prit corps, s'incarna dans les mœurs et réussit si bien, qu'à son arrivée en France, Blanche de Castille n'eut qu'à suivre l'exemple courtois de ses vassales, pour échapper aux mêmes dangers.

Se peut-il voir, dans les annales du monde, rien de plus poétique, de plus franchement original que ce fait des contemporaines d'Héloïse, saisissant dans leurs mains délicates la trame immortelle, sur laquelle viennent se broder tous les grands actes de l'humanité, et s'en faisant une armure défensive, plus forte que la cotte de mailles de leurs époux ? Quelle utopie plus osée que celle de faire accepter aux hommes de fer de la première période chevaleresque, les articles moitié mystiques, moitié sensuels, d'une loi d'amour, dont les infractions exposaient les coupables à se voir honnis et bannis de la compagnie des dames.

Le merveilleux est que les femmes de France

aient triomphé dans une aussi héroïque entreprise; que pendant près de trois siècles, le culte de la grâce et de la beauté ait tenu la barbarie en échec, la contraignant à s'associer, dans une certaine mesure, à la pose des premières bases de la courtoisie française et de la civilisation moderne. C'est là précisément ce que ce livre a la prétention d'avoir rendu historique et vraiment indéniable.

Avant de quitter ce monde si incomplétement exploré, où les grands faits de l'histoire se chantaient comme au temps d'Homère, et s'écrivaient en vers inspirés; avant de faire trève à ces attrayantes études qui nous ont prodigué les surprises, constatons que si cette renaissance intellectuelle, inaugurée par l'amour de la poésie et la poésie de l'amour, avait pu se continuer sans interruption, jusqu'à l'avénement de la renaissance classique, l'Europe entière serait arrivée plus sûrement et plus vite à sa régénération. Lorsque les manuscrits grecs, fuyant le mépris des Turcs, firent invasion parmi nous, si la pensée antique avait trouvé la littérature romane active encore, dans son originale saveur qui lui valait les applaudissements de toutes les classes de la société, la rivalité des deux sœurs aurait produit sans nul doute d'harmonieux résultats.

Ces deux branches de l'intelligence humaine

se seraient enlacées avec amour, se rendant mutuellement la vigueur et la fécondité. L'avénement de l'érudition classique n'aurait pas produit le triste phénomène de dérouter la fibre populaire, et de rendre désormais le gros de la nation française indifférent à la poésie d'emprunt, qu'on installait au-dessus de lui.

Nous n'aurions pas assisté à cette scission déplorable, qui nulle part n'a été aussi accentuée qu'en France, entre le goût des lettrés et celui du reste de la nation. Nous n'aurions pas vu chez nous le peuple se désaffectionner d'une littérature presque uniquement faite de plagiats, de moulages antiques, dont le tort était à ses yeux de ne rappeler rien de la vie nationale, rien des croyances de sa race, aucun nom connu et cher à son oreille, aucune des habitudes du foyer de la patrie.

Mais la barbarie n'avait pas été vaincue dans toutes ses manifestations. Si les violences du foyer cédaient à l'influence des Cours d'Amour, les violences de l'ambition étaient dans toute leur sauvage vigueur, prêtes à raviver les sanglants excès du droit du plus fort.

Les compétitions féroces des princes des deux rives de la Manche devaient bientôt effacer la trace des Trouvères, noyer l'œuvre charmante de nos aïeules, et annuler nos premiers efforts

de civilisation. Une émulation de massacre et de ruine allait séparer la France et l'Angleterre, rapprochées depuis Guillaume le Conquérant, par le langage, les détails de la vie sociale et les intérêts de relations. Une frontière de rancune et de haine allait s'élever des deux côtés du détroit, pour ne tomber qu'au milieu du XIXe siècle.

A ce propos, qu'il me soit permis d'exprimer un regret que le résultat de ces recherches fait naître irrésistiblement. Dans ce temps-là, les riverains des deux bords de la Manche étaient plus voisins de mœurs et de parler, que ne le furent longtemps les Français des deux rives de la Loire. Les Trouvères formaient un lien intermédiaire entre les deux races. C'est en Angleterre que Marie de France a rimé ses lais gracieux et ses fables aux courageuses moralités. C'est à la persuasion du roi anglais Henri II, passionné pour la poésie, que Robert Wace traduisit, sur la version latine, le roman de *Brut* en français. A la même influence sont dues les traductions en prose française de *Tristan*, de *Méliadus*, du *Saint-Graal* et de sa *Queste*, de *Joseph d'Arimathie*, de *Merlin*, de *Lancelot du Lac*, faites par Lucas de Gast, Gasse-le-Blont, Gauthier Map, Robert et Hélis de Borron, Rusticien de Pise, tous nés en Angleterre, affirme Roquefort, dans son livre :

« De l'état de la poésie française dans les XIIe et XIIIe siècles ».

La partie influente de la nation anglaise et tout le peuple de ses provinces méridionales parlaient et écrivaient le *roman* du nord de la France. Aux Croisades, les chevaliers des deux races se mêlèrent souvent; le même nom de Francs les accueillait, partout où les portait leur humeur aventureuse.

Si Édouard III, dans le dessein d'envenimer incurablement un antagonisme qui le servait, n'avait brisé le trait d'union du langage, les deux peuples retenus par ce lien familial, beaucoup plus fort qu'on n'est tenté de le supposer, seraient peut-être réunis aujourd'hui dans les mêmes efforts de progrès et de liberté. Notre langue, cultivée avec le génie de deux races si fortement trempées, régnerait sans doute sur le monde. Les œuvres de la pensée, mûries à profusion des deux côtés de la Manche, enrichies de toutes les virtualités intellectuelles, de toutes les hardiesses de l'esprit, de toutes les aspirations idéales et réalistes, poétiques et pratiques, inonderaient de lumière le globe entier, rayonnant à la fois de Londres et de Paris.

Il n'est même pas téméraire de supposer que la langue universelle, ce moyen de communion permanente des peuples, si efficace à faire dis-

paraître les malentendus sanglants, serait aujourd'hui bien près d'être fondée par l'usage du français conservé, depuis les Trouvères jusqu'à nous, chez les deux grandes nations de l'Occident. Ce langage à la fois élégant et rationnel serait répandu sur la majeure partie de l'Amérique, sur les zones les mieux colonisées du continent africain, sur l'Océanie tout entière ; il serait devenu la parole dirigeante des deux vastes péninsules asiatiques, et la langue régénératrice des agglomérations chinoise et japonaise.

Les glorieux livres des deux plus fécondes littératures européennes, lancés par cent mille exemplaires dans toutes les directions du compas, attaqueraient les préjugés, vulgariseraient les arts, les lettres et les sciences, seuls éléments de vie, avec une puissance qu'il est difficile à notre Babel moderne d'imaginer. Ah ! de quel instrument de conciliation et de progrès, de quelle rapide possibilité de propagande le fatal décret d'Édouard III a privé la civilisation !

Au point de vue de la légitime influence des femmes, comme force moralisatrice, cette reprise de la barbarie eut également de déplorables résultats. L'ouragan de fer qui s'abattit sur la France, à partir de Philippe de Valois, éteignit toutes les voix douces et concilia-

trices ; il obscurcit la sérénité de l'intelligence. Les têtes s'encombrèrent à nouveau de pensées funèbres ; la terreur et la superstition reprirent le dessus. Les femmes durent céder le pas aux inquisiteurs. Les gracieux jurisconsultes d'amour se virent enlever leur souriante magistrature, qui métamorphosait les appétits en sentiments, faisait naître l'intuition du devoir, et jetait à travers les éblouissements de la force, les premières lueurs d'une équitable réciprocité.

A la place des Cours d'Amour, on vit apparaître les tribunaux ecclésiastiques, où siégeaient des moines en vêtements de pénitence et des prêtres, forcés par leur croyance à voir le doigt de Satan dans ces matières intersexuelles, qu'ils signalaient comme la pierre d'achoppement de toute sagesse, l'écueil ordinaire de toute force et de toute vertu.

Alors, au lieu des subtilités prudentes d'une élégante casuistique des passions, dont le but était de tempérer, de moraliser sans rigueur inutile, en évitant le scandale et les découragements, on assista à des procédures impitoyables, audacieuses jusqu'à l'obscénité ; on entendit retentir le bruit d'enquêtes indécentes, dans lesquelles la puissance génératrice des époux devenait le sujet d'investigations impudentes et détaillées. Au prétoire des prélats,

on vit installer le lit du *Congrès*, dans lequel le pauvre mari était condamné à faire preuve de virilité, devant témoins. Le clergé, voué par sa foi et son serment aux austérités du célibat, fournit, pendant plusieurs siècles, les experts et les juges de ces constatations malhonnêtes, de ces épreuves éhontées.

Ne nous étendons pas davantage sur ce triste sujet, qui contraste si lamentablement avec les équitables sentences et les délicates enquêtes, dont l'histoire a fait le cœur de ce volume. Les énormités de ce repoussoir ne peuvent nous servir qu'à faire mieux comprendre la légitimité de cet autre regret : celui d'avoir vu ravir aux femmes de France la part d'influence qu'elles avaient su conquérir. Espérons que ce lot le moins contestable de leur action dans les sociétés humaines, de leur collaboration spéciale à l'œuvre collective, leur sera tôt ou tard restitué.

On se tromperait fort, je le répète et j'y insiste, si l'on ne voyait qu'un jeu d'imagination dans ces études ; elles ont été faites, il est vrai, avec un accent de bonne humeur, capable de mettre en défiance les érudits ; mais chaque document cité est puisé à sa source ; aucune phrase « soit en roman soit en latin » n'a été détournée de son sens ; j'ai scrupuleusement respecté la parole de nos vieux maîtres.

Mon livre, *La Vie au temps des Trouvères*, n'a pas eu à se plaindre de la critique; à part quelques doutes ou mieux quelques exclamations d'étonnement, ceux de mes confrères de la presse qui en ont rendu compte l'ont accueilli d'une manière très-flatteuse. Seule, une revue spéciale en matière d'érudition a cru devoir se montrer pointilleuse à mon égard. Elle m'a reproché de simples *coquilles* : Rutebeuf, par exemple, se trouvait enrichi de deux T sur la couverture; l'orthographe du nom de *Robert Wace* n'était, paraît-il, pas correcte, ce que je n'ai pas encore compris. Si l'austère critique, qui a voilé son nom sous le masque d'un *psi* grec, avait réellement lu mon ouvrage, il y aurait rencontré une bien plus grave incorrection : (page 107, ligne 16), un X mis à la place d'un V changeait Louis VII en Louis XII, lequel n'avait absolument rien à faire dans les événements dont il était question. Cette erreur typographique, où mon érudition avait si peu de part, m'a cependant poursuivi comme un remords; je rougis encore à la pensée qu'un lecteur candide ait pu s'y tromper.

Dans les épluchures peu bienveillantes, dont je parle, il y en avait de plus sérieuses; il s'agissait de trois trouvéresses apocryphes ou prétendues telles, dont l'existence de deux, au moins, est attestée par les poëmes de leurs

contemporains et le témoignage du consciencieux président Claude Fauchet. Ce dernier, il est vrai, nomme Saincte Des Prées et Doëte de Troyes *chanteresses* et non *trouvéresses*. Qui de nous, d'ailleurs, oserait se dire impeccable dans ce genre d'études, surtout dans le détail des fouilles pratiquées au cœur de ces profondeurs ténébreuses du moyen âge, où le rayon de lumière, introduit depuis peu, est encore si vacillant?

S'il y avait autour de l'épisode historique des Cours d'Amour, restitué par mes travaux, quelque nom à l'orthographe discutable, quelque coquille échappée, quelque détail mal en ordre; cela se noierait assurément dans le flot de témoignages robustes dont je l'ai appuyé. A ce propos, qu'on me permette de glisser ici un petit fait, à l'appui de la loyauté de mes citations.

Il y a deux ou trois ans, un jeune professeur au Collége de France m'avait fait l'honneur de lire mes *Libres Prêcheurs, devanciers de Luther et de Rabelais*, et d'y puiser la donnée philosophique de quelques leçons; une citation, cependant, lui inspirait des doutes. Il vint me voir : « Votre livre, dit-il en m'abordant, contient malheureusement une citation invraisemblable, qui passe pour controuvée, aux yeux d'érudits de ma connaissance. — Ah! et quelle

est cette citation ? — Celle où vous mettez dans la bouche d'un grave prélat espagnol, Saint Vincent Ferrier d'Alicante, la parabole à saveur égrillarde, dont le *Calendrier des Vieillards*, de La Fontaine, semble s'être inspiré. »

A cette inculpation si franche, je répondis en plaçant entre les mains de M. G. G... un exemplaire gothique (édit. de Venise, 1496) des sermons *de Sanctis*, de ce vénérable prédicateur, et lui montrait, au *verso* de la page 64, le leste apologue, destiné à louer la docilité de Sainte Elisabeth aux assauts muets de son vieux mari, auquel l'ange avait donné l'ordre d'engendrer le Précurseur. Non content d'être persuadé lui-même, le jeune professeur voulut faire justice : il me pria de lui confier cette preuve écrite, afin de convaincre les sceptiques érudits.

Dans ce nouvel ouvrage, j'ai conservé mon habitude de ne m'en rapporter qu'à moi pour l'authenticité des documents. Le livre d'André Le Chapelain, par exemple, ce témoin vivant de l'influence des femmes de France, aux XIe et XIIe siècles, je l'ai non-seulement tenu sous mes yeux; mais je l'ai acquis de mes deniers, afin de pouvoir l'annoter et le rayer, à mon aise, de rouge et de bleu. Je l'ai traduit et commenté; je l'ai pour ainsi dire appris par cœur, prêt à

le livrer traduit à l'impression, si l'occasion s'en présentait. J'avais senti combien il eût été imprudent de m'en rapporter à autrui, fût-ce à Fauriel, fût-ce à Raynouard, dans les citations d'un texte si précieux, dont l'un ni l'autre n'avait eu à emprunter autant que moi.

Ce n'est assurément pas tout de faire preuve d'une pointilleuse érudition, d'une mémoire strictement correcte, capable d'orthographier, à un *iota* près, les termes d'un idiome vieilli; sous le scrupule exagéré de la lettre, on laisse trop souvent s'évaporer le parfum de l'esprit. L'essentiel n'est-il pas de pénétrer le sens vivant du texte des vieux maîtres, d'en ranimer la pensée en même temps que l'expression? Gardons-nous bien de mériter ce reproche de Gaultier de Metz :

> Maintes c(h)oses sont en romans
> Dont c(h)ascuns n'entent pas le sens,
> Encore sace-il (*qu'il sache*) bien le langage.

Or, ce sens historique, c'est aux amis trop peu nombreux des vieux livres, aux esprits pénétrants et raffinés qui apprécient ces échos de la jeunesse de notre race, c'est à eux « non à aultres » que je m'adresse pour savoir si je l'ai véritablement pénétré.

Tel qu'il est, d'ailleurs, ce livre de « la Vie au temps des Cours d'Amour », venant rejoindre

son aîné : « *la Vie au temps des Trouvères* », servira, je l'espère, à stimuler l'ardeur des esprits friands de belles découvertes, de trésors arrachés à cette mine d'or nationale, à cette littérature si abondante, si brillamment variée, si hardiment primesautière de nos confrères du temps des Croisades.

Cette étude sera tout au moins un spécimen d'attrayantes investigations, un programme de fortifiantes hypothèses, que compléteront et feront mûrir d'autres fervents penseurs, également passionnés pour les souvenirs lointains de la patrie, également attirés par les lumineux témoins de ces premiers efforts, aujourd'hui presque oubliés. Ce rôle d'introducteur au palais des ancêtres n'est-il pas, à lui seul, une haute et enviable mission ?

ANTONY MÉRAY.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Introduction 1

CHAPITRE I.

Jeux sanglants, chasses en forêt, souvenirs de l'aurochs et de l'ours. 15

CHAPITRE II.

La fauconnerie, chasses en rivière et en plaine, dames et faucons. 37

CHAPITRE III.

Jeux d'adresse et de hasard : les dés, les échecs, les tables. 60

CHAPITRE IV.

Déduits joyeux, jeux sous l'ormel, jeux-partis. 81

Pages.

CHAPITRE V.

Cours d'Amour, leur raison d'être, leur chroniqueur contemporain. 107

CHAPITRE VI.

Les dames des Cours d'Amour, leurs fonctions judiciaires, lieux où se tenaient leurs parlements 131

CHAPITRE VII.

Le Code d'Amour, sa légende et son autorité 159

CHAPITRE VIII.

Arrêts, consultations et pénalités d'amour 185

CHAPITRE IX.

Avances faites par les dames, savante gradation des amoureuses faveurs, leur but moralisateur et élevé. 212

CHAPITRE X.

Détails d'hospitalité, domesticité attrayante, service de la table avant l'invention de la fourchette. 237

Pages.

CHAPITRE XI.

Activité des villes, cris des marchands, armoiries du commerce, bains en commun, mendicité des ordres religieux. . . 262

CHAPITRE XII.

Ruses du commerce au temps féodal, dits à l'éloge des métiers, valeur vénale des serfs. 286

CHAPITRE XIII.

Mirage des pays orientaux, mires et charlatans, l'argent et les argentiers. . . 308

CHAPITRE XIV.

Critiques originales des femmes, leur lot dans les fonctions de la vie féodale. . 334

CONCLUSION. 359

TIRÉ A
PETIT NOMBRE.

CE PRÉSENT LIVRE FUT COMMENCÉ D'IMPRIMER EN LA CITÉ D'ARRAS, A ÉTÉ CONTINUÉ EN LA VILLE DE PARIS, SOUS LA DIRECTION ET AUX FRAIS DE A. CLAUDIN, LIBRAIRE DE PARIS ET DE LYON ET ACHEVÉ D'IMPRIMER PAR C. MOTTEROZ MAÎTRE IMPRIMEUR A PARIS RUE DU DRAGON, N° XXXI LE XX° JOUR DE JANVIER DE L'ANNÉE M.D.CCC.LXXVI.

J'PENSE
J'OEUVRE
C.MOTTEROZ

VITAM IMPENDERE VERO
A
Ω

a